



Institut
EGA

La Revue Diplomatique

SOUS LA DIRECTION DE
MANON CHEMEL ET ALEXANDRE NEGRUS

Revue trimestrielle - Juin 2023

N°21 - 2023

LE MAROC : LES CONTOURS D'UNE NOUVELLE PUISSANCE

OMAR SEGHROUCHNI

Quelques enjeux géopolitiques du numérique :
respect de la vie privée des citoyens et
souveraineté informationnelle des populations

Djifa Agbéléngo
AGBEZOUKIN ●

Salifou Zana
DEMBELE ●

Vanilla Star Danielle
KAMPOER ●

Claude LEFEBVRE ●

François Xavier NOAH
EDZIMBI ●

Jeanne ROGER ●

ABDELMOUNAIM EL GUEDDARI

La gestion des flux migratoires : un défi pour les
relations euro-marocaines

Tchoudiba
BOURDJOLBO ●

Nicolas DRIOUECH ●

Jean KOFFI N'DRI ●

Eric Bertrand LEKINI ●

Berthe Mélika OBAMA
MEWALI ●

Patrick SAERENS ●

Mostafa BOUSSIF ●

Nouriddin EL IDRISI ●

Adam LAROUSSI ●

Hermann Thierry
MBOGNE ●

Aly Sory OUÈRÈ ●

Christian VICENTY ●

CHARLIE MBALLA

L'évolution de la politique régionale du Maroc :
une évaluation de sa volonté et de sa capacité de
puissance

Manon CHEMEL ●

Nour Eddine EL
KADDOURI ●

Antoine LEBRET ●

Mahamadou N'FA
SIMPARA ●

Thierry PAIRAULT ●

Younés ZAKKARI ●

AVERTISSEMENT

Les contours d'une nouvelle puissance

Les propos exprimés par chaque contributeur n'engagent ni l'Institut d'études de géopolitique appliquée, ni les rédacteurs entre eux, ni le comité de relecture.

Aucune personne physique ou morale citée dans le texte d'un contributeur n'a pour objectif d'identifier l'Institut d'études de géopolitique appliquée ou les autres contributeurs.

© Tous droits réservés, Paris, Institut d'études de géopolitique appliquée, Mai 2023

Toute reproduction et distribution, sauf mention écrite contraire de la part de l'Iega, est strictement interdite.

Comment citer cette publication :

Le Maroc : les contours d'une nouvelle puissance (dir. Manon Chemel, Alexandre Negrus),
Institut d'études de géopolitique appliquée, Revue Diplomatique, n°21, Paris, 2023.

ISSN : 2739-2341

Institut d'études de géopolitique appliquée
121 rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt
Courriel : contact@institut-ega.org
Site internet : www.institut-ega.org



AVANT-PROPOS

Le Maroc : les contours d'une nouvelle puissance

Il est indéniable que les paradigmes géopolitiques ont grandement évolué ces dernières années, au point de créer des points de bascule à plusieurs échelles. Tous les continents sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux enjeux et nombre d'États cherchent à se positionner en tant que puissance régionale ou internationale.

C'est le cas du Maroc, qui revendique un statut de nouvelle puissance régionale. Le Maroc investit depuis plusieurs années sur son capital humain et développe nombre d'initiatives, tant dans sa relation avec le Nord qu'avec le Sud. Les continents européen et africain sont géographiques proches. Cette proximité doit permettre de capitaliser sur la complémentarité des deux économies.

Alors que les économies du Nord sont matures mais vieillissantes, les économies du Sud sont jeunes et en croissance. Il reste que cette relation verticale Europe-Méditerranée-Afrique n'est pas organisée en ce qu'elle souffre d'un déséquilibre, que nombre d'États africains et au premier rang desquels le Maroc, dénoncent.

Le Maroc assume sa volonté d'apparaître comme un pays africain, méditerranéen et atlantique. Il ambitionne de jouer sur cette large dimension géographique. S'il revendique l'instauration d'une relation gagnant-gagnant avec l'Europe, il voit le monde plus largement en considérant de nouveaux partenaires à l'échelle multi continentale. Le royaume chérifien est dès lors un acteur promouvant la paix et la sécurité aussi bien régionalement qu'internationalement. Il s'inscrit en outre dans une dynamique d'investissement et de renforcement des capacités de développement de ses partenaires africains dans une coopération Sud-Sud.

Le continent africain a besoin de s'appuyer sur des partenariats avec l'Europe et les Européens ont autant besoin de l'Afrique. La Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest francophone et toute l'Afrique subsaharienne font l'objet de nombreuses convoitises et sollicitations et nombreux sont les acteurs à s'y manifester, à l'instar de la Chine, de l'Inde, de la Russie ou encore de la Turquie. Il est urgent de pouvoir inverser les tendances en transformant certaines crises en opportunités. Le Maroc est un élément central de cette transformation nécessaire. Quels sont les contours de cette nouvelle puissance ?

Manon CHEMEL

Responsable du département Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

Alexandre NEGRUS

Président de l'Institut d'études de géopolitique appliquée

SOMMAIRE

Le Maroc : les contours d'une nouvelle puissance

Berthe Mélika OBAMA MEWALI – La place du Maroc dans le jeu diplomatique international **P. 1**

Jean KOFFIN'DRI – La politique étrangère du Maroc face aux défis du XXI^{ème} siècle : analyse des stratégies et des priorités de la diplomatie marocaine **P. 6**

Younés ZAKKARI – Retour sur la politique africaine du Maroc **P. 10**

Charlie MBALLA – L'évolution de la politique régionale du Maroc : une évaluation de sa volonté et de sa capacité de puissance **P. 15**

Djifa Agbélénko AGBEZOUKIN – Le système politique marocain contribue-t-il au rayonnement régional et international du Maroc ? **P. 20**

Tchoudiba BOURDJOLBO – ZLECAF : une opportunité pour le Maroc d'affirmer sa puissance économique régionale **P. 24**

Nour Eddine EL KADDOURI – La nouvelle géoéconomie du Maroc en Afrique subsaharienne : du conflit diplomatique à la diplomatie économique **P. 28**

Salifou Zana DEMBELE – La diplomatie marocaine en Afrique subsaharienne : une puissance régionale en cours d'affirmation **P. 34**

Aly Sory OUÈRÈ – La diplomatie économique du Maroc dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest **P. 37**

Patrick SAERENS – Le partenariat public-privé au Maroc à la croisée des chemins **P. 42**

Eric Bertrand LEKINI – La diplomatie militaire de puissance maritime du Maroc : lecture géopolitique d'un redimensionnement en Afrique **P. 46**

Mostafa BOUSSIF – Les atouts maritimes du Maroc. Pour une puissance africaine en devenir **P. 49**

Adam LAROUCSI – Coopération internationale et diffraction nationale : les défis institutionnels de la puissance marocaine face à la *Belt and Road Initiative* **P. 56**

Jeanne ROGER, Thierry PAIRAULT – Quelle relation sino-marocaine en 2023 ? **P. 61**

Nicolas DRIOUECH – Les États-Unis : un allié historique du Maroc. Équilibres et perspectives d'une relation en constante évolution **P. 64**

Manon CHEMEL – La relation israélo-marocaine : une coopération sécuritaire et militaire stratégique **P. 68**

Abdelmounaim EL GUEDDARI – La gestion des flux migratoires : un défi pour les relations euro-marocaines **P. 71**

Mahamadou N'FA SIMPARA – La gestion des flux migratoires : entre l'Afrique et l'Europe, il y a le Maroc **P. 76**

Hermann Thierry MBOGNE – Sens et essence de la politique marocaine en matière de lutte contre la traite des migrants **P. 79**

Nouriddin EL IDRISSE – Quel rôle de la diplomatie spirituelle marocaine dans le repositionnement du royaume sur le continent africain ? **P. 84**

SOMMAIRE

Le Maroc : les contours d'une nouvelle puissance

François Xavier NOAH EDZIMBI – Le *Sport power* du Maroc : une stratégie au service d'une diplomatie d'influence **P. 90**

Vanilla Star Danielle KAMPOER BAIKA RAYMONDE POSSI – Le Maroc : une puissance en devenir par le tourisme culturel ? **P. 98**

Christian VICENTY – Le Maroc : sagesse contributive pour un futur monde multimodal et interconnecté ? **P. 101**

Omar SEGHROUCHNI – Quelques enjeux géopolitiques du numérique : respect de la vie privée des citoyens et souveraineté informationnelle des populations **P. 106**

Antoine LEBRET – Les Marocains résidant à l'étranger : acteurs de la politique internationale du Maroc ? **P. 109**

Claude LEFEBVRE – Le Maroc : un partenaire pour la sécurité nucléaire, radiologique, biologique et chimique **P. 113**

LA PLACE DU MAROC DANS LE JEU DIPLOMATIQUE INTERNATIONAL

Berthe Mélika OBAMA MEWALI

Division de la communication du ministère de la Défense du Cameroun.

Page | 1

Inexistante, diplomatie de niche ou tentative d'intégration vouée à l'échec, une image que l'opinion publique avait de la politique marocaine en Afrique, il y a encore quelques années. Le Maroc se présente aujourd'hui comme un modèle de réussite basée sur l'identité et la diplomatie, qui a favorisé son retour au sein de l'Union africaine (UA) en 2017 et l'appui croissant des États africains à la reconnaissance de la marocanité du Sahara occidental. La stabilité socio-économique, dont jouit de cet État-Nation millénaire, fait de lui une des nations attrayantes pour les investissements et lui confère une place capitale sur le marché africain. Le Maroc se présente également comme un acteur régional dominant dans le domaine de la sécurité du Sahel. Il s'agira en l'espèce d'aller au-delà du cadre traditionnel d'analyse géopolitique des politiques économiques et sécuritaires du *hard power* et de se pencher sur la dimension manquante de l'influence du *soft power*, afin de pouvoir examiner la réorientation de la politique étrangère du Maroc vers l'Afrique en termes de légitimation externe. Force est de se demander comment le Maroc renforce-t-il sa position régionale par le biais de la dimension du *soft power*? La place du royaume sur la scène internationale trouve son fondement dans la vision du Roi Mohammed VI qui lui donne une position géostratégique dans le jeu diplomatique international, tout en lui permettant de se projeter dans l'avenir.

Le *soft power*: vecteur de la nouvelle doctrine diplomatique du Maroc

Selon Brand Finance, cabinet britannique de conseil en évaluation de marque, dans le rapport « Global Soft Power Index 2023 » publié le 2 mars 2023, le Maroc est le pays le plus influent du Maghreb et se classe 3^{ème} en Afrique et 50^{ème} au rang mondial,

derrière l'Égypte qui s'adjuge la 1^{ère} place en Afrique et la 38^{ème} au rang mondial. L'Afrique du Sud vient en 2^{ème} position et 40^{ème} mondiale. Parmi les pays arabes, le Maroc arrive 9^{ème} avec en tête de classement les Émirats arabes unis (10^{ème} mondial) et l'Arabie saoudite (19^{ème} mondial). Ce positionnement prestigieux sur la scène internationale donne raison à la politique étrangère du Maroc axée sur le renforcement et la consolidation des relations avec l'Afrique, notamment l'Afrique subsaharienne. Cet engagement politique a connu une évolution fulgurante vers une nouvelle approche de coopération basée sur le développement de partenariats gagnant-gagnant authentiques. Cependant, le Maroc, depuis l'avènement du Roi Mohammed VI en 1999, date de son accession au trône, a choisi le *soft power* centralisé autour de sa vision sur la scène internationale, pour défendre ses intérêts et reconnaître son intégrité territoriale. « Adeptes du *soft power*, le Maroc entend faire de la composante culturelle l'un des déterminants de sa stratégie d'alliance et de partenariat »¹, selon l'Institut Royal des Études Stratégiques. De plus, le Roi a effectué 51 visites dans 26 États du continent africain qui ont donné lieu à la signature de centaines d'accords dans divers domaines tels que l'éducation, le développement agricole, l'économie, la finance ou les affaires religieuses. C'est ainsi que le royaume chérifien refait son apparition sur la scène internationale au sein de l'Union africaine, le 30 janvier 2017, après 33 ans d'absence, et adopte une politique africaine active qui le place comme le second investisseur en Afrique.

Les relations internationales du Maroc se sont diversifiées et amplifiées tant au niveau des acteurs que des orientations stratégiques de sa politique étrangère qui, à travers un usage éclairé du *soft*

¹ Rapport Stratégique 2016, Panorama du Maroc dans le Monde. Les Relations internationales du

Maroc, février 2016, p. 8.

power, ont permis au pays d'occuper un rôle majeur sur la scène internationale. Le Royaume est devenu un acteur clé et un modèle pour le développement et la stabilité sociale, économique et environnementale en Afrique du Nord, notamment à travers plusieurs actions axées sur une vision d'un *soft power* « *made in Maroc* ». Pour y parvenir, le *soft power* marocain repose sur plusieurs axes, à savoir l'économie, la sécurité et la religion puis la migration.

Le retour du Maroc au sein de l'UA représente un apport économique important pour le continent, car les succès économiques du pays sont un atout précieux pour le programme d'intégration économique de l'UA mais également pour des programmes spécifiques tels que ceux de l'agenda 2063. En outre, la stratégie économique développée par le Maroc en direction du continent africain est la concrétisation de la vision royale. Elle prône un co-développement en Afrique dans divers domaines clés pour l'avenir commun du continent à l'instar de la sécurité alimentaire, des infrastructures, de l'inclusion bancaire et financière, des énergies renouvelables et de la croissance verte. La politique économique du Maroc représente donc un instrument clé de sa diplomatie, car l'entrepreneuriat est au centre de sa politique étrangère comme en témoigne la forte présence de nombreuses entreprises marocaines dans divers secteurs sur le marché africain.

Sur le plan sécuritaire, le Maroc mène une lutte acharnée contre le terrorisme par la création du Bureau central d'investigation judiciaire (BCIJ) ; une structure très efficace sur le territoire marocain et qui coopère étroitement avec ses homologues étrangers. L'action particulière du Maroc dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la préservation de la sécurité va plus loin en accueillant annuellement l'opération « African Lion », exercice militaire conjoint entre les États-Unis et le Maroc. Cet exercice renforce la capacité militaire du Maroc et permet de dispenser à des centaines d'officiers d'armées africaines une formation avancée dans les écoles militaires marocaines. Il convient d'ajouter que face aux mutations du terrorisme en cours dans la région, le Maroc a mis en place une riposte basée

sur le triptyque suivant : montée en puissance des forces spéciales, renforcement de l'instruction et de la formation des cadres militaires et acquisition de moyens perfectionnés pour la collecte du renseignement. Manon Chemel et Alexandre Negrus expliquent que : « *le Maroc est un acteur clef de ce nouvel agenda. Depuis les attaques de 2003, le Maroc a adopté une approche globale, intégrée et multidimensionnelle avec comme leitmotiv la vigilance et l'anticipation fondamentales face à la menace en provenance du Sahel* »². Cependant, l'islam modéré et moderne favorise le positionnement du Maroc comme un modèle de stabilité face au salafisme et aux autres courants radicaux présents dans de nombreux pays de la région sahélo-saharienne, rappelant les liens religieux étroits que le Maroc entretient depuis des siècles avec de nombreux pays africains suivant le rite malékite. De plus, « *un important travail institutionnel a été réalisé au Maroc, qui essaie également d'utiliser des ressorts médiatiques et pédagogiques pour promouvoir un islam modéré tolérant et ouvert, en interaction avec d'autres confessions et divers systèmes de pensée. Il convient de citer en ce sens des structures officielles d'encadrement religieux telles que le conseil supérieur et les conseils locaux des oulémas, la Rabita Mohammadia des oulémas ou encore la chaîne Mohammed VU pour le Coran* »³.

Le Maroc est également actif dans la gestion de l'immigration illégale. La nouvelle politique d'immigration et d'asile adoptée en 2014 est fidèle et conforme aux engagements du Maroc en matière de respect des droits de l'Homme et à une approche holistique qui vise à garantir l'accès des migrants aux droits et services fondamentaux. Le Maroc a également été très actif quant au problème de la migration en régularisant près de 50 000 immigrés clandestins et en abritant à Rabat l'Observatoire africain des migrations.

La position stratégique du Maroc dans le jeu diplomatique international

Grâce à sa stabilité institutionnelle, économique et sécuritaire, le Maroc devient un modèle de développement et de stabilité géopolitique dans la

² Manon CHEMEL, Alexandre NEGRUS (dir), *Le Maroc : quel statut vis-à-vis de la France et de l'Europe ?*, Institut d'études de géopolitique

appliquée (Iega), Paris, Novembre 2022, p. 10.

³ *Ibid.*, p. 15.

région, lui conférant le statut de nouvelle puissance régionale. Afin de mieux refléter cette image, le Maroc a abrité plusieurs rencontres internationales, notamment dans le domaine du sport et de l'environnement, puis a mené d'autres actions contribuant au rayonnement de son image sur la scène internationale.

Le Maroc se présente dès lors comme un modèle africain de diplomatie sportive, car sous l'impulsion du Roi Mohammed VI, le pays a choisi de se servir du sport pour polir son image et étendre son influence, notamment par le football, sport le plus populaire en Afrique. L'équipe nationale a accompli un brillant parcours lors de la Coupe du monde 2022 à Doha au Qatar, en atteignant les demi-finales de cette compétition. C'est la première fois qu'une équipe africaine et arabe parvient à ce stade de performance. Après l'organisation du Championnat d'Afrique des nations en 2018, la CAN féminine en 2022, et celle de 2024 qu'il accueillera, le Maroc vise la CAN masculine en 2025 et pourrait postuler à l'organisation de la Coupe du monde 2026, malgré le passage de 32 à 48 équipes à partir de la même année. Ce qui va imposer une modification du cahier de charge. « *Sa diplomatie sportive et son image de sérieux peuvent permettre au royaume de candidater de nouveau, en montant un dossier avec un ou deux autres pays. Je ne serais pas étonné qu'à moyen terme il soit candidat à l'organisation des Jeux olympiques d'été* »⁴, affirme Jean-Baptiste Guégan.

Le Maroc a par ailleurs réinvesti le champ environnemental avec ses objectifs en matière de transition énergétique, de protection des espaces forestiers, de gestion durable de l'eau ou d'atténuation de l'utilisation du plastique. Le pays a ainsi accueilli la Cop 22 en 2016, à Marrakech, au même moment où le pays inaugurait le plus grand parc d'énergie solaire d'Afrique, la centrale Nour. Les politiques environnementales du Maroc ont pour objectif de faire du Maroc, à terme, une puissance africaine solidaire avec les grands défis du continent. C'est dans ce contexte qu'a été organisé, le 29 avril 2018 à Brazzaville, un sommet des chefs d'État et gouvernement, afin de mettre en œuvre le Fonds bleu pour le bassin du Congo, sur la base d'une

initiative lancée, à Marrakech, en novembre 2016, lors de la Cop 22. Cette forêt équatoriale située dans le bassin du Congo représente le deuxième « poumon » vert de la planète après l'Amazonie.

Par ailleurs, le Maroc est actuellement en train de préparer l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), qui se tiendra en octobre 2023 à Marrakech. Le royaume chérifien a également envoyé, en 2021, une aide médicale à une vingtaine de pays pour lutter contre la pandémie liée au Covid-19. La même année, il a également installé des hôpitaux de campagne à Beyrouth suite à l'explosion qui a détruit une partie du port, ainsi qu'en Tunisie et à Gaza suite au déclenchement de la pandémie.

En outre, le Maroc est un acteur majeur engagé auprès des États africains, victimes de conflits armés et de graves crises d'ordre humanitaire, dans le cadre d'Opérations de maintien de la paix (OMP) organisées par l'Organisation des Nations unies, avec actuellement 1700 soldats marocains déployés dans quatre pays africains. Selon le Rapport de l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES) : « *sur le plan sécuritaire et humanitaire, le Maroc a contribué à plusieurs opérations de maintien de paix en Afrique et a octroyé différentes aides à plusieurs pays du continent, notamment les victimes de la vague de sécheresse à Madagascar et des inondations au Niger, au Kenya et au Burkina Faso* »⁵.

La prospective stratégique de la diplomatie marocaine

Depuis 1990, le Maroc s'attèle à poursuivre une trajectoire de développement stable traduit par d'importantes améliorations des conditions de vie et une stratégie basée sur l'expansion de la demande intérieure, particulièrement au niveau des investissements publics. Avec une croissance soutenue de près de 5% par an et des politiques publiques déterminées, l'on assiste à une réduction de la pauvreté et des résultats positifs, à l'instar de l'accroissement du taux de scolarisation primaire ou de la longévité. Ce modèle se caractérise par un rôle affirmé de l'État dans l'économie, notamment en termes d'investissement, par la primauté de la

⁴ Jean-Baptiste GUEGAN, *Géopolitique du sport, une autre explication du monde*, éd. Bréal, p. 12.

⁵ Rapport général de l'étude thématique, « Les

relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et renouvelée », Institut Royal des Études Stratégiques, Novembre 2012, p. 10.

stabilité politique, économique et par une articulation des politiques sociales en faveur des couches vulnérables.

Le Maroc se heurte toutefois aux contraintes de développement de trois ordres à savoir : une formation de compétences au cœur des défis de développement du Maroc, une économie qui peine à développer des secteurs dynamiques, compétitifs à l'international, à générer des emplois, et constitue des contraintes à l'efficacité de l'action publique, notamment le besoin de mise en cohérence de politiques sectorielles fortes. Force est donc de constater que la dynamique de développement marocaine demeure insuffisante pour atteindre l'ambition affichée de rejoindre les pays émergents et, à terme, de converger avec les pays avancés.

Pour accéder à l'économie de l'innovation, la nouvelle stratégie proposée se donne pour objectif final d'accélérer la transition de l'économie marocaine vers le haut de la frontière technologique mondiale, afin de mieux se positionner dans les chaînes de valeur mondiales et de se préparer à affronter la concurrence sur les marchés internationaux à forte intensité de main-d'œuvre qualifiée et d'intrants technologiques. En parallèle, à travers cette stratégie, le pays devrait retrouver des marges de compétitivité dans les activités à faible intensité de qualification, notamment dans le secteur manufacturier léger.

Recentrer la politique budgétaire sur le développement d'un secteur privé compétitif préconise trois piliers, à savoir :

- favoriser un regain de compétitivité à court terme, en adoptant un certain nombre de mesures visant à réduire les coûts de production dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de cette dernière,
- promouvoir l'activité privée dans les secteurs de production qui permettront au pays d'accélérer sa transition vers le haut de la frontière technologique mondiale et d'entrer en concurrence sur les marchés internationaux de biens et services à forte intensité technologique et en main-d'œuvre qualifiée, tout en améliorant son

positionnement dans les chaînes de valeur mondiales,

- repenser le rôle que l'État doit jouer pour faciliter cette transition, notamment en matière d'incitation aux agents privés à investir ; sous forme de services publics qui permettraient d'accroître la productivité des facteurs de production privés dans les secteurs d'activités stratégiques, et en termes d'appui à une stratégie d'intégration régionale.

Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, le nouveau cadre de croissance économique devrait inclure les éléments-clés tels qu'une composition plus adéquate des dépenses d'investissement public entre l'infrastructure de base (routes, énergie, systèmes de télécommunications de base, eau et assainissement) et une infrastructure avancée (technologies de l'information et de la communication avancées), ainsi qu'une meilleure répartition du capital public entre les régions du pays.

Un arrimage régional africain plus soutenu, à travers le renforcement de la dynamique d'intégration régionale permettrait de créer ou de développer à terme des marchés d'exportation pour des productions à contenu technologique plus élevé. Elle entraînerait aussi la création de chaînes d'approvisionnement intégrées dans plusieurs activités, favorisée par de faibles coûts salariaux. Pour mettre en œuvre cette stratégie régionale, les Investissements directs étrangers (IDE) des entreprises marocaines devront augmenter de manière significative, particulièrement en infrastructure de base. Elle pourrait également nécessiter, au moins dans un premier temps, le soutien de l'État, direct et indirect, à travers par exemple la mise en place d'accords d'aide bilatéraux et de facilitation des échanges commerciaux, y compris une zone de libre-échange.

En somme, la montée en puissance diplomatique du Maroc est due en grande partie par la fin de la politique de la chaise vide entamée en 1984, date de la sortie du Maroc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et devenue ensuite Union africaine. Dès 2017, son action diplomatique au sein de l'Organisation des Nations unies est devenue de plus en plus offensive. Depuis son retour au sein de l'UA, le Maroc intensifie son action diplomatique par le

renforcement de sa présence dans tous les espaces régionaux, continentaux et internationaux, y compris ceux hostiles à ses intérêts. En ce sens, la machine diplomatique marocaine n'a jamais été aussi efficace. Le Maroc renforce sa position régionale par le biais du *soft power* adopté par le Roi Mohammed VI depuis son accession au trône en 1999, dont l'activité a un impact sur le développement de la politique étrangère du pays. Le royaume récolte ainsi les bénéfices diplomatiques de son approche de la coopération Sud-Sud et de sa politique africaine à plusieurs niveaux, capitalisant sur le *soft power*. Le pays a exploité le potentiel de son économie diversifiée pour accroître son influence par le biais de projets gagnant-gagnant à travers le continent, stimulés par la mobilisation habile de la religion. Le Maroc cherche à étendre son influence au sud du Sahara en prenant appui sur d'importantes ressources symboliques, notamment l'islam et la confrérie Tidjaniya. La lutte contre le djihadisme, l'influence religieuse et la consolidation de la place du Maroc dans le jeu diplomatique ont permis au Souverain alaouite d'inaugurer une instance de concertation entre les oulémas provenant de 31 pays. Le pays s'est imposé comme un acteur de premier plan tant dans le maintien de la paix que

dans la lutte contre le terrorisme. Pour aller encore plus loin à terme et atteindre les objectifs fixés, il conviendra d'adopter une stratégie revisitant le modèle de développement face aux transformations de l'économie mondiale.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU MAROC FACE AUX DÉFIS DU XXI^e SIÈCLE : ANALYSE DES STRATÉGIES ET DES PRIORITÉS DE LA DIPLOMATIE MAROCAINE

Jean KOFFI NDRI

Doctorant en droit public et sciences politique à l'Université Mohamed V Agdal-Rabat, Maroc.

La politique étrangère marocaine a connu plusieurs évolutions au cours des dernières décennies⁶. Depuis son autonomie acquise en 1956⁷, le Maroc a cherché à affirmer sa place sur la scène internationale en développant des relations diplomatiques avec de nombreux pays, tout en contribuant activement aux organisations régionales et internationales. Cependant, la politique étrangère marocaine doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis liés aux enjeux géopolitiques, économiques et sociaux du XXI^e siècle. Dans un tel contexte, l'étude de la politique étrangère du Maroc est particulièrement intéressante pour diverses raisons. Tout d'abord, le Maroc est un acteur clé dans la région du Maghreb et de l'Afrique du Nord, ce qui en fait un cas d'étude pertinent pour comprendre les dynamiques régionales. Ensuite, le Maroc a des relations stratégiques avec de nombreux pays, notamment la France, les États-Unis ou encore la Chine, entre autres, qui peuvent influencer sa politique étrangère. Enfin, l'analyse des stratégies et des priorités de la diplomatie marocaine permet de mieux cerner les choix politiques du royaume et leurs implications pour la région et au-delà.

Quelles sont les stratégies et les priorités de la diplomatie marocaine et comment celles-ci sont-elles mises en œuvre ?

Les orientations stratégiques et prioritaires de la politique étrangère marocaine

Sans aucun doute, le Maroc est considéré comme un acteur important dans la région de l'Afrique du Nord

et a une longue histoire de relations diplomatiques avec les États de la société internationale. Le Maroc a évolué pour devenir un acteur clé dans la région de l'Afrique du Nord et en matière de politique étrangère plus généralement. En ce sens, la politique étrangère marocaine a connu de profondes transformations au cours de la dernière décennie. Ses rapports extérieurs se sont hétérogénéisés, aussi bien au niveau des acteurs qu'à celui des orientations stratégiques de sa diplomatie caractérisée par une approche axée sur la coopération, la stabilité régionale, la diplomatie et la diversification des partenariats. Le Maroc entretient des relations étroites avec les pays arabes et africains, ainsi qu'avec les pays européens et les États-Unis. En outre, le Maroc est engagé dans des forums internationaux tels que les Nations unies, l'Union africaine et la Ligue arabe notamment.

Toutefois, « les grandes orientations des relations internationales du Maroc n'ont jamais fait l'objet d'une campagne politique, d'un débat parlementaire ou d'une publication officielle d'envergure : elles restent un domaine réservé du monarque et ne sont annoncées que dans les discours royaux principalement »⁸. Néanmoins, dans les discours royaux et la matérialisation de ceux-ci, il sera constaté ostensiblement que, dans ses orientations stratégiques, la politique étrangère marocaine accorde une grande importance à la stabilité et à la sécurité régionales. Aussi, le royaume œuvre-t-il sans relâche au renforcement de sa coopération avec les pays africains voisins pour lutter contre les défis communs, tels que le terrorisme, l'immigration

⁶ IRES, « Les Relations internationales Du Royaume », février 2016. Consulté le 1er avril 2023. <https://www.ires.ma/images/Publications/PANORAMA-2016.pdf>.

⁷ Maury, Jean-Pierre. « Indépendance du Maroc, 1956, MJP », s. d. <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ma1956.htm>, (consulté le 01/04/23).

⁸ Yousra ABOURABI, « Les relations internationales du Maroc : Le Maroc à la recherche d'une identité stratégique », *op.cit.*

illégal, et la criminalité transnationale.

En termes de priorités, la politique étrangère marocaine accorde une attention particulière aux questions de développement économique et social, ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. De même, le Maroc œuvre à consolider ses relations économiques avec les pays européens et les pays du Golfe, tout en augmentant sa présence en Afrique et en renforçant la coopération économique et commerciale puis en encourageant les investissements étrangers⁹.

En outre, la question du Sahara occidental demeure indéniablement l'un des sujets les plus importants de la politique étrangère marocaine depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un conflit datant de l'époque coloniale, lorsque l'Espagne a pris le contrôle de la région. Depuis lors, le Maroc a revendiqué le Sahara occidental comme faisant partie intégrante de son territoire, tandis que le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, demande l'indépendance de la région. Le royaume chérifien a investi beaucoup de temps, d'efforts et de ressources pour défendre sa position sur le Sahara occidental. L'adoption de la résolution 1754 du Conseil de sécurité de l'ONU en 2007 a ouvert la voie à un processus de négociation visant à parvenir à une solution politique juste et durable au conflit¹⁰. Depuis lors, le Maroc a participé activement aux négociations menées sous l'égide de l'ONU, tout en continuant à faire valoir sa position sur le Sahara occidental. Aussi, le Maroc considère le Sahara occidental comme une question de souveraineté nationale et de sécurité¹¹. Le pays estime que l'indépendance du Sahara occidental pourrait ouvrir la voie à des revendications séparatistes dans d'autres régions du pays. En la circonstance, il affirme que l'indépendance du Sahara occidental menacerait la stabilité de toute la région et pourrait entraîner une prolifération d'activités terroristes et

criminelles¹². De plus, le Maroc considère que la question du Sahara occidental a des implications économiques importantes. La région est riche en ressources naturelles, telles que le phosphate, le fer et le poisson, et a un potentiel touristique considérable. De ce fait, la souveraineté sur le Sahara occidental lui permettrait d'exploiter pleinement ces ressources pour ainsi stimuler le développement économique de la région. Enfin, Rabat considère que la question du Sahara occidental a des implications pour sa position dans la communauté internationale. Le pays estime qu'une résolution juste et durable du conflit renforcerait sa position en tant qu'acteur régional important et améliorerait sa crédibilité sur la scène internationale.

En définitive, la question du Sahara occidental reste l'une des priorités de la politique étrangère marocaine en raison de ses implications pour la souveraineté nationale, la sécurité, l'économie et la position du Maroc au sein de la communauté internationale.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés

La politique étrangère du Maroc a connu une évolution notable ces dernières années, avec une orientation stratégique qui vise à renforcer les relations bilatérales avec les pays voisins, en particulier en Afrique, ainsi que d'autres pays du monde, notamment en Europe, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient.

La diplomatie économique

Le Maroc a adopté une stratégie en vue de renforcer ses relations économiques avec les pays partenaires. Cette stratégie vise notamment à attirer les investissements étrangers, à développer le commerce international, et à promouvoir les

⁹ « Les Priorités de La Politique Étrangère Du Maroc Exposées à l'université Suédoise de Göteborg », 13 mai 2022, <https://www.mapnews.ma/fr/actualites/monde/les-priorit%C3%A9s-de-la-politique-%C3%A9trang%C3%A8re-du-maroc-expos%C3%A9es-%C3%A0-luniversit%C3%A9-su%C3%A9doise-de>, (consulté le 01/05/23).

¹⁰ Les implications de cette résolution sont disponibles sur le site : <https://press.un.org/fr/2007/CS9007.doc.htm>, (consulté le 01/04/23).

¹¹ Le Monde avec AFP, « Le Sahara occidental

« n'est pas à négocier », réaffirme le roi Mohammed VI du Maroc », *Le Monde.fr*, 7 novembre 2021, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/07/le-sahara-occidental-n-est-pas-a-negocier-reaffirme-le-roi-mohammed-vi-du-maroc_6101235_3212.html.

¹² Lucile MARTIN, « Le dossier du Sahara occidental », *Les Cahiers de l'Orient*, 2011/2 (N° 102), p. 43-57. DOI : 10,391 7/lcdlo.102.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2011-2-page-43.htm>, (consulté le 01/04/23).

échanges technologiques et culturels¹³.

La coopération régionale

Le Maroc a établi des alliances et des partenariats avec les pays voisins et les organisations régionales telles que l'Union africaine, la Ligue arabe et l'Union européenne. Cette coopération vise à renforcer la stabilité régionale, à promouvoir le développement économique et social, et à répondre aux défis sécuritaires et environnementaux¹⁴.

La diplomatie culturelle

Le Maroc a adopté une politique active de diplomatie culturelle pour promouvoir la culture marocaine à l'étranger et renforcer la coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et du tourisme¹⁵.

La diplomatie climatique

Le Maroc est engagé dans la lutte contre le changement climatique, en tant que pays hôte de la COP22 en 2016 et par la mise en place de sa propre politique climatique¹⁶. Le Maroc vise également à renforcer sa coopération avec les pays partenaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris¹⁷.

La question migratoire

Quant à la question migratoire, le royaume chérifien est un espace de transit important pour les migrants qui cherchent à atteindre l'Europe. Le gouvernement marocain a pris des mesures pour gérer ce flux migratoire, en renforçant la sécurité aux frontières, en luttant contre les réseaux de trafiquants et en mettant en place des politiques

d'intégration pour les migrants qui souhaitent s'installer au Maroc¹⁸.

Le pays a également conclu des accords avec l'Union européenne pour la gestion de la migration, notamment en matière de coopération policière et judiciaire, de protection des droits des migrants et de développement économique et social dans les pays d'origine des migrants.

En définitive, la politique étrangère marocaine a connu des évolutions significatives au cours des dernières décennies, notamment depuis l'accession de Mohammed VI au trône en 1999. Sous son règne, le Maroc a cherché à renforcer ses relations avec ses partenaires traditionnels, tout en explorant de nouveaux horizons diplomatiques, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie.

La diplomatie marocaine est toutefois confrontée à des défis importants au XXI^e siècle, tels que la sécurité régionale, la gestion des flux migratoires, le changement climatique, les tensions géopolitiques régionales et la concurrence économique internationale. Dans ce contexte, la diplomatie marocaine doit adapter ses stratégies et ses priorités pour répondre aux enjeux actuels.

En outre, le Maroc a adopté une stratégie de diversification de ses partenariats, en se rapprochant des pays africains, des pays émergents et en renforçant ses liens avec les pays occidentaux. Dans cette perspective, il a initié une politique de coopération Sud-Sud en Afrique, fondée sur le partenariat, le développement économique et l'intégration régionale.

La diplomatie marocaine a également mis en avant une politique proactive en matière de sécurité

¹³ Amine DAFIR, « La diplomatie économique marocaine en Afrique subsaharienne : réalités et enjeux », *Géoéconomie*, 2012/4 (n° 63), p. 73-83. DOI : 10,391 7/geoec.063.0073. URL : <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2012-4-page-73.htm>, (consulté le 01/05/23).

¹⁴ Yousra ABOURABI, *op.cit.*

¹⁵ Maroc Diplomatique, « Au Maroc, la diplomatie culturelle joue un rôle central et envoie l'image d'un pays ouvert, moderne et modéré », *Maroc Diplomatique*, 8 août 2018, <https://maroc-diplomatique.net/au-maroc-la-diplomatie-culturelle-joue-un-role-central-et-envoie-limage-dun-pays-ouvert-moderne-et-moderne/>.

¹⁶ <https://maroc.ma/fr/actualites/conference-de->

[lonu-sur-les-changements-climatiques-cop22](#), consulté le 01/05/23).

¹⁷ « Accord de Paris : Le Maroc se démarque des autres pays », s. d., <https://fnh.ma/article/developpement-durable/accord-de-paris-le-maroc-parmi-les-rares-pays-ayant-pris-des-mesures-pour-honorer-leurs-engagements>.

¹⁸ ReliefWeb. « La Politique d'immigration du Maroc et Ses Initiatives en faveur des Migrants et Réfugiés, mises en avant à New York - Morocco », 23 février 2018. <https://reliefweb.int/report/morocco/la-politique-dimmigration-du-maroc-et-ses-initiatives-en-faveur-des-migrants-et-r>, (consulté le 01/05/23).

régionale, en agissant comme un acteur clé dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. De même, le Maroc a joué un rôle important dans la gestion des flux migratoires, en développant des politiques d'immigration régulière et en cherchant à renforcer la coopération internationale pour lutter contre les réseaux de trafic de migrants.

Le royaume chérifien a développé une diplomatie environnementale, en participant activement aux négociations internationales sur le climat et en adoptant des politiques ambitieuses de développement durable. Le Maroc a également cherché à renforcer ses liens économiques avec ses partenaires, en se concentrant sur la promotion

des investissements et des échanges commerciaux.

Tout bien considéré, la politique étrangère du Maroc est caractérisée par une stratégie de diversification de ses partenariats, une politique proactive en matière de sécurité régionale, une diplomatie environnementale ambitieuse et une approche axée sur la coopération économique.

RETOUR SUR LA POLITIQUE AFRICAINE DU MAROC

Pr Younés ZAKKARI

Université Mohammed V, Rabat.

Page | 10

Compte tenu de sa forte croissance et surtout de ses ressources énergétiques, minières et naturelles, qui s'ajoutent à son immense marché potentiel, l'Afrique est convoitée et elle est devenue un espace de compétition entre les puissances classiques et les puissances émergentes. L'intensification des rencontres et des sommets autour de l'Afrique traduit d'une part l'intérêt et le poids que représente le continent africain dans la géopolitique mondiale et, d'autre part, la diversification des stratégies et politiques étrangères à l'égard de l'Afrique.

Pays arabe, africain et du sud, le Maroc entretient depuis plusieurs siècles des relations avec les peuples et les pays d'Afrique subsaharienne. D'ailleurs, le royaume du Maroc est l'un des bâtisseurs de l'unité africaine dans le sens où il a abrité en janvier 1961 la conférence de Casablanca. Outre l'appui solidaire du Maroc à la lutte de libération des pays africains et les liens historiques, culturels mais également religieux, l'association entre le Maroc et les pays du continent africain s'appuie sur un partenariat économique, politique et stratégique qui ne cesse de prendre de l'ampleur. La dimension africaine du Maroc, ses liens solides avec les pays du continent ainsi que son positionnement géographique, pont entre l'Afrique et l'Europe, constituent de véritables atouts pour le pays.

Dans ce contexte, une analyse profonde de la politique africaine du Maroc s'impose. L'objectif est de déterminer ses fondements, ses traits saillants, ses caractéristiques et ses perspectives notamment après le retour du Maroc au sein de l'Union africaine.

L'Afrique subsaharienne : un axe stratégique de la politique étrangère du Maroc

L'Afrique est au centre de la politique étrangère du Maroc. C'est pourquoi, malgré le retrait du royaume Maroc de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)¹⁹,

le pays a pu développer depuis une dizaine d'années une véritable stratégie à destination du continent.

L'Afrique subsaharienne constitue une priorité pour le Maroc depuis les années 2000. Outre les relations personnelles nouées par Hassan II avec de nombreux chefs d'État, le Roi Mohammed VI fait de l'Afrique une priorité de sa politique extérieure. Plusieurs signes forts peuvent être détectés durant ces dernières décennies et ainsi témoigner de la place grandissante de l'Afrique subsaharienne dans la politique étrangère marocaine.

D'une part, l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés (PMA) mais également l'exonération de taxes douanières à l'entrée du Maroc ont constitué les prémices d'une action diplomatique marocaine renforcée en faveur des pays de la région. D'autre part, la consécration dans la Constitution marocaine de la coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne affirme le retour en force du Maroc sur la scène africaine. C'est ainsi que le préambule de la Constitution souligne que le Maroc s'engage à « consolider les relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique, notamment les pays du Sahel et du Sahara » et à « renforcer la coopération Sud-Sud ». Il est ajouté que l'unité marocaine s'est nourrie et enrichie de « ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen ».

En réalité, face à la rivalité des puissances classiques et des puissances émergentes sur les marchés africains, le Maroc ne peut rester en dehors du jeu. Sa dimension africaine d'une part et ses relations historiques et ancestrales avec les différents pays du continent d'autre part lui permettent de jouer un rôle considérable et de contribuer efficacement au développement du continent. De même, les différentes transformations véhiculées par la mondialisation sur le plan régional et international exigent une réelle mobilisation du

¹⁹ Le 12 novembre 1984 la délégation marocaine avait quitté le 20ème sommet de l'Organisation de

l'Unité africaine.

Maroc, afin de consolider son positionnement et renforcer sa place en Afrique.

Par ailleurs, depuis 1999 jusqu'à la fin de l'année 2017, le Souverain a effectué cinquante-trois visites dans vingt-sept pays africains. Outre les alliés traditionnels du Maroc, « le Roi s'est rendu pour la première fois dans huit pays dont quatre en Afrique de l'Est (Éthiopie, Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud), deux en Afrique australe (Madagascar et Zambie) et deux en Afrique de l'Ouest (Nigeria et Ghana) »²⁰. Les visites et les déplacements royaux en Afrique inaugurent une nouvelle ère dans la coopération maroco-africaine et visent à consolider une coopération sud-sud efficiente, dont l'objectif principal est de « développer un modèle de coopération économique mutuellement bénéfique, et d'améliorer les conditions de vie du citoyen africain »²¹. C'est tout un symbole de la place grandissante de l'Afrique dans la politique étrangère du Maroc et dans la diplomatie royale.

Force est de constater que la politique africaine du Maroc a suscité des inquiétudes auprès de certaines puissances, qui ont suivi de plus près les différentes visites et déplacements du Roi en Afrique. La signature des accords et des contrats entre le patronat marocain et le monde des affaires en Afrique n'a pas été du goût de tous.

La coopération Sud-Sud: fondement de la politique africaine du Maroc

Dans un contexte très particulier, caractérisé par l'essoufflement et la crise de la coopération Nord-Sud d'une part ainsi que par l'insuffisance et l'inefficacité de l'aide publique d'autre part, tout en considérant la crise des institutions financières internationales, la coopération Sud-Sud (CSS) gagne une reconnaissance croissante²². La CSS se démarque de la coopération traditionnelle dans la mesure où elle n'est pas envisagée « comme une forme d'aide publique au développement, mais comme un partenariat entre égaux fondé sur la solidarité »²³.

La coopération maroco-africaine a pris de l'ampleur dans cette conjoncture et vise à apporter des solutions adaptées au contexte africain. La coopération maroco-africaine se démarque par son caractère multidimensionnel et multisectoriel, avec une attention particulière sur le partenariat économique. L'analyse des discours, messages et déplacements depuis l'avènement du Roi Mohammed VI permet de relever la place grandissante accordée à l'Afrique et notamment à la CSS. À plusieurs reprises, le Roi Mohammed VI a rappelé qu'à défaut de moyens nécessaires, les différents défis de l'Afrique ne peuvent être surmontés que par la coopération et la solidarité entre les peuples africains. La CSS se présente ainsi comme un remède contre la vulnérabilité dont l'Afrique fait montre depuis plusieurs décennies. La CSS est pour le Maroc « [u]n vecteur de l'émergence d'une Afrique nouvelle, confiante en ses potentialités et ouverte sur l'avenir »²⁴. Par ailleurs, la commémoration de la *Journée de l'Afrique au Maroc*, le 25 mai de chaque année démontre l'intérêt que suscite l'Afrique dans la société marocaine. Ce rendez-vous annuel est une occasion pour le Maroc de rappeler son engagement en faveur d'une Afrique forte, solidaire et apte à répondre aux attentes de sa population. Aussi, l'organisation par le Maroc du *Forum Crans Montana*, rendez-vous annuel de personnalités intellectuelles et culturelles, issus du monde de la politique, de la culture, de l'économie et de l'information, mais également des ONG, afin de débattre et échanger dans les domaines intéressant le continent africain tout en permettant la formulation de solutions pratiques à plusieurs problématiques est une marque d'attachement du Maroc au développement de l'Afrique. Le choix des thématiques et la qualité des participants « [c]onfère au Forum une envergure internationale, tout en consacrant une attention particulière à notre continent d'avenir, l'Afrique ». Plus concrètement, la mobilisation du Maroc en faveur de la CSS peut être déclinée en trois plans : continental, bilatéral et régional.

Sur le plan continental

adoptée par l'AG des Nations unies. A/RES/64/222.§18 et 19.

²³ *Ibid.*

²⁴ Message du Roi Mohammed VI aux participants au Forum Crans Montana à Dakhla, sous le thème «L'Afrique et la Coopération Sud-Sud», vendredi, 16 Mars 2018.

²⁰ IRES (2018), *Pour un développement autonome de l'Afrique*, Rapport stratégique 2018, p. 297.

²¹ Discours du Roi Mohammed VI, à l'occasion de la fête du Trône, le 30 juillet 2015.

²² Cf., ONU. (2009). *Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération Sud-Sud*. Résolution

L'ouverture du Maroc sur l'Afrique subsaharienne durant ces dernières années constitue un choix réaliste et stratégique, en accord avec les reconfigurations actuelles de l'économie mondiale où le continent africain est appelé à « se positionner en tant que nouveau pôle mondial de croissance ». Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine, le 30 janvier 2017, après avoir quitté l'OUA en 1984, a été suivi de près par les grands décideurs internationaux. Ce retour à la famille africaine était fortement attendu depuis plusieurs années dans le sens où il est de nature à renforcer l'image et la place de l'Afrique sur l'échelle internationale. La présence du Maroc au sein de l'UA permet d'une part d'établir un certain équilibre entre les pays francophones et les pays anglophones et, d'autre part, la contribution annuelle du Maroc au budget de l'UA permet d'atténuer le déficit budgétaire de l'organisation panafricaine. En sus de cet aspect économique, il est attendu du Maroc qu'il apporte une réelle valeur ajoutée à l'UA en contribuant à la promotion et à la défense des intérêts du continent²⁵. Le rôle catalyseur que peut jouer le Maroc en matière migratoire est un autre exemple de la mobilisation du Maroc sur le plan continental en faveur d'une coopération Sud-Sud²⁶.

Sur le plan bilatéral

Les relations entre le Maroc et ses partenaires africains sont anciennes et ne cessent de prendre de l'ampleur afin de renforcer la coopération économique, humaine et sécuritaire des différentes parties. Outre la création des commissions mixtes, qui visent le suivi des projets et l'amélioration des relations bilatérales, le Maroc a conclu plus de 1000 accords avec plusieurs États africains, portant entre autres sur le commerce, l'exclusion de la double imposition ou encore la promotion et la protection des investissements. Ces accords bilatéraux visent essentiellement la création d'un cadre propice au renforcement de la CSS. La mobilisation du Maroc se traduit à travers la mise en place de projets de grande envergure et le renforcement du partenariat dans plusieurs secteurs. La formation universitaire

est un autre maillon de la CSS entre le Maroc et ses partenaires africains. Encouragés par sa stabilité politique, son rapprochement géographique et la qualité de ses formations, de nombreux étudiants africains optent pour le Maroc comme pays d'accueil afin de terminer leurs études supérieures. Plus récemment (2017-2018), les établissements supérieurs marocains ont accueilli 10.000 étudiants africains dont plus de 80% sont boursiers²⁷. Dans le même sillage, de nombreux cadres, administrateurs et décideurs africains se déplacent chaque année au Maroc pour effectuer des formations et stages dans différents secteurs²⁸.

Le royaume a beaucoup investi dans des projets de sécurité alimentaire et sanitaire, où son expertise est reconnue (gestion de l'eau, élevage et création de centres de soins, etc.) La signature de l'accord entre le ministère de l'Industrie publique éthiopien et le groupe OCP (19 novembre 2016) portant sur la construction d'un complexe industriel d'engrais, ou encore l'accord entre le Maroc et le Nigéria (décembre 2016) portant sur le projet de gazoduc devant relier les deux pays et passant par onze États de la région ouest-africaine, visent à garantir un meilleur développement pour les partenaires africains du Maroc.

Le « modèle marocain » de la CSS recouvre des volets variés et très divers. Il est présenté comme un modèle original, approprié et adapté aux attentes des pays du Sud. Le « modèle marocain » de la CSS se démarque par son caractère multidimensionnel et multisectoriel et, par conséquent, il inclut les domaines sécuritaire et militaire, économique, spirituel et culturel, mais également humanitaire et migratoire.

Par ailleurs, dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19, le Maroc a fait preuve de dynamisme et de solidarité à l'égard de ses partenaires africains. Le Maroc a pu apporter des réponses à la crise malgré quelques limites s'agissant de ses moyens matériels et la modestie de son infrastructure sanitaire. Le Maroc a engagé une opération humanitaire

²⁵ Voir le « Sommet Africain de l'Action », tenu à Marrakech en marge de la 22^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, le 16 novembre 2016.

²⁶ V. l'accueil du Maroc de la Conférence intergouvernementale de Marrakech (10-11 décembre 2018), derrière l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, sous l'égide des Nations Unies.

²⁷ IRES (2018), *Pour un développement autonome de l'Afrique*, Rapport stratégique 2018 p. 306.

²⁸ Entre 1986 et début 2017, 5.000 cadres administratifs africains ont été accueilli au Maroc pour développer leurs connaissances et leurs savoirs faire dans différents secteurs. Cf., IRES (2018), *Pour un développement autonome de l'Afrique*, op.cit., p. 305.

d'envergure au profit de plusieurs États de l'Afrique subsaharienne afin de les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le virus²⁹. L'aide marocaine à l'égard des pays africains réaffirme les principes et les valeurs défendus par le Maroc et surtout son engagement effectif pour l'accompagnement du développement du continent.

C'est ainsi que le Maroc a opté pour une démarche pragmatique, orientée vers l'action et le partage d'expérience. D'ailleurs, le matériel envoyé aux États africains, portant le label *made in Maroc* peut être interprété comme un message à tous les pays du continent : l'Afrique doit agir et mobiliser ses propres ressources pour faire face à la pandémie. L'initiative marocaine a été grandement saluée à l'échelle africaine et internationale. D'une part, plusieurs chefs d'État, ambassadeurs, ministres et célébrités africains ont exprimé leur reconnaissance et leur gratitude à l'égard de l'initiative marocaine. D'autre part, plusieurs organisations internationales ont salué le soutien matériel marocain en faveur de plusieurs États de l'Afrique subsaharienne. C'est ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé a félicité l'initiative du Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales aux pays africains, saluant un acte de générosité bienveillant et « une manifestation authentique et tangible de la solidarité régionale » dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Dans le même sillage, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a salué la solidarité et l'action humanitaire sous l'égide du Souverain destinées à soutenir la lutte contre la pandémie de Covid-19. L'initiative marocaine est un message fort, traduisant l'engagement effectif du Maroc en faveur de la solidarité interafricaine et la coopération Sud-Sud. Il s'agit enfin d'une illustration du *soft power* marocain qui constitue un pilier de la politique africaine du Maroc.

Sur le plan régional

²⁹ Une action humanitaire d'envergure a été employée à l'égard de 15 pays africains, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, Swaziland, la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, le Malawi, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie. Elle est composée de 8 millions de masques, 900 000 visières, 600 000 coiffes, 60 000 blouses, 30 tonnes de gel hydroalcoolique, 75 000 boîtes de chloroquine et 15 000 boîtes d'azithromycine.

Conscient du poids des groupements régionaux et interrégionaux en matière de renforcement de la CSS, le Maroc poursuit ses efforts afin de renforcer sa présence dans l'architecture institutionnelle africaine. Le Maroc est un membre fondateur de l'UMA (1989), membre à part entière de la Communauté des États sahélo-sahariens (1998) et il œuvre pour prendre place à la Communauté économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (1975). Les résultats performants des groupements régionaux en matière de CSS³⁰ exigent un réel engagement des pays africains dans ce processus d'intégration régionale, qui ne peut être que bénéfique pour les États et les peuples d'Afrique.

Force est de constater que le processus d'intégration régionale en Afrique est en cours de consolidation. Il atteste d'une montée en puissance durant ces dernières décennies grâce à la mise en place et au renforcement des Communautés économiques régionales (CER). Les défis de la mondialisation imposent aux pays africains d'agir à l'unisson pour promouvoir et défendre leurs intérêts.

De nouvelles perspectives stratégiques de la politique africaine du Maroc après le retour au sein de l'UA

Le processus d'intégration économique régionale en Afrique s'est beaucoup accéléré ces dernières décennies grâce à la mise en place et au renforcement des Communautés économiques régionales. Celles-ci sont non seulement les piliers du développement socio-économique et de la stabilisation politique du continent, mais également les vecteurs de l'intégration africaine dans la perspective de la création d'une Communauté économique africaine³¹. L'UMA, qui est la CER d'appartenance du Maroc compte tenu de sa position géographique sur le continent, peine cependant à concrétiser son agenda en raison des désaccords politiques et économiques entre ses États membres. Ce qui contraint ce pays à rechercher un nouveau

³⁰ Commission économique pour l'Afrique (2011), *L'Afrique du Nord et la Coopération Sud-Sud dans un contexte de gouvernance régionale*, p. 21.

³¹ Traité instituant la Communauté économique africaine (Abuja 1991) ; Commission économique pour l'Afrique, *État de l'intégration régionale en Afrique VIII : Vers la création de la zone de libre-échange continentale*, Publication de la CEA, l'UA et la BAD, Addis-Abeba (Ethiopie), 2017.

positionnement régional, afin de mieux prendre part et de tirer profit de la dynamique d'intégration économique continentale. En outre, le Maroc a besoin de diversifier ses partenaires économiques et de gagner des marchés alternatifs pour son secteur privé face à la concurrence mondiale et aux difficultés que traverse l'économie européenne, premier débouché de la production marocaine.

Dès son retour au sein de l'UA, le Maroc a déposé une demande d'adhésion auprès de la CEDEAO (24 février 2017), qui a été favorablement accueillie par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO qui a donné son accord de principe lors de son 5^{ème} sommet tenu en juin 2017 à Monrovia au Libéria³². L'importance des implications d'une éventuelle adhésion du Maroc à la CEDEAO est une problématique dont la pertinence n'est pas à démontrer dans la mesure où cette Communauté a à son actif plus de quatre décennies de coopération et d'intégration entre ses États membres.

La CEDEAO offre à cet effet une bonne opportunité, en raison de son important marché intérieur qui compte plus de 350 millions d'habitants, mais aussi de ses importantes ressources minières et pétrolières comme dans le Golfe de Guinée par exemple. Au vu de ces progrès, la demande d'adhésion du Maroc à la CEDEAO, tout en suscitant des espoirs de part et d'autre, soulève également des défis auxquels les décideurs politiques ne peuvent que prêter attention. Mais une adhésion du Maroc à la CEDEAO offre également des opportunités à cette communauté économique, notamment en termes de croissance, de renforcement de la stabilité et de l'attractivité de la sous-région. Par ailleurs, le poids économique du Maroc est de nature à accroître l'influence du bloc CEDEAO sur l'échiquier continental et sur la scène internationale. Ainsi, une admission du Maroc au sein de la CEDEAO est porteuse d'espoirs pour les deux parties, mais elle se heurte aussi à des questions complexes. Parmi ces questions figurent notamment celles relatives à la libre circulation des personnes, à l'exercice du droit de résidence et d'établissement, la perspective d'adoption de la

monnaie unique de la CEDEAO ainsi que les autres aspects techniques et juridiques des futures relations à la mise en place d'un cadre institutionnel d'adhésion du Maroc et la CEDEAO³³.

Par ailleurs, le retour du Maroc dans l'UA lui a permis de prendre place et de siéger dans les instances panafricaines à l'instar du Parlement panafricain et le Conseil de paix et de sécurité (...), puis d'endiguer les tentatives visant à porter atteinte à ses intérêts stratégiques, notamment en ce qui concerne la question du Sahara. Plus concrètement, le Maroc a réussi lors du Sommet de l'UA à Nouakchott (juin 2018) à trancher sur la centralité de l'ONU s'agissant de la supervision du processus de résolution du conflit du Sahara. Dans le même sillage, la reconnaissance des États-Unis de la souveraineté du Maroc sur le Sahara (10 décembre 2020) constitue une victoire de la diplomatie marocaine. C'est un événement historique et déclencheur d'une dynamique puisque dans la lignée de cette déclaration américaine, plus de 21 consulats et représentations diplomatiques ont été ouverts à Dakhla et Laayoune dans le Sud du Maroc.

Trois phases marquent l'évolution de la politique africaine du Maroc depuis l'accession du Roi Mohammed VI au trône en 1999. La première période illustre l'attention et le grand intérêt accordé par le Maroc à l'Afrique. Elle se concrétise par l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés (PMA) et par l'exonération de leurs produits de taxes douanières à l'entrée du Maroc³⁴. La deuxième période se distingue par la mise en place des jalons de la coopération Sud-Sud entre le Maroc et ses partenaires africains. Elle se manifeste par la signature des contrats et conventions entre le Maroc et ses partenaires africains, afin de mettre en place les différents projets retenus. La troisième période se caractérise quant à elle à la fois par le diagnostic des différents projets mis en place afin de relever les insuffisances et optimiser les résultats et par l'ouverture sur d'autres pays d'Afrique afin de promouvoir et défendre les intérêts stratégiques du Maroc.

2 Communiqué final du 51^{ème} Sommet Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CÉDÉAO, <<http://parl.ecowas.int/fr/communiqué-final-du-51eme-sommet-ordinaire-de-la-conference-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-de-la-cedeao/>>, (consulté le 21 avril 2023).

33 Commission de la CÉDÉAO, *Etude de la*

CÉDÉAO sur les implications de l'adhésion, octobre 2017 ; URL : <<https://fr.scribd.com/document/367443857/Etude-d-Impact-Sur-Les-Implications-de-l-Adhesion-Du-Maroc-a-La-Cedeao>>, (consulté le 25 avril 2023)

³⁴ Déclaration de SM le Roi lors du sommet Afrique-Europe (avril 2000 au Caire).

L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU MAROC : UNE ÉVALUATION DE SA VOLONTÉ ET DE SA CAPACITÉ DE PUISSANCE

Charlie MBALLA

Professeur-adjoint, campus Saint-Jean, University of Alberta, Canada.

Comprendre l'idée que le Royaume se fait de son espace revient à examiner la place centrale qu'occupent les notions de « Label Maroc », « Trait d'union » et « Juste milieu » ; lesquelles correspondent à une vision stratégique royale sous-tendant « un ensemble d'opportunités de coopération possibles dans tous les domaines »³⁵. Dans cet esprit et fidèle à sa tradition, le Maroc déploie entre l'Afrique et l'Europe, voire l'Amérique, sa diplomatie de présence, en se positionnant comme point de jonction avec le reste du monde d'une part et entre l'Afrique et l'Afrique elle-même d'autre part. D'un côté, le Maroc, premier pays non européen à l'inaugurer, dispose depuis 2008 du « statut avancé » auprès de l'Union européenne (UE), lequel statut établit un partenariat de coopération sur plusieurs activités de l'UE, comportant des avantages mutuels pour les deux partenaires. Le gouvernement marocain, par la voix de son chef, Aziz Akhannouch, a récemment (2022) affiché son engagement d'accompagner la stratégie européenne d'accélération des transitions numérique, énergétique et écologique dans les pays émergents et en développement. Cette stratégie (dite *Global Gateway*), lancée en 2021, sous la présidence française de l'UE, mobilisera d'ici à 2027, 300 milliards d'euros dont la moitié est destinée au continent africain (UE, 2023). Le Maroc est par ailleurs lié à l'UE par un accord d'association érigeant une zone de libre-échange sur les produits industriels et les produits manufacturiers. Ses liens historiques avec la France ont sans doute contribué à la qualité de ces échanges avec l'UE, le pays étant la principale destination des investissements français au Maghreb. C'est dire que le Royaume est en train de se tailler un portrait international de joueur de premier plan, recevant le président français Macron pour sa première visite officielle au Maghreb, alors que les nouveaux locataires de l'Élysée jettent leur

dévolu traditionnellement sur l'Algérie, pour leur premier déplacement en Afrique du Nord.

La diplomatie marocaine de présence a parallèlement pris une orientation africaine, le Maroc étant classé deuxième investisseur africain sur le continent (soit le premier en Afrique occidentale). La signature d'un mémorandum sur un projet de gazoduc reliant le Nigeria pour approvisionner l'Afrique de l'Ouest et l'Europe est une des preuves que le Maroc a sur son trône « Mohammed VI l'Africain », d'après une appellation popularisée par certains médias (Abourabi, 2021). Il convient de s'intéresser de près aux principes qui gouvernent ce positionnement. Comment passe-t-on d'une situation géographiquement et historiquement objectivable à une position politiquement et stratégiquement souhaitable ? Pour y répondre, ce texte examine l'identité stratégique du Maroc, la traduction géopolitique des choix politiques et en examine les conséquences.

La fabrication de l'identité stratégique du Maroc

Pour assumer son « destin » d'unir l'occident et l'orient, tout en asseyant sa vision stratégique et géopolitique, le Maroc doit mobiliser un ensemble d'opportunités et de relations, soit essentiellement des leviers politiques, culturels et économiques.

Les leviers politiques et les leviers économiques sont liés à une dynamique d'influence. Depuis son retour au sein de l'UA, après trente-trois ans d'absence, le Maroc a démontré un leadership marqué par la volonté de faire partie sinon des acteurs qui déterminent, pour le continent, les grandes orientations concernant les principaux enjeux de la planète, du moins le lieu où se négocient les processus décisionnels d'envergure touchant la région. Cette volonté de présence stratégique a une

³⁵ Mohammed VI, Discours à la 1ère conférence des ambassadeurs, organisée par le ministère des Affaires

étrangères et de la Coopération du 30 août au 1er septembre 2013 à Rabat.

dimension spatiale, si l'on considère la sphère d'influence historique du Maroc (le Sahel, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale). Elle a également une dimension réticulaire (insertion au sein de réseaux d'action et des secteurs clés). Font ainsi partie des secteurs d'influence du Maroc, l'économie (secteur dans lequel le poids du pays est croissant avec une présence de plus en plus importante de ses entreprises en Afrique subsaharienne, notamment) et la sécurité. Sur ce dernier plan, le pays, soucieux de la relativité de sa sécurité, semble avoir fait de la sécurité régionale sa propre sécurité, en se positionnant comme un contributeur clé dans les missions multinationales d'intervention et de maintien de la paix. Il participe ainsi à l'endiguement des positions de l'État islamique en Irak, en plus de faire face au terrorisme au niveau national. Le Royaume ambitionne par ailleurs de peser de tout son poids sur la diplomatie climatique, pour laquelle il a été l'hôte du 22^{ème} sommet de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (organisé à Marrakech en novembre 2016), et durant lequel il a accueilli une réunion spéciale pour les dirigeants africains.

C'est en recourant à son levier économique que le Maroc a réussi à se classer premier pays africain et 20^{ème} mondial, en termes de compétitivité globale (d'après l'*Agility Emerging Markets Logistics Index* (indice de 2022), devant l'Égypte et l'Afrique du Sud. Cet indice, qui prend également en compte l'évolution du climat des affaires et le degré de préparation numérique, fait de lui un candidat sérieux au leadership régional. Ce classement est confirmé par l'indice de gouvernance IAG de 2022, qui considère la tendance du Maroc des dix dernières années comme en constante amélioration sur le plan de la mise en place des conditions de base propices aux opportunités économiques. Le pays arrive en troisième position, derrière l'Île Maurice et la Tunisie dans cet indice (IAG, 2022). Bien que le Royaume ait démontré, depuis les années 2000, sa volonté de se positionner sur de nouveaux secteurs porteurs (industrie aéronautique, industrie automobile, par exemple), il faut reconnaître qu'il doit encore relever certains défis économiques, notamment en matière de sources d'énergie. Par ailleurs, la croissance économique ne doit pas faire oublier les défis sociaux subsistants. En effet, cette croissance n'est pas encore la chose marocaine la mieux partagée, de nombreuses demandes et inégalités sociales étant persistantes. Le Maroc partage toutefois ces défis majeurs avec le reste de la planète, bien qu'ils exigent du Royaume qu'il démontre sa capacité

politique à y faire face, au moment où sa trajectoire géopolitique attire de plus en plus l'attention des observateurs.

Les leviers culturels sont aussi liés aux leviers économiques et politiques, le Maroc étant réputé faire de son identité culturelle un atout pour son développement. Le Royaume a ainsi multiplié des représentations culturelles à l'étranger, en faveur de tout un programme de construction de centres culturels et d'une politique d'attraction visant les étudiants étrangers, dont africains. Toute une Agence de coopération internationale (AMCI) est dédiée à la gestion de ces milliers de boursiers venus du Sud. Si cette diplomatie culturelle active rentre dans les composantes du *soft power* (Nye, 2004), il serait exagéré de lui attribuer une ambition géopolitique à visée internationale, le pays ne disposant pas de modèle en la matière à l'échelle internationale ou même régionale, lui permettant d'exercer une puissance à même de satisfaire ses intérêts nationaux (Abourabi, 2021).

La traduction géopolitique des choix politiques

Face aux inégalités de longue date et, plus récemment, à la pandémie de Covid-19, le Maroc se distingue par sa capacité à avoir transformé la crise socio-sanitaire mondiale en une fenêtre d'opportunité, lui permettant d'opérer des choix politiques très volontaristes, basés sur des principes d'action audacieux et concrétisés en un programme de réformes transformatrices à incidence géopolitique. Partant du dossier épineux du Sahara occidental, facteur déterminant de la politique étrangère marocaine, la reconnaissance de la « marocanité du Sahara occidental » est de nature à structurer toute la diplomatie de Rabat, ses dirigeants n'hésitant pas à tracer un « axe du mal », selon que l'on soutienne ou pas la RASD. Les principes énoncés ci-après ne relèvent pas de l'approche officielle (à définir) de la politique étrangère marocaine. Il s'agit plutôt de principes découlant d'une analyse empirique du comportement du Maroc et de son interaction avec ses voisins proches et lointains.

Reconnaissance et affirmation

Le retour du Maroc au sein de l'UA, l'une des décisions politiques les plus importantes prises sous la direction du Roi Mohammed VI, traduit une volonté de la part de Rabat de rompre avec la politique de la chaise vide. Depuis, une bonne partie de l'action

diplomatie du Royaume consiste à défendre ses intérêts fondamentaux, tout en cherchant à faire la preuve qu'il est un acteur incontournable sur lequel ses pairs africains peuvent compter, face aux nombreuses crises qui minent la stabilité du continent. Cette défense de ses intérêts exige du Maroc qu'il concilie ses intérêts propres avec les intérêts communs de la région, dans un contexte de construction d'intégration africaine. Conscient des oppositions à son retour, le Maroc s'est vu obligé de s'activer auprès de ses alliés, notamment d'Afrique francophone, en mobilisant ses ressources économiques, culturelles et sécuritaires. Cette stratégie lui a permis de consolider son cercle d'amis et de contrecarrer les machinations de ses adversaires, qui ont tenté de l'isoler de tous les groupements régionaux et internationaux. Aujourd'hui, le Maroc semble peser de tout son poids pour retirer le dossier du Sahara occidental de l'agenda diplomatique continental. En s'en remettant aux Nations unies à propos d'un dossier épineux et diplomatiquement embarrassant pour l'UA, cette dernière trouve en la compétence onusienne sur ce différend un exutoire.

Distension et distanciation

Le Maroc a cherché depuis les dernières années à renforcer sa coopération à l'échelle continentale et à l'échelle internationale. À l'échelle continentale, la politique du Roi Mohammed VI s'est basée sur la consolidation de ses liens avec ses pairs africains, tout en affirmant sa volonté de rupture avec les traditions. La participation du Maroc au dernier sommet de la Francophonie, tenue à Djerba, en Tunisie (19-20 novembre 2022), et la composition de sa délégation sont révélatrices du nouveau virage marocain. Rabat s'est, en effet, contenté de s'y faire représenter par un directeur principal (en l'occurrence la directrice de la coopération culturelle) du ministère des Affaires étrangères, et non plus par un ministre, comme ce fut souvent le cas. Certes, le contexte de ses relations tendues avec Tunis, dont la position s'est rapprochée de celle d'Alger sur le dossier du Sahara occidental, y est-il pour quelque chose. Bien que le Royaume ait élaboré une rhétorique qui vise à présenter la politique africaine du Maroc comme une opportunité pour la France, la position française, nébuleuse sur le plan d'autonomie du Maroc et les politiques françaises de réduction des visas pour les ressortissants marocains, font partie des facteurs explicatifs. Bien plus, tout en adoptant une politique étrangère très agressive, notamment avec certains partenaires clés comme l'UE, le Royaume, comme l'attestent la plupart des

spécialistes du Maroc, a manifesté sa volonté de développer des relations extérieures autonomes. Les récentes crises diplomatiques avec la France, ancienne puissance coloniale et alliée de longue date, participent de cette volonté d'autonomie. Autant le Royaume entend poursuivre et approfondir sa relation traditionnelle avec ce partenaire historique (UE), autant il a opté pour la diversification de ses liens diplomatiques. Cela comprend non seulement un virage très africain de sa diplomatie, mais aussi une orientation vers les pays émergents. La participation du Roi Mohammed VI au troisième sommet Inde-Afrique de 2015 à New Delhi en est une illustration, parallèlement aux intentions du Royaume de « diversifier ses alliances internationales au profit de la Russie et de la Chine, sans que cela ne sacrifie, ne menace ou n'altère le bon déroulement de sa coopération avec la France. » (Abourabi, 2021). Le positionnement de la Chine sur le dossier du prolongement du TGV vers Marrakech sous l'impulsion de *China Railway Construction Corp*, société publique et spécialiste de la construction d'infrastructures ferroviaires en est une autre des illustrations. C'est à cet élan d'autonomisation que l'on peut également associer le fait pour le Maroc, le plus grand partenaire de l'Europe au Maghreb, de ne pas participer au vote de l'Assemblée générale des Nations unies du 2 mars 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pourtant il est considéré en même temps comme le premier pays africain à envoyer 20 chars de combat T-72B en Ukraine. Preuve d'une stratégie qui se veut plus pragmatique qu'idéologique.

Pragmatisme et souplesse

La substitution de la diplomatie « arabe » par la diplomatie « africaine », l'abandon de la politique de fermeté et de rigidité sur la question du Sahara occidental, la diplomatie commerciale (Messari, 2020) sont désormais au cœur de la stratégie empirique caractéristique de la politique étrangère du Maroc. Partant de sa politique de défense de ses intérêts, tout en essayant d'avancer dans les dossiers objet de tensions diplomatiques, le Maroc en arrive à faire le choix de la Realpolitik. Cette dernière se traduit par une doctrine en faveur soit du rejet de toute politique allant à l'encontre des intérêts du pays soit, à l'inverse, du soutien des politiques et des points de vues convergents (like-minded). À cet effet, Rabat n'hésite pas à faire entendre sa voix et à prendre des mesures de représailles face à des politiques contraires à ses intérêts, adoptées par ses homologues, notamment occidentaux. Le différend avec les États-Unis sur le projet d'inclure la question

des droits de l'homme au mandat des Nations unies au Sahara occidental (2014), la crise avec la France au sujet des poursuites judiciaires à l'endroit des représentants marocains (2014 également) illustrent la volonté d'affirmer sa puissance en s'imposant auprès de ses pairs. De plus en plus convaincu qu'« un compromis vaut mieux qu'une compromission », et face aux questions querelleuses, Rabat va chercher à obtenir au moins une position de neutralité de la part de ses alliés traditionnels, à défaut d'obtenir une position claire et sans équivoque de leur part sur le dossier litigieux du Sahara occidental. Ce virage pragmatiste, consistant à partir de la neutralité pour avancer vers un soutien progressif pour une solution politique gagnant-gagnant, a pour fondement un savant calcul propre à la théorie des jeux. Il s'agit en fait d'un jeu à somme positive, qui permet au Maroc de faire des gains sur plusieurs fronts. Ainsi, en renouant ses relations avec l'État d'Israël, par exemple, à la faveur des Accords d'Abraham de décembre 2020, le Maroc a-t-il pu obtenir la reconnaissance par les États-Unis (sous Trump) la souveraineté du Royaume sur le Sahara occidental, appui confirmé plus tard sous le mandat de Joe Biden. Parallèlement, Rabat doit démontrer sa volonté de continuer à soutenir la cause palestinienne, traditionnellement considérée comme une « cause nationale » au Maroc (Kozlowski, 2021).

Les conséquences géopolitiques d'un leadership marocain

Le Maroc de Mohammed VI a rejoint, ces dernières années, le top cinq des puissances régionales, derrière l'Égypte, l'Éthiopie, l'Algérie et l'Érythrée. Il s'est également hissé comme deuxième investisseur africain, après l'Afrique du Sud et le premier investisseur en Afrique de l'ouest (Abourabi, 2021). Cette évolution n'est pas sans conséquences géopolitiques. Elle fait sans nul doute des gagnants et des perdants.

Les gagnants

Le premier gagnant de l'effervescence marocaine en Afrique et dans la région, c'est le Maroc lui-même. D'un côté, le rayonnement stratégique du Royaume participe de son intégration dans l'économie mondiale, tout en ancrant ses politiques publiques dans la réalisation d'objectifs à la fois régionaux et mondiaux. Bien plus, un Maroc fort consacre à ce dernier son rôle stabilisateur dans une région qui a tant besoin de paix et de sécurité. Son influence est de nature à octroyer au Royaume un poids politique

lui permettant de faire des gains sur des dossiers « chauds ». Ce n'est pas un effet de hasard si de nombreux États qui reconnaissent jusque-là RASD ont retiré cette reconnaissance. Il s'agit de la capacité « d'empêcher de faire » démontrée par le Maroc. Ces gains sont toutefois à inscrire dans les bénéfices mutuels. Si la montée en puissance du Maroc en Afrique et son retour au sein de l'organisation continentale ont permis au pays de s'ouvrir de nouveaux marchés, notamment agricoles, de pousser l'évolution des mécanismes visant la libre circulation au sein du continent et surtout d'étendre sa zone d'influence diplomatique, stratégique et géopolitique, les avantages de ce retour pour l'UA sont réels. Le rôle de trait d'union entre l'orient et l'occident fait du Maroc un élément clé des relations internationales africaines, en vertu de sa proximité avec le monde occidental et l'Europe.

Les perdants

À l'ère où le continent africain fait l'objet de toutes les convoitises, courtisée aussi bien par ses voisins, notamment de la péninsule arabique (hier les Émirats arabes unis, aujourd'hui l'Arabie saoudite), l'identité stratégique du Maroc est de nature à heurter les ambitions des autres prétendants régionaux, voire internationaux, dont l'Espagne (sa relation avec le Maroc étant très tendue, au sujet de la délimitation du plateau continental) ou la France. Cette dernière paye le prix de ses errements diplomatiques et stratégiques, que constituent, par exemple, ses interventions militaires extérieures, en l'occurrence en Libye et ses échecs au Sahel ; ce à quoi s'ajoutent les efforts de diversification partenariale des pays de la région. Plus près du Maroc voire de la région et sans en arriver à évoquer une situation propre au dilemme de sécurité, on n'en serait pas loin, si l'on recense le nombre de prétendants à l'hégémonie régionale pour lesquels la montée en puissance du Maroc serait perçue comme une menace de nature à justifier leur désir de protection. Bien qu'il faille prendre garde à ne pas faire de la coïncidence un facteur explicatif, il reste difficile de ne pas lier l'augmentation des dépenses militaires de l'Algérie et de la Tunisie, par exemple, au souci d'accroître la sécurité de ces derniers pays. Si cette question se pose moins pour la Tunisie, du fait de son profil stratégique ou géopolitique (elle enregistre presque la moitié des dépenses militaires de celle de la Tunisie (Banque mondiale, 2023), elle conserve toute sa pertinence pour l'Algérie. Les dépenses militaires de celle-ci, prétendant à l'hégémonie sahélo-saharienne, sont non seulement au-dessus de la moyenne (Afrique du Nord et

Moyen-Orient compris) mais surtout en augmentation. Pour l'année de comparaison (2021), les Émirats arabes unis, le Maroc et l'Algérie ont accru leurs investissements militaires, allant ainsi à contre-courant de la tendance générale à la diminution caractérisant la région (Banque mondiale, 2023).

Du point de vue de la répartition des pouvoirs régionaux notons, par ailleurs, que le retour de Rabat dans la famille de l'UA aura bouleversé l'équilibre traditionnellement déterminé par l'axe Abuja-Pretoria-Alger, par ailleurs axe d'appui de longue date à la République sahraouie. Désormais, il convient de compter avec le Royaume dont la présence et l'action sont de nature à reconstruire et à déterritorialiser les partenariats et les alliances existantes, tant au niveau régional qu'au niveau sous-régional (SADC, CEDEAO, par exemple). Parlant de la CEDEAO plus particulièrement, l'intention du Maroc de rejoindre l'organisation sous-régionale a une conséquence géopolitique importante : concurrencer l'influence du Nigeria sur la région d'Afrique occidentale. Et puis, il y a l'Égypte et l'Afrique du Sud, concurrentes du Maroc sur le plan de « l'influence douce », les trois pays étant souvent évoqués parmi les plus influents en Afrique. Nul besoin de rappeler que lorsque le Maroc s'était engagé en 2017 à rejoindre la grande « famille de l'UA », l'Afrique du Sud et l'Algérie étaient dans le camp des oppositions à ce retour. Nul besoin non plus de revenir sur le dossier le plus sensible de la géopolitique marocaine : la RASD.

En définitive, tout porte à croire que les perspectives pour un Maroc influent sont bonnes. D'une part, la présence du Royaume au sein du continent est

basée sur des facteurs déterminants objectifs et subjectifs favorables, aidés en cela par un contexte structurel défavorable dans le camp de ses adversaires traditionnels (Algérie, Zimbabwe, Afrique du Sud). D'autre part, ses politiques et stratégies tant ambitieuses qu'audacieuses lui ont valu une certaine sympathie internationale, se traduisant par une croissance progressive du nombre de ses alliés et un soutien sans équivoque à son positionnement international. Les candidatures marocaines au sein des institutions internationales reçoivent l'appui de l'UA pour le renforcement de la présence marocaine dans les instances décisionnelles mondiales. Cette montée en puissance du Royaume se fera-t-elle pacifiquement ? Comment réagiront ses concurrents et sous quelle forme ? Les questions sont posées. L'avenir nous permettra d'y répondre.

LE SYSTÈME POLITIQUE MAROCAIN CONTRIBUE-T-IL AU RAYONNEMENT RÉGIONAL ET INTERNATIONAL DU MAROC ?

Djifa Agbélénko AGBEZOUKIN
Docteur en droit public et sciences politiques.

« *Pays séculaire, le Maroc est une nation unie, façonnée par une histoire commune. (...) Il tire aussi sa puissance de ses institutions et de ses citoyens qui s'emploient, par leurs compétences et leurs initiatives, à développer, à faire progresser leur pays et à défendre son unité, sa stabilité.*³⁶ » Sa Majesté le Roi Mohammed VI

A lors que plusieurs pays dans le monde arabe et en Afrique sont souvent en proie à des tensions fréquentes pour des raisons politiques et idéologiques, le Maroc fait figure de pays modèle en termes de stabilité et de continuité dans les actions publiques gouvernementales. Cette stabilité et la continuité des initiatives publiques sont certainement les facteurs endogènes permettant d'expliquer et de comprendre la présence de plus en plus marquée du Royaume Chérifien sur la scène internationale et régionale, défendant l'idéal d'une Afrique unie, développée et prospère et promouvant une coopération sud-sud dans plusieurs domaines.

La stabilité est sans aucun doute le fruit d'un système politique bien organisé et construit pour soutenir les ambitions d'une puissance régionale et internationale en devenir. L'objectif est connu : la modernisation du pays en trouvant un juste équilibre entre tradition et modernité. Le système politique est ainsi conçu pour favoriser ce mélange de tradition et modernité afin de propulser le pays au rang de puissance émergente. Le système politique marocain est en effet un ensemble quelque peu complexe et interconnecté de normes, d'institutions et de pratiques qui déterminent la manière dont le pouvoir politique est exercé et réparti dans les différents corps de la société marocaine. Les relations de pouvoirs qui régissent la manière dont le pouvoir politique est exercé dans le pays fascinent à plus d'un titre.

L'essor du Maroc sur la scène internationale ces dernières années n'est sûrement pas le fruit d'un hasard mais le résultat d'initiatives et de mécanismes politiques et diplomatiques mis au service de la

recherche de l'excellence sur l'échiquier politique régional et international. En quoi le système politique marocain contribue-t-il au rayonnement régional et international du Royaume ?

Le processus d'émergence du Maroc est en marche et tout semble être mis en place pour braver les obstacles et les défis qui ne manquent pas. La clé de voute de cette ascension est bien évidemment la monarchie qui a su construire autour d'elle une nation guidée par un idéal commun, initiatrice des grandes orientations nationales et poussant les autres institutions à rechercher continuellement l'excellence. Si le gouvernement exerce le pouvoir exécutif et endosse la responsabilité de la réussite ou de l'échec des politiques publiques, la monarchie, qui est le garant de la pérennité et de la continuité de l'État, représente le symbole de l'image de marque du royaume.

Le système politique marocain résolument tourné vers la recherche de l'excellence

De par sa situation géographique, le Maroc se trouve à la croisée des chemins entre plusieurs civilisations. Il a été et continue d'être un carrefour d'échanges économiques et culturels. Bordé à la fois par la Méditerranée et l'océan Atlantique, le Maroc jouit d'un positionnement stratégique qui lui permet d'être un acteur incontournable au Maghreb et en Afrique d'une manière générale d'une part et dans le monde arabe d'autre part. Le pays a connu depuis son indépendance plusieurs évolutions politiques notamment l'adoption d'une nouvelle constitution en 2011 qui a consacré une place importante aux femmes dans la vie socio-politique tout en ayant le

³⁶ Extrait du discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 22ème anniversaire de la fête du Trône.

souci de l'équilibre entre tradition et modernité. L'évolution institutionnelle actuelle du Maroc démontre en effet que la tradition ne s'oppose pas au progrès. Au contraire, la tradition se renouvelle sans cesse et s'enrichit tout en gardant son socle et sa quintessence³⁷.

Depuis son accession au trône, le Roi Mohammed VI a insufflé un nouveau dynamisme au Maroc et poursuit le chantier déjà amorcé par ses prédécesseurs. Il a très vite compris que la marche vers le progrès socio-économique ne peut se faire en s'appuyant uniquement sur les grandes villes comme Casablanca et Rabat. Le développement nécessite l'implication et la mise en valeur de toutes les régions du Royaume. Le pays a alors mis en place la stratégie de la régionalisation avancée afin de capitaliser sur les régions pour atteindre un développement endogène et équilibré³⁸.

L'économie nationale redynamisée à travers la régionalisation avancée

Alors que l'héritage colonial aura été de concevoir le Maroc comme divisé en deux, un « Maroc utile » où les activités économiques peuvent fleurir et un « Maroc inutile » laissé aux oubliettes dans les grandes orientations stratégiques en raison des contraintes géographiques, les dirigeants du pays, avec à leur tête un Roi ambitieux et déterminé, ont choisi de créer le « Maroc des possibles » plutôt que de suivre le schéma laissé par les colons. Dans ce « Maroc des possibles », l'apport de chaque territoire compte. Le développement du pays ne peut donc se concevoir sans l'implication de toutes les forces vives dans une synergie créatrice pour mettre en œuvre les projets structurants. La régionalisation avancée au Maroc se veut équitable aussi bien en termes de moyens que d'attributions. Avant la consécration de la régionalisation par la constitution en 2011, le Roi avait d'ailleurs prévenu : « Nous ne voulons pas de régionalisation à deux vitesses : des régions privilégiées dotées de ressources amplement suffisantes pour leur essor, et des régions démunies

sans atouts pour réaliser leur propre développement.³⁹ »

Depuis sa mise en place, la régionalisation avancée a permis aux différentes régions de rivaliser d'ingéniosité pour attirer des investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Les provinces du sud qui font toujours l'objet de tractations diplomatiques ne sont pas du reste dans cette marche vers l'émergence. Elles bénéficient de projets gigantesques qui attirent l'attention à l'international⁴⁰.

La régionalisation a permis d'établir dans les collectivités territoriales une coexistence entre pouvoirs déconcentrés et pouvoirs décentralisés qui doivent travailler en étroite collaboration pour assurer une gestion efficace des affaires locales. Bien qu'ils aient des compétences distinctes, ils sont néanmoins complémentaires et doivent alors collaborer pour garantir une cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cette coexistence entre le pouvoir déconcentré et le pouvoir décentralisé permet ainsi de garantir une meilleure prise en compte des besoins des citoyens au niveau local, tout en assurant une cohérence avec les politiques publiques nationales. Les collectivités territoriales notamment la région « constitue(nt) un jalon essentiel dans la consolidation de la démocratie locale, un domaine fécond pour le développement économique et social et un vaste espace pour la réflexion et la planification, (...) »⁴¹ La régionalisation avancée a sans aucun doute changé la physionomie du Royaume chérifien à bien des égards. L'économie est en plein essor et malgré les turbulences des différentes crises que connaît le monde, elle tient le cap, preuve de la résilience du modèle marocain.

La régionalisation rime aussi avec l'exercice de l'autorité au niveau local. Pour que celle-ci puisse être au service du bien commun, le Royaume a pensé sa propre approche du concept de l'autorité pouvant maintenir le pays sur la voie de la démocratisation et du développement.

³⁷ Charles Saint-Prot et Zeina El Tibi, *Mohammed VI ou la monarchie visionnaire*, les éditions du Cerf, juin 2019, p.14.

³⁸ Jafari Maria, El Moujaddidi Noufissa, *La régionalisation avancée au Maroc : Perspectives et défis.*, Revue Organisation et Territoire n°2, 2016.

³⁹ Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 9 mars 2011.

⁴⁰ Driss Chabi, *Le Roi Mohammed VI, Souverain*

Bâtisseur. Essai sur le souverainisme marocain, la place du Royaume du Maroc dans un monde en mouvement, éditions du Bouregreg, 2021, p.9.

⁴¹ Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI devant les responsables des Régions, wilayas, préfectures et provinces du Royaume, cadres de l'administration et représentants des citoyens le 12 octobre 1999 à Casablanca.

Un nouveau concept de l'autorité pour accompagner les changements socio-économiques

La réforme constitutionnelle de 2011 a entériné certaines préoccupations du Roi Mohammed VI depuis son accession au Trône. Parmi ces préoccupations majeures figure la question de l'administration dépositaire de l'autorité au niveau local, une administration au service du bien commun, proche des administrés et dont la seule raison d'exister est de se mettre au travail pour relever les défis liés au développement socio-économique en termes de protection des services publics, de l'environnement, la protection et la sauvegarde des droits et libertés, etc. Ce changement d'approche dans la conception de l'autorité administrative a été annoncé par le Souverain le 12 octobre 1999 à Casablanca devant les responsables de l'administration et des élus locaux, soit seulement deux mois après son intronisation. Cela peut s'interpréter comme une manière pour le nouveau Roi de marquer son autorité et amener toutes les composantes de la société marocaine à adhérer à sa vision du nouveau Maroc. Cette vision repose sur une administration efficace dont la « responsabilité ne saurait être assumée à l'intérieur des bureaux administratifs qui doivent, au demeurant, rester ouverts aux citoyens, mais exige un contact direct avec eux et un traitement sur le terrain de leurs problèmes, en les associant à la recherche des solutions appropriées.⁴² ».

La modernisation de l'administration reste un chantier en cours dans le Royaume et tout porte à croire que les efforts consentis jusqu'ici portent leurs fruits. Le modèle marocain peut inspirer nombre de pays en Afrique sur le fait que le leadership ne peut s'exporter au-delà des frontières nationales sans une assise confortable au niveau interne. Le Maroc est en marche et cela est le résultat de réformes ambitieuses pour transformer le tissu social à travers de grands investissements dans le capital humain sans lequel aucun changement pérenne ne peut s'opérer. Aussi, le Maroc bénéficie-t-il d'un avantage que n'ont pas la plupart des pays africains qui est d'avoir réussi à trouver le système politique adapté à sa réalité et construit autour d'une longue lignée de monarchies.

⁴² Idem.

⁴³ Charles Saint-Prot et Zeina El Tibi, *Mohammed VI*

Une monarchie citoyenne comme symbole de l'image de marque du Maroc, de son leadership régional et international

Le Maroc des « rois » est un pays stable dans une région qui ne l'est guère. Cette stabilité qui constitue la clé de la réussite des grands chantiers en cours, le Maroc la doit à la monarchie, socle du pouvoir politique, gardienne du bien commun, de l'unité nationale et de la continuité de l'État.

La monarchie, gardienne du bien commun et symbole de l'unité nationale

Alors que le printemps arabe a bousculé les ordres établis et provoqué de gros dégâts dans certains pays du monde arabe comme l'Égypte, la Tunisie, l'Algérie, la Lybie entre autres, le Maroc a réussi à circonscrire les effets de cette révolution populaire et en est même sorti plus fort en adoptant une constitution qui redistribue les responsabilités entre les différentes institutions. Ceci témoigne de l'agilité du pouvoir politique marocain qui s'adapte et tente de se frayer son chemin à travers les turbulences. Au cœur de cet appareil politique figure une monarchie atypique puisqu'elle diffère à bien des égards des autres monarchies du monde moderne ; une monarchie qui règne et gouverne et qui est incontestablement le symbole du leadership grandissant du Maroc dans le monde arabe, en Afrique et dans la région méditerranéenne. S'il y a un élément qui fait l'unanimité auprès des marocains, toutes couches sociales confondues, c'est la place de la monarchie dans la vie politique du pays. Elle a su s'adapter, à travers les décennies, aux changements qui s'opèrent dans la société pour devenir une monarchie citoyenne réunissant le consensus indispensable à la légitimité de son pouvoir⁴³. L'unité nationale marocaine ne peut se concevoir en dehors de la monarchie qui est son ciment. En effet, conformément à la constitution marocaine, le Roi, représentant suprême de l'État, est le symbole de l'unité de la Nation et garant de la pérennité et de la continuité de l'État. Il joue le rôle d'arbitre entre les institutions de l'État et veille au respect de la constitution⁴⁴.

La légitimité religieuse et constitutionnelle de la monarchie au service de la promotion du modèle marocain

Avant d'être constitutionnelle, la légitimité de la monarchie marocaine est avant tout religieuse.

ou la monarchie visionnaire, op.cit. p.4.

⁴⁴ Article 42 de la Constitution marocaine de 2011.

Descendant du prophète Mohammed, le souverain du Maroc tire sa légitimité de l'Islam dont il a pour mission de veiller à son respect. Le modèle marocain est caractérisé par l'Islam du juste milieu, modéré et tolérant. La promotion de l'Islam modéré constitue un outil diplomatique et d'influence du Royaume du Maroc dans une région en proie au radicalisme et à l'extrémisme religieux. Pour concrétiser cette volonté à promouvoir les valeurs nobles de l'Islam telles que le vivre-ensemble et la modération, le Royaume a créé en 2015 l'institut Mohammed VI de formation des imams qui forment les prédicateurs venus de divers pays d'Afrique voire même de la France. Les missions assignées à cet institut « s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie intégrée et inclusive visant à assurer la formation dans le champ religieux, à préserver le caractère modéré du discours religieux et à prémunir les sociétés musulmanes de l'extrémisme.⁴⁵ »

Les actions et initiatives du Royaume en faveur du vivre ensemble et de la modération dans le discours religieux ont contribué à donner de la crédibilité à son leadership dans la région et au-delà. Outre le volet religieux, le Roi, le Commandeur des croyants, a aussi un rôle renforcé dans les domaines essentiels de la politique de défense et de la conduite des relations internationales en définissant les orientations stratégiques à long terme telle que l'ambitieuse politique africaine du Royaume⁴⁶. Le retour du Royaume au sein de l'Union africaine en 2017 après avoir quitté l'institution continentale en 1984, a bouleversé les alliances existantes et fait du pays un acteur incontournable dans la mise en place des grandes orientations de l'organisation. Le pays a été également élu à plusieurs reprises pour siéger au conseil de sécurité des Nations unies, signe de son influence et son rôle dans le système international.

⁴⁵ Agence Marocain de Presse (MAP), Institut Mohammed VI de formation des imams, mourchidines et mourchidates : Un édifice civilisationnel voué à la modération et au juste-milieu, Url : <http://www.mapexpress.ma/actualite/societe-et-regions/institut-mohammed-vi-de-formation-des->

[imams-mourchidines-et-mourchidates-un-edifice-civilisationnel-voue-a-la-moderation-et-au-juste-milieu/](#) article du 27 mai 2019, consulté le 15 avril 2023.

⁴⁶ Charles Saint-Prot et Zeina El Tibi, *Mohammed VI ou la monarchie visionnaire*, op.cit. p.6.

ZLECAF : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE MAROC D’AFFIRMER SA PUISSANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Tchoudiba BOURDJOLBO
Enseignant à l'Université Emi-Koussi à NDjamena, Tchad.

Le Maroc a entrepris une transformation dans une large panoplie de domaines, ce qui le propulse au rang des grandes puissances en devenir. Il « *occupe une position géopolitique avantageuse, se trouve à la croisée des chemins entre l'Afrique subsaharienne, le monde arabe et l'Europe et jouit d'une bonne position au sein du système international, comparée à ses faibles ressources naturelles* »⁴⁷. De la crise sanitaire mondiale à celle liée à la guerre russo-ukrainienne qui ralentit l'économie mondiale sans omettre le bouleversement actuel de l'ordre mondial porté par la Russie et la Chine, le Maroc « *affiche de meilleurs indicateurs budgétaires que la plupart des économies émergentes* »⁴⁸. Le Maroc, à travers une nouvelle approche axée sur le changement de paradigme diplomatique, est de retour en Afrique notamment en tant que grand artisan de la nouvelle zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Il compte s'appuyer dessus pour affirmer sa place de puissance. Ceci étant, en quoi l'Afrique à travers la ZLECAF constitue-t-elle un tremplin pour le Maroc de confirmer sa suprématie économique mondiale ?

Le Maroc en plein essor, la caractéristique d'un hégémon en devenir

Le royaume chérifien, classé 55^{ème} puissance militaire sur 140 pays dans le monde, par le Global

Firepower en 2022, est également la 4^{ème} puissance militaire africaine après l'Égypte, l'Algérie et le Nigeria⁴⁹. Il est également la cinquième puissance économique africaine derrière le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Égypte et l'Algérie, porté par la diversification de son économie axée sur les chaînes de valeurs et l'économie de marché, la compétitivité de ses produits industriels sur le marché africain et mondial et un climat d'affaires très propice aux investissements étrangers. Des facteurs qui sont en train de le propulser au rang des puissances mondiales dans un contexte de reconfiguration de la géopolitique mondiale.

Le Maroc est l'un des pays au monde qui investit massivement dans le développement des secteurs industriels (l'automobile, l'aéronautique, le textile, l'agroalimentaire, la fabrication des engrais chimiques, l'immobilier, le tourisme, l'agriculture). Il est aujourd'hui le premier producteur d'automobile en Afrique et cela caractérise la bonne santé de son économie. Il a considérablement progressé dans la réduction des vulnérabilités nationales au cours des dernières années⁵⁰.

En investissant de plus en plus dans l'économie verte et le développement durable à travers le développement des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydrogène), la réduction de l'émission des gaz à effet de serre ou encore la

⁴⁷ Abourabi, Y., 2016. Les relations internationales du Maroc : Le Maroc à la recherche d'une identité stratégique. In A. Boutaleb, B. Dupret, J.-N. Ferrié, & Z. Rhani (Éds.), *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation* (p. 569-604). Centre Jacques-Berque. <https://doi.org/10.4000/books.cjb.1086>

⁴⁸ *La Tribune.*, 2022. *Ce que signifie la trajectoire du Maroc pour la France et pour l'Europe* <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/ce-que-signifie-la-trajectoire-du-maroc-pour-la-france-et-pour-l-europe-927724.html>

⁴⁹ Fatima Zahra MOKHTARI et al., 2022. Rapport d'atlas : Le Maroc, puissance régionale : Défis, facteurs clefs de succès et options stratégiques à l'horizon 2040, 97 p. Consulté 27 mars 2023, https://www.ege.fr/sites/ege.fr/files/media_files/Rapport%20ATLAS-Maroc%20puissance%20r%C3%A9gionale.pdf

⁵⁰ *Le Point.*, 2019. *Le Maroc, la nouvelle puissance* <https://www.maroc.ma/fr/actualites/le-point-le-maroc-la-nouvelle-puissance>

préservation des ressources naturelles, le Maroc réalise des exploits dans tous les domaines de développement depuis quelques années. Il manifeste ainsi ses ambitions de devenir une puissance économique mondiale et lance un message fort à ses rivaux.

Si le Maroc attire aujourd'hui les investissements azimuts (États-Unis, Union européenne, Chine, Russie, Inde, Turquie...) lié à son climat d'affaire très propice, cela est le signe d'une puissance en devenir. Par la même occasion, les investisseurs étrangers qui s'implantent au Maroc pourront bénéficier de la « politique du contenu local » ou de la « préférence nationale »⁵¹ qui débouche sur les règles d'origines afin de profiter du marché commun africain en miniature.

Le Maroc de la modernité à la puissance, un modèle à copier ?

Sur les vestiges d'un Maroc séculairement renfermé et axé sur le fondamentalisme islamique, renaît un nouveau Maroc, entreprenant, conquérant, négociateur, même offensif, défendant son droit d'être un pays carrefour, ouvert tous azimuts⁵². Le pays du couchant bénéficie aujourd'hui de sa position stratégique à l'interface du monde arabomusulman dont il est devenu le porte-parole, de l'Afrique où il axe sa nouvelle stratégie de puissance économique et commerciale en s'appuyant sur sa racine africaine et de l'Occident son principal partenaire économique et commercial où il tire son modèle de développement économique actuel basé sur le libéralisme.

Le Maroc de demain se dessine à travers un islam modéré, l'image d'un pays moderne ouvert à toute pénétration et un *soft power* qui fait effet partout en Afrique et dans le monde à travers la diffusion de l'identité culturelle marocaine⁵³ et des orientations stratégiques diversifiées. Le Maroc, en se

transformant rapidement, identifie des intérêts et vise des objectifs portés par le Roi.

La stratégie anti-covid du Maroc

Pendant la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19, au moment où presque tous les États du monde ont instauré des politiques d'austérité et d'autarcie, le Maroc a quant à lui réfléchi à une autre stratégie. « L'économie marocaine a été l'une des plus dynamiques à s'ajuster et s'adapter face aux contraintes mais aussi aux opportunités posées par la crise liée à la pandémie du nouveau Coronavirus »⁵⁴. Il a su tirer profit de sa politique de riposte anti-covid, en ce qu'il a pu transformer une crise en opportunité dont il récolte aujourd'hui les dividendes partout en Afrique et ceci à travers une visibilité dans tous les domaines et à tous les niveaux. « Le Maroc est en train de récolter les fruits de sa riposte proactive à la crise mondiale, aussi sur le plan sanitaire (70% d'immunité collective) que sur le plan économique, fabrication à terme des vaccins anti-covid, pour ne pas parler des autres chantiers industriels (automobile, aéronautique et, bientôt, l'industrie de défense, un secteur à forte valeur ajoutée) »⁵⁵.

Ceci étant, tout n'est pas parfait dans le royaume chérifien car des progrès doivent encore être accomplis dans certains domaines, qu'il s'agisse de l'égalité de genre, de la crise diplomatique avec certains États, des menaces territoriales, des droits de l'homme, de la liberté de la presse ou encore de la corruption.

La ZLECAF, coopération sud-sud : un levier de puissance marocaine

Le Maroc est l'un des premiers signataires de l'accord de la ZLECAF, un marché qui regroupera 54 pays africains, l'un des plus grands au monde. Le royaume s'est lancé dans une vaste politique

⁵¹ Jacquemot, P., 2019. *Les 10 enjeux de la zone de libre-échange africaine*, WillAgri, 29 pages. [Willagri. Les 10 défis de la ZLEC V2-3 \(researchgate.net\)](https://www.willagri.com/fr/les-10-defis-de-la-zlec-v2-3)

⁵² Driss Ksikes., 2015. Maroc, la presqu'île étoilée dans « *Quelle place pour le Maroc dans le nouvel ordre Atlantique* », CESEM, 80 pages. Consulté 6 avril 2023, à l'adresse <https://www.economia.ma/sites/default/files/N25%20Quelle%20place%20pour%20le%20Maroc%20dans%20le%20nouvel%20ordre%20Atlantique.pdf>

⁵³ Abourabi, (2016) *Ibid*.

⁵⁴ Tarik., 2021. Deloitte qualifie le Maroc de future puissance économique régionale. *Infomédiaire*. <https://www.infomediaire.net/deloitte-qualifie-le-maroc-de-future-puissance-economique-regionale/>

⁵⁵ Alami, Z.,2021. « *Le Maroc future première puissance en Afrique et en méditerranée occidentale* ». *Le réveil tardif de l'Espagne*. Le collimateur. <https://lecollimateur.ma/66029>

d'investissement (construction des infrastructures routières, des chemins de fer, des ports, des industries diverses) et a ajouté la ZLECAF à sa longue liste des accords de commerce. Cela montre à suffisance son ambition de devenir une puissance économique et de jouer un grand rôle sur l'échiquier mondial en s'appuyant sur cette nouvelle zone de libre-échange continentale africaine : « un marché de 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné de 3.400 milliards de dollars qui devrait atteindre près de 8.000 milliards de dollars en 2035 »⁵⁶ et dont les pays signataires de l'accord se sont engagés à supprimer progressivement, les droits de douane sur 90 % de plus de 5 000 lignes tarifaires, les 10 % restants étant des « articles sensibles ou exclus », ainsi que des services libéralisés tels que les transports, les communications, le tourisme, les services financiers et les services aux entreprises⁵⁷.

La réduction et/ou la suppression des barrières douanières de 90 % serait un vrai tremplin pour la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des biens entre les pays signataires. C'est en même temps une aubaine pour les pays les mieux industrialisés du continent à l'exemple du Maroc qui pourrait à l'image de l'Allemagne dans l'Union européenne, tirer les plus grands bénéfices de ce marché commun.

La ZLECAF décrite comme un *economic game changer* par le FMI⁵⁸ donnera une nouvelle impulsion à l'économie marocaine qui d'ailleurs se prépare industriellement à profiter de l'effectivité de cette zone de libre-échange, porteuse d'espoir de relance économique du continent africain. C'est un atout à plusieurs niveaux pour l'économie d'un pays émergeant comme le Maroc.

ZLECAF, vers le profit des avantages absolus et comparatifs du Maroc

Si l'on se réfère aux théories classiques du libre-échange, toujours d'actualité, développées par les célèbres économistes écossais Adam Smith (1723-1790)⁵⁹ à travers sa théorie des avantages absolus et britannique David Ricardo (1772-1823)⁶⁰ à travers sa théorie des avantages comparatifs, il est constaté qu'elles donnent l'avantage à des pays industrialisés africains à l'égard du Maroc de bénéficier plus-values de cette zone de libre-échange continentale africaine.

La théorie des dotations factorielles H.O.S (Eli Heckscher, Bertil Ohlin et Paul Samuelson) met en exergue les facteurs de production (capital technique et humain, main d'œuvre qualifiée, ressources naturelles) et la théorie du commerce intra-branche de Paul Krugman (Prix Nobel 2008 de l'économie), qui fait intervenir le paramètre de compétitivité hors prix, le rendement à l'échelle, les chaînes de valeur concurrentielles, appuyant les avantages des économies du marché comme celle du Maroc et sa capacité d'insertion dans le marché international à bénéficier largement d'un tel accord de commerce.

L'exemple le plus éclairant est le cas de l'Allemagne au moment de la mise en place du marché unique européen. L'Allemagne, qui était le pays le plus industrialisé et habitué à la concurrence a suffisamment bénéficié de ce marché commun pour propulser et consolider sa suprématie économique et commerciale sur l'Europe et le reste du monde. Ce même scénario peut se reproduire avec le Maroc qui va bénéficier du pouvoir d'achat d'un continent qui atteindra 2 milliards d'habitants en 2050 soit 22 % de la population mondiale⁶¹. Le Maroc sortira gagnant dans un contexte dont la plus grande partie des pays africains à l'image du Tchad, n'est pas industrialisée. « Mettre sur un même marché le Maroc, dont 75 % de ses exportations sont constitués de plus de 80 lignes de produits, et le Tchad, pour qui le seul pétrole totalise plus de ce même taux (82 %), se

⁵⁶ <https://fr.le360.ma/economie/le-role-clef-du-port-de-tanger-med-dans-le-cadre-de-laccord-de-la-zlecaf-240254/> Consulté 26 mars 2023

⁵⁷ <https://doi.org/10.4060/cb3172fr>

⁵⁸ Charlie Mballa, « La ZLECAF et l'intégration africaine : une perspective d'analyse stratégique » 2 (2019): 40.

⁵⁹ Courcelle-Seneuil, Jean-Gustave (1813-1892). Auteur du texte. Adam Smith (1888) : richesse des nations, PARIS.– GUILLAUMIN et Cie, 14, rue Richelieu, p.300

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75319v.pdf>

⁶⁰ H. J. Ricardo David., 1971. *Principes de l'économie politique et de l'impôt*. In: *Population*, 26^e année, n°6, pp. 1181-1182. https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1971_num_26_6_5468

⁶¹ Nations-Unies, (2009) in Démographie et développement en Afrique : éléments rétrospectifs et prospectifs, An article of the journal *Cahiers québécois de démographie*, 2011, pp. 331-364 <https://www.erudit.org/en/journals/cqd/2011-v40-n2-cqd0166/1011544ar/>

révèle être un rapport illégal »⁶² mais très bénéfique pour le Maroc.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de couverture d'échange du Maroc avec les régions du monde - dont l'Afrique est en tête. Il atteste également à suffisance que le Maroc pourra compter sur la ZLECAf pour devenir une puissance mondiale.

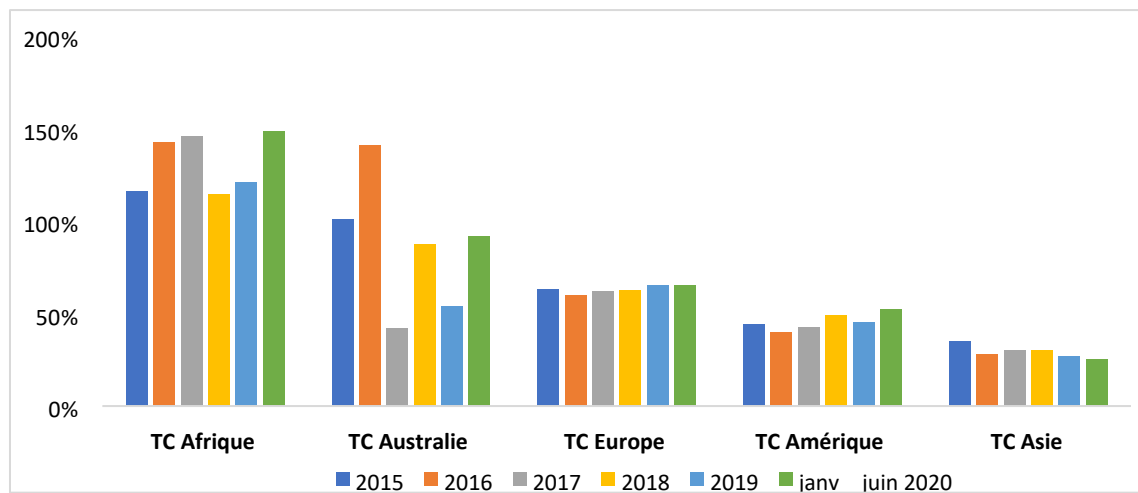


Figure.1 : Évolution du taux de couverture des échanges de biens entre le Maroc et les différents continents entre 2015 et 2020 (source H. Attouch, 2020)

⁶² Jacquemot P., 2019. *Ibid.*

LA NOUVELLE GÉOÉCONOMIE DU MAROC EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : DU CONFLIT DIPLOMATIQUE À LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Nour Eddine EL KADDOURI

Enseignant et chercheur, économiste, analyste à l'Institut d'études de géopolitique appliquée et membre du conseil d'administration de l'association marocaine des sciences économiques.

Après son indépendance, le Maroc a manifesté un regain d'intérêt pour l'Afrique, reprenant ainsi son rôle historique sur le continent, interrompu par le colonialisme. En effet, sous le règne du Mohammed V, la politique étrangère du Maroc était orientée vers l'appui aux indépendances des États africains sous la forme d'un soutien militaire, voire parfois de manière plus discrète, comme ce fut le cas avec le Front de libération nationale algérien. Cependant, l'admission de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) au sein de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) entrainera le retrait du Maroc de cette organisation en 1984. Cette politique de la « chaise vide » sera compensée par des relations bilatérales. L'accession du Roi Mohammed VI au trône en 1999 va donner un nouvel élan à la diplomatie marocaine en Afrique, dans le cadre de la promotion d'une coopération Sud-Sud et gagnant-gagnant. C'est dans ce contexte marqué par un repositionnement du continent africain dans les intérêts économiques des grandes puissances et des puissances émergentes que la politique étrangère marocaine tire sa légitimité couplée à son héritage historique. Quel est, dès lors, est l'impact de la question du Sahara – prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international — sur la politique étrangère et en particulier sa diplomatie économique ?

Le Sahara, la pièce maîtresse de la politique étrangère marocaine

La question de l'intégrité territoriale est le nerf de la politique étrangère marocaine, en particulier dans sa

déclinaison africaine. La déclaration suivante du secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères et de la coopération Taib Fassi-Fihri confirme cette règle fondamentale : « la bonne voie de notre relation dépend de 90 % de ce que dit l'Espagne à propos du Sahara... cette question à une importance cruciale pour tous les marocains »⁶³. Historiquement, le Maroc a revendiqué l'indépendance de la Mauritanie, exigé la restitution de Tindouf et Colomb Béchar promise par l'accord signé avec le gouvernement provisoire de la République algérienne en 1961 et a clamé ses droits historiques sur le Sahara, alors que l'OUA recommande le respect des frontières héritées du colonialisme. La remise en cause par l'Algérie de l'accord précédent sur la délimitation des frontières va conduire en 1963 à la guerre des sables. L'Algérie, récemment indépendante, profite ainsi de l'absence politique du Maroc sur le continent africain. Le retour du royaume sur la scène africaine n'est réalisé qu'en 1969 après la reconnaissance de l'indépendance de la Mauritanie. L'Algérie va, de son côté, s'attacher à contrarier les liens du Maroc avec les États africains et à appuyer le Front Polisario, reconnu en 1976 par le comité de libération de l'OUA comme le seul mouvement légitime de libération du Sahara espagnol, puis à soutenir la création de « la République Arabe Sahraoui Démocratique ».

L'Afrique est devenue dès lors un échiquier d'escalade diplomatique entre l'Algérie et le Maroc. Néanmoins, depuis le retrait de son adhésion à l'OUA en 1984 comme l'analyse à juste titre El Mellouki Riffi Bouhout⁶⁴, le royaume a mené une politique de coopération caractérisée par « la

⁶³ Ignacio Cembrero, *Vecinos alejados ; los secretos de la crisis entre Espana y marruecos*. Ed. Al cuidado de Noemi Sobregués, 2006, p. 87.

⁶⁴ El Mellouki Riffi Bouhout, « La politique marocaine de coopération avec l'Afrique subsaharienne », in ouvrage collectif *Le Maroc et l'Afrique après l'Indépendance*, institut des études africaines, 1996,

flexibilité, le réalisme, le pragmatisme », moins conditionnée par les affinités politico-idéologiques, les relations personnelles entre chefs d'État et l'affaire du Sahara. Ce « mariage de raison » va aboutir à un rapprochement entre le Roi Hassan II et le Président algérien Chadli Bendjedid, à la création de l'Union du Maghreb Arabe en février 1989, ainsi qu'à l'intensification des visites des chefs d'État africains au Maroc en 1996 et au retrait de la reconnaissance de la RASD par neuf États africains au cours de la même année ainsi qu'en 1997.

Une nouvelle diplomatie économique royale

Lors de ses visites, accompagné de délégations d'opérateurs économiques marocains, le Roi Mohammed VI a renforcé les relations du Maroc avec le continent africain, par la signature et la consolidation de partenariats. Depuis 2000, sont comptabilisées 50 visites dans 25 États et la signature de 1000 accords, le premier ayant été signé avec la Mauritanie en 2001. Ce repositionnement marocain sur le champ diplomatico-économique africain s'effectue en quatre phases

En 2000 et 2005, le Maroc s'engage dans une coopération Sud-Sud par l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés⁶⁵ et supprime les droits de douane pour les exportations sur le marché marocain. Entre 2005 et 2015, il s'agit d'une période durant laquelle entreront en vigueur des accords préférentiels appliqués par le Maroc sur les importations en provenance des pays africains, dans un contexte de repositionnement des États puissants et émergents en Afrique. En 2006, pas moins de trois présidents (russe, vénézuélien et iranien) et un premier ministre (turc) ont entamé leur première tournée en Afrique. Entre 2015 et 2020 il y a une intensification de la diplomatie économique royale⁶⁶ par des visites aux États anglophones et lusophones, la candidature à l'adhésion à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2017 - dont le Maroc est considéré comme le premier investisseur et le retour au sein de l'Union africaine (UA) par un vote des chefs d'État qui

dépasse les deux tiers. C'est bien durant cette phase et après la chute des cours de pétrole en 2015 que la diplomatie du pétrole s'est infléchie face la diplomatie du phosphate. La quatrième phase est celle de 2020 à aujourd'hui, avec la reconnaissance de la marocanité du Sahara par les États-Unis. Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël, qui sera couronnée par l'ouverture d'un consulat américain au Sahara, sachant que 75% des consulats ouverts sont des représentations africaines. Depuis lors, le Maroc mène une diplomatie offensive en particulier à destination des États européens ; ce qui peut être interprété comme un pas supplémentaire dans l'émancipation vis-à-vis des anciennes puissances coloniales. Dans sa politique générale, le Roi Mohammed VI considère le Sahara comme le prisme absolu à travers lequel le Maroc observe et évalue son environnement international.

L'ambition du Maroc est de se positionner comme un hub régional incontournable. Ce projet est crédible considérant la situation géographique du Maroc couplée au développement d'infrastructures portuaires de premier plan (Tanger Med, Dakhla) mais aussi routières (la double voie qui traverse le Sahara sera prolongée par l'axe routier maroc-mauritanien entre Dakhla et Nouadibou. Le rétablissement de cet axe de communication historique (commerce des caravanes) va relier le nord de l'Afrique avec l'Afrique subsaharienne et repositionner les centres de gravité socio-économiques. C'est ainsi que le projet de gazoduc Nigéria-Maroc qui traverse 11 pays pour exporter du gaz vers l'Europe renforce cette intégration régionale, face à l'instabilité politique au Soudan, en Libye et au Mali.

Ce projet de repositionnement est également rendu crédible par les accords de libre-échange établis par le Maroc avec l'Union européenne, la Turquie, les États-Unis, les pays arabes méditerranéens et les États de l'Association européenne de libre-échange, qui constituent un marché d'un milliard de consommateurs.

p. 77.

⁶⁵ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Centrafricaine, Congo (Rep.Dem.), Tanzanie, Rwanda, Sénégal,

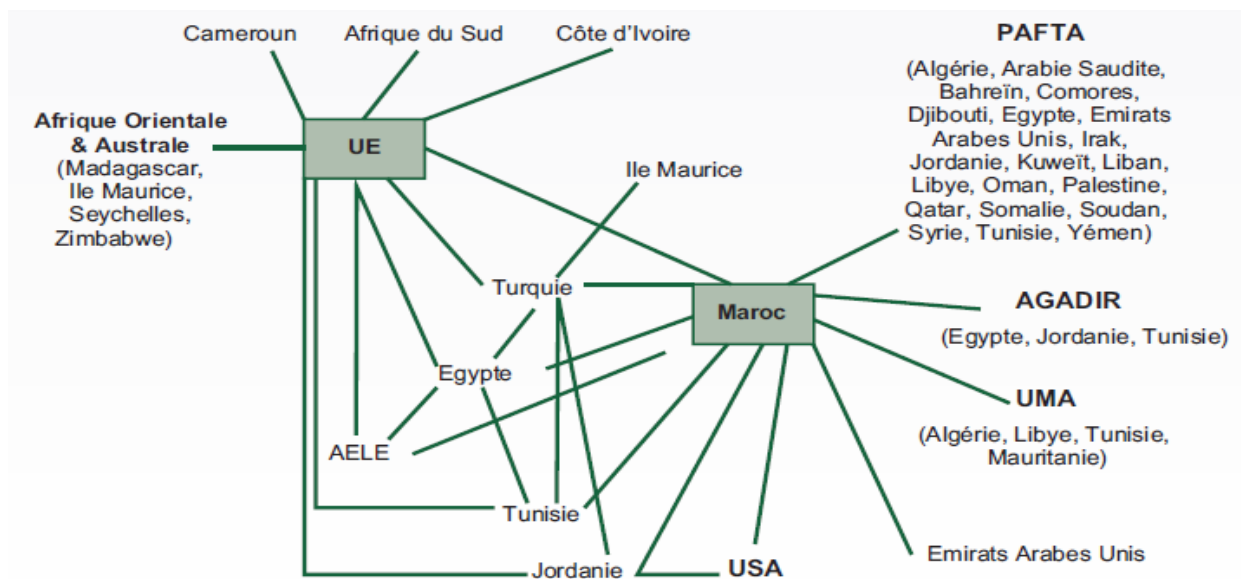
Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie.

⁶⁶ **2014** : Côte d'Ivoire, Mali, Gabon et Guinée-Conakry. **2015** : Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Gabon et Sénégal. **2016** : Éthiopie, Ghana, Madagascar, Nigeria, Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud et Zambie. **2017** : Côte d'Ivoire, Mali, Ghana, Guinée-Conakry et Zambie.

Enfin, le projet est rendu crédible par les plans économiques mis en œuvre et le climat des affaires. Le Maroc est devenu une plaque tournante des investissements étrangers, grâce à la mise en place d'un programme industriel compétitif dans les secteurs de l'automobile, de l'électronique, de l'agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique entre autres. La coopération scientifique et technique dans des secteurs stratégiques n'est pas en reste. On peut ainsi évoquer le développement d'une grande plateforme de production d'engrais au

Nigéria et en Éthiopie, la modernisation de l'agriculture, la mise en place des zones industrielles intégrées, le partage d'expérience en matière de développement humain et la mise en œuvre du principe de solidarité lors de crises humanitaires majeures. Ainsi, lors de la pandémie de Covid-19 des aides médicales ont été envoyées à 15 États africains⁶⁷. Cette coopération médicale est couronnée par la mise en place d'une usine de fabrication des vaccins destinée au continent qui importe environ 94 % de ses médicaments.

Schéma 1 : Le système d'accords de libre-échange concernant le Maroc et les relations entre l'EU et les pays d'Afrique



Source : Analyse de la politique commerciale du Maroc, Banque africaine de développement

⁶⁷ Parmi ces Etats, figurent : le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Mauritanie, le Niger, la

République démocratique du Congo, le Sénégal et le Tchad.

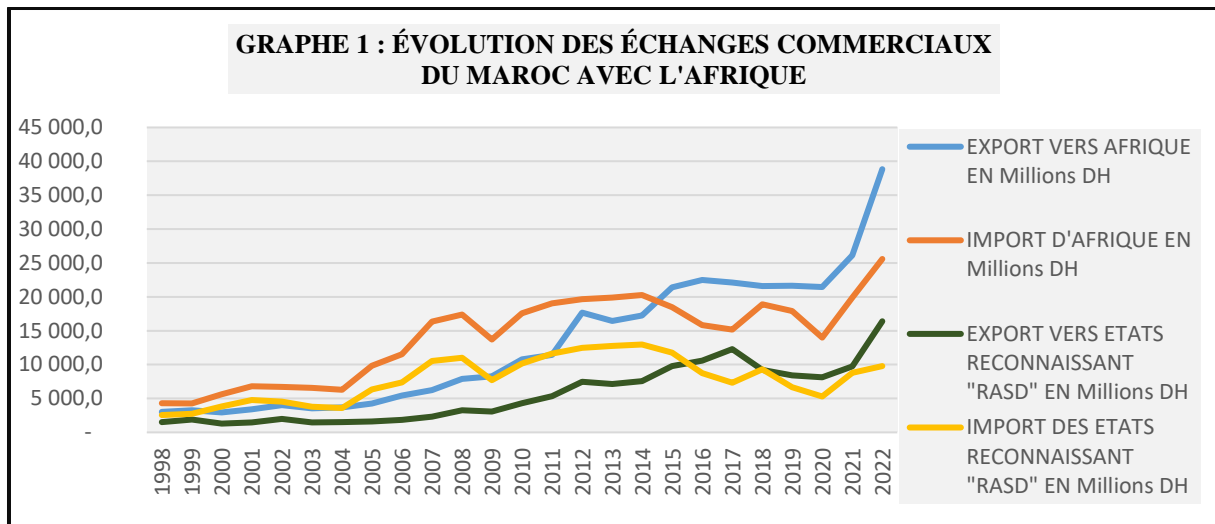
Les relations commerciales : un baromètre de la diplomatie économique

L'Europe demeure le premier partenaire du Maroc. Elle accapare 64% de ses exportations et présente 56% de ses importations au cours de l'année 2022. Elle est suivie par l'Asie avec 15% des exportations et 27% des importations. Avec un volume des exportations chiffré à 9% et des importations à 3%, l'Afrique se positionne au quatrième rang après l'Amérique (10% des exportations et 14% des importations). Une telle disparité s'explique par les accords de libre-échange conclus par le Maroc avec l'Union européenne et les États-Unis, l'avantage comparatif des États, la stabilité politique et la sécurité face aux menaces armées et terroristes, ainsi que par la qualité des infrastructures de transport, sachant que 90% des échanges commerciaux mondiaux passent par la voie maritime. Quant aux investissements directs étrangers, le stock des investissements africains pèse environ 42% de l'ensemble des investissements marocains à l'étranger en 2020.

Les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux sont conformes avec les quatre phases d'évolution des relations du Maroc avec l'Afrique sous le règne du Roi Mohammed VI. Le volume des exportations vers l'Afrique a été multiplié par 12 entre 1999 et 2022 et les importations par 7. Entre 1999 et 2015, la balance commerciale était négative pour le Maroc. Depuis 2015, les exportations sont stables et les importations en fluctuation, jusqu'en 2020 où elles reprennent leur croissance avec l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange en mai 2019. Le poids des exportations et des importations respectivement de 42,2% et 38,3% avec les États qui reconnaissent la RASD affecte le volume total des échanges et explique la similitude des courbes des exportations et des importations.

Les principaux produits exportés vers l'Afrique sont les engrais naturels et chimiques (25,3%), les préparations et conserves de poissons et crustacés (8,6%), le sucre brut ou raffiné (5,9%), les poissons frais, salés, séchés ou fumés (5,1%), les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (4,0%) et les voitures de tourisme (3,6). En contrepartie, les principaux produits importés sont le gaz, le pétrole et autres hydrocarbures (25,3%), les houilles, coques et combustibles solides similaires (5,3%), les dattes (5,1%), les matières plastiques et ouvrages divers en plastique (4,2 %).



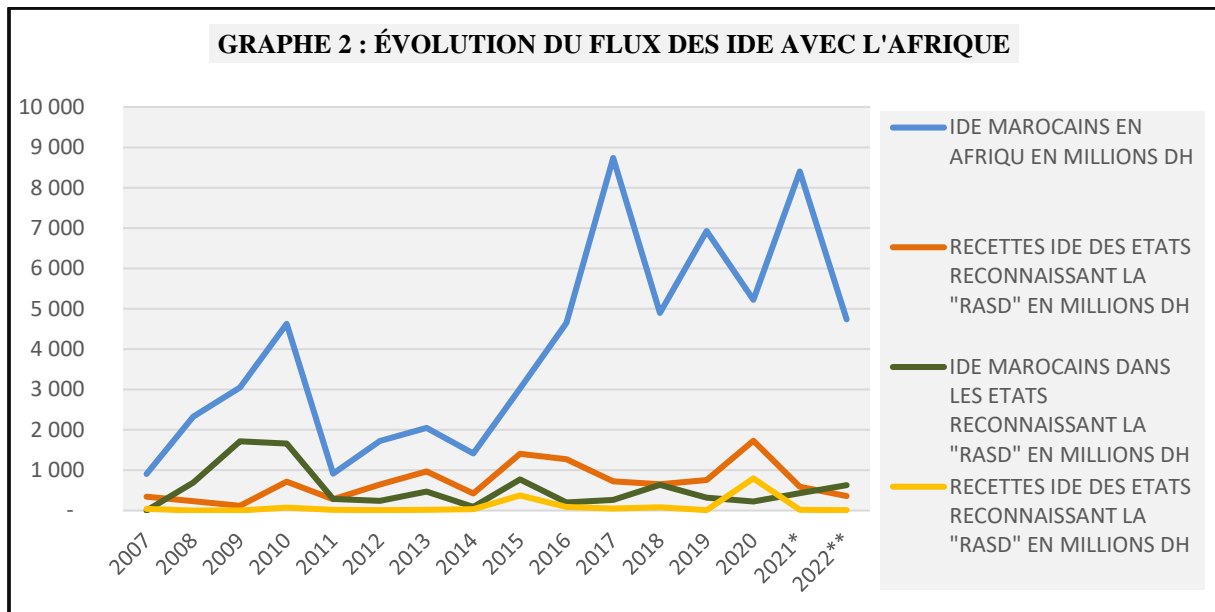
Source : Réalisé par l'auteur (Office des Changes et Université de Santiago de Compostela <https://www.usc.es/>)

Les investissements direct étrangers

Les investissements évoluent en étroite relation avec la conjoncture économique internationale. C'est pourquoi des points d'inflexion sont constatés. D'abord en 2008, suite à la crise économique liée à la crise financière mondiale ; puis en 2017 avec la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. Enfin, la crise sanitaire de 2020 aura également de multiples conséquences.

Le Maroc est présent en Afrique à travers des investissements dans 29 États, réalisés majoritairement par des entreprises leaders de leur secteur (Maroc Telecom, l'Office Chérifien des Phosphates, Attijariwafa Bank). Ces investissements ont représenté 44% de l'ensemble des investissements à l'étranger en 2021. La Côte d'Ivoire à elle seule en a reçu 57%, l'Ile Maurice 14% et l'Égypte 6%. Ils concernent les secteurs de la

banque, les télécommunications et l'immobilier. Quant aux recettes, elles sont faibles et ne représentent que 2% du total des recettes des investissements enregistrés au Maroc en 2021.



Source : Réalisé par l'auteur (Office des Changes et Université de Santiago de Compostela <https://www.usc.es/>)

La normalisation des relations du Maroc avec Israël (concrétisée par la signature de plusieurs accords concernant le secteur du tourisme, l'investissement, la sécurité), mais aussi les accords tripartites Maroc-États-Unis-Israël et Maroc-Israël-Union européenne permettront des rapprochements sur les questions stratégiques, en particulier celles concernant l'Afrique. Les opportunités offertes par le continent sont importantes : des matières premières, un marché d'environ un milliard de consommateurs en 2030 et une croissance économique qui atteint

5% en moyenne. Quant au Maroc qui a opté, depuis les années 2000, pour une stratégie de diversification de ses partenariats et une politique pacifiste dans la résolution des conflits, il se retrouvera involontairement impliqué dans la confrontation entre l'occident, la Russie et la Chine, ceux deux dernières puissances continuant de se rapprocher à la faveur de la guerre d'Ukraine. L'Afrique constitue un champ de bataille économique.

LA DIPLOMATIE MAROCAINE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UNE PUISSANCE RÉGIONALE EN COURS D’AFFIRMATION

Salifou Zana DEMBELE

Doctorant en droit public à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Meknès, Maroc.

Le Royaume du Maroc, 2^{ème} pays industrialisé du continent derrière l’Afrique du Sud selon le classement des économies africaines les plus industrialisées en 2022⁶⁸, 5^{ème} économie en 2021 avec un PIB estimé 142.87 milliards \$US⁶⁹ et 7^{ème} puissance militaire du continent⁷⁰, occupe une place non négligeable sur l’échiquier régional.

L’Afrique subsaharienne est au cœur de la politique étrangère du Maroc des deux dernières décennies. Il convient dans un premier temps d’analyser les relations du Maroc avec ses voisins subsahariens à travers le prisme du dossier du Sahara, puis de s’attarder sur les dimensions sociales, humanitaires et religieuses de la politique africaine du Maroc, avant d’en étudier les aspects économiques.

Le tropisme du dossier du Sahara dans la politique africaine du Maroc

Plus qu’une cause nationale et sacrée, la question du Sahara est l’*alpha* et l’*oméga* des relations politiques extérieures du Maroc, c’est donc dire toute sa centralité dans la politique étrangère du Royaume.

En novembre 1984, le Maroc a quitté l’Organisation de l’unité africaine dont il était l’un des architectes pour protester contre l’attribution de siège au Front Polisario, admis comme représentant de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). La lecture du message de Feu Sa Majesté le Roi Hassan II par Ahmed Réda Guédira, ministre des Affaires étrangères d’alors est libellé en ces termes :

⁶⁸ Agence Ecofin, Classement des économies africaines les plus industrialisées en 2022 selon la banque africaine de développement, disponible sur le lien suivant : <https://www.agenceecofin.com/economie/3011-103384-classement-2022-des-economies-africaines-les-plus-industrialisees-selon-la-bad> consulté le 18/04/2023.

⁶⁹ https://planificateur.a-contrasens.net/afrique/classement_par_pays/PIB-AF.html consulté le 18/04/2023.

« Voilà, et je le déplore, l’heure de nous séparer. En attendant des jours plus sages, nous vous disons adieu et nous vous souhaitons bonne chance avec votre nouveau partenaire⁷¹ ».

Plus de trente ans après, en janvier 2017, le Maroc a décidé de rejoindre l’Union africaine - l’héritière de l’ancienne OUA - en mettant ainsi fin à sa politique de la chaise vide estimant qu’il est plus facile de défendre sa cause de l’intérieur que de l’extérieur. La détermination du Royaume est restée intacte le long des années passées, à l’instar de l’appel lancé par le Roi Mohammed VI dans son discours à l’occasion de la fête du Roi et du Peuple du 20 aout 2022 : « Je voudrais adresser un message clair à tout le monde : le dossier du Sahara est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international ».

Les efforts diplomatiques du Maroc de ces dernières années ont fait changer les positions. D’abord, dès 2016, une dizaine de pays africains, sur les 26 qui soutenaient habituellement les positions algériennes concernant le Sahara, ont retiré officiellement leur reconnaissance du Front Polisario comme représentant légitime du peuple sahraoui, tandis que 28 pays africains ont déposé une motion pour suspendre la République arabe sahraouie démocratique (RASD) de l’Union africaine⁷².

Par ailleurs, 21 pays⁷³ d’Afrique subsaharienne ont ouvert des consulats dans les provinces du sud du

⁷⁰ *Global Fire Power*, Force militaire africaine en 2023 (<https://www.globalfirepower.com/countries-listing-africa.php>) consulté le 18/04/2023.

⁷¹ Jeune Afrique, le jour où le Maroc a quitté l’Organisation de l’unité africaine, disponible sur le lien suivant : <https://www.jeuneafrique.com/188357/politique/jour-maroc-a-quitte-lorganisation-de-lunite-africaine/> consulté le 21/04/2023.

⁷³ Il s’agit du Sénégal, Gambie, Guinée-Busseau, Guinée, Serra Leone, Libéria, Togo, Guinée-

Royaume consacrant ainsi la marocanité du Sahara. Ces pays joignent par ailleurs leurs voix à celle du Maroc pour défendre son intégrité territoriale dans les instances internationales.

Les dimensions sociales, humanitaires et religieuses de la politique africaine du Maroc

La politique africaine du Maroc met un accent particulier sur le développement humain. Cet élan de solidarité du royaume envers ses voisins subsahariens prend forme de plusieurs manières.

Le Maroc accueille ainsi chaque année un nombre important d'étudiants et de cadres subsahariens dans ses universités, instituts et centres de formation. Ce nombre ne cesse d'augmenter au fil des années en passant de « 1.040 en 1994 à 16.000 en 2013 dont 6.500⁷⁴ étudiants bénéficient de bourses de coopération par le biais de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale ». Ce nombre a atteint 19 256⁷⁵ en 2021.

En 2005, lors de la famine qui a frappé le Niger, le Roi Mohammed VI s'était alors rendu dans ce pays pour exprimer sa solidarité aux victimes. Le soutien du Maroc s'était matérialisé par l'implantation d'un hôpital militaire de campagne et l'envoi de milliers de tonnes de denrées alimentaires⁷⁶. Lors de la pandémie du coronavirus, le Maroc avait également envoyé une aide médicale à quinze pays d'Afrique subsaharienne.

Le Maroc a participé à plusieurs opérations onusiennes de maintien de la paix en Afrique. Il s'agit de la « Mission des Nations unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (RDC) en 2010, de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) mise en place en février 2004 par la résolution 1528 du Conseil de sécurité de l'ONU et de la Mission multidimensionnelle des Nations unies pour la Stabilisation du Mali (MUNISMA) qui a été créée par la résolution 2100 du Conseil de Sécurité de l'ONU en avril 2013⁷⁷ ».

Equatoriale, République démocratique du Congo, Cap-Vert, Djibouti, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Comores, Malawi, Zambie, Eswatini, Gabon, Sao Tomé et Príncipe, Côte-d'Ivoire,

⁷⁴ La politique africaine du Maroc, Institut Royal de Études Stratégiques, page 4, 26 octobre 2015, disponible sur le lien suivant :

https://www.ires.ma/documents_reviews/politique-africaine-maroc/ consulté le 21/04/2023

⁷⁵

<https://www.excelafrica.com/2023/04/26/etudiants->

Sur le plan religieux, le Maroc a entrepris la diffusion de son modèle d'encadrement de l'enseignement et des pratiques religieuses, présenté comme un levier contre l'extrémisme, dans le cadre d'une « diplomatie de sécurité religieuse ». Celle-ci s'est illustrée par la formation d'imams de différents pays d'Afrique subsaharienne. Le lancement, en juillet 2015, de la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains présidée par le Roi Mohammed VI et regroupant des imams de 29 pays africains, joue un rôle de premier plan dans la diffusion d'un islam modéré aux antipodes du fanatisme et de l'extrémisme violent.

La diplomatie économique du Maroc en Afrique subsaharienne

L'engagement diplomatique du Maroc sur le plan économique a permis au royaume de devenir le premier investisseur africain en Afrique de l'ouest et le deuxième à l'échelle continentale, après l'Afrique du Sud. Cet engagement a également permis une augmentation exponentielle des exportations marocaines sur le continent.

Les investissements marocains sur le continent sont passés de 907 millions de dirhams en 2007 à 5,4 milliards de dirhams en 2019, selon la Direction des études et des prévisions financières du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Le groupe des télécommunications « Maroc Telecom » est présent dans plusieurs pays du continent. Il a fait son entrée, en décembre 2006, au Burkina Faso par l'acquisition de 51% du capital d'Onatel (Office National des Télécommunications du Burkina Faso). Il s'est également emparé de 51% du capital de Sotelma en juillet 2009 dans le cadre d'un processus de privatisation lancé par l'Etat malien⁷⁸.

Depuis 1989, la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE) s'est implantée au Mali avec une participation de 27,38% dans la Banque de

[dafrique-subsaaharienne-au-maroc-migration-education-et-role-du-maroc-en-afrique/](#) consulté le 21/04/2023.

⁷⁶ La politique africaine du Maroc, Institut Royal de Études Stratégiques, page 4, 26 octobre 2015, disponible sur le lien suivant : https://www.ires.ma/documents_reviews/politique-africaine-maroc/ consulté le 21/04/2023.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

Développement du Mali. Quelques années plus tard, en 2017, la BMCE Bank a également pris le contrôle de 59,39% du groupe *Bank Of Africa* (BOA) au Mali, moyennant des prises de participation. Ce groupe est présent dans 14 pays africains et représente l'un des premiers réseaux bancaires au niveau de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (UEMOA)⁷⁹. La Banque centrale populaire (BCP) participe au capital de plusieurs banques sur le continent. C'est le cas de la Banque populaire maroco-guinéenne, créée en 1990, dont la BCP détient 53,9%⁸⁰ du capital.

La banque Attijariwafa Bank a également investi sur le continent. En 2006, fut créée Attijariwafa Bank Sénégal qui, avec la Banque Sénégal-Tunisienne, a formé « Attijari Bank Sénégal ». Cette banque a fusionné en 2008 avec la compagnie bancaire d'Afrique de l'ouest (CBAO) pour donner naissance à « CBAO groupe Attijariwafa Bank », détenue à hauteur de 51,93% par le groupe marocain⁸¹. Attijariwafa Bank a également pris le contrôle de la Banque internationale du Mali en 2008 après avoir acquis 51%⁸² de son capital.

Par ailleurs des entreprises marocaines comme le groupe Addoha, le groupe Holmarcom, le Groupe ONA (*Omnium nord-africain*) ou l'Office chérifien des Phosphates prospèrent dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, des infrastructures et des mines.

Les échanges commerciaux du Maroc avec ses voisins subsahariens ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 13,1% sur la période 2008-2016. Les exportations du Maroc à destination par

exemple de la zone CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest) ont triplé depuis 2008 passant de 2,8 milliards de dirhams à 8,5 milliards de dirhams en 2016⁸³ avec une balance commerciale largement excédentaire en faveur du Maroc.

En définitive, la diplomatie marocaine sur le continent repose sur une vision globale qui intègre à la fois les acteurs publics et privés. Cette stratégie globale a permis à de nombreuses entreprises marocaines de se faire une place sur le continent. Elle a également permis une augmentation exponentielle des exportations marocaines sur le continent.

⁷⁹ Direction des Études et Prévisions Financières du ministère de l'Économie et des finances, Relations Maroc-Afrique : l'ambition d'une nouvelle frontière, page 19.

⁸⁰ *Ibidem*.

⁸¹ *Ibid.*, p. 20.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Maroc-CEDEAO, cadre réglementaire et évolution des échanges extérieurs (commerce et investissements), Office des changes du ministère de l'Économie et des Finances.

LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU MAROC DANS L'ESPACE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Aly Sory OUÈRÈ

Doctorant en droit public à l'Université Mohammed V de Rabat, Maroc.

Le Maroc entretient des relations de coopération avec les pays de l'espace CEDEAO. Dans une perspective historique, ces relations ont comme point de départ le commerce transsaharien du moyen-âge entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne (l'Afrique de l'Ouest principalement). Elles ont ensuite survécu à l'époque coloniale pour enfin prendre des formes plus modernes, denses, diversifiées et dynamiques à l'accession du Maroc et des pays de l'espace CEDEAO à l'indépendance au début de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

La communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est une organisation d'intégration sous-régionale créée le 28 mai 1975. Avec une aire géographique de 5,2 millions de km², elle compte aujourd'hui quinze pays membres dont le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo. C'est la région la plus peuplée d'Afrique et naturellement le plus grand marché en termes de consommation.

Des indépendances à aujourd'hui, le Maroc a noué et entretenu d'excellentes relations avec chacun de ces pays. Ces relations ont divers pans à savoir la politique, l'économie, la science, la culture, l'éducation et la religion.

Le Maroc, fort de l'approche de la coopération sud-sud et du partenariat gagnant-gagnant, a fait du continent africain l'espace naturel pour l'internationalisation de son économie⁸⁴. La dynamique actuelle des échanges économiques entre le Maroc et les autres pays du continent, en

particulier ceux de l'espace CEDEAO, participe de ce choix stratégique du Maroc. Faut-il le rappeler, le Maroc est actuellement le premier investisseur africain en Afrique de l'ouest et le volume des échanges commerciaux n'a de cesse d'augmenter. Derrière ce décor, une diplomatie économique sert de cadre pour la promotion et la défense des intérêts économiques du Maroc dans l'espace CEDEAO. Il s'agit d'une diplomatie qui combine des moyens politiques et économiques et mobilise des acteurs aussi bien nombreux que divers, notamment des acteurs publics et privés, le tout pour la promotion et la défense des intérêts économiques du Maroc dans l'espace CEDEAO. Dans une approche principalement descriptive, il conviendra de s'intéresser dans un premier temps aux acteurs et aux outils de cette diplomatie économique et, dans un second temps, aux enjeux économiques et politiques de cette dernière.

Les acteurs et les outils de la diplomatie économique marocaine dans l'espace CEDEAO

Le Maroc, en vue de promouvoir et de défendre ses intérêts en Afrique de l'ouest mobilise un nombre important d'acteurs et d'outils de diverse nature.

Les acteurs

La diplomatie économique se distingue par son approche horizontale et polycentrique, en ce qu'elle n'est pas du seul apanage des acteurs étatiques mais aussi des acteurs non étatiques, notamment les acteurs du secteur privé. La diplomatie économique

⁸⁴ Charles Saint-Prot, 2014, « La diplomatie africaine du Maroc : un exemple de coopération Sud-Sud »,

Tribune N°504.

marocaine dans l'espace CEDEAO ne déroge pas à cela.

S'agissant des acteurs étatiques qui interviennent dans cette diplomatie, il convient de citer en premier le Souverain du Royaume. En effet, depuis son intronisation en juillet 1999, Sa Majesté, le Roi Mohammed a fait le choix de la dynamisation des relations maroco-africaines qui s'étaient en partie refroidies sous le règne de son prédécesseur en raison, notamment, de la question du Sahara. Sa diplomatie au Sommet caractérisée par ses nombreuses visites dans nombre de pays dans la quasi-totalité des pays de l'espace CEDEAO a permis la conclusion de nombreux accords avec les pays de la région. Pour preuve, la dernière tournée royale dans la région qui remonte à 2017 s'était déroulée en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Sénégal⁸⁵. Le parallèle entre la diplomatie au sommet royale et la diplomatie économique s'explique par la contribution de la première à l'ancrage la deuxième par le biais de la signature d'accords économiques. Aussi, la présence des acteurs du secteur privé dans les délégations accompagnant le Roi lors de ses visites permet le réseautage des cercles d'affaires marocains et ouest africains pour la conclusion de partenariats d'affaires.

En sus du Souverain, d'autres acteurs étatiques interviennent dans la conduite de cette diplomatie économique marocaine dans les pays de l'espace CEDEAO. Il s'agit notamment du ministère des Affaires étrangères par le biais des missions diplomatiques marocaines dans ces pays. En effet, le Maroc entretient des relations diplomatiques avec l'ensemble des quinze pays de la communauté et dispose de représentations diplomatiques dans la quasi-totalité de ces pays. Le Maroc, à l'instar d'autres pays dans le monde, en vue d'outiller ses ambassades des mécanismes de la diplomatie économique, a créé des postes de conseillers économiques au sein des ambassades chargés de

la promotion et de la défense des intérêts économiques marocains.

Les acteurs du secteur privé jouent un rôle clé aux côtés des acteurs étatiques dans la conduite de la diplomatie économique marocaine en Afrique de l'ouest. En effet, acteur et bénéficiaire de cette diplomatie, le secteur privé marocain joue sa partition dans l'expansion et la défense des intérêts marocains dans l'espace CEDEAO. Cela se traduit par sa participation aux visites des officiels marocains en Afrique de l'ouest, l'implantation des entreprises marocaines, notamment les grands groupes marocains (les champions nationaux) dans ces pays et la densification de leurs exportations à destination de ces derniers. Ici, le rôle de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), patronat du Maroc, est très révélateur de la place axiale du secteur dans le dispositif de la diplomatie économique marocaine en Afrique de l'ouest. La CGEM a dans son architecture institutionnelle la « commission Afrique » qui est d'ailleurs actuellement présidée par un sénégalais. Les missions de cette commission se rapportent à l'accompagnement du développement des entreprises marocaines en Afrique à travers des actions de diplomatie économique⁸⁶.

Les outils

Les outils auxquels les acteurs ont recours en vue de la promotion et la défense des intérêts économiques dans l'espace CEDEAO sont nombreux et varient selon la nature des acteurs. Ainsi, s'agissant des acteurs étatiques, ceux-ci ont recours à des politiques et juridiques. Il s'agit principalement de la conclusion d'accords économiques avec les pays de l'espace CEDEAO devant faciliter les échanges économiques. Cette pratique, longtemps demeurée bilatérale, est en train d'évoluer pour s'effectuer le Maroc et la CEDEAO ou l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Ce sont des accords commerciaux classiques fondés sur la clause de la nation la plus favorisée, des accords commerciaux préférentiels, des accords de

⁸⁵ Moussa Diop, 2017, *Bilan exceptionnel des 3 derniers périples du roi Mohammed VI en Afrique*, le360 Afrique, accessible sur [[https://afrique.le360.ma/maroc-cote-divoire-senegal-guinee-mali-gabon-autres-pays/politique/2017/03/14/10274-bilan-](https://afrique.le360.ma/maroc-cote-divoire-senegal-guinee-mali-gabon-autres-pays/politique/2017/03/14/10274-bilan-exceptionnel-des-3-derniers-periples-du/)

[exceptionnel-des-3-derniers-periples-du/](https://afrique.le360.ma/maroc-cote-divoire-senegal-guinee-mali-gabon-autres-pays/politique/2017/03/14/10274-bilan-exceptionnel-des-3-derniers-periples-du/)], consulté le 10/04/2023.

⁸⁶ Site internet de la CGEM, [<https://cgem.ma/structures/commissions-permanentes/commission-afrique-2/>]

promotion et de protection réciproques des investissements, des accords de non double imposition, des accords de financement et un accord de libre établissement (conclu avec le Sénégal). Par ailleurs, en cas d'adhésion à la CEDEAO (demande d'adhésion faite par le Maroc en février 2017), cela permettra aux entreprises marocaines d'exporter davantage vers les pays de l'espace CEDEAO et de s'y implanter à la faveur du cadre juridique communautaire de la CEDEAO de facilitation des échanges et de liberté d'investissement et d'établissement. Par ailleurs, convient-il de rappeler aussi la ratification du traité constitutif de la zone de libre-échange continentale africaine par le Maroc et presque tous les pays de la CEDEAO sauf le Bénin et le Liberia. Cette zone est une opportunité de plus pour la densification des échanges économiques entre le Maroc et l'espace ouest africain d'autant plus qu'elle se rapporte à la facilitation aussi bien des échanges commerciaux que des investissements intra zone.

Quant aux acteurs non étatiques, en particulier la CGEM, les outils qu'ils mobilisent dans la défense des intérêts économiques du Maroc dans l'espace CEDEAO s'identifient aux accords de partenariats d'affaires avec leurs homologues en Afrique de l'ouest, la création de filiales ou succursales, la participation au capital des entreprises ouest-africaines, l'organisation de rencontres d'affaires entre les hommes d'affaires marocains et ceux des pays ouest-africains soit bilatéralement ou régionalement (dans le cadre de la CEDEAO).

Les enjeux de la diplomatie économique marocaine dans l'espace CEDEAO

Après avoir traité des enjeux de la diplomatie économique marocaine dans les pays d'Afrique de l'ouest, il importe de s'intéresser maintenant aux enjeux de cette forme de diplomatie mue par les acteurs étatiques que non étatiques en vue de la promotion et de la défense des intérêts économiques dans la région ouest-africaine, premier partenaire commercial du Maroc en Afrique subsaharienne. Ces enjeux sont identifiés aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique.

Les enjeux politiques

⁸⁷ Medias24, *Voici les pays ayant ouvert leur consulat au Sahara marocain (carte)*, [[https://medias24.com/2022/09/01/voici-les-pays-](https://medias24.com/2022/09/01/voici-les-pays-ayant-ouvert-des-consulats-au-sahara-marocain-carte/)

La diplomatie économique marocaine dans l'espace CEDEAO est certes en voie d'ancrage mais elle annonce autant d'opportunités quant à une meilleure assise de l'influence politique marocaine dans la région. En effet, d'un point de vue politique, le Maroc est incontestablement l'un des pays les plus influents du continent. Cela s'explique par sa capacité à faire aligner d'autres pays africains sur ses positions sur divers sujets aussi bien d'intérêt national que de coopération.

Le Maroc a inversé en sa faveur les positions de bon nombre de pays sur le Sahara. En témoigne le retrait de la reconnaissance de plusieurs États africains du Sahara occidental en tant que pays. Plusieurs pays africains ont davantage matérialisé la reconnaissance du Sahara en tant que territoire marocain par l'ouverture de consulats à Dakhla et Laâyoune, les principales villes se trouvant au Sahara. L'espace CEDEAO est le mieux représenté en termes de pays y disposant d'un consulat. Actuellement, ils sont au nombre de dix pays dont le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Sierra Leone, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Cap Vert, le Libéria et le Burkina Faso⁸⁷.

La diplomatie économique marocaine joue un rôle important dans la stratégie d'influence du Maroc dans l'espace CEDEAO. Par ailleurs, l'on pourrait faire un parallèle entre cette diplomatie économique marocaine et l'évolution progressive de la position de plusieurs pays de la CEDEAO concernant le Sahara, en particulier le Nigeria. En effet, le gazoduc Maroc-Nigeria, actuellement en projet, au-delà de ses retombées économiques, permettra de renforcer les relations d'amitié entre les deux pays et, probablement, de faire aligner le Nigeria aux solutions marocaines pour le règlement définitif du problème du Sahara. Dans le même ordre d'idées, la diplomatie économique marocaine dans l'espace CEDEAO pourrait contribuer au renforcement de la coopération entre le Maroc et les pays ouest africains dans les instances régionales africaines, en l'occurrence l'Union africaine.

Les enjeux économiques

La diplomatie économique du Maroc dans l'espace CEDEAO est un des tremplins de la présence des entreprises marocaines ainsi de l'importance de

[ayant-ouvert-des-consulats-au-sahara-marocain-carte/](https://medias24.com/2022/09/01/voici-les-pays-ayant-ouvert-des-consulats-au-sahara-marocain-carte/)], publié le 1^{er} septembre 2022.

leurs exportations vers les pays ouest africains. La région ouest africaine est le premier partenaire commercial du Maroc en Afrique subsaharienne et la première destination des investissements marocains en Afrique⁸⁸. En 2020, l'espace CEDEAO comptait une grande part du stock des investissements marocains à l'étranger qui se chiffrait, selon l'Office des changes du Maroc, à 65,214 milliards de dirham⁸⁹. La Côte d'Ivoire occupait la tête de la liste de l'encours des investissements directs marocains à l'étranger avec 7,875 milliards de dirham. D'autres pays de l'espace CEDEAO étaient également bien classés, à savoir le Sénégal avec 2,014 milliards, le Mali avec 1,592 milliards, le Burkina Faso avec 1,173 milliards, le Bénin avec 715 millions, la Guinée Conakry avec 546 millions, le Togo avec 495 millions, le Ghana avec 285 millions, le Nigeria avec 242 millions, la Guinée Bissau avec 212 millions et le Niger avec 181 millions⁹⁰.

Nul doute que ces différentes statistiques gagneront davantage en volume dans les années à venir, pour diverses raisons. D'abord, la volonté politique des autorités marocaines de développer davantage les relations économiques avec les pays de la CEDEAO est toujours en filigrane de leur stratégie d'insertion de l'économie marocaine dans les chaînes mondiales, en particulier les chaînes de valeur ouest africaines. En témoigne, à titre illustratif, un mégaprojet d'infrastructure liant le Maroc et les pays de l'espace CEDEAO à savoir le gazoduc Maroc-Nigeria aux retombées économiques partagées⁹¹. Ce gazoduc permettra la fourniture du gaz nigérian vers le Maroc mais aussi aux pays traversés.

Un facteur de plus du développement futur des intérêts économiques marocains dans les pays Afrique de l'ouest se rapporte aux politiques d'ouverture de leurs marchés mais aussi d'attractivité de ces derniers vis-à-vis des investisseurs étrangers. En effet, les pays de l'espace CEDEAO à l'instar des autres pays subsahariens accordent une place importante aux investissements étrangers dans leurs politiques de développement économique. Cela sert de terreau pour le drainage des capitaux étrangers,

plus précisément marocains. L'importance du stock des investissements marocains dans l'espace CEDEAO en est un parfait témoin. Ces derniers sont portés principalement par les grands groupes marocains tels que BMCE Bank of Africa, Attijariwafa, Maroc Telecom, le Groupe OCP, le Groupe Addoha, etc. dans les secteurs de la banque, des assurances, de l'immobilier, des télécommunications, de l'agro-industries, des mines⁹², etc.

Aussi, les années à venir augurent de bonnes perspectives pour le développement des exportations marocaines vers les pays de l'espace CEDEAO si l'on s'en tient à l'externalisation par plusieurs multinationales de certaines de leurs productions au Maroc, en l'occurrence celles opérant dans le domaine de l'automobile. Cela aura pour conséquence de diversifier les exportations marocaines vers l'Afrique et d'augmenter la part des produits de haute valeur ajoutée dans ces exportations.

En bref, les enjeux politiques et économiques de la diplomatie économique marocaine dans les pays de l'espace CEDEAO sont grands à plus d'un titre. Expression de la stratégie d'internationalisation de l'économie marocaine, la diplomatie économique marocaine ira en grandissant pour la promotion et la défense des intérêts économiques marocains dans les pays de l'espace CEDEAO.

La diplomatie économique marocaine dans l'espace CEDEAO participe de la volonté des autorités marocaines d'internationaliser l'économie marocaine par son inscription dans les chaînes de valeur mondiales, en particulier ouest africaines. S'inscrivant dans la logique de la promotion et de la défense des intérêts économiques marocains, cette diplomatie mobilise des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques qui ont recours à des outils divers allant des instruments juridiques et politiques à l'organisation de forums entre les secteurs privés marocains et ouest africains.

⁸⁸ Charles Bouessel du Bourg, *L'Afrique de l'Ouest, premier partenaire commercial du Maroc en Afrique subsaharienne*, publié en 2017 sur [<https://www.jeuneafrique.com/456450/economie/la-frique-de-louest-premier-partenaire-commercial-maroc-afrique-sub-saharienne/>].

⁸⁹ Office des Changes, *Encours des investissements marocains à l'étranger*, 2020.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Fatine El Fatini, *Gazoduc Maroc-Nigéria: Un projet de « 25 milliards de dollars » d'investissements, profitable à 440 millions d'Africains*, publié en 2023 sur [<https://maroc-diplomatique.net/gazoduc-maroc-nigeria/>].

⁹² Iraqi Ahmed, *Répartition cartographique des investissements marocains en Afrique : Lecture géostratégique*, in : Public & Non Profit Management Review, vol. 4.2 (2019), p. 1.

Cette diplomatie économique marocaine est certes dans un processus d'ancrage mais, globalement, elle peut être évaluée de façon positive si l'on s'en tient à l'importance des intérêts économiques dans la région marquée par la première place du Maroc en tant qu'investisseur africain dans l'espace CEDEAO qui est d'ailleurs son premier partenaire commercial

en Afrique au sud du Sahara. Par ailleurs, elle est appelée à se renforcer davantage dans les années à venir au vu de l'influence politique qu'elle permet au Maroc d'avoir dans la région et des bonnes perspectives de croissance économique aussi bien pour le Maroc que pour les pays ouest africains.

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ AU MAROC À LA CROISÉE DES CHEMINS

Patrick SAERENS

Chargé de cours en droit international à l'IC-HEC de Bruxelles, professeur invité à l'Université de Lorraine, avocat.

Page | 42

L'Afrique a longtemps été un continent où le rapport de force entre les investisseurs et les pouvoirs publics était déséquilibré. Depuis le début du XXI^{ème} siècle, la situation évolue, notamment à l'initiative du Maroc qui dessine les contours d'une nouvelle collaboration.

Depuis la décolonisation, la plupart des pays africains a construit ses infrastructures sur la base du modèle classique des marchés publics ou de la concession octroyée aux multinationales issues du monde occidental. Pendant longtemps, la question ne faisait pas débat notamment parce que la réglementation des États était elle-même coulée sur le modèle des États qui les avaient occupés et des demandes de leurs bailleurs des fonds (FMI, Banque mondiale). Les gouvernements avaient d'autant moins les coudées franches pour négocier qu'ils étaient demandeurs et que l'offre était peu concurrentielle.

Le continent africain est désormais en croissance constante et fait l'objet de toutes les convoitises des investisseurs issus de divers horizons sous l'effet de la mondialisation.

De nouveaux acteurs tels la Chine, les pays du Golfe et dans une moindre mesure l'Inde et la Russie proposent de financer les infrastructures sans exigences politiques ou environnementales et avec des modalités de financement plus souples. Paradoxalement, ces nouveaux entrants du marché se sont parfois basés sur des modèles inspirés de la *common law* pour sortir du strict carcan du droit administratif français, hégémonique jusque-là dans les pays francophones. Mais la médaille à son revers car les questions relatives à la sécurité des données et au droit de propriété intellectuelle peuvent être

sources de problèmes, notamment avec les entreprises publiques chinoises.

Le Maroc a été parmi les précurseurs à avoir une réflexion sur sa politique d'infrastructure, comme en témoigne la première ligne à grande vitesse africaine construite entre Tanger et Casablanca⁹³.

Il est vrai aussi que le royaume chérifien n'est pas qu'un donneur d'ordre. Il est lui-même, à travers plusieurs entreprises publiques, présent dans de nombreux pays africains pour aider ces derniers à construire des infrastructures lourdes. Cette dichotomie explique sans doute la raison pour laquelle le Maroc est à l'avant-garde de la réflexion sur un partenariat plus équilibré qui passe aussi par un changement de paradigme juridique.

Des partenariats protéiformes

La concession et le partenariat public privé sont des concepts traditionnels du droit civil qui ont été revisités par les juristes de la *common law* à l'initiative de la Grande-Bretagne qui a proposé des modèles alternatifs, tels la mise en place de joint-venture entre un acteur local et une entreprise internationale, à l'instar de ce qui se faisait dans les pays du Golfe.

Désormais, les anglo-saxons apparaissent comme les leaders mondiaux pour le développement de la politique d'initiative de financement privé (Pfl pour « *partnership for infrastructure* »), visant à fournir un service public de haute qualité et s'assurer que les biens publics seront délivrés en temps et heure en conformité avec le budget⁹⁴. Cette politique « proactive » se base sur des principes de transparence,

⁹³ Voir G. BERTHON et J. DHAMOUH, « *Quels outils juridiques et quels schémas contractuels pour le développement du secteur ferroviaire au Maroc ?* », 2018/3, LEXIS NEXIS / THE MENA BUSINESS LAW REVIEW QUARTER, pp. 51-60.

⁹⁴ B. DE CAZALET, « *The evolution of the concession and public private partnership legal concepts over the last 20 years under common law influence* », RDAI, 2014, n°4, p. 271 et s.

de flexibilité, de répartition des risques et d'accès plus aisé aux financements.

En comparaison, le modèle français de la concession qui a longtemps dominé pour la délégation de la gestion de services publics et la réalisation d'infrastructures paraît plus figé. Il était souvent basé sur une relation *intuitu personae* qui permettait l'absence de mise en concurrence, parfois justifié par l'urgence ou la complexité du projet, critères subjectifs qui permettaient tous les excès.

La différence essentielle avec les nouveaux modèles réside dans le fait que ces nouveaux partenariats peuvent se déployer sans délégation de services publics. Ce système qui semble séduisant n'est toutefois pas sans risque : dans un contrat de concession, le privé prend seul le risque commercial alors que dans le Pfl, le financement est garanti au partenaire qui dispose en outre d'un loyer fixe, lequel peut être en décalage avec les attentes des pouvoirs publics si l'infrastructure ne s'auto-finance pas comme espéré.

Il est toutefois possible de prévoir des clauses de renégociation et de loyers modulables en fonction des profits et pertes à venir. L'avantage principal, par rapport à la concession « classique » de services publics, est la possibilité de prévoir un panel de formules contractuelles⁹⁵ beaucoup plus flexibles.

La plupart du temps, l'investisseur sera intéressé par les avantages que l'État pourra lui proposer, qu'ils soient de nature fiscale (exonérations des taxes tant que l'ouvrage n'est pas amorti et stabilité fiscale pendant la durée du contrat) ou administratifs (permis de bâtir, entre autres). Mais c'est avant tout la sécurité des investissements qui est recherchée par l'investisseur qui souhaite se voir garantir la libre circulation des marchandises sur le territoire ainsi que le libre choix des sous-traitants ou encore la possibilité d'exporter librement les capitaux.

Le contexte politique est souvent délicat pour l'investisseur qui peut s'interroger sur le calendrier

des élections, la position des partis d'opposition ou encore la solvabilité du pays hôte, même s'il est possible de souscrire une assurance du risque politique⁹⁶. On a pu s'en rendre compte lors de la résiliation illégale de la concession du port de Conakry où la Guinée a été condamnée par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) à indemniser l'entreprise étrangère pour les dommages subis. À cet égard, les investisseurs sont attentifs à ce qu'une clause d'arbitrage soit insérée dans le contrat et vérifient que l'État accepte de renoncer à son immunité en cas de sentence arbitrale qui lui soit défavorable en ratifiant les conventions internationales (New-York, Washington).

Le Sénégal et le Maroc font figure de pionniers en Afrique francophone en prévoyant dans leurs lois des modalités de transparence et de mise en concurrence, tout en tenant compte des droits du partenaire et en acceptant le principe de l'arbitrage international.

Mais un autre élément peut être déterminant pour conclure un partenariat : celui de l'éventuelle dévaluation de la devise qui fait l'objet du contrat. Il suffit d'imaginer les conséquences sur les conventions actuellement en cours dans la zone CFA si les États devaient décider de sortir du système mis en place depuis la décolonisation.

Enfin, les investisseurs ont des craintes à l'égard de toute tentative de nationalisation ou d'expropriation. Il est rare que les pouvoirs publics mettent fin brutalement à un PPP mais il existe ce que l'on désigne parfois par des « expropriations indirectes » qui se matérialisent par des abus de droit ou la remise en cause d'articles du contrat, notamment par la possibilité pour les autorités publiques de dénoncer ce dernier sans contrepartie.

Le Maroc, gage de croissance et de stabilité

Les inquiétudes légitimes des investisseurs à la suite de l'instabilité politique, économique et juridique

⁹⁵ F. LICHERE et B. MARTO (« *Essor des partenariats public privé en Afrique : réformes en cours et perspectives d'avenir* », RDAI, 2007, n°3, p.297 et s.) citent l'exemple de la loi guinéenne, particulièrement prolixe : BT (Build Transfer), BOO (Build Own Operate), (Contract and Operate), BLT (Build, Lease and Transfer), BTO (Build, Transfer and Operate), DOT (Develop Operate and Transfer),

ROT (Rehabilitate Operate Transfer) et ROO (Rehabilitate Own Operate).

⁹⁶ A. MAZIN, « *Gérer le risque politique dans les projets PPP d'infrastructure : recommandations juridiques au regard d'exemples récents* », RDAI, n°3, 2017, pp. 189 et s.

dans de nombreux pays africains font du Maroc une exception sur la carte africaine. Même les « tigres d'Afrique » (Afrique du Sud, Éthiopie, Nigeria, Égypte) ont montré des carences importantes cette dernière décennie au point de rendre frileux de nombreux bailleurs de fonds. À côté de cela, le Royaume continue à se développer, à stabiliser et à diversifier son économie au point de devenir un partenaire diplomatique incontournable sur le continent comme en témoignent sa réintégration à l'Union africaine, la signature des « accords d'Abraham » et l'intérêt porté par de nombreux pays pour la solution préconisée par le Maroc pour son plan de paix au Sahara occidental.

Le droit marocain des marchés publics a intégré, depuis 2014, le contrat de partenariat public privé (PPP). Jusque-là, quelques initiatives avaient été prises au niveau sectoriel pour la construction d'autoroutes ou en matière énergétique mais il n'était pas possible pour un pouvoir public de confier sur le long terme à une entreprise privée la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une infrastructure en contrepartie d'une rémunération.

Depuis la loi n°86-12 du 24 décembre 2014, la marge de manœuvre est plus importante, ce qui permet de couvrir des domaines tels l'éducation, la santé ou les complexes sportifs.

Le mode de passation du PPP peut se faire sous forme d'appel d'offre ouvert ou avec présélection, voire par procédure négociée. Cette dernière formule permet au pouvoir public de modaliser son choix en cas de besoin urgent ou si elle a un caractère innovant.

L'intérêt du texte est de permettre au partenaire privé d'être rémunéré soit exclusivement par son homologe public, soit via les usagers, soit encore par le biais de revenus annexes. Cette « mixité des revenus » est une véritable nouveauté en droit marocain dont le régime du contrat administratif était jusque-là très peu souple. D'aucuns⁹⁷ regrettent toutefois que le texte n'allait pas assez loin dès lors qu'il refuse par exemple au partenaire privé de pouvoir résilier le contrat en cas de manquement des pouvoirs publics mais la possibilité de laisser le

dernier mot aux arbitres si le contentieux devait se poursuivre ne rend pas l'obstacle dirimant.

Depuis lors, des voix se sont élevées – notamment au sein de la Confédération générale des entreprises marocaine – pour mettre l'accent sur un certain protectionnisme économique, puisque les pouvoirs publics avaient clairement indiqué l'ambition d'être un interlocuteur incontournable sur la scène africaine. La relance économique d'inspiration keynésienne passait par le principe que l'investissement public et les grands chantiers de l'État doivent dynamiser l'activité des entreprises nationales⁹⁸. Cette réflexion a été coulée dans une circulaire du 11 septembre 2020 modifiant le décret relatif aux marchés publics de 2013 en précisant clairement la préférence en faveur des entreprises locales tant pour les marchés de travaux et d'études que lors du recrutement du personnel.

Il est vrai que jusqu'à présent, le Royaume voyait une grande partie des appels d'offre marocains bénéficier aux prestataires étrangers. On pense évidemment à la construction du port de Tanger Med, celui de Kenitra Atlantique ou encore la modernisation du réseau ferroviaire et de la première ligne à grande vitesse sur le territoire africain. À chaque fois, l'État marocain a investi énormément d'argent mais les entreprises étrangères se sont taillées la part du lion.

C'est pourquoi la circulaire vise à inciter les maîtres d'ouvrage à donner la préférence aux produits marocains, étant entendu qu'ils doivent répondre aux exigences des cahiers de charges en termes de normes et de qualité. La marge de manœuvre est étroite entre les « bonnes pratiques de PPP »⁹⁹ proposées par la CNUCDI (Commission des Nations unies pour le droit commercial international) qui souhaite que les partenaires puissent être sur un pied d'égalité et la préférence nationale préconisée par le gouvernement marocain. Il est toutefois possible d'établir des clauses protectionnistes, notamment en précisant que le projet doit avoir une empreinte carbone limitée, ce qui entraînera *de facto* un avantage local ou prévoir un critère de rapidité d'intervention qui aboutirait concrètement au même résultat.

⁹⁷ PH. DE RICHOUFFETZ, « *Le contrat de partenariat marocain* », RDAI, 2015, n°5, pp. 389 et s.

⁹⁸ J. LEBIED, « *La relance économique par les marchés publics au Royaume du Maroc : réflexion*

autour de la préférence nationale », RDP, 2021, p. 1009-1011.

⁹⁹ B. DE CAZALET, « *Le nouveau guide législatif de la CNUCDI sur les partenariats public-privé (PPP) et les Nouvelles législations types* », RDAI, 2020, n°4, pp. 387 et s.

La circulaire n'est pas la panacée, surtout lorsque les pouvoirs publics exigent de disposer de références antérieures dont les entreprises locales ne disposent pas, alors que leurs concurrents étrangers n'ont aucun mal à démontrer qu'ils ont déjà construit ailleurs tel aéroport, lignes de TGV ou hôpitaux. C'est la raison pour laquelle une volonté politique ne peut à elle seule orienter les investissements au profit des acteurs nationaux si des incitants ou, à l'inverse, des sanctions ne sont pas prévues lorsque le contrat originaire remporté par un acteur étranger fait l'objet d'amendements que le soumissionnaire aurait pu prévoir.

L'OHADA comme troisième voie ?

Le Maroc discute désormais d'égal à égal avec les multinationales occidentales ou les entreprises publiques chinoises. Un *corpus* législatif national solide, complété par la signature de nombreux traités bilatéraux d'investissement et l'acceptation de l'arbitrage en cas de litige, sont autant de marqueurs qui donnent confiance aux investisseurs. Il lui reste un ultime pas à accomplir pour être un acteur économique majeur sur le continent et permettre à ses entreprises d'y être encore plus concurrentielles. Il s'agirait pour le Royaume de rentrer dans l'espace OHADA, qui comporte actuellement 17 pays, essentiellement francophones et dont chacun s'accorde à reconnaître que les actes uniformes sont une avancée juridique essentielle pour l'intégration des économies des États membres. Le rôle de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'organisation est d'ailleurs appelée à se développer dès lors qu'elle intègre déjà dans son règlement le pouvoir d'administrer les différends, sans toutefois trancher elle-même le contentieux, mais en jouant le rôle de chambre chargée d'administrer le suivi de la procédure.

Le préambule du traité de l'OHADA fait expressément référence à la volonté des signataires d'encourager l'investissement, ce qui est en phase avec la tendance de l'attention portée par les grandes économies mondiales au continent africain et la création de la zone de libre-échange continentale africaine entrée en vigueur en 2021 (ZLECAF). Certes, l'OHADA ne dispose pas encore d'actes uniformes spécifiques sur les investissements étrangers car les États acceptent difficilement de s'en remettre à un droit commun mais une réflexion est en cours. Il n'en reste pas moins que la confiance de leurs homologues africains dans les entreprises marocaines passe aussi par le biais d'une simplification des questions de droit commercial international dont l'OHADA est précisément le réceptacle.

Le Maroc aurait tout intérêt à gagner à intégrer cette structure¹⁰⁰ et à pousser ensuite de son poids politique et diplomatique pour qu'un acte uniforme sur les IDE (investissements directs étrangers) puisse être adopté. Le « win-win » paraît évident puisqu'il permettra au Royaume d'être au cœur d'un grand marché qui sécurisera les investisseurs tout en évitant la toute-puissance de certains d'entre eux par le biais de textes en phase avec la CNUCDI. Par ce biais, l'État chérifien, pionnier sur le continent du partenariat public-privé, aura réussi en étant l'instigateur d'une coopération publique plus poussée avec ses homologues africains.

¹⁰⁰ En 2015, le Royaume a signé un accord de coopération avec l'OHADA mais qui n'a pas

encore abouti à une demande d'intégrer l'organisation.

LA DIPLOMATIE MILITAIRE DE PUISSANCE MARITIME DU MAROC : LECTURE GÉOPOLITIQUE D'UN REDIMENSIONNEMENT EN AFRIQUE

Dr Eric Bertrand LEKINI

Enseignant à l'Université de Dschang au Cameroun et chercheur senior au Centre de recherche d'études politiques et stratégiques (Creps).

Sous la pression historique de ses ambitions géopolitiques et du contexte international en pleine mutation, les océans vont devenir l'objet des ambitions de puissance du Maroc. Conscient des enjeux que représente l'espace maritime, le pays va se lancer dans l'élaboration d'une politique maritime de puissance qui endosse la maîtrise des mers comme l'une des dimensions majeures de son vaste processus de projection de son influence à l'échelle du continent (Abitbol, 2014). Elle s'appuie sur une diplomatie navale d'influence qui s'entend comme la participation des forces aéronavales à la politique d'influence ou de puissance du Maroc (Tenzer, 2013). La diplomatie maritime marocaine a été fortement structurée par de nombreuses réflexions sur la place du Royaume sur la scène internationale depuis les années 1970. Ces réflexions ont été influencées par l'examen de l'exercice de la puissance de l'État entre 1990 et 2000 à partir de l'Afrique illustrée par les travaux des auteurs comme Abitbol (Abitbol, 2014), Aymeric Chauprade, et Vloeberghs (Vloeberghs, 2011). Ce regain d'intérêt incite à reprendre l'analyse du phénomène au miroir de sa dimension navale. Ce n'est qu'en mobilisant une approche géopolitique - qui permet d'étudier la relation entre la géographie du Maroc et ses ambitions de puissance maritime, qu'il sera possible de pleinement saisir les effets du fait maritime sur les postures diplomatiques du pays à l'échelle de l'Afrique. La problématique principale en l'espèce est d'étudier la montée en puissance maritime et continentale du Maroc, particulièrement depuis les années 2000. Nonobstant l'intérêt d'une approche géopolitique, la force des outils documentaires et numériques peut utilement enrichir la réflexion. L'approche géopolitique permet d'incorporer la variable réaliste et rationaliste aux réflexions de la puissance maritime du Maroc. Ce choix méthodologique éclaire sur la thèse que les dynamiques continentales de puissance maritime du

Maroc sont fortement déterminées par sa géopolitique et ses facteurs structurels.

Voies et moyens de puissance de la diplomatie militaire maritime du Maroc

Avec le plus long littoral africain étendu sur 3500 km, le Maroc se distingue comme un État au fort potentiel maritime qui est confronté à sa capacité à assurer la sécurité de ses côtes, mais aussi à répondre à ses obligations en haute mer : assistance, sauvetage, sécurité des transports maritimes face à la piraterie et au terrorisme, préservation des ressources halieutiques et minières sous-marines, lutte contre les trafics illicites, etc. Dans un tel contexte et au regard de sa posture géopolitique continentale de pont entre l'Afrique, l'Europe (la distance entre le Royaume chérifien et l'Espagne est de 14km), l'Amérique et l'Asie, le Maroc se distingue comme une « puissance d'équilibre » (Mohamed, 2016). Cette posture n'est pas neutre, car le pays appartient à plusieurs ensembles géopolitiques transcontinentaux (Union africaine, Union du Maghreb Arabe, Union pour la Méditerranée, statut avancé au sein de l'Union européenne etc.) S'il est conscient de la signification géopolitique de sa position géographique et ses capacités militaires maritimes avantageuse (dispositif fort de 24000 hommes, budget annuel de 200 millions d'euros), le royaume doit, dans le cadre de sa stratégie militaire navale (qui est la 4^{ème} puissance maritime d'Afrique), accroître sa maîtrise des mers et la mettre au service de ses voisins de la rive nord atlantique (Europe, États-Unis, Canada, Mexique) et de la rive Sud-Sud (latino-américaine et afro-atlantique) (Coutau-Bégarie, 2008). Cette capacitation va en retour pousser à l'établissement des accords (bilatéraux et multilatéraux), devenus les bases de l'exercice de sa puissance maritime. Dans le sillage de ces accords, c'est également cette puissance maritime voire

maîtrise des mers qui lui permet de s'attaquer aux menaces sécuritaires maritimes (Rosinski, 2008). Bien évidemment, la maîtrise des mers ne représente que l'un des aspects de cette puissance maritime. Si la maîtrise des mers est nécessairement limitée aux frontières du territoire ou à ses éléments, la diplomatie militaire de puissance maritime se mesure par *l'aggiornamento* continental (Vaisse, 2015) qu'elle fait de l'outil naval marocain dans le cadre des opérations militaires de contrôle des voies stratégiques à l'instar du détroit de Gibraltar (98% du commerce extérieur du pays se fait par voie maritime) et par ses engagements dans les opérations extérieures (Stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans horizon-2050 (Stratégie-AIM), l'Économie Bleue dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, Charte Africaine sur la Sûreté, la sécurité maritime et le développement...). C'est à la faveur de cet élargissement que les forces navales marocaines vont intervenir de manière *Hard* (l'escorte des convois militaires, bombardement militaire par la mer, exercices militaires maritimes sous-régionaux et régionaux, raids maritimes contre les menaces sécuritaires) et *Soft* dans certaines zones continentales (Martel, 2013). Il convient de retenir que la posture maritime carrefour du Maroc entre l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et le Moyen Orient va d'une part le contraindre à sécuriser la profondeur des voies maritimes continentales et d'autre part, le pousser à intervenir dans les zones maritimes clefs qui sont perméables à l'influence de ses forces navales (Afrique de l'Ouest et Centrale). Il n'est pas étonnant que ces vecteurs de croissance de la diplomatie de puissance maritime marocaine aient contribué à la diversification de sa présence sur la scène continentale. C'est dans ce registre qu'il faut également mettre l'évolution progressive des accords maritimes avec les États africains, traduisibles en expansion de la puissance maritime marocaine sous la forme d'un réseau de point d'appui stratégique continental (Tanzanie, Sénégal, Ethiopie, Madagascar en 2016, etc.) Il lui donne au sens strict de Alfred T. Mahan, la possibilité non seulement de se projeter, mais aussi d'utiliser la mer comme espace d'affirmation de sa supériorité maritime.

Les outils de la diplomatie de puissance maritime marocaine : instrument de politique étrangère ou de redimensionnement de sa puissance continentale ?

Le défi de la diplomatie militaire maritime du Maroc n'est pas mince si l'on se réfère au contexte africain

contemporain marqué depuis la fin de la guerre froide par l'accélération de la concurrence, les conflits de délimitation maritimes, la quête d'autonomie stratégique des États et par le caractère croissant et l'hybridité des menaces sécuritaires. Diplomatiquement, ces défis imposent aux forces navales la réorganisation de leurs outils de redéploiement à l'étranger et la mise en place de services de coopération maritime extérieure (Antoine, Soutou, 2005). Les coopérations militaires maritimes (visites officielles des officiers supérieurs Marocains, entraînements et exercices communs (exercice *Saharan Express*, *Obangueme Express*) assistance humanitaire, Conférence des États africains riverains de l'Atlantique) avec les pays africains apportent un éclairage sur la manière avec laquelle le Maroc dimensionne sa diplomatie militaire maritime. En parcourant l'objet des 100 accords bilatéraux (près de 100) économiques, politiques, stratégiques et culturels signés entre le Maroc et les pays africains depuis les années 2000, il sera constaté qu'un cap géopolitique est mis sur la variété des intérêts sécuritaires et maritimes (Aymeric Chauprade, 2021). Une part considérable est accordée à la sécurité des intérêts marocains et une autre part à la diplomatie d'influence maritime du royaume chérifien à l'échelle du continent. Le succès de ces intérêts s'appuie sur des pratiques diplomatiques (Badel, Jeannesson, 2014) d'incitation et de séduction qui mettent en évidence l'influence grandissante du Maroc sur les relations internationales africaines. Il s'agit des pratiques militaires diplomatiques et innovations organisationnelles (création d'ambassades et consulats dans plus de 20 pays, création des fonctions d'attaché militaire dans ces ambassades, formation des militaires marins étrangers, assistance des forces navales étrangères, partage de l'information maritime, demande d'intégration du Maroc dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest...) hautement symboliques qui s'inscrivent dans la continuité de la politique extérieure de l'État. Manifestement, cette diplomatie militaire maritime est une clé de lecture des ambitions de puissance du Maroc en Afrique. L'étendue du champ d'action ou d'opérationnalisation des accords de coopération militaire et maritime signés avec les États africains démontre que le Maroc se construit un réseau maritime et continental d'alliance sécuritaire. Bien plus, ce dispositif diplomatique et géopolitique est un outil d'influence, de puissance et de rayonnement militaire du Maroc en Afrique.

Cette approche africaine du *soft power* maritime marocain agit systématiquement à travers le réseau diplomatique, mais aussi des opérateurs autonomes dans les domaines des infrastructures, des télécommunications, du développement et des banques. Les banques marocaines que sont Attijariwfa Bank connue sous le nom de SCB au Cameroun, Bank AL Maghrib et BMCI group BNP Paribas, dominent le secteur bancaire africain en raison de leur implantation dans 25 pays africains en 2021 (Perrenoud, 2005). L'Afrique possède plus de la moitié des investissements étrangers du Maroc. « *En 2021, les investissements marocains sont réalisés dans près de 30 pays, contre 9 en 2009* » (Aymeric Chauprade, 2021). Ce réseau particulièrement dense et directement ou indirectement lié aux intérêts du Maroc est un vecteur stratégique décisif d'influence et de redimensionnement de sa puissance en Afrique. Face à des puissances maritimes continentales telles que l'Afrique du Sud, l'Égypte ou le Nigéria, il renforce l'attractivité du Maroc et démultiplie son action de puissance à l'échelle du continent.

La dimension afro-atlantique de la géopolitique maritime du Maroc est donc fondamentale et stratégique pour son rayonnement à l'échelle du continent. Cette variable démontre que, pour le Maroc, l'Afrique représente indubitablement un espace de projection, mais aussi d'égalisation de la puissance maritime. Le Maroc dispose d'un réel potentiel maritime de diplomatie d'influence sur le plan militaire. Ces atouts font de lui un acteur incontournable dans le jeu de la distribution de la puissance maritime sur le continent.

LES ATOUTS MARITIMES DU MAROC. POUR UNE PUISSANCE AFRICAINE EN DEVENIR

Dr Mostafa BOUSSIF

Capitaine de Vaisseau (colonel)/ER, ancien attaché de défense en Arabie saoudite, ancien attaché adjoint en Algérie, ancien conférencier du cours supérieur de défense (CREMS) et EROG (Gendarmerie) du Maroc et ancien enseignant chercheur à l'Université Polytechnique UM6P de Benguerir au Maroc.

Page | 49

Quels enjeux pour une politique maritime au Maroc ?

Meilleure voie de communication internationale, souvent incontournable, et réserve de ressources, mers et océans ne cessent d'occuper une place fondamentale dans le processus de développement, et un facteur de puissance essentiel des Nations côtières.

Pays à vocation maritime par excellence, le Maroc dispose d'une double façade sur l'océan Atlantique et sur la mer Méditerranée. Avec le plus grand littoral d'Afrique s'étalant sur une longueur de 3400 kilomètres et une superficie maritime de plus d'un million de kilomètres carrés (KM²) : riverain sud de détroit de Gibraltar, le Maroc jouit d'atouts majeurs considérables. Sa position au cœur d'un réseau maritime intense, lui confère un accès séculaire sur quatre continents. Feu Hassan II déclara, dans l'un de ses multiples discours historiques, que le « *Maroc est un arbre qui plonge ses racines profondes en Afrique, son tronc se situe dans le périmètre arabo-musulman et qu'il respire par ses feuilles en Europe* », et bien au-delà.

Autant de potentialités qui ne le mettent nullement à l'abri des convoitises et rivalités externes ainsi que des dysfonctionnements internes. Bien au contraire, l'ouverture sur le nouvel environnement international, marqué par une forte concurrence turbulente le met à rude épreuve face aux défis réels à la fois géostratégiques et économiques, renforçant par là sa résilience, tout en lui permettant d'asseoir son repositionnement en tant que puissance maritime et navale régionale, au carrefour des espaces euro-méditerranéens et Afro-atlantiques. Tout porte à croire au caractère insulaire du Maroc. D'abord en raison de ses échanges, restés structurellement marginaux avec le voisinage frontalier, ce qui explique d'ailleurs que l'essentiel du commerce

extérieur marocain transite par les ports (95%), mais aussi aux considérations géopolitiques régionales. La fermeture des frontières terrestres à l'Est et les accès poreux dans son voisinage méridional, n'ont laissé le choix d'ouverture du Maroc que par la mer. Car « *le Maroc, beaucoup le jalouse[n]t [...] (il) fascine et parfois dérange [...] aussi par sa faculté à marier traditions et modernité. Il cultive son ancrage africain et sa culture musulmane, mais plus que jamais, il s'ouvre sur l'Europe et même le monde. Là où d'autres s'enfoncent [...] le Maroc progresse [...] Là où d'autres s'agitent et stagnent, le Maroc agit et avance* », attesta Aymeric Chauprade¹⁰¹. Le Maroc est devenu ce que les Anglo-saxons appellent un « *game changer* » par la singularité de son modèle : sans nier des limites certaines, ni oublier ses lignes de force.

Une telle ouverture acquiert un fort besoin en matière d'infrastructures matérielles et immatérielles, par la valorisation des ressources, mais aussi par le renforcement des moyens de défense et de sécurité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce Royaume, dans un environnement géopolitique maritime mouvant, dans le temps et l'espace.

Comment traduire cet avantage comparatif géographique, qu'offre ce milieu maritime, en un avantage compétitif ? Une fois l'objectif ciblé, il convient de s'interroger sur la façon d'y parvenir.

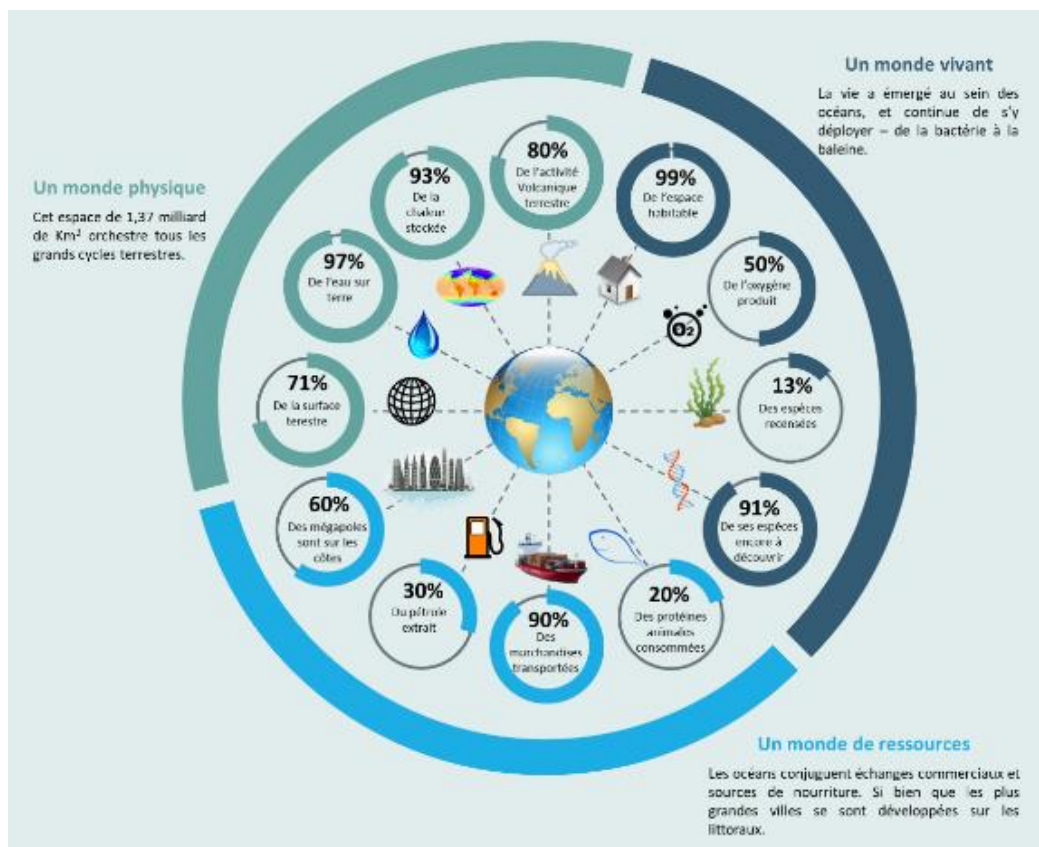
Émergence maritime : levier essentiel dans l'émergence géopolitique et géoéconomique

Sans trop nous attarder sur la notion d'émergence, on ne saurait imaginer l'émergence géopolitique et géoéconomique d'une nation sans se référer à sa dimension maritime, en tant que moteur de la croissance économique, particulièrement dans les pays émergents comme ceux du BRICS (31,5% du

¹⁰¹ Aymeric CHAUPRADE : « *Géopolitique d'un Roi ; Essai sur un Maroc moderne et multipolaire* », éditions

ellipses, Paris, 2019.

produit intérieur brut (PIB) mondial en 2023, soit plus que le G7 qui atteint 30,7%), dont l'élargissement à 13 nouveaux postulants africains, incluant le Maroc¹⁰², pourrait être discuté, lors du prochain sommet en Afrique du Sud (2 et 3 juin 2023). De la sorte, « Si les 'puissances maritimes émergentes' appuient leur émergence économique sur leur maritimisation, les pays anciennement industrialisés, de leur côté, pourraient, dans un futur proche, connaître une émergence ou une réémergence de puissance, fondée sur une exploitation de leurs avantages compétitifs dans le spectre maritime¹⁰³ »



¹⁰² Dunuya : « Les BRICS s'engagent à intégrer de nouveaux pays africains », Apr 26, 2023.

¹⁰³ Hugues EUDELIN, & al : « Ambitions des puissances maritimes émergentes. Opportunités et

risques pour les intérêts français », Etude Prospective et Stratégique (EPS 2013/39) avril 2014.

L'économie bleue au service de la croissance économique durable africaine

La guerre d'Ukraine renforce la tendance vers la transition énergétique de l'Europe à long terme. Le projet de Gazoduc *Nigeria-Maroc Gas Pipeline (NMGP)* permet de diversifier ses sources d'approvisionnement, au profit de 14 pays de la côte ouest-africaine. L'économie bleue est à ce titre un véritable moteur de croissance. Elle englobe différents secteurs d'activité allant de l'énergie à l'eau potable, en passant par l'alimentation.

L'Union africaine a clairement inscrit l'économie bleue dans sa vision de l'Agenda 2063 « *l'Afrique que nous voulons* ». Elle la qualifie « *de nouvelle frontière de la naissance africaine [...] l'Économie bleue peut jouer un rôle essentiel dans la transformation structurelle de l'Afrique, la croissance économique durable et le développement social...* », conformément à l'objectif de développement durable (ODD) 14 ainsi que d'autres ODD relatifs à la pêche et à l'aquaculture, initié depuis 2015 par l'ONU, qui cherche à « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable [...]. Il convient en priorité de stimuler le développement de l'aquaculture en Afrique...*¹⁰⁴ ». On estime que 20 % des protéines animales consommées par les populations subsahariennes sont d'origine marine¹⁰⁵. En 2030, environ 59% du poisson disponible pour la consommation humaine devrait provenir de la production aquacole.

La prospérité nationale marocaine

Cette économie bleue figure comme un pilier du Nouveau Modèle de Développement (NMD) du Maroc, faisant l'objet d'une étude spécifique du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) marocain (Cf. Auto-saisine n° 38/2018), dans le sens d'une triple performance économique, sociale et environnementale. On ne saurait ignorer le potentiel maritime et des côtes marocaines qui représentent plus de la moitié du PIB du pays, 52% de l'espace touristique et 92% du tissu industriel lié aux secteurs de la pêche et de la valorisation des produits de la mer, aux activités

portuaires, de l'industrie de transport maritime, au tourisme balnéaire, aux hydrocarbures et énergies renouvelables, auxquels viennent s'ajouter d'autres activités industrielles en phase d'émergence, comme la construction navale. Le potentiel offshore dans le domaine d'hydrocarbure est encourageant. Déjà onze puits ont été forés en eau profonde dont neuf ont montré des indices d'huile, de gaz ou d'huile lourde¹⁰⁶. Mais la capacité reste encore sous-explorée. L'énergie éolienne offshore constituerait une alternative dans le mix énergétique mais selon les experts, il reste un « *complément au solaire qui pourrait assurer une certaine autonomie énergétique* ». En l'état elle n'est pas une priorité en raison de certaines complications dans la gestion de « *l'aménagement du littoral mais surtout parce que les EnR onshore sont plus compétitives et accessoirement plus abondantes*¹⁰⁷ ».

Enjeux des ressources halieutiques marocaines

Dans cette constellation que récite ce patrimoine maritime, le secteur de la pêche reste prédominant, à la fois en tant que source de richesse, de création d'emplois que de levier de négociations avec les partenaires étrangers, au service de la diplomatie marocaine.

Avec un potentiel de production qui dépasse 1,5 millions de tonnes, le Maroc se place au 17ème rang des pays producteurs (pêche de capture) et premier sur le continent africain (FAO, 2016). Deux principaux plans ont été élaborés et mis en œuvre par le Département de la Pêche Maritime (DPM) : Le « *plan Ibhar* » ayant pour but la mise à niveau et le rajeunissement de la flotte de pêche côtière et artisanale et le « *plan Halieutis* », destiné au secteur dans son ensemble, y compris l'aquaculture et la valorisation des produits de la pêche. La production halieutique est passée de 1035 KT (Kilotonnes), à l'initiation du Plan Halieutis en 2007, à 1371 KT, fin 2018¹⁰⁸, et 1.382,845 KT en 2020 (soit 83% de l'objectif fixé par Halieutis pour l'année 2020)¹⁰⁹. Les 460 unités à terre réalisent un chiffre d'affaires d'environ 24 milliards de dirhams, permettant la création de 700.000 emplois. Leur participation aux

¹⁰⁴ FAO : « *La situation mondiale 2020 : résumé des pêches et de l'aquaculture* », <http://www.fao.org>, p. 5

¹⁰⁵ Mostafa BOUSSIF : « *Sécurité et sûreté maritimes dans le monde : Enjeux pour la coopération Economique Marocaine* », Thèse de Doctorat en Sc. Eco, Université Mohamed V, Rabat, 2005, p. 103

¹⁰⁶ Tahar ABOU EL FARAH : « *Le Maroc, une puissance maritime en devenir* », La Vie ECO,

27/01/2023, p. 17

¹⁰⁷ Tahar ABOU EL FARAH : « *Le Maroc, une puissance maritime en devenir* », op.cit. p. 17

¹⁰⁸ Mehdi DUVAL : « *Halieutis, la pêche miraculeuse a-t-elle eu lieu?* », in « *TelQuel* » en ligne 10 mars 2019.

¹⁰⁹ Département de la Pêche Maritime (DPM) : Rapport d'activité du Département de la Pêche 2020, p. 6

échanges extérieurs s'élève à environ 45% des exportations agroalimentaires¹¹⁰.

Chaîne portuaire

Sa position géographique l'incite à raffermir ses liens avec la mer et à poursuivre ses réformes, telle la construction du port Tanger Med qui rivalise avec le port d'Algésiras au Nord ou du Grand port de Dakhla au Sud, avec ses prolongements dans les provinces du Sud bien au-delà de Lagouira. Ce repositionnement traduit la volonté de Rabat d'agir en tant qu'acteur de premier plan entre l'Afrique subsaharienne et des régions comme l'Europe, le Moyen-Orient ou le monde Atlantique, sans négliger l'Asie. Ce réseau le met en connexion avec 180 ports mondiaux et 70 pays.

Défense, sécurité et sûreté comme leviers de la puissance maritime émergente

Toute une série d'activités humaines s'apparente aux usages maritimes, portant à la fois sur le transport maritime, mais aussi la pêche, l'industrie, le tourisme, le sport (voile, ski nautique, pêche de loisir ou tout simplement promenade en mer avec hors-bord, yachts ou vedette de croisière), voire même les opérations navales (militaires) destinées à la protection de ce patrimoine dans le cadre de la sécurité nationale¹¹¹.

Il convient de préciser que la sécurité est liée à un risque, qui pourrait être aléatoire, alors que la sûreté est liée à une menace, acte de malveillance, qui est intentionnelle. De même la défense recouvre « l'ensemble des actions et des moyens que consent une nation pour assurer sa sécurité ». La défense globale (militaire ou non militaire) se situe au niveau de l'action, alors que la sécurité est l'objectif à atteindre.

La sécurité maritime au sens restreint correspond à la sécurité de la navigation, qui vise à assurer la sauvegarde contre les dangers naturels (tempêtes) et navals provoqués par la circulation maritime. La sécurité maritime au sens large vise la sûreté du commerce, la protection du navire et de son équipage contre les dangers résultant des pratiques criminelles. Ces dernières peuvent être le fait de la piraterie, la traite des esclaves, les trafics de

stupéfiants, l'immigration clandestine et, bien sûr, le terrorisme, qui est devenu une hantise à l'échelon international.

Enjeux géostratégiques : liberté d'action des forces navales



La liberté de mouvement que confère cet espace lui permet de projeter la puissance, voire d'asphyxier militairement et économiquement son adversaire en cas de tensions, parfois en guise d'avertissement, sans recourir à un blocus total. La facilité de mouvement contribue à effectuer certaines actions :

- le partage des ressources,
- la garantie de liberté d'accès à la mer,
- la sécurité des passages obligés que sont les détroits,
- la gestion des crises et conflits de puissance,
- la mobilité des flottes marines, en tout temps.

De la diplomatie navale à la diplomatie maritime : quels enjeux pour le Maroc ?

La mer est le lieu de prédilection des crises, car les États préfèrent éviter des affrontements terrestres qu'ils jugent trop dangereux. En mer, non seulement un État peut tester la capacité et la volonté de résistance d'un adversaire potentiel, mais des retraits sont toujours possibles et plus évidents que sur terre : « d'où l'intérêt de prépositionner des forces militaires dans les parages des crises éventuelles, afin de contribuer à les prévenir », dira l'amiral Duval¹¹².

¹¹⁰ Fatine EL FATINI : *op. cit.*

¹¹¹ Pour plus de détails, Cf Mostafa BOUSSIF : « Activités portuaires et développement socio-économique au Maroc », Mémoire de DES (Diplôme des Etudes

Supérieures) en Sciences économiques, Université Mohamed V, Rabat, 1996.

¹¹² Marcel DUVAL, « Les crises du Golfe vues de la mer », in Défense Nationale, Décembre 1991 p. 70.

Le déploiement des forces navales a toujours accompagné les événements politiques majeurs et les crises. Il y a également la possibilité de faire croiser un navire de guerre à la limite des eaux territoriales d'une puissance adverse, sans que cette démonstration ne constitue un *casus belli*.

Constances et évolutions de la diplomatie Marocaine

Tout en s'adaptant aux contingences et évolutions géopolitiques régionales et mondiales, la politique étrangère marocaine a toujours gardé une certaine constance, conforme à ses intérêts suprêmes, bâtis autour du triptyque : valeurs islamiques, intégrité territoriale (terre-air-mer), monarchie constitutionnelle, traduits dans sa doctrine d'action diplomatique tous azimuts.

Le mérite de la nouvelle diplomatie marocaine en général, maritime en particulier, réside en l'élaboration d'une doctrine claire. Nasser Bourita l'a précisé : « *Le Maroc d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier et désormais, tout pays qui s'affiche contre notre intégrité territoriale, est considéré comme étant ennemi et nous devons agir en conséquence* »¹¹³. Lors d'un séminaire organisé par l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES), le ministre marocain des Affaires étrangères confirma la constance de la politique étrangère à l'égard de la mer : « *Hier encore, le ministre de la mer était responsable des Affaires étrangères. Aujourd'hui, c'est le ministre des Affaires étrangères qui est responsable de la mer, du moins dans sa dimension politique et diplomatique internationale. C'est dire que Mer et diplomatie ont, toujours, formé un couple un*¹¹⁴ ».

Pour ce faire, l'actuelle doctrine de diplomatie maritime s'articule autour de trois angles complémentaires :

- l'angle de la conservation, c'est-à-dire la définition des espaces maritimes relevant de l'État et la sauvegarde de ses attributs dans ces espaces, conformément au droit international (souveraineté, juridiction ou droits souverains),

- l'angle de l'optimisation dans la manière de gérer l'extremum des fonctions étatiques, pour tirer avantage des atouts maritimes en les insérant au mieux dans l'engrenage des relations avec l'étranger (ressources halieutiques, ressources d'hydrocarbures, positionnement sur le détroit),
- la contribution à la gouvernance juridique et politique¹¹⁵.

Application du package deal dans la diplomatie marocaine

Le *linkage*, une pratique couramment utilisée par la diplomatie marocaine, fait partie des stratégies de négociation issue de la théorie des jeux. Elle permet de lier différents sujets et de donner satisfaction à tous les négociateurs même si c'est sur des plans différents¹¹⁶. C'est le cas du Maroc qui associe ses atouts halieutiques aux besoins de son développement économique et social, sans négliger les priorités de son action politique, basée sur la défense de la cause nationale de parachèvement de l'intégrité territoriale du Maroc, aussi bien à terre qu'en mer. C'est ce que le chercheur marocain Abdelkader Lahlou appelle le *package deal*, devant lequel « *le Maroc se verra contraint d'accorder de substantielles concessions en matière de pêche à l'Espagne pour recouvrer sa souveraineté sur l'Inhi et sur le Sahara. C'est la raison pour laquelle les accords de pêche maroco-espagnols consécutifs aux conventions de règlement du contentieux territorial apparaissent à nos yeux comme un élément essentiel d'un package deal* ».¹¹⁷

Tout en garantissant la sécurité dans ses eaux sous juridiction nationale, le Maroc a habilement actionné le dossier de la pêche, pour débloquer des situations qui lui sont défavorables ou pour exercer une pression bien souvent vis-à-vis de l'Espagne et actuellement de l'Europe sur les dossiers sécuritaires liés principalement à la lutte anti-terroriste et à l'émigration par voie maritime, dans le but d'infléchir ses partenaires à sa position.

¹¹³ Mohamed Jaouad EL KANABI : « *Madrid s'en remet aux Etats-Unis pour une médiation avec Rabat* », <https://fr.hespress.com>, 23 juin 2021

¹¹⁴ Nasser BOURITA (MAE) : « *Les enjeux géostratégiques des espaces maritimes* », Actes de la rencontre internationale, organisée par l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), à Rabat le 30 novembre 2015

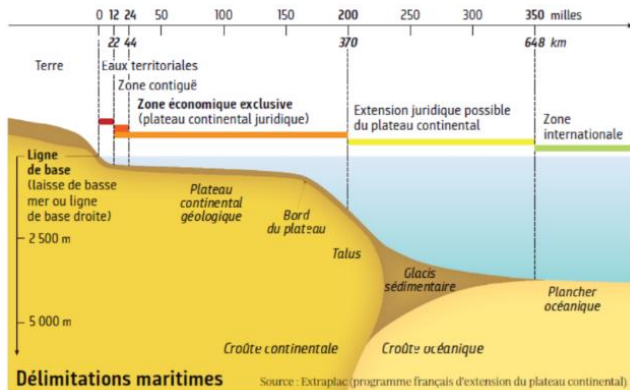
¹¹⁵ *Idem*.

¹¹⁶ Rachid EL HOUDAÏGUI : « *La crise de la pêche Maroc-Européenne (1994-1995) : un nouvel enjeu de sécurité au sud de Gibraltar* » in Revue 'Paix et Sécurité Internationale', (REPSI), S/direction de Rachid EL HOUDAÏGUI, N° 1, Tanger en juin 2003 p. 119

¹¹⁷ Cf. Abdelkader LAHLOU « *Le Maroc et le droit des pêches maritimes* », Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (LGDJ), Paris, 1990, p. 157:

Délimitation des frontières maritimes entre l'Espagne et la Mauritanie

Le Maroc n'a ratifié la Convention de Montego Bay 82 que le 31 mai 2007, entrée en vigueur au Maroc le 31 juin 2007. La raison réside dans la difficulté rencontrée avec l'Espagne pour déterminer la souveraineté sur les rochers et îlots bordant sa côte du Nord¹¹⁸. Pour le détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée, la délimitation maritime n'est pas à l'ordre du jour.



C'est donc la marge atlantique qui a été la seule à l'ordre du jour, pour la délimitation de l'extension du plateau continental. Pour harmoniser ses lois internes avec la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, le parlement marocain a approuvé le 16 décembre 2019 le projet de loi 37.17 modifiant et complétant le dahir portant loi n°1.73.211, et fixant la limite des eaux territoriales du Royaume. Cette annonce a suscité la polémique chez les Espagnols qui dénonçaient la non-concertation, particulièrement aux îles Canaries. « *Le Maroc n'impose pas un fait accompli et n'est pas fermé au dialogue avec l'Espagne et avec la Mauritanie pour résoudre tout problème de consentement mutuel dans le cadre des excellentes relations qui le lient aux deux pays et dans le cadre d'un partenariat constructif* ¹¹⁹ », a relevé le ministre Bourita.

L'enjeu est de taille puisque dans cette zone de 200 milles se trouve le Mont Tropic, un mont sous-marin riche en minéraux. Les points de discordes touchent plutôt à la méthodologie empruntée, comme l'explique le professeur Miloud Loukili : « *l'Espagne*

voudrait absolument que la délimitation se fasse conformément à un principe unique, qui est la ligne médiane, tandis que le Maroc dénonce tout recours automatique à ce principe, car le Maroc considère que le droit international notamment, les arrêts de la Cour internationale de justice de la Haye et le droit international tel qu'il est codifié par la convention de Montego Bay permettent une délimitation conformément à l'équité », précise-t-il.

Initiative des États africains atlantiques

Réunis pour la première fois le 4 août 2009 à Rabat, les pays membres de la Conférence ministérielle des États Africains Riverains de l'Atlantique ont amorcé une série de négociations pour l'institutionnalisation de cette conférence sous le nom d'Initiative Atlantique Africaine (IAA). Lors d'une dernière réunion, tenue à Rabat le 8 juin 2022, les pays membres ont adopté la Déclaration dite de Rabat. Elle a ainsi défini les trois priorités stratégiques de l'action commune, à savoir :

- la coopération en matière politique et de sécurité autour de la lutte contre le terrorisme, le crime transnational organisé et la piraterie maritime,
- l'économie bleue, l'énergie et la connectivité maritime,
- et le développement durable et l'environnement¹²⁰.

Cette initiative ambitieuse élargit également le périmètre d'intérêt, en lorgnant l'autre rive de l'Atlantique vers l'Amérique latine, partant du principe que *l'océan Atlantique n'est plus une barrière infranchissable comme autrefois*.

S'il a été récemment contrarié par un contexte de crises internationales multiformes - pandémie de Covid-19, l'effet de guerre russo-ukrainienne, rebondissements de l'affaire du Sahara marocain en relation avec les principaux acteurs et partenaires, le Maroc doit continuer de réduire ses vulnérabilités, avec une démarche visionnaire et réaliste, toujours portée vers un avenir meilleur, au service de la paix et la stabilité. Dans son projet d'intégration régionale, le Maroc a tout intérêt à s'inscrire dans une dynamique de transition doctrinale proactive. Il s'agit

¹¹⁸ Mostafa BOUSSIF : « *Enjeux pour la sécurité et la sûreté maritimes des États côtiers au regard du Droit de la mer* », in « *Le Droit de la mer : Enjeux et Perspectives pour le Maroc* », publié par Konrad Adenauer Stiftung, Rabat, 2018, pp. 145-158.

¹¹⁹ Cité par [Yasmine Saih](https://fr.hespress.com), le 25 décembre 2019 : <https://fr.hespress.com>

¹²⁰ <https://www.mapnews.ma>

aussi d'interagir avec les trois grandes initiatives maritimes relatives au domaine maritime :

- la stratégie africaine intégrée pour les mers et océans - Horizon 2050 (Stratégie AIM),
- approfondir l'engagement déjà amorcé - l'économie bleue de l'agenda 2063,
- la charte africaine de sûreté et sécurité maritimes et développement.

Enfin, il s'avère nécessaire de trouver une solution aux délimitations de ses espaces maritimes, de nature à garantir à la fois la prospérité et la sécurité nationale.

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DIFFRACTION NATIONALE : LES DÉFIS INSTITUTIONNELS DE LA PUISSANCE MAROCAINE FACE À LA *BELT AND ROAD INITIATIVE*

Adam LAROUSI

Doctorant, auxiliaire d'enseignement, fondateur de PolitoLogos. Université de Montréal, département de science politique.

Depuis les printemps arabes, le Maroc est parvenu à conserver un marché privé dynamique et se révèle progressivement en tant que puissance régionale majeure. Le désengagement américain de la région moyen-orientale et nord-africaine et l'aggravation des tensions politiques avec l'Algérie n'ont pas empêché le Maroc et la Chine de nouer de solides relations diplomatiques dans le cadre de la *Belt and Road Initiative* (BRI). Lancée en 2013, cette vaste initiative économique a pour objectif de recentrer la Chine sur la scène mondiale comme partenaire majeur dans les relations économiques, politiques, culturelles et militaires internationales (Nobis, 2018 ; Tenenbaum, 2019). Dans la mesure où la BRI encourage une forme d'intégration économique, en quoi les contextes nationaux modulent ses effets politiques ? Au regard de ces éléments, quelle approche devrait adopter le Maroc à l'égard de cette initiative ? À plusieurs égards, la BRI influence et est influencée par les facteurs institutionnels des États dans lesquels elle opère. La littérature portant sur les phénomènes de diffraction des inférences internationales dans les contextes locaux peut éclairer sur son impact en Afrique du Nord. Pour défendre cet argument, il s'agira de comparer les relations sino-marocaines et sino-égyptiennes dans le cadre de la BRI et à la lumière d'une partie de la littérature institutionnaliste en politique comparée.

La *Belt and Road Initiative* comme inférence internationale

Vangeli soutient dans ses travaux que certains partenaires de la Chine pourraient s'enfermer dans un immobilisme politique et économique négatif pour leur propre développement en raison de la nature particulière de la *Belt and Road Initiative*, fondée sur les cinq principes de la coexistence pacifique¹²¹ (Vangeli, 2018). Gazibo est allé plus loin en mettant en évidence la responsabilité de certains facteurs institutionnels dans le succès des initiatives portés par la Chine, notamment liées à la capacité des États (« state capacity »), c'est-à-dire leur aptitude à affirmer leur puissance¹²² (Gazibo, 2014).

Aujourd'hui, la BRI a multiplié les accords avec des pays politiquement instables ou sous-performants économiquement, s'inscrivant dans une stratégie qui paraît de plus en plus opportuniste. Par conséquent, la Chine est accusée de financer les régimes néopatrimonialistes africains dans le but de servir des desseins hégémoniques sur le continent. À cet égard, le cabinet McKinsey a révélé en 2017 qu'entre 60% à 80% des entreprises chinoises opérant en Afrique ont admis avoir versé des pots-de-vin dans le cadre de leurs activités¹²³.

¹²¹ Les cinq principes de la coexistence pacifique sur lesquels la BRI se fonde sont : le principe de respect de la souveraineté des États, le principe de non-agression, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le principe d'égalité/de réciprocité et le principe de coexistence non violente.

¹²² Le concept de « capacité étatique » (« state

capacity ») doit être compris à la lumière des travaux de Max Weber sur l'État et de ceux de Mamoudou Gazibo sur le concept de « néopatrimonialisme ».

¹²³ Rapport «Dance of the lions and dragons How are Africa and China engaging, and how will the partnership evolve?», juin 2017, McKinsey&Company.

Les prêts de la BRI sont principalement à destination des pays à haut risque selon la classification de l'OCDE



Des structures internationales pourraient éventuellement corriger cette vulnérabilité. En effet, la création d'instance de contrôle permet de crédibiliser les accords économiques conclus (de Melo & al. 1993 ; Hugon & al, 2001). Cependant, la Chine n'a créé aucune instance dans le cadre de son initiative, qui demeure foncièrement ancrée dans sa tradition diplomatique (Vangeli, 2018). Par ailleurs, les accords de libre-échange sont souvent contre-productifs chez les économies dont le marché n'est pas capable d'absorber les contraintes de la mondialisation (Hugon & al. 2001), à l'image de l'économie égyptienne qui est subventionnée par l'État depuis des décennies. Les accusations portées contre la BRI minimisent ainsi la responsabilité des États (El-Shafei & Metawe, 2021) dans la gestion de leurs politiques économiques désastreuses.^{124 125}

Les contextes institutionnels face aux inférences internationales

Les performances économiques différentes des pays africains dans le cadre de la BRI pourraient être expliquées par leur degré d'institutionnalisation. En effet, les institutions économiques, qu'elles soient nationales (Evans & al. 1992 ; Crepez 2002) ou internationales (Hugon & al. 2001), réduisent les

risques de réversibilité des accords conclus et garantissent leur continuité. Crepez explique que les pressions de la mondialisation sont systématiquement réfractées par les contextes institutionnels, ce qui influence les capacités redistributives de l'État. Plus les institutions sont nombreuses et résilientes, plus le nombre d'acteurs politiques et économiques ayant un impact sur la conduite du gouvernement est élevé et plus la capacité redistributive de l'État est importante (Crepez, 2002). Centeno, Kholi et Yashar partagent un argument relativement similaire et soutiennent que les capacités institutionnelles de l'État sont essentielles pour favoriser son développement (Centeno, Kholi & Yashar, 2017).

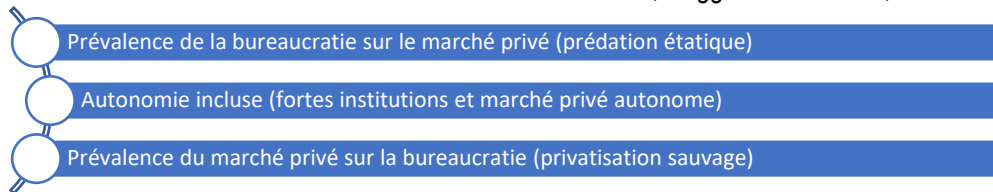
Evans, Haggard & Kaufman soutiennent que pour tirer profit de manière optimale des inférences de la mondialisation, il faut plaider pour une autonomie incluse du marché, basée sur la probité des agents de l'État qui œuvrent à la protection des biens publics sans évincer le marché privé, sans privatisation sauvage ni prédation étatique. Plus précisément, ils démontrent que si la configuration institutionnelle est conflictuelle, à l'image des régimes peu institutionnalisés, elle mène à un immobilisme

¹²⁴ Brautigam, Deborah & Meg Rithmire. 6 février 2021. "The Chinese 'Debt Trap' Is a Myth." The Atlantic.

¹²⁵ Al-Anani, Khalil. 27 janvier 2023. "Egypt's Strategic Partnership with China: Opportunities and Implications". Arab Center Washington DC

économique et à la conservation du *statu quo* (Evans, Haggard & Kaufman, 1992).

Théorie de « l'autonomie incluse » de Evans, Haggard & Kaufman, 1992



Se penchant sur la nature des régimes, Gandhi et Przeworski soutiennent que les autocraties basées sur des institutions faibles reposent sur un paradoxe qui nuit à leur développement, celui d'encourager la prédation tout en ayant besoin d'une économie prospère pour se maintenir (Gandhi & Przeworski, 2007). Levi partage un avis similaire en insistant sur la nature partielle des régimes autocratiques alors que l'État institutionnalisé et prospère nécessite une certaine efficacité administrative, reposant sur une légitimité de type légal-rationnelle ainsi que sur une relation de confiance entre la société civile et l'autorité souveraine (Levi, 2002). Enfin, Bellin explique que le degré de stabilité des États arabes dépendait grandement de leurs capacités institutionnelles lors des révolutions de 2011 (Bellin, 2012).

Le Maroc et l'Égypte, deux contextes institutionnels différents

Les relations économiques entre le Maroc et la Chine sont antérieures à la signature de l'accord d'intégration à la BRI par Rabat en 2017. Rabat a grandement renforcé sa coopération avec Beijing depuis 2022 avec la signature d'un document additionnel qui renforce leurs politiques de coopération dans le cadre de cette initiative¹²⁶. Selon le ministre des Affaires étrangères marocain, Nasser Bourita, les échanges bilatéraux ont enregistré une croissance de 50% de 2016 à 2021, passant de 4 milliards de dollars à 6 milliards de dollars¹²⁷.

¹²⁶ AFP. 2022. "Morocco, China sign 'Belt and Road' roadmap agreement". Rapporté par TRT World.

¹²⁷ AFP. 6 janvier 2022. "Nouvelles routes de la Soie : Le Maroc et la Chine scellent leur partenariat." Rapporté par BFMTV.

¹²⁸ A. Channaje "Banque Mondiale : Le Maroc parmi les pays les plus endettés d'Afrique », 15 décembre 2022, L'Opinion.

¹²⁹ Rehaam al-Saadany, "Egypt prepares to obtain \$500 mn in financing from China as it seeks to close

Toutefois, le Maroc disposerait d'une dette de 1,030 milliard de dollars¹²⁸, ce qui en fait le pays nord-africain le plus endetté auprès de Beijing après l'Égypte (endetté de 7,8 milliards de dollars en 2022)¹²⁹.

Cela étant, le Maroc et l'Égypte disposent de différences institutionnelles importantes. Rabat a su cultiver des institutions fortes dans le cadre de la monarchie d'inspiration constitutionnelle mise en place après 2011 et est parvenu à développer un marché économique très résilient et dynamique depuis les années 2000¹³⁰. À l'inverse, Le Caire dispose d'un régime autocratique peu institutionnalisé et peu enclin à inclure les diverses forces politiques et économiques du pays dans la gouvernance. Cette situation renforce les pratiques néopatrimoniales, ce qui se traduit par une présence accrue de l'élite militaire dans tous les secteurs de l'économie égyptienne et entrave le développement du pays¹³¹.

À cet égard, les marchés marocains et égyptiens divergent profondément. Au Maroc, le marché est le moteur de l'économie depuis les grandes réformes libérales entreprises par Mohammed VI, alors qu'en Égypte, celui-ci est subordonné aux pratiques prédatrices de l'armée. Cette différence se ressent dans les classements internationaux. En 2017, le Maroc se classait au quatrième rang en Afrique en termes de compétitivité structurelle sur un échantillon de 47 pays, gagnant trois points entre 2010 et 2017, alors l'Égypte était reléguée à la dixième place¹³².

funding gap," *Mada* (Le Caire), 12 décembre 2022.

¹³⁰ Myriam Catusse. 2009. "Morocco's Political Economy". Dans "The Arab State and Neo-liberal Globalization. The Restructuring of State Power in the Middle East" de Daniela Pioppi & Laura Guazzone, Uthaca Press, pp.185-216.

¹³¹ Yezid Sayigh « Egypt's Military Now Controls Much of Its Economy. Is This Wise? » 25 novembre 2019, Malcolm H. Kerr. Carnegie Middle East Center.

¹³² Lo, Moubarak & Amaye Sy. Mars 2020. "Un

Alors que le Maroc est caractérisé par l'une des économies les plus libérales de la région et s'inscrit pleinement dans l'économie de marché¹³³, l'Égypte est caractérisée par une économie dirigée basée sur un système lourd de subventions¹³⁴. Néanmoins l'endettement de plus en plus prononcé du Maroc devrait mettre en garde Rabat contre les problèmes structurels de son voisin lointain et l'inciter à continuer de développer son modèle institutionnel.

Le Maroc et l'Égypte : deux modèles institutionnels et économiques

	Part des crédits chinois	Notation financière de la dette souveraine (Notation Moody's)	Modèle politique (Democracy Index - Economist Intelligence Unit)	Modèle économique
Maroc	1,0 milliard de dollars, environ 2% de la dette extérieure (2022) ^{135 136}	Ba1 Stable : Spéculatif (2022)	Régime hybride ; monarchie constitutionnelle	Économie de marché d'inspiration libérale
Égypte	7,8 milliards, environ 5% de la dette extérieure (2022) ^{137 138}	B2 Négatif : Très spéculatif (2022)	Régime autocratique modérée ; république présidentielle	Interventionnisme économique ¹³⁹

Les cas d'études ont été sélectionnés parce qu'ils disposent de fortes ressemblances. Premièrement, le Maroc et l'Égypte figurent parmi les destinations les plus importantes des crédits chinois en Afrique du Nord. Deuxièmement, ces deux États ont placé de grands espoirs dans le renforcement de leur coopération économique avec la Chine. S'il est probable que le facteur institutionnel ne constitue pas la seule variable qui explique les différences économiques entre le Maroc et l'Égypte, l'analyse de celle-ci pourrait permettre de déblayer de nouvelles pistes de réflexion qui aideraient à mieux comprendre les divergences de trajectoires de ces deux pays.

La BRI est aujourd'hui l'initiative chinoise la plus importante d'Afrique du Nord et du monde arabe. En Afrique, ce projet a pris la forme d'investissements ou de prêts à destination des États à la recherche de capitaux qui ne sont pas conditionnés à des réformes structurelles. Il a été soutenu *supra* que le facteur institutionnel explique en partie les raisons pour lesquelles la coopération sino-marocaine pourrait être positive si le Maroc continuait de cultiver les caractéristiques singulières de son modèle institutionnel. En étudiant le cas de l'Égypte et les éléments qui ont accentué la détérioration économique du pays, les risques et les avantages de

Indice de Compétitivité Structurelle des pays en développement". Policy Center for the New South. Research Paper.

¹³³ Myriam Catusse. 2009. "Morocco's Political Economy". Dans "The Arab State and Neo-liberal Globalization. The Restructuring of State Power in the Middle East" de Daniela Pioppi & Laura Guazzone, Uthaca Press, pp.185-216.

¹³⁴ Maged Mandour, "Egypt's Market Free Capitalism", 2 juin 2022, Carnegie Endowment For International Peace.

¹³⁵ A. Channaje "Banque Mondiale : Le Maroc parmi les pays les plus endettés d'Afrique », 15 décembre

2022, L'Opinion.

¹³⁶ Aparna V. Pillai, "China and Morocco relations" 19 avril 2022, The Kootneeti.

¹³⁷ Rehaam al-Saadany, "Egypt prepares to obtain \$500 mn in financing from China as it seeks to close funding gap," *Mada* (Le Caire), 12 décembre 2022.

¹³⁸ Ismail Traoré, « La Chine prête main-forte à l'Égypte face à la pression du FMI et de ses créanciers du Golfe », 22 avril 2023, Le 360 Afrique.

¹³⁹ Maged Mandour, "Egypt's Market Free Capitalism", 2 juin 2022, Carnegie Endowment For International Peace.

certaines formes d'intégration à la BRI peuvent être mis en évidence.

Dans un contexte continental de plus en plus cloîtré dans des logiques autoritaires et néopatrimonialistes, le Maroc pourrait incarner un véritable modèle de développement en continuant de renforcer la vitalité de ses institutions, de sa société civile et de son marché intérieur. Poursuivre son développement politique et social aurait peu de chance de nuire à sa croissance économique, ni n'entravera son partenariat avec la Chine. Au contraire, Rabat pourrait demeurer un partenaire fiable de Beijing tout en rassurant ses alliés occidentaux.

QUELLE RELATION SINO-MAROCAINE EN 2023 ?

Entretien réalisé par Jeanne ROGER, analyste à l'Institut d'études de géopolitique appliquée, avec Thierry PAIRAULT, directeur de recherche émérite au CNRS, chercheur au laboratoire du Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine de l'École des hautes études.

Jeanne ROGER - Quelle est l'importance du Maroc pour la Chine ?

Thierry PAIRAULT - S'agissant des relations commerciales entre le Maroc et la Chine, le montant de leurs échanges s'élève à 0,11%. Cela signifie que leurs échanges représentent 0,11% des échanges de la Chine avec le monde.

D'un point de vue macro-économique, ce chiffre est très bas. En comparaison avec l'Union européenne, les importations marocaines de produits chinois représentent un quart des importations de produits européens. Pour le Maroc, cela symbolise très clairement une inversion des rapports au profit de la Chine. Si l'on regarde les exportations marocaines à destination de la Chine, elles représentent 1,7% du montant de ces exportations à destination de l'Europe. Il existe donc un relatif équilibre de l'Europe dans ses rapports avec le Maroc, légèrement déficitaire pour le Maroc. En revanche, pour la Chine, le déficit est considérable. Une asymétrie fondamentale s'installe. De ce point de vue macro-économique, il n'est donc pas surprenant d'affirmer que le Maroc n'est pas d'une grande importance pour la Chine. Du point de vue micro-économique toutefois, le Maroc apparaîtra comme un acteur important pour une entreprise chinoise.

S'agissant des investissements, les chiffres sont également très bas. Aujourd'hui, l'investissement chinois dans les quatre pays du nord de l'Afrique représente 0,1% de ses investissements dans le monde. Sur ces 0,1%, seulement 10% vont au Maroc, 50% à l'Algérie et 40% à l'Égypte. De ce fait, les investissements sont non seulement excessivement bas, mais une échelle s'établit également entre l'Algérie, le Maroc et l'Égypte. Force est de constater qu'aujourd'hui le Maroc n'est pas un acteur stratégique pour la Chine.

J.R - Quelles sont les motivations de la Chine avec les « nouvelles routes de la soie » ?

T.P - Les routes de la soie ont été établies en réponse à la crise économique chinoise, à la fin des années 1990. La Chine voulait transformer son moteur d'économie fondé sur les marchés extérieurs en un moteur d'économie fondé sur les marchés intérieurs. Pour des raisons de conjonctures internationales et de structures économiques internes à la Chine, cela n'a jamais fonctionné. Face à cet échec, la Chine n'a trouvé d'autre solution que d'organiser une fuite en avant. C'est ainsi qu'est apparue, en 2013, la stratégie des nouvelles routes de la soie. Ces routes sont aussi bien des voies terrestres que des voies maritimes traditionnelles, passant par le canal de Suez pour aboutir en Europe. Elles sont utilisées pour le marché d'importation chinois et le marché européen.

Le volume de conteneurs transportés par voie maritime représente 94% du trafic chinois en Europe et 4% en Afrique. Ces chiffres confirment que les routes de la soie, telles qu'elles ont été traditionnellement conçues, sont une stratégie économique à destination de l'Europe. Il n'y a pas de place pour les pays africains, ni, *a priori*, pour le Maroc.

Par la suite, la Chine a adopté une nouvelle organisation au profit de ces routes. Elles ont bénéficié de financements dans le cadre de l'aménagement de nouveaux ports et routes ferroviaires. Pour ces raisons, certains pays africains comme le Maroc ont manifesté leur volonté de faire partie de ces routes – alors qu'*a priori* ils ne devaient pas en faire partie. Un nouveau volet politique s'ajoute alors au volet économique des routes de la soie.

L'Afrique constitue un appui politique pour la Chine. L'intérêt qu'elle a eu à prendre contact avec les pays africains, notamment avant la crise sanitaire de 2019, était d'obtenir des voix à l'Assemblée générale des Nations unies. Pour les pays africains, cette relation asymétrique avait uniquement pour avantage de répondre à un certain nombre de leurs besoins. Toutefois, cette réalité ne signifie pas que les pays d'Afrique constituent des acteurs stratégiques pour la Chine. Ils sont simplement instrumentalisés pour des objectifs politiques.

J.R - Vous estimez que la tendance a changé et vous évoquez le volet politique qui s'est substitué au volet économique. Qu'entendez-vous par là ?

T.P - La stratégie des nouvelles routes de la soie est une initiative politique. Le problème dans le raisonnement que nous avons est que nous oublions de distinguer la stratégie économique de l'initiative politique. En disant qu'un acteur, africain ou autre, est considéré comme un partenaire dans le cadre des routes de la soie, nous pourrions en tirer des conclusions économiques. Or, cela est faux et ne concerne pas uniquement le volet économique. Il n'y a pas de liste de pays membres ou partenaires de la stratégie routes de la soie. En revanche, il y a une liste de pays où résident des projets économiques ayant le label « routes de la soie ». Parmi eux, le seul pays d'Afrique qui s'y trouve est l'Égypte – zone stratégique utilisée par les pays européens en raison de sa position avec la Méditerranée. Si la Chine sollicite certains ports de pays africains, arabes et arabisants, c'est uniquement pour leur ouverture sur la Méditerranée, car les bateaux y font escale et non pas parce qu'ils sont d'Afrique. Pour preuve, le montant des investissements chinois en Afrique en 2022 était de 4 milliards d'euros. Ce chiffre montre que le montant d'investissement chinois au Maroc est extrêmement bas. La Chine n'a pas investi.

J.R - Le Maroc et la Chine ont renforcé leurs relations sur tous les plans : diplomatique, culturel et surtout économique. Comment cela se traduit-il concrètement ? Sur quoi reposent ces échanges ?

T.P - Il ne faut donc pas confondre les phénomènes à l'échelon macro-économique et à l'échelon micro-

économique. Actuellement, le Maroc a une stratégie de zone économique spéciale pour son développement. Cette stratégie s'est progressivement mise en place à la fin des années 1990. Cet écosystème automobile et aéronautique fonctionne très bien et a attiré un grand nombre d'entreprises, telles que Renault, Peugeot ou encore Boeing. Cette stratégie a été créée à l'initiative du Maroc et non de la Chine.

En parallèle, une initiative privée a été menée par Othman Benjelloun, deuxième homme le plus riche du Maroc et patron de la BMCE Bank. Elle consiste à créer une zone économique spéciale privée. Cette banque s'est tournée vers des entreprises chinoises, intéressées non pas par la zone économique spéciale, mais par la structure bancaire de cette banque, implantée au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique. Jusqu'à présent, le projet n'a pas encore abouti. Ce genre de réseau est tout à fait nouveau, les discussions ont débuté il y a seulement dix ans. Auparavant, au regard des relations qu'entretenaient le Maroc et la Chine, c'était impensable.

Les discussions entretenues entre cette banque et des entreprises ou des entités chinoises, en vue de créer une zone économique spéciale au Maroc, n'ont toutefois aucune signification pour ce qui est de la place de la Chine au Maroc. Il s'agit ici d'une activité entrepreneuriale, privée, et non pas d'une entreprise diplomatique. Cette stratégie peut servir autant pour les entreprises chinoises que marocaines.

J.R - Quelle est la position de la Chine vis-à-vis du Sahara ?

T.P - La position de la Chine vis-à-vis du Sahara occidental est ambiguë. Elle est similaire à la position qu'elle a avec la Palestine : d'un côté, compte tenu de la répression de la population, la Chine soutient la Palestine, comme elle le fait pour le Front Polisario. D'un autre côté, ces populations n'ayant aucun intérêt économique, la Chine continue d'entretenir des relations économiques avec Israël – elle a notamment des projets en matière de recherche militaire.

S'agissant précisément du Sahara occidental, le problème de la Chine réside dans sa relation avec l'Algérie. Si elle choisissait de ne plus soutenir le

Front Polisario, elle entrerait indirectement en conflit avec l'Algérie, un de ses plus anciens alliés sur le continent africain. Cela n'empêche pas pour autant la Chine de s'installer au Sahara occidental. Elle a récemment organisé un forum à Laâyoune et envisage de recréer un port à Dakhla. Il y a quelques années encore la Chine n'aurait pas réalisé de tels projets. On observe donc un glissement motivé par d'éventuels intérêts économiques. Il convient toutefois de noter qu'il ne s'agit pas d'une stratégie économique ou d'une stratégie politique nationale. Ces intérêts économiques s'apparentent à des motivations d'entreprises et ne reflètent en aucun cas des motivations nationales.

En outre, le Sahara occidental représente une zone ambiguë, son activité régionale n'est donc pas assimilable à une stratégie nationale.

J.R - À quelles difficultés la relation Chine-Maroc devra-t-elle faire face dans les années à venir ?

T.P - Si on parle de partenariat, il n'y a pas de difficultés spécifiques. Le Maroc cherche à se développer et relativiser sa dépendance à l'égard de l'Occident. Il mène une politique propre qui n'exprime pas de partenariat spécifique avec la Chine, comme en témoigne son dernier vote aux Nations unies. Il n'a en effet pas suivi la Chine lors du vote condamnant l'invasion en Ukraine. Il n'y a donc ni partenariat économique ni partenariat politique entre la Chine et le Maroc. La Chine est simplement un acteur auquel le Maroc peut avoir recours.

LES ÉTATS-UNIS : UN ALLIÉ HISTORIQUE DU MAROC. ÉQUILIBRES ET PERSPECTIVES D'UNE RELATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Nicolas DRIOUECH

Responsable du département Amérique du Nord à l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).

Le royaume chérifien fut le premier État à reconnaître la toute nouvelle nation américaine peu après son indépendance. Le 20 décembre 1777, soit dix-sept mois après la déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776, le sultan Muhammad III reconnaissait la légitimité de cet État non-musulman, autrement dit, son droit à l'indépendance par rapport au Royaume d'Angleterre. Cette nouvelle configuration poussa les treize colonies à développer de nouveaux partenariats maritimes suite à la perte de la protection du pavillon britannique et le royaume chérifien saisit cette opportunité afin de développer son commerce atlantique. De là est née une solide relation bilatérale désormais remise en question par les incessants bouleversements géostratégiques contemporains. Principal partenaire économique du royaume avec la Communauté économique européenne (CEE) puis l'Union européenne, les États-Unis subissent depuis plusieurs années le repositionnement du Maroc sur la scène internationale souhaité par le roi Mohammed VI. L'émergence d'un monde multipolaire, au sein duquel se trouvent des acteurs plus entreprenants qu'ils ne le furent auparavant, conduit Rabat à effectuer des « choix pragmatiques, qui dépassent les carcans idéologiques¹⁴⁰. » Toutefois, la relation américano-marocaine connut un regain d'amitié suite à la reconnaissance du Sahara occidental comme partie intégrale du territoire national marocain par Donald Trump, en 2020. La convergence qui résulte de cet épisode, renforcée par la normalisation des relations du royaume avec Israël la même année, démontre que les États-Unis restent un partenaire indissociable au Maroc. Il convient donc d'évoquer l'avenir de cette relation et les perspectives qui

s'offrent à elle, dans un contexte où le Maroc s'inscrit davantage dans le rôle d'une puissance régionale affirmée.

Une proximité historique toujours de mise

Le rapprochement avec les États-Unis voulu par le Maroc peut s'expliquer en premier lieu par la coopération économique - plus précisément commerciale - recherchée par le sultanat chérifien au moment de l'indépendance des États-Unis : un nouveau marché s'ouvrait pour le commerce marocain. Plus récemment, l'accord de libre-échange de 2006 entre les deux pays, survenu grâce au cadre juridique mis en place par le roi Mohammed VI afin de favoriser le développement commercial du royaume, permis aux firmes marocaines d'être plus compétitives¹⁴¹. Il démontre, aussi, comment les échanges commerciaux entre ces deux pays perdurent à travers le temps.

La relation entre Washington et Rabat s'inscrit également dans le cadre de la diplomatie internationale. C'est à Casablanca que le sultan Mohammed ben Youssef accueillit le président Franklin D. Roosevelt et les dirigeants des Alliés lors de la Conférence d'Anfa, le 24 janvier 1943. L'organisation de cette conférence hautement stratégique au Maroc, alors sous protectorat français, permit au souverain chérifien de nouer des liens avec le président américain. De cette rencontre - et d'autres événements qui se produisirent en Afrique du Nord dans les premières années de l'après-guerre - naquit une nouvelle vision anti-colonialiste sur l'autre rive de l'Atlantique. Les États-Unis soutinrent en sous-main les mouvements

140 Aymeric Chauprade, *Géopolitique d'un roi. Essai sur un Maroc moderne et multipolaire*, Paris : Ellipses, 2019, p.180.

141 Abdelmalki Lahsen et al., « Émergence et

intégration commerciale. Une illustration à partir de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis », *Revue d'économie industrielle*, 2011, vol. 135, pp. 9-46.

indépendantistes de la région au début des années 1950 et ce, jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962. Déjà, lorsque la France, l'Espagne et l'Allemagne se disputaient le Maroc au début des années 1910, les États-Unis jouaient un rôle d'arbitre entre les uns et les autres¹⁴².

Dans la continuité de l'indépendance du Maroc (1956), le roi Hassan II maintint son royaume dans le camp occidental pendant la guerre froide, s'émancipant des visées tiers-mondistes de son père. La coopération avec les États-Unis fut maintenue et la première puissance mondiale reste toujours un partenaire avec qui le royaume peut collaborer étroitement sur les sujets en lien avec la sécurité et l'échange de renseignements¹⁴³.

Selon Pierre Vermeren, les États-Unis perçoivent le Maroc comme « le pays à partir duquel on surveille l'entrée de la Méditerranée (le « détroit »), on observe et on sécurise les flottes pétrolières et de guerre, notamment la flotte russe [...] un vieil allié de l'Occident, dont le territoire sert de base de surveillance et d'écoute du détroit, du Sahara dans sa partie occidentale et de l'Algérie [...] un allié précieux dans la zone MENA, en contact avec tous les alliés de l'Amérique.¹⁴⁴ » Désormais, il semblerait que le partenariat entre les États-Unis et le Maroc soit aujourd'hui plus stratégique qu'économique. La position géographique du royaume chérifien, au carrefour de l'Afrique subsaharienne, de l'Europe et du Moyen-Orient, rend cette approche plus tangible. Outre son positionnement géographique, le Maroc est également apprécié pour les efforts qu'il entreprend dans la lutte contre le terrorisme.

Le Maroc demeure ainsi le partenaire stratégique privilégié de Washington au Maghreb. Ce partenariat, solidement ancré, subit toutefois les mutations géopolitiques de son temps. Ces dernières peuvent autant éloigner les deux diplomaties que les rapprocher selon l'approche adoptée par les deux administrations et leurs intérêts.

142 Yves Lacoste, entretien réalisé par Béatrice Giblin. « Retour géopolitique sur la situation post coloniale et l'histoire coloniale de l'Algérie et du Maroc », *Le Maghreb*, Hérodote : La découverte, n. 180, 2021/1, p. 194.

143 William Zartma, « Les enjeux de la relation avec les États-Unis », dans Khadija Mohsen Finan dir., *Le Maghreb dans les relations internationales*, Paris : CNRS Éditions, 2011, pp. 213-242.

Virage multilatéral du Maroc sous le règne de Mohammed VI

Le Maroc adopte désormais une politique multipolaire pour définir sa politique étrangère. Conscient du mouvement perpétuel qui régit les relations internationales, le pouvoir marocain tente de faire preuve de pragmatisme. Afin de se positionner sur l'échiquier géopolitique, le Maroc souhaite s'imposer comme un acteur régional majeur. Le pragmatisme pousse ses adeptes à renoncer à toute conception idéologique des relations internationales. Ainsi, le Maroc s'est résolu à diversifier ses partenariats stratégiques et économiques lors de la décennie qui s'est écoulée. Ce pragmatisme se conjugue à la stratégie régionale voulue par Rabat comme l'atteste le nombre significatif de partenariats conclus avec d'autres pays africains, mais également avec la Chine et la Russie. Auparavant, la sphère partenariale du royaume se limitait principalement aux États-Unis et à l'Union européenne¹⁴⁵. Ce nouveau paradigme, disruptif et ambitieux, offre au royaume chérifien l'opportunité de renforcer son autonomie et sa stature sur la scène internationale. Cette volonté de n'être soumis à personne fut traduite lors du sommet Maroc - Pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) du 20 avril 2016, où le roi Mohammed VI assura que « le Maroc n'est la chasse gardée de personne. »

Outre la diplomatie marocaine, les politiques économiques mises en place par le Maroc, très avantageuses pour les investisseurs étrangers, contribuent à l'arrivée de nouvelles puissances dans le royaume. La stabilité politique qui le caractérise, pas moins que les mesures incitatives mises en place depuis le début du règne de Mohammed VI, incitent les investisseurs étrangers à s'insérer dans l'économie marocaine. En conséquence, les investissements directs étrangers (IDE) se multiplient au Maroc. En 2010, plus de 36% du nombre total des investissements directs étrangers au Maghreb furent injectés au Maroc¹⁴⁶, ce qui

144 Pierre Vermeren, *Le Maroc. Un royaume de paradoxes en 100 questions*, Paris : Tallandier, 2021.

145 Aymeric Chauprade, *Géopolitique d'un roi. Essai sur un Maroc moderne et multipolaire*, Paris : Ellipses, 2019, p.179.

146 Thierry Pairault, « Les relations économiques entre la Chine et les pays du Maghreb », *Maghreb - Machreck* : Eska, 2012/4, n. 214, p.102.

positionnait le royaume loin devant le voisin algérien et la Libye, seulement talonné par la Tunisie. En 2018, le Maroc attira 2,16 milliards de dollars d'investissements directs étrangers.

Parmi les nouveaux acteurs qui se sont immiscés dans la sphère de relations du Maroc, la République populaire de Chine s'est introduite dans le royaume en investissant dans plusieurs domaines. Déjà présente en Algérie, la Chine a progressivement noué des liens économiques avec le Maroc. En 2016, le roi Mohammed VI conclut avec Xi Jinping un partenariat stratégique et économique avec la Chine lors d'une visite à Pékin. L'une des entrées par laquelle Pékin se faufila pour s'installer dans le paysage économique marocain fut le marché de l'automobile. La délocalisation au Maroc de nombreux constructeurs européens à la recherche de facteurs de production à bas coûts, comme celle des usines Renault dans la zone de Tanger-Med, serait susceptible de faire concurrence aux constructeurs chinois¹⁴⁷. Le groupe Haite, entreprise chinoise de droit privé (SARL) cotée à la bourse de Shenzhen, comprit l'attractivité du Maroc dans ce domaine et projeta en 2016 de bâtir une ville industrielle dans la partie la plus septentrionale du royaume. Cette cité doit accueillir de nombreuses entreprises chinoises dont certaines opérant dans la construction automobile et générer environ 100 000 emplois¹⁴⁸. L'investissement du groupe Haite, associé à celui de la BMCE Bank, est de l'ordre d'un milliard de dollars. Au bout des dix années de travaux, soit à l'horizon 2027, « les investissements des entreprises devraient atteindre 10 milliards de dollars » selon Li Biao, le président du groupe. Dans ce cas particulier, les entreprises chinoises souhaitent s'implanter au Maroc non pas pour commercialiser leurs véhicules mais pour les fabriquer. L'annonce de ce projet fut accueillie avec enthousiasme au Maroc et demeure en corrélation avec la politique de dynamisation de la région de Tanger.

Par rapport aux États-Unis, pour qui le Maroc ne s'érige pas comme une grande place commerciale du fait des faibles richesses provenant de ses ressources primaires, la Chine souhaite s'installer dans le royaume pas à pas, comme elle le fait à

travers le continent. À cet effet, la Chine est présente sur le sol marocain dans plusieurs domaines. Le royaume s'insère dans la « vision africaine » de la Chine et la présence de cette dernière dans les villes portuaires participe à la stratégie d'investissement mise en place par Pékin afin d'augmenter son influence sur le continent africain. Les investissements chinois dans les ports de Casablanca et de Tanger¹⁴⁹ s'inscrivent dans une stratégie globale, celle de faire des ports chinois en Afrique une vitrine du projet des nouvelles routes de la soie. Voulu par le président Xi Jinping en 2013, ce concept veut renforcer l'influence de la Chine à travers le monde en réponse à celle des États-Unis, notamment par le biais de son *soft power*. Un des éléments essentiels du *soft power* chinois réside en sa capacité à diffuser sa propre culture à l'étranger. Les instituts Confucius jouent ce rôle à travers le continent africain, où sont implantées quelque soixante structures de ce type. Au Maroc, les villes de Casablanca, Tanger et la capitale Rabat¹⁵⁰ comptent un de ces établissements censés diffuser la culture chinoise. Autre élément de *soft power* reconnu, la présence de médias chinois au Maroc contribue au maintien d'un lien solide entre les deux sociétés.

La coopération entre les États-Unis et le Maroc à l'aune des accords d'Abraham

La relation entre les deux puissances s'est solidement renforcée ces dernières années, en conséquence du changement de paradigme de l'administration Trump et de sa nouvelle politique dans la région. L'accord connexe aux accords d'Abraham signé par le Maroc et Israël eut pour effet la reprise des relations diplomatiques entre le royaume et Israël et s'inscrit dans la continuité de la diplomatie entreprise par Donald Trump à l'égard de l'État hébreux. Soucieux de bouleverser les rapports de force au Moyen-Orient et plus généralement au sein du monde arabe, le quarante-cinquième président des États-Unis permit à Israël de renouer le fil avec plusieurs pays musulmans. Les accords d'Abraham concernaient initialement les Émirats arabes unis et Bahreïn, à l'été 2020. Un mois avant son départ de la Maison-Blanche, Donald Trump entreprit la démarche de reconnaître la souveraineté

147 Thierry Pairault. *La Chine dans la mondialisation : L'insertion de la filière automobile chinoise en Algérie et au Maroc*. 2017.

148 Article paru sur le site internet du *Point* le 21 mars 2017.

149 « Des ports chinois en Afrique, vitrine d'une stratégie globale », *Algérie / Maroc. Vers un inévitable affrontement ?*, *Diplomatique*, n. 115, mai-juin 2022, p.9.

150 *Ibid.*

du Maroc sur la région du Sahara occidental, partie la plus méridionale du territoire alors que le Maroc signait un accord de coopération avec Israël et son ministre de la Défense, Benny Gantz.

La reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur cette région par les États-Unis offre à Washington un crédit que n'ont pas certains partenaires de Rabat. À titre d'exemple, la démarche plus modérée qu'entreprend le Quai d'Orsay en réponse à la question sahraouie est l'une des nombreuses raisons du gel des relations entre Paris et Rabat ces derniers mois. En effet, le Maroc reproche obstinément au gouvernement français sa neutralité sur la souveraineté de l'ancien Rio de Oro.

À l'évidence, le Maroc attache une importance particulière à la reconnaissance de ce territoire comme partie intégrante du royaume. Historiquement marocaine, cette région avait été colonisée par l'Espagne avant que cette dernière n'y renonce en 1975 et que les statuts soient difficilement définis par l'ONU, entre les revendications marocaines à l'issue de la Marche verte de novembre 1975 et le référendum d'autodétermination souhaité par l'instance onusienne.

Autre cas venant soutenir cette thèse, la normalisation des relations entre Madrid et Rabat en 2022 démontre à quel point ce dossier monopolise l'attention de la diplomatie marocaine et plus encore comment celui-ci est susceptible de réanimer une relation qui se trouve au point mort en cas de soutien - partiel ou total - à la cause défendue par le Maroc. Les deux royaumes, seulement séparés par le détroit de Gibraltar, lieu où se produisent de nombreuses crises liées à l'immigration des populations subsahariennes vers l'Europe, souffraient depuis plusieurs mois des tensions qui jalonnaient leur relation et *a fortiori* d'un dialogue rompu. La démarche entreprise en mars 2022 par le gouvernement espagnol, laquelle consistait à soutenir les positions marocaines au Sahara, et l'accueil de cette décision par les autorités marocaines viennent souligner la place que tient ce dossier dans la politique étrangère du royaume

chérifien. En reconnaissant la souveraineté du Maroc sur cette région, les États-Unis ont raffermi leur position de partenaire fiable.

Côté marocain, l'une des stratégies d'influence mise en place par le roi Mohammed VI se fonde sur un *lobbying* actif¹⁵¹. Cet activisme diplomatique, relayé par des cabinets de conseil nés d'importants investissements¹⁵² du pouvoir, permet au royaume de consolider ses soutiens dont celui de Washington.

En outre, Washington souhaite revigorer sa position sur le continent africain. La distance affichée par l'administration Trump à l'égard de l'Afrique et le peu de considération pour le continent montré par le président républicain ont écorché l'image des États-Unis auprès des populations locales. Pourtant, un changement de paradigme s'est opéré en 2021 avec l'arrivée au pouvoir de Joe Biden. Bien que l'Afrique ne soit pas la priorité de Washington, le président Biden et ses conseillers se montrent à présent favorables à un engagement renforcé sur le continent¹⁵³, comme l'attestent la levée immédiate du *Muslim Ban* et l'organisation récente d'un sommet États-Unis - Afrique à Washington. Le Maroc, puissance régionale qui souhaite être au premier rang des nations du continent africain est un choix qui peut éventuellement permettre à Washington de se rapprocher de l'Afrique subsaharienne.

151 « Le *soft power* et les alliances diplomatiques au service des rivalités », *Algérie / Maroc. Vers un inévitable affrontement ?*, *Diplomatie*, n. 115, mai-juin 2022, p.57.

152 1,4 million de dollars pour la seule année 2020, *Ibid.*

153 Entretien avec Jeffrey Hawkins, « Les États-Unis et l'Afrique : l'espoir d'un retour à la 'normale' », *Géopolitique des États-Unis, Diplomatie* « Les Grands Dossiers », n°61, avril-mai 2021, pp.70-71.

LA RELATION ISRAËLO-MAROCAINE : UNE COOPÉRATION SÉCURITAIRE ET MILITAIRE STRATÉGIQUE

Manon CHEMEL

Responsable du département Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient à l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).

Le 22 décembre 2020, un accord de normalisation entre Israël et le Maroc est signé. Le Maroc devient ainsi le quatrième pays à normaliser ses relations avec Israël, après les Émirats arabes unis, Bahreïn puis le Soudan. Ces différentes normalisations s'inscrivent dans le processus des « Accords d'Abraham » impulsé par l'administration américaine de Donald Trump.

Les accords d'Abraham sont une série d'accords qui marquent la normalisation des relations diplomatiques entre l'État hébreu et différents pays arabes, mettant ainsi fin aux gels latents qui perduraient et laissent place à la coopération.

La relation entre le Maroc et Israël n'a en effet pas toujours été au beau fixe. Pour autant, une coopération existait au début des années 1990 avant que le Maroc n'y mette un terme lors de la seconde intifada au début des années 2000¹⁵⁴. S'il n'y avait pas d'ambassades, on retrouvait toutefois des « bureaux de liaison » qui ont été fermés en raison du contexte d'affrontement entre Israéliens et Palestiniens¹⁵⁵. Pour autant, une coopération demeurait malgré tout sur le plan sécuritaire. En 2014, Israël avait vendu plusieurs systèmes de défense dont des drones, des avions et des chars à Rabat¹⁵⁶. Par ailleurs, Israël abrite l'une des plus grandes communautés marocaines résidant à l'étranger¹⁵⁷.

La reprise diplomatique n'est donc pas totalement soudaine et s'inscrit dans un processus stratégique.

Cette diplomatie transactionnelle réalisée par l'administration Trump permet en effet au Maroc d'obtenir des avantages considérables sur la question du Sahara occidental. Rabat a en effet concédé un rétablissement de ses relations en échange d'une garantie américaine sur la question délicate du Sahara occidental. Il s'agit en outre pour les États-Unis de reconnaître la « marocanité du Sahara occidental », soit la pleine souveraineté de Rabat, ce qui constitue un appui considérable pour les Marocains.

En cela, « les accords d'Abraham correspondaient à une double logique [...]. Il y avait une volonté de profiter de ce qu'Israël peut offrir à ses partenaires, en termes de partenariats économiques, militaires, technologiques, etc. L'autre moteur de ces accords était la volonté de certains pays, ou plutôt de certains dirigeants, arabes de se rapprocher des États-Unis de Trump et d'obtenir quelque chose de Washington »¹⁵⁸. La question du « Sahara occidental » était donc au cœur de l'enjeu de cette reprise diplomatique entre Israéliens et Marocains. Cette ancienne colonie espagnole est en effet à la fois revendiquée par le Maroc et par les indépendantistes du front Polisario soutenus par l'Algérie. L'annonce américaine de reconnaître l'intégralité de la « marocanité du Sahara » constitue donc une étape symbolique importante. Les Marocains acceptent en échange de rétablir le dialogue avec Israël et d'étendre la coopération à différents secteurs.

¹⁵⁴ « Maroc-Israël : au-delà de l'alliance militaire, des projets industriels », Le Point, 21/07/2022.

¹⁵⁵ « Ce qu'il faut savoir sur la normalisation des relations entre le Maroc et Israël », France Info, 18/08/202.

¹⁵⁶ Ortiz Jorge, « Les liens militaires entre Israël et le Maroc avant les accords d'Abraham », Atalayar, 24/07/2022.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Entretien réalisé avec Rémi Daniel.

L'Organisation des Nations unies reste toutefois toujours favorable à un référendum d'autodétermination concernant le Sahara occidental. Il sera donc intéressant d'observer ce que le Maroc prévoit de faire de cette reconnaissance étasunienne. En tout état de cause, il y a des intérêts communs pour ces deux pays à développer et intensifier leurs relations, notamment sur le plan sécuritaire. Depuis le rétablissement de leurs relations diplomatiques fin 2020, Israéliens et Marocains travaillent de concours et multiplient les échanges tant sur le plan sécuritaire que militaire ou encore économique. En août 2021, les chefs de la diplomatie israélienne et marocaine ont signé des accords relatifs à la coopération politique, l'aviation et la culture¹⁵⁹. Deux accords et un mémorandum de coopération relatif à l'aviation, la culture et les sports ainsi que la création de mécanismes de consultations politiques ont été signés¹⁶⁰.

Au cours de l'été 2022, de nombreuses visites de responsables israéliens ont eu lieu parmi lesquelles la visite en juin de la ministre de l'Intérieur, Ayelet Shaked et celle, en juillet, du chef d'état-major de l'armée, Aviv Kochavi mais également celle d'août 2022 du chef de la police, Yaakov Shabtai¹⁶¹.

Outre la question du Sahara occidental, il s'agit également pour le Maroc d'une opportunité stratégique dans le développement de son secteur militaire et de défense, notamment à travers le partage d'expertise relatif à l'industrie militaire israélienne qui prédomine. Un protocole a par ailleurs déjà été signé entre les deux armées. Le système anti-aérien israélien est à cet égard une des clés de voute de l'intérêt marocain avec notamment le fameux « Dôme de fer ». Selon un document classifié qui a fuité du Pentagone, il est prévu que Rabat reçoive le système anti-aérien israélien « BARAK-MX » avant fin 2023¹⁶². Ce système de défense anti-aérienne de moyenne et longue portée

permet d'intercepter et d'abattre des missiles dans un rayon de 75 kilomètres¹⁶³.

Par ailleurs, un accord de coopération a également été signé en juillet 2022 en matière de cyberdéfense portant notamment sur la « coopération opérationnelle, la recherche, le développement et le partage d'informations »¹⁶⁴.

Les Israéliens peuvent quant à eux bénéficier de l'expertise marocaine en termes de lutte antiterroriste notamment sur le continent africain. Pour Israël, les accords d'Abraham sont également stratégiques en ce qu'ils ont également pour objectif de contenir la menace iranienne, notamment sur la question du nucléaire qui demeure une priorité majeure pour l'État hébreu. Si à terme aucun accord n'est trouvé ou que celui-ci ne soit pas satisfaisant pour les Israéliens, il est évident qu'une alternative sera envisagée du côté israélien. Aussi, l'annonce du rapprochement entre l'Arabie saoudite et l'Iran sous l'égide de la Chine, le 10 mars 2023, a débouché sur un accord entre les deux pays notamment en termes de sécurité et d'immigration. Pour Israël, cela est un frein à son ambition de rallier l'Arabie saoudite pour créer un axe anti-Iran.

Il est possible de voir au cours des prochaines années d'autres pays arabes rejoindre cette normalisation à l'instar du Sultanat d'Oman ou de l'Arabie saoudite.

S'agissant de la question du conflit israélo-palestinien, les Marocains restent attachés à la reprise des négociations pour parvenir à une solution sur la base de deux États. Le ministre des Affaires étrangères marocain, Nasser Bourita, a souligné l'importance de « reprendre les négociations » pour « parvenir à une solution sur la base de deux États »¹⁶⁵. Toutefois, un tournant s'est opéré depuis la réélection de Benjamin Netanyahu à la fin de l'année 2022. Après les élections législatives du 1^{er}

¹⁵⁹ « Le Maroc et Israël signent de nouveaux accords de coopération », Le Figaro, 12/08/2021.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Kozlowski Nina, « Maroc – Israël : qu'a vraiment gagné Rabat en normalisant ses relations avec Tel-Aviv », Jeune Afrique, 31/10/2022.

¹⁶² « Israël s'apprête à livrer les « Barak-Mx » au Maroc avant la fin de 2023 », L'Opinion,

12/04/2023.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ « Ce qu'il faut savoir sur la normalisation des relations entre le Maroc et Israël », France Info, 18/08/2021.

¹⁶⁵ « Le Maroc et Israël signent de nouveaux accords de coopération », TV5 Monde, 12/08/2021.

novembre 2022, Benjamin Netanyahu l'a emporté avec une coalition de partis ultra-orthodoxes et d'extrême droite. À 73 ans, « Bibi » comme il est fréquemment nommé, fait son grand retour avec un

huitième mandat avec cette fois-ci une large majorité pour gouverner, comptant pas moins de 64 sièges pour sa coalition¹⁶⁶. Il s'agit du gouvernement le plus à droite de l'histoire d'Israël.

¹⁶⁶ « *Législatives en Israël : victoire de B. Netanyahu, majoritaire avec ses alliés* », France 24,

https://www.youtube.com/watch?v=DI_ODGzgZYQ

LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES : UN DÉFI POUR LES RELATIONS EURO-MAROCAINES

Pr Abdelmounaim EL GUEDDARI
Université Mohammed V de Rabat.

Si les relations juridiques entre le Maroc et l'Union européenne remontent à la fin des années soixante¹⁶⁷, il faut remarquer que la question migratoire n'a été abordée pour la première fois que vers la fin de 1974 dans le cadre des négociations qui vont aboutir à l'élaboration des rares articles que comporte le volet « coopération dans le domaine de la main-d'œuvre » de l'accord de coopération signé le 26 avril 1976¹⁶⁸.

Aujourd'hui, la base légale de la coopération euro-marocaine est l'accord euro-méditerranéen d'association signé le 26 février 1996¹⁶⁹. Dans le nouvel accord d'association, le domaine de la coopération sociale et culturelle (titre VI) repose à la fois sur des dispositions relatives aux travailleurs (chapitre 1), sur un dialogue dans le domaine social (chapitre 2), sur des actions de coopération en matière sociale (chapitre 3) ainsi que sur la coopération culturelle (chapitre 4). L'architecture du titre VI de l'accord s'inscrit dans l'objectif général de création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

La lecture du texte de l'accord - notamment de ses dispositions sociales, l'interprétation jurisprudentielle ainsi que les différents actes adoptés pour son application montrent que la gestion des flux migratoires repose à la fois sur la consécration de l'intégration sociale des communautés immigrées, la lutte contre l'immigration illégale ainsi que l'instauration d'une coopération qui vise avant toute chose l'aide au développement.

La consécration de l'intégration sociale des communautés immigrées

La régulation de la situation juridique des travailleurs marocains légalement installés sur le territoire des États membres de la Communauté, déjà bien établie par l'accord de coopération de 1976, jette les bases et les fondements de la coopération migratoire. Une gestion qui repose désormais sur le respect du principe de l'égalité de traitement entre les ressortissants marocains et communautaires. Aussi, la protection des droits sociaux est définitivement consacrée par une jurisprudence constante depuis les années 1990.

Dans l'affaire *Kziber*, le juge communautaire a été invité à répondre à la question suivante : « un État membre peut-il refuser, en raison de leur nationalité, le bénéfice d'un avantage social (...) aux enfants à charge d'un travailleur ressortissant d'un État tiers (Maroc) avec lequel la Communauté économique européenne a conclu un accord de coopération, lequel contient, dans le domaine de la sécurité sociale, une clause d'égalité de traitement en faveur des travailleurs migrants de ce pays occupés dans la Communauté, ainsi qu'aux membres de leur famille résidant avec eux ? »¹⁷⁰

La Cour va directement chercher si l'accord CEE/Maroc remplit les conditions requises pour déterminer l'effet direct : « Une disposition d'un accord conclu par la Communauté avec des pays tiers doit être considérée comme étant d'applicabilité directe lorsque, eu égard à ses termes ainsi qu'à

¹⁶⁷ Accord d'association signé le 31 mars 1969, entré en vigueur le 1^{er} septembre 1969, JOCE L 197 du 8 août 1969, p. 1. Accord à caractère mercantile, garantissant le libre accès au marché communautaire de la quasi-totalité des produits industriels exportés par le Maroc, et instaurant un régime privilégié pour certaines exportations agricoles.

¹⁶⁸ Entré en vigueur le 1^{er} novembre 1978, JOCE L 264 du 27 septembre 1978, p. 1.

¹⁶⁹ Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres d'une part, et le Royaume du Maroc d'autre part, entré en vigueur le 1^{er} mars 2000, JOCE L 70 du 18 mars 2000, p. 1.

¹⁷⁰ Cour de Justice des Communautés européennes, aff C-58/93, office national de l'emploi c. Etat belge, arrêt du 31 janvier 1991, Rec. 1991, p. 223.

l'objet et à la nature de l'accord, elle comporte une obligation claire et précise, qui n'est subordonnée dans son exécution ou dans ses effets, à l'intervention d'aucun acte ultérieur »¹⁷¹.

L'accord conclu avec le Maroc consacre dans des termes clairs, précis et inconditionnels, l'interdiction de discriminer, en raison de la nationalité, les travailleurs de nationalité marocaine et les membres de leur famille résidant avec eux dans le domaine de la sécurité sociale. Loin de revêtir un caractère purement programmatique, l'accord avec le Maroc établit alors dans le domaine de la sécurité sociale, un principe susceptible de régir la situation juridique des particuliers.

Devant apprécier en second lieu l'objet et la nature de l'accord, la Cour observe que ce dernier « vise essentiellement à favoriser le développement économique du Maroc et qu'il se borne à établir une coopération entre les parties sans viser à une association ou à une future adhésion du Maroc aux Communautés ». Cette circonstance, précise le juge, « n'est pas de nature à empêcher l'applicabilité directe de certaines de ses dispositions »¹⁷².

La reconnaissance de l'effet direct de l'accord est dans ce sens salutaire, non seulement parce qu'elle confirme la fonction d'interprétation de la Cour, celle bien entendu d'assurer une application uniforme des dispositions des accords externes conclus par les Communautés, mais aussi surtout parce que la solution consacre définitivement un point fondamental : la capacité désormais reconnue au droit communautaire de produire un effet direct dans le cadre de l'accord conclu avec le Maroc.

Dans son arrêt, la Cour va d'ailleurs confirmer que « l'intéressé, qui remplit toutes les conditions prévues par une législation nationale en vue de bénéficier des allocations de chômage de jeunes demandeurs d'emploi, ne saurait se voir refuser le bénéfice de ces prestations, motif pris de sa nationalité »¹⁷³.

L'accord de coopération en tant qu'il prévoit la simple absence de discrimination fondée sur la nationalité dans le domaine de la sécurité sociale, doit donc être

lu et compris à la lumière de ce principe. Ce dernier signifie, comme l'a relevé d'ailleurs la Cour dans son arrêt *Hallouzi-Choho*, que les personnes concernées par les dispositions de cet accord « doivent être traitées comme si elles étaient des ressortissants des États membres concernés »¹⁷⁴.

Aujourd'hui l'acquis des accords conclus avec le Maroc est étendu à l'ensemble des accords conclus entre l'Union européenne et les États tiers notamment ceux qui contiennent des dispositions similaires à celui conclu avec le Maroc. En d'autres termes, les ressortissants des États du Maghreb et du Machrek et aussi ceux issus de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)¹⁷⁵, bénéficient du principe de non-discrimination dans le domaine de la sécurité sociale, tel que consacré par la jurisprudence de la Cour dans le cadre de l'interprétation des dispositions sociales de l'accord conclu avec le Maroc.

La volonté d'asseoir la gestion des flux migratoires au respect des droits humains en accordant aux ressortissants marocains et européens un traitement égalitaire est un défi de taille, qui a été fort heureusement surmonté et constitue désormais un acquis dans la coopération dans le domaine des migrations euro-marocaines. Par ailleurs, l'intégration des migrations légales est fortement doublée par le souci de lutte contre l'immigration irrégulière.

La prévention et la lutte contre l'immigration irrégulière

Si l'activité conventionnelle renforce les droits des communautés immigrées, il faut observer cependant qu'elle reste silencieuse sur la libre circulation des personnes entre les deux partenaires. La maîtrise de toute nouvelle migration de travail est un objectif poursuivi par l'Union européenne depuis le début des années soixante-dix et s'inscrit davantage dans le cadre de la réalisation de la libre circulation des personnes à l'intérieur d'un espace de liberté, de sécurité et de justice communautaire. Le traité sur l'Union européenne inscrit d'ailleurs la question

¹⁷¹ Cette règle a été appliquée d'une manière constante dans toutes les affaires soumises à l'appréciation du juge communautaire.

¹⁷² CJCE, Rec. 1991, p. 226.

¹⁷³ CJCE, Rec. 1991, p. 228.

¹⁷⁴ Aff-126/95, A. Hallouzi-Choho c Bestuur van de sociale Verzkeringsbank, arrêt du 3 octobre 1996,

Rec. 1996, p. 4832.

¹⁷⁵ Voir notamment l'article 13 de l'accord de Cotonou signé le 23 juin 2000. En attendant l'entrée en vigueur du nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et l'OEACP qui a été paraphé le 15 avril 2021, le texte du nouvel accord comporte également un volet sur les migrations et la mobilité.

migratoire dans le cadre des préoccupations sécuritaires des États.

Le titre IV du Traité sur l'Union européenne intitulé « Visa, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes », rattache clairement la politique d'immigration à la réalisation de la libre circulation des personnes. Cette dernière exige des actions alliant des contrôles des personnes aux frontières (art. 62) à la coopération en matière civile (art. 65) et à la coopération administrative (art. 66). Cette démarche n'est pas dépourvue de considérations politiques et renvoie à une conception restrictive d'accès au marché de l'emploi communautaire.

Dans une déclaration politique sur l'établissement d'un partenariat de mobilité entre le Maroc et l'Union européenne, première du genre dans le continent africain¹⁷⁶, les deux partenaires s'accordent sur une approche globale des questions migratoires alliant des orientations tant sur la mobilité, l'immigration régulière que sur la prévention et la lutte contre l'immigration irrégulière ainsi que sur la migration et le développement. La protection internationale et le droit d'asile constitue également un nouveau domaine de la coopération.

La volonté de « lutter contre l'immigration irrégulière, les réseaux de trafic des êtres humains et de traite des personnes, et de promouvoir une politique efficace en matière de retour et de réadmission dans le respect des droits fondamentaux, de la législation applicable et de la dignité des personnes concernées »¹⁷⁷, est clairement définie comme un deuxième objectif du partenariat de mobilité.

La déclaration recense pas moins de vingt projets susceptibles d'endiguer les flux migratoires irréguliers, mais laisse aux États le soin de fixer les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette coopération.

La proximité géographique du Maroc avec l'Europe attire davantage d'immigrés irréguliers désireux de traverser le territoire marocain vers les frontières

extérieures de l'Europe méridionale. Les drames de l'immigration irrégulière liés à une conjoncture internationale complexe (crise sanitaire, migration climatique, déséquilibre démographique entre l'Europe et l'Afrique...) constituent autant de facteurs qui vont amener le Maroc à clarifier sa politique migratoire.

Un arsenal juridique a été élaboré à cet effet dès 2003 pour réguler les migrations internationales. Il va ainsi de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières. En 2014, le Maroc adopte sa stratégie nationale de l'immigration et de l'asile qui a permis la régularisation de près de cinquante mille personnes en situation irrégulière. L'approche globale qui caractérise ces instruments conjugue sciemment intégration sociale des immigrés et mesures répressives pour prévenir et lutter contre l'immigration irrégulière.

À replacer dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, ces instruments traduisent la volonté du Maroc de lutter contre l'immigration irrégulière, à l'instar les accords de réadmission conclus avec l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, Malte, le Portugal et la France. Les négociations pour la conclusion d'un accord de réadmission avec l'Union européenne semblent au point mort depuis le dernier cycle de négociations¹⁷⁸.

La lutte contre l'immigration demeure certes un objectif partagé, mais la gestion migratoire est liée à un défi majeur : celui de l'aide au développement.

La contribution à l'aide au développement

La lecture de l'accord d'association permet de conclure que l'objectif est « d'apporter au Maroc un soutien significatif à ses efforts de réforme et d'ajustement au plan économique, ainsi que de développement social »¹⁷⁹. Ainsi, le silence sur la libre circulation des personnes alors que l'accord prône l'ouverture commerciale à travers la création d'une zone de libre-échange, est justifiée par la

¹⁷⁶ Soulignons ici utilement que la déclaration prend acte « de la spécificité du Maroc en tant que pays d'origine, de transit et, de plus en plus, de destination finale en matière de flux migratoires... Ses efforts constants pour maîtriser les routes migratoires, y compris maritimes, lutter contre l'immigration irrégulière et contre les réseaux transfrontières de trafic des êtres humains et de traite des personnes ».

¹⁷⁷ Déclaration conjointe établissant un partenariat de mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union

européenne et ses Etats membres, Bruxelles, 7 juin 2013. La déclaration engage les neuf Etats membres participants : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et le Royaume-Uni.

¹⁷⁸ Lors du 17ème round de négociations, des questions restent en suspens notamment les procédures administratives et l'appui technique et financier de la Communauté.

¹⁷⁹ Préambule de l'accord d'association.

volonté d'agir sur les causes profondes des migrations de travail.

Le partenariat économique et financier est conçu dans une perspective d'aide au développement. Partant, l'essor économique du Maroc peut à terme limiter les migrations incontrôlées et fixer les immigrés dans leurs régions d'origine.

Le lien de connexité entre les migrations et l'aide au développement est particulièrement mis en relief. En effet, le défi que la Communauté doit relever pour soutenir les réformes économiques du Maroc est d'instaurer des mécanismes à même d'enclencher un processus d'amélioration de niveau de vie qui peut déboucher sur une diminution de la pression migratoire¹⁸⁰.

Le processus de Rabat, instaurant un dialogue euro-africain sur la migration et le développement est consacré à l'identification des causes profondes de l'instabilité, des déplacements forcés et de l'immigration irrégulière¹⁸¹. Cette initiative lancée au Maroc dès 2006 vise à établir un partenariat axé non seulement sur la gestion des migrations légales, la lutte contre l'immigration illégale mais aussi sur l'importance d'une approche globale qui prend en considération le lien de connexité entre les migrations et le développement.

D'ailleurs, le consensus universel prôné pour la première dans l'histoire vient corroborer l'importance d'une démarche globale et intégrée. L'adoption au Maroc du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, consacre définitivement la volonté des États membres des Nations unies pour l'établissement d'une gestion efficace des migrations internationales.¹⁸²

L'aide communautaire est certes un facteur non négligeable pour accompagner les réformes économiques au Maroc, mais le développement ne peut être qu'endogène. Le résultat dépendra de l'adéquation entre le soutien communautaire et les stratégies de développement affichées par le Maroc. Les enjeux de la coopération migratoire dépassent le simple cadre de la coopération bilatérale et la question est foncièrement liée à la nécessité de clarifier la position européenne sur des questions nationales sacrées pour le Maroc.

Les incohérences de la position européenne sur le Sahara marocain

La pratique subséquente de la coopération entre l'Union européenne et le Maroc établie à partir de l'accord d'association de 1969 contraste particulièrement avec une jurisprudence constante de la Cour de justice de l'Union européenne observée depuis 2015¹⁸³. L'instance judiciaire européenne qui annule l'accord de libre-échange Union européenne/Maroc et estime que « l'accord de libéralisation doit... être interprété, en ce sens qu'il ne s'applique pas au territoire du Sahara occidental »¹⁸⁴. Cela laisse perplexe.

Il n'est pas question en l'espèce de s'attarder sur l'analyse de cette jurisprudence ni sur le débat contradictoire auquel elle a donné lieu, mais il est tout à fait loisible de constater les contradictions apparentes des institutions politiques et judiciaires de l'Union européenne. D'une part la Commission, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen engagent la politique étrangère de l'Union avec le Maroc, d'autre part la Cour de justice de

¹⁸⁰ Dans le cadre de la coopération bilatérale, l'Union européenne a mobilisé environ un milliard d'euros depuis 2014 pour soutenir des projets socioéconomiques. Le 2 mars 2023, les deux partenaires ont signé plusieurs programmes de coopération d'un montant total de 500 millions d'euros dont 152 millions d'euros ont été consacré à la gestion des migrations.

¹⁸¹ Voir documents finaux de la réunion « Les causes profondes de la migration irrégulière : Vers une compréhension et des réponses communes », réunion thématique sous la présidence française et la co-présidence sénégalaise, octobre 2018, rabat-process.org

¹⁸² Voir conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, Marrakech, 10 et 11

décembre 2018, A/CONF.231/2018/1.

¹⁸³ Voir, TPIUE, aff. T512, Front populaire pour la libération de la saguia-el-hamra et du rio de oro (Front Polisario)/Conseil de l'Union européenne, arrêt du 10 décembre 2015 ; TPIUE, aff T-180/14, Front Polisario/Conseil de l'Union européenne, arrêt du 19 juillet 2018 ; CJUE, aff. C266/16, Western Sahara Campaign UK/ commissioners for Her Majesty's Revenue and Customs, Secretary of State for Environment, Food and Rural Affairs, arrêt du 27 février 2018 ; TPIUE, aff.T-279/19 et Aff.jointes T-344/19 et T-356/19, Front Polisario/Conseil de l'Union européenne, arrêt du 29 septembre 2021.

¹⁸⁴ TPIUE, aff. C-104/16, Conseil de l'Union européenne/ Front populaire pour la libéralisation de la saguia-el-hamra et du rio de oro (front Polisario), arrêt du 21 décembre 2016, p. §132.

l'Union européenne annule les actes pris en ce domaine.

De même, les responsables de l'Union européenne confirment constamment que la position de l'Union européenne sur le Sahara est guidée par « les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies » en vue de parvenir à « une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable... »¹⁸⁵. De leur côté les États membres, ont des positions différentes sur la question du Sahara marocain. En 2023, l'Autriche a déclaré son soutien au plan d'autonomie pour le Sahara sous souveraineté marocaine : « le Plan d'autonomie, présenté par le Maroc en 2007 est une base de solution au différend autour du Sahara marocain, acceptée par toutes les parties »¹⁸⁶. D'ailleurs, cette position se joint à celle déjà adoptée par onze pays de l'Union européenne : Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Hongrie, Slovaquie, Chypre, France, Roumanie et le Portugal.

Les ambivalences de la politique étrangère de l'Union européenne risquent fortement de se heurter à la position claire et précise du Maroc. « Le dossier du Sahara est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international, et l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats que le Royaume établit »¹⁸⁷.

En définitive, la gestion migratoire solide et exemplaire avec un allié stratégique du sud de la Méditerranée, requiert de la part de l'Union européenne davantage de cohérence et de clarté sur la question de l'intégrité territoriale du Maroc.

¹⁸⁵ Déclaration du Commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche en mars 2022. Le responsable confirme en même temps l'attachement de la Commission européenne « à l'accord de pêche UE/Maroc et à l'accord sous forme de lettres entre l'Union européenne et le Maroc sur la modification des protocoles 1 et 4 de l'accord

euro-méditerranéen »

¹⁸⁶ Déclaration conjointe adoptée à l'issue de la réunion Maroc/Autriche du 28 février 2023.

¹⁸⁷ Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du 20 août 2022 à l'occasion du 69 e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES : ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE, IL Y A LE MAROC

Mahamadou NFA SIMPARA

Doctorant en relations internationales à la faculté de Souissi, UM5 Rabat, Maroc.

Depuis plusieurs années, la gestion concertée du phénomène migratoire est non seulement devenue l'une des principales composantes de la coopération Europe-Afrique mais aussi un sujet de crispation majeure entre les deux continents. Le narratif qui gouverne la question, loin de présenter la réalité, est devenu au fil des tendances, des gouvernements et des bords politiques, une eau incolore d'où se noient les principaux facteurs, raisons et retombées du phénomène.

D'après les chiffres, au niveau international, le continent contribue à hauteur de 14% de la population migrante mondiale et de ceux qui traversent l'océan 94% rentrent dans le cadre d'une migration régulière¹⁸⁸. En effet, selon les données de la CNUCED, le continent africain comptait 41 millions de migrants internationaux en 2017. Ce chiffre se répartit comme suit : 19 millions résidant sur le continent, 17 millions hors du continent et 5 millions en provenance du reste du monde¹⁸⁹. Quelque 700 000 à 800 000 seulement émigrent chaque année, principalement vers les pays de l'OCDE¹⁹⁰. Loin des scénarios apocalyptiques qui gouvernent le débat public sur cette question.

En tout état de cause, qu'ils soient volontaires ou forcés, une question a toujours accompagné les flux migratoires : celle de leur gouvernance. Que ce soit au niveau local, national, régional ou mondial, la gouvernance des migrations est restée la principale préoccupation autour du phénomène migratoire. Pour les migrants africains à destination de l'Europe, le Maroc, depuis maintenant plusieurs années, s'y est imposé, par la force des événements, comme un acteur incontournable. Le pays a adopté une politique d'ouverture et de coopération avec l'Union

européenne avec d'une part une approche proactive et pragmatique dans la gestion de la question migratoire et d'autre part en acceptant notamment de jouer le rôle de « gardiens » des frontières sud de l'Europe. Cette position stratégique a permis au Maroc de renforcer sa place sur la scène internationale et de projeter une image de pays stable et fiable. Depuis son retour au sein de l'Union africaine en 2017, le pays affiche ses ambitions, de plus en plus décomplexées, de puissance régionale avec à la trousse une diplomatie des plus actives sur le continent et une coopération renforcée avec de nombreux États dans les domaines économique, commercial, financier, politique, sécuritaire et migratoire.

S'agissant de ce dernier point, porté par Sa Majesté le Roi Mohamed VI en sa qualité de « leader de l'Union africaine sur la question de la migration », l'Union africaine s'est dotée en 2018 de l'Observatoire africain des migrations basé à Rabat au Maroc et dont l'objectif, d'après son texte constitutif, est d'« améliorer le régime global de gouvernance en matière de migration en Afrique et servir d'instrument africain pour combler les lacunes en matière de données migratoires et guider les pays africains dans l'élaboration de politiques migratoires efficaces ».

Ainsi, au regard des nombreuses évolutions du positionnement du Maroc en Afrique et de ses relations avec l'Europe, se pose la question de savoir comment le Maroc a-t-il réussi à se positionner comme un acteur clé dans la gouvernance des flux migratoires entre l'Afrique et

¹⁸⁸ Organisation internationale pour la migration, Rapport sur la migration en Afrique : Remettre en question le récit, 2020

¹⁸⁹ Ibid.

¹⁹⁰ Bruno Tertrais, De l'Afrique vers l'Europe, un

« grand déplacement », Institut Montaigne, 1^{er} juillet 2021, Dernière consultation le 23 avril 2023 sur la page :

<https://www.institutmontaigne.org/expressions/de-lafrique-vers-leurope-un-grand-deplacement>

l'Europe et quelle est l'impact de cette politique sur le rayonnement du pays à l'échelle internationale ?

Il convient d'examiner le rôle pivot du Maroc dans l'administration des flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe, tout en portant une attention particulière à la position stratégique du pays aux niveaux de gouvernance de la migration européenne, africaine et internationale.

Le rôle du Maroc dans la gestion des flux migratoires entre l'Europe et l'Afrique

Aujourd'hui, plusieurs facteurs font que le Maroc joue un rôle crucial dans la gestion des flux migratoires entre l'Europe et l'Afrique. L'un d'entre eux est dû à sa position géographique et stratégique en tant que pays de transit. En effet, situé à quelques dizaines de kilomètres de l'Espagne, l'un des principaux pays d'accueil des migrants en Europe et avec lequel il partage une histoire séculaire, le Maroc est devenu un pays de transit pour les migrants subsahariens cherchant à rejoindre l'Europe et un pays d'émigration pour les Marocains cherchant de meilleures conditions de vie en Europe. Cette notion de « pays de transit », le Royaume se la voit attribuer suite au drame des deux villes espagnoles Ceuta et Melilla en 2005¹⁹¹.

À ce titre et avec une double casquette (pays émetteur et de transit), le Maroc a adopté une politique proactive en matière de migration, qui consiste à offrir des alternatives légales et sûres à la migration clandestine. Un positionnement favorisé avec l'effondrement du régime de Mouammar Kadhafi et le déclin de l'influence de la Libye en Afrique subsaharienne. Le Maroc a saisi l'opportunité pour réactiver sa « stratégie africaine », qui repose sur l'utilisation d'un *soft power* pour coopter certains pays subsahariens et réduire ainsi l'influence de l'Algérie en Afrique tout en soutenant les revendications territoriales du Maroc sur le Sahara occidental.

Ces triples facteurs, à savoir une proximité géographique particulière avec l'Europe, une profonde relation historico-culturelle et religieuse avec le continent africain et le vide laissé à la suite de la chute du régime libyen, ont fait du Royaume un

pays crédible stable et fiable lorsqu'il est question de la gestion des flux migratoires sur le continent.

Le positionnement international du Maroc dans la gestion des flux migratoires entre l'Europe et l'Afrique

À travers l'image d'un État sérieux et responsable, le Maroc a renforcé sa place sur la scène internationale dans la gestion des flux migratoires entre l'Europe et l'Afrique.

Au niveau européen, le principal cadre de coopération institutionnalisée entre l'Europe et ses voisins de l'Est et du Sud est la politique européenne de voisinage (PEV). Sur les 16 États impliqués, cinq sont africains : l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Le Maroc a été le premier pays à signer ces accords en 1995, dont les objectifs sont soutenus par l'Union européenne par le biais d'une aide financière et d'une coopération politique et technique. Cependant, si la PEV adopte une approche globale dans différents domaines, la question migratoire bénéficie spécifiquement d'un cadre privilégié, à savoir l'Approche globale des migrations et de la mobilité (AGMM).

Plus précisément, en 2013, le Maroc et l'UE ont signé un accord de coopération en matière de migration, qui a été renforcé en 2019 par l'adoption d'une déclaration conjointe lors de la 14^{ème} réunion du Conseil d'association UE-Maroc. Les deux axes fondamentaux des actions opérationnelles spécifiques sont par ailleurs la coopération en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique et un dialogue renforcé et une coopération équilibrée en matière de mobilité et de migration. Cette coopération entre le Maroc et l'UE a permis la mise en place de mécanismes de gestion des flux migratoires, notamment à travers la mise en place de centres de détention et d'accueil pour les migrants avec un programme d'appui de l'Union à hauteur de 389 millions d'euros.

Au niveau régional, le Maroc a joué un rôle important dans la coopération régionale sur les questions migratoires. Au fil des années, le pays est devenu la plaque tournante des réunions rassemblant les deux

¹⁹¹ KHROUZ, Nadia. De la respécification de la notion de transit In : Migrants au Maroc : Cosmopolitisme, présence d'étrangers et

transformations sociales [en ligne]. Rabat : Centre Jacques-Berque, 2015 (généré le 23 avril 2023)

continents de l'Afrique et de l'UE pour discuter du sujet de la migration. À ce titre, le pays est membre fondateur du Processus de Rabat, une initiative régionale qui vise à renforcer la coopération entre les pays d'Afrique du Nord et d'Europe sur les questions migratoires. Il a présidé à plusieurs reprises le Dialogue 5+5 sur la migration, a initié le projet d'Observatoire africain de la migration et a accueilli la Conférence ministérielle euro-africaine 2018 sur la migration et le développement qui a réuni les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Intégration en charge de la migration et des représentants de haut niveau d'une cinquantaine de pays des deux rives et qui a abouti à la Déclaration politique et au Plan d'action de Marrakech.

Le Maroc bénéficie également de cette position privilégiée sur les questions de migration au niveau international. Le pays a en effet joué un rôle actif dans la négociation et l'adoption du premier accord intergouvernemental conçu pour couvrir toutes les dimensions de la migration internationale à travers une approche globale et complète. Il s'agit du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/RES/73/195), adopté par l'ONU lors d'une conférence intergouvernementale sur les migrations à Marrakech, au Maroc, le 10 décembre 2018 et dont l'objectif est précisément de renforcer la gouvernance internationale en matière de migrations.

Au fil du temps, le Maroc a acquis une position de leader incontesté dans la gestion des flux migratoires entre l'Europe et l'Afrique grâce à son approche proactive et pragmatique de la question. Le pays a su adopter une démarche multilatérale en travaillant en étroite collaboration avec d'autres pays et organisations internationales pour traiter les questions migratoires. Le partenariat du Maroc avec l'Union européenne et sa contribution au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sont des exemples clairs de son engagement à trouver des solutions viables aux défis migratoires.

Il reste cependant beaucoup à faire pour améliorer la situation des migrants et les conditions dans lesquelles ils vivent. Les initiatives prises par le Maroc doivent être renforcées par une coopération internationale et une volonté politique accrues afin de garantir une gestion des migrations plus efficace, plus juste et plus humaine. Il est également important de reconnaître que la migration est un phénomène complexe qui ne peut être résolu par un seul pays ou

une seule organisation. Une collaboration et une coordination continues sont nécessaires pour relever les défis futurs de la migration.

SENS ET ESSENCE DE LA POLITIQUE MAROCAINE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES MIGRANTS

Hermann Thierry SOH MBOGNE

PhD en droit public, Université Évangélique du Cameroun, président de l'Association camerounaise pour l'environnement, le droit, la décentralisation et le développement durable (ACE4D).

La question migratoire demeure un enjeu majeur non seulement en droit international, mais également en droit interne¹⁹². La migration a des causes plurielles, des dynamiques variées et des effets multiformes. Alors que l'actualité en Afrique est marquée par la résurgence de la question migratoire et les conditions des migrants particulièrement en Afrique du Nord¹⁹³, l'adaptation des politiques publiques nationales aux exigences prescrites par les conventions internationales est plus que jamais une impérieuse nécessité¹⁹⁴. En vue de juguler les crises plurielles que ce phénomène engendre d'un point de vue diplomatique, humanitaire, économique, social, idéologique et culturel, la pertinence de l'action des principaux acteurs en général et celle du Royaume du Maroc en particulier mérite une attention particulière pour plusieurs raisons. D'une part, il est indéniable que le Maroc est une route prisée pour les candidats à l'émigration clandestine vers l'Europe. D'autre part, il est également indiscutable que le pays est l'un des pionniers dans la recherche de solutions crédibles, susceptibles d'enrayer ce fléau puisque, contrairement à ses voisins, il allie stabilité politique et stabilité

sécuritaire. Le Maroc est reconnu comme le premier pays de l'Afrique du Nord à mettre en place une politique migratoire globale et humaine. Il a ainsi procédé à l'adoption en 2013 d'une Stratégie nationale en matière d'immigration et d'asile et à la régularisation de la situation des immigrés et des réfugiés, bien que la question spécifique du Maroc ne soit pas nouvelle¹⁹⁵. Il est donc judicieux de s'interroger sur les grandes tendances actuelles de la politique marocaine en matière de lutte contre la traite des personnes en général et celle des migrants en particulier. Il est loisible de constater, à l'analyse, que cette politique a une essence particulièrement riche dans ses principes fondamentaux et sa nature idéologique. Elle revêt concomitamment un sens évocateur en termes de recherche d'une meilleure garantie de la dignité humaine et de neutralisation des groupes criminels qui profitent des activités illicites en matière migratoire.

L'essence de la politique migratoire du Maroc

La diversité des valeurs constituant le socle de la politique migratoire marocaine

¹⁹² Selon l'ONU, le nombre de migrants internationaux, définis comme des personnes vivant dans un autre pays que leur pays de naissance, s'établissait à 281 millions en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale. Ils étaient 84 millions en 1970, soit 2,3 % de la population mondiale, et 173 millions en 2000, soit 2,8 % de la population mondiale.

¹⁹³ En février 2013, la Tunisie s'est retrouvée au cœur d'un scandale lié au discours controversé du Président KAÏS SAÏED à propos de la présence des migrants venus de l'Afrique subsaharienne sur le territoire. Il affirmait alors le 21 février 2023 que « la présence de "hordes" d'immigrés clandestins provenant d'Afrique subsaharienne était source de "violence et de crimes" et relevait d'une "entreprise criminelle" visant à "changer la composition démographique" du pays ». Il s'en est alors suivi une vague de violence à l'encontre des personnes noires

se trouvant sur le sol tunisien, ainsi qu'une réprobation internationale et régionale de ces propos que certains ont qualifié de racistes et même une crise diplomatique avec certains Etats dont sont originaires les personnes victimes de ces violences.

¹⁹⁴ Pour ne prendre que le cas de l'Afrique, *l'Agenda Africain pour la Migration propose, sur la gestion migratoire, une démarche fondée sur des politiques nationales, sur une coordination sous régionale, une perspective continentale et un partenariat international*.

¹⁹⁵ De nombreux auteurs se sont penchés sur l'analyse de la politique migratoire du Maroc. On peut citer l'excellent ouvrage d'ALIOUA Mehdi, FERRIÉ Jean-Noël, REIFELD Helmut, (dir.), *La nouvelle politique migratoire marocaine*, Rabah, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2017, 209 p.

Les valeurs qui fondent la politique migratoire marocaine sont variées. Elles ont été rappelées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine, le 29 janvier 2018, à Addis-Abeba.

La vision est soutenue par six approches directrices : approche humaniste, approche globale, approche droits de l'Homme, conformité au droit international, coopération renouvelée, responsabilité partagée. Elle se décline en onze principaux programmes d'actions sectoriels et transversaux¹⁹⁶. Vingt-sept objectifs spécifiques et quatre-vingt-une actions ont été définis dans le cadre des onze programmes de mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile. Le dispositif de gouvernance comprend trois instances aux prérogatives complémentaires que sont le Comité interministériel des affaires des MRE et des affaires de la migration, le Comité de Pilotage et les Comités Programmes.

Tous ces piliers sont regroupés autour de plusieurs objectifs, à savoir renforcer la recherche et les connaissances sur les migrations au Maroc, diffuser des informations accessibles et pratiques à l'intention des migrants, des prestataires de services publics et des associations locales, réduire les vulnérabilités liées à la migration, régulariser la situation des migrants, l'accès à l'assistance humanitaire et sociale sur un pied d'égalité avec les citoyens marocains, quelle que soit leur situation administrative, réduire les risques d'exploitation et d'abus, lutter contre le trafic de migrants, adoption d'un cadre juridique pour lutter contre la traite des personnes¹⁹⁷, sauver des vies de migrants en mer, élargir son propre programme de mobilité universitaire, favoriser l'intégration des migrants et cultiver leur potentiel de développement, garantir la reconnaissance des compétences et d'aptitudes lorsque l'équivalence des diplômes n'est pas possible, promouvoir une culture de la diversité et de la tolérance, lutter contre le racisme et la

discrimination, et faire en sorte que le discours public sur la migration soit fondé sur des preuves et le respect du cadre juridique et protéger les Marocains résidant à l'étranger.

Les caractères de la politique migratoire marocaine Page | 80

La politique migratoire du Maroc présente de nombreux caractères. Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, il sera évoqué le caractère intégré et participatif, le caractère extraverti, le caractère global et universaliste ainsi le caractère profondément normatif.

Sur ce dernier point de l'ancrage juridique, il convient de souligner le fait que la politique migratoire du Maroc est fondée sur un ensemble de textes adoptés au niveau international dans le domaine des droits humains en général ou dans le cas spécifique de la migration. Sera cité le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières¹⁹⁸ encore appelé Pacte de Marrakech. Il s'agit du premier accord négocié au niveau intergouvernemental, préparé sous l'égide de l'ONU et qui couvre toutes les dimensions des migrations internationales de manière globale et exhaustive. Si certains auteurs se sont interrogés sur la pertinence d'un tel dispositif¹⁹⁹, il reste qu'il constitue pour l'essentiel une boussole inspirant les acteurs nationaux en charge des questions migratoire.

La politique migratoire du Maroc est ainsi sensible aux préoccupations contenues dans le Pacte, notamment la fin de la détention d'enfants, la question du genre, la protection des migrants, les effets du changement climatique, un meilleur accès aux services, le travail décent et le respect des droits du travail, le développement durable ainsi que les mécanismes de substitution à la détention. Cette stratégie marocaine s'est matérialisée par l'adoption d'un plan d'action pour la mise en œuvre des vingt-

¹⁹⁶ Education et culture, jeunesse et loisirs, santé, logement, assistance sociale et humanitaire, formation professionnelle, emploi, gestion des flux migratoire et lutte contre la traite des êtres humains, coopération et partenariats internationaux, cadre réglementaire et conventionnel, gouvernance et communication.

¹⁹⁷ Cette loi sera d'ailleurs adoptée le 25 août 2015.

¹⁹⁸ L'annexe II de la Déclaration de New-York a lancé un processus de consultation et de négociations intergouvernementale en vue de l'élaboration d'un Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées

et régulières. Ce processus s'est conclu le 10 décembre 2018 par l'adoption du Pacte mondial par la majorité des Etats membres des Nations Unies lors d'une Conférence intergouvernementale qui s'est justement tenue à Marrakech au Maroc, suivie de son adoption officielle par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 19 décembre 2019

¹⁹⁹ Voir LABAYLE Henri, « Le Pacte mondial sur les migrations : un pacte avec le diable ? », *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme*, 2019/2, n° 118, pp. 245-260.

trois objectifs du Pacte de Marrakech. Ce plan d'action vise à faire le bilan des progrès réalisés par le Maroc en ce qui concerne sa Stratégie d'Immigration et d'Asile (SNIA), d'identifier les principaux défis et de proposer une ligne de conduite pour les années à venir.

Le Maroc a également eu à présenter en 2013, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, l'initiative de l'Alliance africaine pour la migration et le développement. Une initiative qui s'inscrit en droite ligne de l'Agenda Africain pour la Migration²⁰⁰. Il a aussi initié le programme de partenariat pour la mobilité UE-Maroc, signé en 2013, qui prévoit des initiatives à mettre en place pour garantir une bonne gestion de la circulation des personnes.

Enfin, le Maroc est en train de mettre en œuvre sa politique migratoire en coordination et en coopération avec ses voisins africains et européens afin de garantir que la migration à destination et en provenance du Maroc ait un sens.

Le sens de la politique migratoire du Maroc

La préservation de la dignité humaine

Le lien entre migration et droits de l'Homme a été souligné par la doctrine et les textes juridiques à plusieurs niveaux²⁰¹. La politique migratoire marocaine vise à suivre une approche humanitaire conforme aux engagements internationaux du pays et respectueuse des droits des immigrés.

La stratégie nationale d'immigration et d'asile apporte de nouvelles réponses aux enjeux stratégiques posés par la question de l'immigration, notamment les enjeux humanitaires avec en fond de toile le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la discrimination et la lutte contre la traite des êtres humains. Pour parvenir à cette préservation de la dignité humaine, la stratégie ambitionne de répondre

aux enjeux d'intégration²⁰², de politique étrangère et de gouvernance, ainsi qu'aux enjeux économiques, sociaux et culturels.

Dans son allocution à la Nation à l'occasion du 38^e anniversaire de la Marche Verte le 6 novembre 2013, Sa Majesté le Roi s'exprimait ainsi « *La crédibilité du Maroc en matière de droits de l'Homme, est confirmée, entre autres, par l'accueil largement favorable que cette initiative a rencontré auprès des parties directement concernées par cette problématique, et plus particulièrement les pays subsahariens frères, les États de l'Union européenne, et les différentes instances et organisations onusiennes, régionales et internationales concernées par le phénomène migratoire et les droits de l'Homme* ».

On peut donc logiquement concevoir le fait que la politique du Maroc s'aligne sur la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée par le Maroc en 1993. Le Maroc a saisi que la question de la protection et de la garantie des droits des travailleurs migrants (en situation régulière et irrégulière) n'est pas simplement une question de gouvernance en matière de migrations. Elle comprend la législation, l'inspection du travail, la santé et la défense des droits de l'Homme. Les pratiques traditionnelles de gestion de la migration exacerbent la vulnérabilité des migrants. La protection et le respect des droits de tous les individus, y compris des migrants, femmes et hommes, ne sont certainement pas une violation du droit souverain d'un État d'établir les politiques migratoires. L'adoption d'une approche fondée sur les droits est bénéfique non seulement pour les personnes concernées, mais promeut le respect de l'État de droit pour les institutions existantes et est donc bénéfique pour les États et les individus.

²⁰⁰ Son développement a été confié au Maroc lors du 28^e sommet de l'UA en 2017. Ambitieux par ses objectifs, cet Agenda vise à faire de la migration en Afrique un choix et non une nécessité ; à s'affranchir des idées reçues et de lutter contre les stéréotypes associés aux personnes migrantes ; à construire une vision globale, intégrée et holistique de la migration. Lire BERTOSSI Christophe, EL OUASSIF Amal et TARDIS Matthieu, « L'agenda de l'Union Africaine sur les migrations, une alternative aux priorités européennes en Afrique ? », *Notes de l'IFRI*, février

2021, 28 p.

²⁰¹ Cf. VERNIER Johanne, « Traite des êtres humains et traite des migrants », *Cahier de la Recherche sur les Droits Fondamentaux*, 2012/10, pp. 49-57.

²⁰² La préservation de cette dignité par ici par la facilitation de l'accès au système sanitaire, la facilitation de l'accès à l'éducation et à la formation, la facilitation de l'accès au logement, la facilitation de l'accès à l'emploi, la communication et la sensibilisation.

La détermination dans la lutte contre les réseaux criminels

La politique du Maroc en matière migratoire vise la participation significative aux stratégies globales et collectives de lutte contre les trafics de migrants. Il s'agit de lutter contre la traite des migrants et la traite des personnes.

L'Article 3(a) du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants fournit la définition internationalement reconnue de la traite des personnes. L'expression « traite de personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantage pour obtenir le consentement une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, la servitude ou le prélèvement d'organes. L'infraction de traite des personnes comprend ainsi trois éléments: l'acte, le moyen et la finalité de l'exploitation.

La traite des personnes est une violation des droits de l'Homme et une forme de conduite criminelle qui affecte des personnes dans le monde entier. En 2000, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole relatif à la traite des personnes)²⁰³. Le Protocole fournit la première définition internationalement reconnue de la traite des personnes et montre l'engagement de la communauté internationale de lutter contre cette infraction. Il exige aux États parties de promulguer des lois nationales qui incriminent la traite, préviennent et luttent contre la traite, protègent et aident les victimes de la traite ; tout en coopérant avec d'autres États pour accomplir ces objectifs. Le protocole contre la traite des personnes complète la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCTO)²⁰⁴.

²⁰³ Le Protocole est entré en vigueur le 25 Décembre 2003 et en Janvier 2019, 173 États parties y avaient adhéré, parmi lesquels le Maroc.

Les candidats à la migration irrégulière auront recours aux mécanismes du trafic pour différentes raisons : les énormes distances à parcourir; la difficulté ou l'impossibilité de surmonter les restrictions de la législation migratoire des pays de destination ; ou les difficultés pour s'adapter à la vie du pays d'accueil, comme par exemple trouver un logement et des emplois adéquats.

Le Protocole relatif au trafic illicite de migrants définit ce dernier comme le fait d'assurer, afin d'en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État. En vertu du Protocole, les États parties sont tenus d'ériger en infraction le trafic de migrants, dont les trois éléments constitutifs sont les suivants : le fait d'assurer l'entrée illégale d'une personne dans un autre État dans le but d'en tirer un avantage financier ou matériel.

Il apparaît clairement que l'objectif du Protocole relatif au trafic illicite de migrants n'est pas d'incriminer ou de gérer les migrations, mais d'incriminer les actes de ceux qui facilitent le passage irrégulier des frontières dans un but lucratif. Parmi les trois éléments constitutifs de l'infraction, le principal est l'intention de tirer de celle-ci un avantage financier ou matériel : l'infraction de trafic illicite de migrants telle que définie dans le Protocole concerne les actes accomplis dans un but lucratif et non pour des raisons humanitaires ou pour d'autres raisons qui n'impliquent pas de gain financier ou matériel.

En outre, le Protocole et les infractions créées conformément à ce dernier visent les passeurs, en particulier les groupes criminels organisés qui se livrent au trafic illicite de migrants. Les enquêtes et poursuites relatives au trafic illicite de migrants tel que défini dans le Protocole ne ciblent pas les migrants eux-mêmes. En conséquence, ceux-ci ne peuvent pas être accusés d'avoir fait l'objet du trafic illicite, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être poursuivis en tant que complices du trafic illicite dont ils ont fait l'objet. Les États peuvent toutefois tenir les migrants responsables d'autres infractions, telles que l'entrée illégale sur leur territoire.

²⁰⁴ Adoptée par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale le 15 novembre 2000.

Bien que le Protocole relatif au trafic illicite de migrants fasse expressément référence aux « migrants », les personnes qui font l'objet du trafic illicite peuvent être des réfugiés et des demandeurs d'asile, à savoir des personnes qui ont recours à des passeurs pour échapper à un conflit, à des persécutions ou à d'autres violations et atteintes aux droits humains. En effet, les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent se tourner vers les services des réseaux de passeurs car c'est le seul moyen pour eux de fuir et de se mettre en sécurité. Dans le même temps, les réfugiés et les demandeurs d'asile qui se déplacent dans des conditions irrégulières sont particulièrement vulnérables à la traite. Le Protocole relatif au trafic illicite de migrants, tout comme le Protocole relatif à la traite des personnes, exige des États parties qu'ils érigent en infraction les actes énumérés à son article 3 lorsqu'ils sont commis intentionnellement.

Finalement, la politique marocaine en matière de migration intègre des mécanismes pour éradiquer le trafic des migrants et des personnes, en conformité avec les engagements internationaux et en collaboration avec de nombreux acteurs. Cette politique marocaine est toutefois marquée par de multiples contraintes susceptibles d'impacter négativement son action ou d'en limiter l'efficacité²⁰⁵.

²⁰⁵ Voir à ce sujet FERRIE Jean-Noël, « Contraintes et limites de la politique migratoire marocaine », *Migrations Société*, 2020/1, n°179, pp. 109-113. Lire aussi NORA El QADIM, « La politique migratoire

européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », *Politique Européenne*, 2010/2, n° 31, pp. 91-118.

QUEL RÔLE DE LA DIPLOMATIE SPIRITUELLE MAROCAINE DANS LE REPOSITIONNEMENT DU ROYAUME SUR LE CONTINENT AFRICAIN ?

Nouriddin EL IDRISSI

Professeur assistant de l'enseignement supérieur, Université Mohammed V – FSJED Souissi, Maroc.

Pour compenser sa politique de « la chaise vide » durant les trente-trois ans suite à son retrait en 1984 de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), dite actuellement l'Union africaine (UA), le Maroc déploie d'importants efforts pour renforcer ses relations bilatérales avec les pays de son continent. Les pays du Sahel font partie de cette orientation de la politique étrangère marocaine, impulsée par la préoccupation commune d'endiguer la propagation des menaces sécuritaires sahéliennes et principalement le terrorisme. En toile de fond de lutte contre les menaces transnationales, le Royaume se positionne comme un pays prédicateur d'un islam modéré et tolérant qui cherche à combattre le radicalisme.

« Nous nous sommes attachés, dès notre accession au Trône, à une restructuration en profondeur du champ religieux national de manière à préserver la sécurité spirituelle des Marocains, dans le cadre des valeurs du rite malékite qui prône la modération et la tolérance, loin de tout obscurantisme ou radicalisme »²⁰⁶. Tel est le message adressé par le Roi Mohammed VI aux participants à la Conférence internationale sur le renforcement du dialogue des civilisations et le respect de la diversité culturelle, dont les travaux se sont tenus du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Fès, qui cherche à confirmer la lutte marocaine contre le fondamentalisme religieux. Une restructuration de l'islam marocain est donc fondée sur le rite *malékite*, la doctrine *Ash'arite* et le soufisme. Ces trois composantes sont qualifiées d'« identité religieuse », de « spécificité culturelle à la nation marocaine » et d'« identité sociale »²⁰⁷.

En plus de la lutte contre le terrorisme, la diplomatie spirituelle marocaine vise d'autres objectifs, voire même des enjeux vitaux au profit du Royaume. Quel est le rôle de la diplomatie spirituelle marocaine dans le repositionnement du Royaume en Afrique, notamment dans la région sahélienne ?

La région subsaharienne, le terrain cible de prédilection de la diplomatie spirituelle marocaine, est une région pleine de menaces sécuritaires, un terreau de l'éclosion des groupuscules terroristes et un espace de rivalité entre plusieurs acteurs régionaux et internationaux. Cette situation rend la mission de la diplomatie marocaine difficile, qui se heurte à des contre-actions. À l'aune de ce contexte, il conviendra de mettre en relief le rôle de la diplomatie spirituelle marocaine en Afrique, en étudiant quelques actions et acquis de *soft power* religieux marocain.

La confrérie *Tidjaniya* et l'intégrité territoriale marocaine

L'intégrité territoriale est une préoccupation majeure à laquelle la diplomatie spirituelle marocaine consacre une importance singulière. Dans cette optique, le Maroc se dote d'un tremplin diplomatique spirituel très intéressant, celui des confréries musulmanes, alias *Zawayas*. L'une des plus influentes est plus présentes de ces *Zawayas* dans les agendas de la diplomatie religieuse marocaine est la *Tidjaniya*²⁰⁸. Le Maroc étant considéré comme un berceau de la *Tidjaniya*, a reçu le fondateur de cette *tariqa*. Cheikh Sidi Ahmed Tidjani fût accueilli par le Maroc dans les dernières années de sa vie,

²⁰⁶ YOUSRA, Abourabi, et JULIEN, Durand de Sanctis. « L'émergence de puissances africaines de sécurité : étude comparative ». *Études de l'IRSEM*, n°44, Avril 2016, p.50.

²⁰⁷ YOUSRA, Abourabi. *Les relations internationales du Maroc : Le Maroc à la recherche*

d'une identité stratégique. URL : <http://books.openedition.org/cjb/1086> [Consulté le 07 avril 2023].

²⁰⁸ *La Tijaniyya* est une confrérie (*Tariqa*) soufie fondée par Ahmed Tijani en 1782 dans une oasis algérienne.

exactement en 1798²⁰⁹, et a été enterré en 1815 à Fès, la ville qui abrite son mausolée visité chaque année par des milliers de disciples de cette *Tariqa*²¹⁰. Ainsi, entre 14 et 16 mai 2014, plus de 1.000 disciples de la *Tariqa Tidjaniya*, se sont donné rendez-vous à Fès pour assister au 3^{ème} Forum international de la *Tariqa*. Cette rencontre a pour objet de réfléchir de manière collective à l'avenir de la confrérie et à la promotion d'un « islam tolérant ». Le Roi marocain a saisi l'occasion pour adresser une lettre aux participants à cet événement afin de louer le rôle du soufisme contre le radicalisme et pour rappeler le rôle qu'ils doivent assumer pour défendre l'intégrité territoriale marocaine : « *il s'agit de barrer la route aux chantres du radicalisme, du terrorisme, de la dissension, du démembrement et des doctrines mystificatrices*²¹¹ ». Ce même message royal insiste aussi sur l'importance incontournable du soufisme pour assurer l'intégrité territoriale et combattre l'extrémisme. Selon la lettre royale, ce recours au soufisme à côté des autres acteurs est imposé plus que jamais, pour gagner le défi de lutte contre les terroristes et les séparatistes. Ainsi, le Roi a exprimé que « [Les sociétés musulmanes] *celles-ci ont besoin, plus que jamais, du concours de tous les oulémas, théologiens, soufis et autres parties prenantes pour relever le défi de l'extrémisme aveugle et contrecarrer les démons du séparatisme et de la division* »²¹². Cette importance donnée par le Roi aux *Tidjans* lui a attribué une position exceptionnelle et a consolidé sa réputation dans les pays africains.

Ainsi, le khalife général de la *Tariqa Tidjaniya* au Nigeria, alors en visite au Maroc en 2022, a salué la volonté résolue du Maroc et son ambition, sous la

conduite du Roi Mohammed VI, « *d'unifier les rangs des musulmans* ». En outre, à cette même occasion, l'ambassadeur du Nigeria au Maroc, Bachir Ibrahim Salah El Hussein, a affirmé que « *le Maroc et le Nigeria entretiennent des relations historiques, économiques, politiques et religieuses* »²¹³. S'agissant du Sénégal, il a fondé avec le Maroc en 1985 une institution religieuse dite « la Ligue des *oulémas* du Maroc et du Sénégal », pour renforcer les liens spirituels et surtout, pour enraciner l'appartenance commune au rite Malékite. Il est utile de rappeler que des journées culturelles pour rendre hommage au fondateur de la *Tidjaniya* sont organisées chaque année à l'Institut islamique dans la cour de la Grande Mosquée de Dakar, financée et inaugurée par Hassan II en 1963. C'est un événement annuel pour réitérer l'attachement de la *Tidjaniya* sénégalaise au Royaume chérifien, pays qui abrite la Zaouia-mère. Lors de l'édition de 1999 de ces journées culturelles, Maodo Sy, un éminent *Cheikh* de la *Tidjaniya*, a réaffirmé explicitement « *l'allégeance de la confrérie et de ses cheikhs au trône des Alaouites* ». Cette affirmation, sera corroborée par un responsable du gouvernement sénégalais assistant à cette manifestation. Il a interagi avec les propos du *Cheikh* Maodo Sy et a précisé dans son allocution au nom du Président de la République que « *nous vous confions les relations sénégal-marocaines.* »²¹⁴ Le Tchad, pays subsaharien avec lequel le Royaume noue des liens spirituels intéressants, est un exemple éloquent de la réussite de la diplomatie spirituelle marocaine. Le 17 mars 2006, le gouvernement de la République tchadienne a décidé de retirer sa reconnaissance de la RASD et a annoncé à travers son ministre des

²⁰⁹ Aujourd'hui.ma. *Zaouia Tijania de Fès : 200 ans de rayonnement de par le monde*. URL : <http://aujourd'hui.ma/culture/zaouia-tijania-de-fes-200-ans-de-rayonnement-de-par-le-monde-91045>. (Publié le 18 octobre 2009). [Consulté le 07 avril 2023].

²¹⁰ NAZARENA, Lanza. *Liens et échanges entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne : Éléments pour une perspective historique*, p.8. URL : [https://shs.hal.science/halshs-00804800/file/Liens et A changes entre le Maroc et la Afrique subsaharienne.pdf](https://shs.hal.science/halshs-00804800/file/Liens_et_A_changes_entre_le_Maroc_et_la_Afrique_subaharienne.pdf) [Consulté le 07 avril 2023].

²¹¹ Le Matin.ma. *Forum international à Fès : La Tariqa tijania, un rempart contre l'extrémisme religieux*. URL : <https://lematin.ma/journal/2014/forum-international-a-fes-la-tariqa-tijania-un-rempart-contre-l-extremisme-religieux/202465.html>. (Publié

le 18 mai 2014). [Consulté le 08 avril 2023].

²¹² Maroc.ma. *Message Royal aux participants aux troisièmes assises des adeptes de la Tariqa Tijania à Fès*. URL : <http://www.maroc.ma/fr/activites-royales/message-royal-aux-participants-aux-troisiemes-assises-des-adeptes-de-la-tariqa> (Publié le 14 mai 2014). [Consulté le 09 avril 2023].

²¹³ La MAP. *Le khalife général de la Tariqa tijaniya au Nigeria en visite au Maroc*. URL : <https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/le-khalife-g%C3%A9n%C3%A9ral-de-la-tariqa-tijaniya-au-nigeria-en-visite-au-maroc> (Publié le 12 mars 2022). [Consulté le 09 avril 2023].

²¹⁴ SAMBE, Bakary. « *Tidjaniya : usages diplomatiques d'une confrérie soufie* ». *Politique étrangère*, 2010/4 (Hiver), p. 849. DOI : 10.3917/pe.104.0843. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2010-4-page-843.htm> [Consulté le 09 avril 2023].

Affaires étrangères que cette décision vise, au profit des deux pays à « hisser leurs relations fraternelles au niveau d'un partenariat politique, économique et culturel, conforme aux aspirations profondes des deux peuples frères et contribuant au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région maghrébo-sahélienne »²¹⁵. Ce responsable tchadien fait donc un lien de causalité entre le retrait de la reconnaissance de la RASD et le renforcement des relations entre le Maroc et son pays, ainsi que la stabilité sécuritaire de la région sahélienne.

Le rôle de la confrérie *Tidjaniya* ne se limite pas à contrer le terrorisme et à servir la cause territoriale marocaine. Cela représente également un atout en faveur de la consolidation des relations maroco-africaines dans les divers domaines. En évoquant l'allégeance présentée aux Rois de la dynastie alaouite par les Cheikhs de ces *Zawayas* au fil de l'histoire, le Maroc fait de ces institutions religieuses un atout indispensable pour raffermir la marocanité de son Sahara. Le 10 mars 2007, un séminaire sous le haut patronage du Roi Mohammed VI, sous le thème « *Rôle des confréries soufies dans la défense et la préservation de l'unité nationale* », a eu lieu à *Laayoune*. Au cours de cet événement, les participants ont rappelé la mobilisation constante des confréries soufies pour la défense et la préservation de l'intégrité territoriale du Maroc et leur attachement au trône alaouite à travers le lien de *Bayaa* ou allégeance. Les intervenants, ont précisé que c'est le Souverain qui nommait les responsables des confréries au Sahara et ont cité comme exemple le dahir, nomination adressée par Moulay Hassan Ier à cheikh *Maoulaynine*²¹⁶. Les acquis de la diplomatie marocaine offensive se manifestent, entre autres, par la diplomatie spirituelle. Le « rush » diplomatique africain vers les villes marocaines, *Laâyoune* et *Dakhla*, en y ouvrant des consulats est un exemple édifiant. Parmi les pays africains qui ont inauguré des représentations consulaires dans l'une de ces deux

villes, se trouvent les Comores, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, le Gabon, la République centrafricaine et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Un autre indicateur de réussite de la diplomatie marocaine, y compris celle spirituelle, est le retrait de la reconnaissance de la RASD par plusieurs pays africains.

Des institutions religieuses contre le radicalisme wahhabite et le chiisme

La diffusion du modèle marocain de l'islam du « juste milieu » au Sahel pour contrer le terrorisme qui trouve ses origines dans le radicalisme wahhabite se fait par plusieurs moyens qui se différencient d'un pays à l'autre.

Pour contrer la montée de l'extrémisme religieux dans le continent africain et surtout dans la région sahélienne, en 2013, le Maroc a signé un accord par lequel il s'est engagé à former 500 imams maliens à l'enseignement malékite à l'Institut Mohammed VI pour la Formation des Imams, *morchidines* et *morchidates*²¹⁷. Le Royaume a mis en place, entre autres, une fondation dite « la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains », qui s'occupe principalement selon le préambule du dahir de « [...] préserver l'unité de la religion musulmane, contrecarrer tout courant extrémiste »²¹⁸. Dans le but de concrétiser les objectifs tracés par cette institution, une réunion du Conseil supérieur de ladite fondation s'est tenue du 8 au 9 décembre 2017 à Fès, avec la participation de 300 oulémas, représentant 32 pays africains, y compris tous les pays du Sahel²¹⁹. La même institution religieuse a pu éditer 10.000 exemplaires du Coran selon la version *Warch* d'après *Nafii*, pour qu'ils soient distribués dans les mosquées de la République malienne à

²¹⁵ Le Matin.ma. *Sahara Marocain : Le Tchad retire sa reconnaissance du pseudo « rasd »*. URL : <https://lematin.ma/journal/2006/Sahara-Marocain-Le-Tchad-retire-sa-reconnaissance-de-la-pseudo-rasd/61587.html>. (Publié le 17 mars 2006). [Consulté le 10 avril 2023].

²¹⁶ Aujourd'hui.ma. *Les soufis, défenseurs de l'unité nationale*. URL : <http://aujourd'hui.ma/regions/les-soufis-defenseurs-de-lunite-nationale-48082> (Publié le 13 mars 2007). [Consulté le 06 juillet 2008].

²¹⁷ Maroc diplomatique. *L'Institut Mohammed VI pour la Formation des Imams, une œuvre grandiose par sa portée et son sens*. URL : [http://maroc-](http://maroc-diplomatique.net/linstitut-mohammed-vi-formation-imams-oeuvre-grandiose-portee-sens/)

[diplomatique.net/linstitut-mohammed-vi-formation-imams-oeuvre-grandiose-portee-sens/](http://maroc-diplomatique.net/linstitut-mohammed-vi-formation-imams-oeuvre-grandiose-portee-sens/) (Publié le 20 octobre 2017). [Consulté le 12 avril 2023].

²¹⁸ Dahir n° 1.15.75 (24 juin 2015) portant création de la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains, publié dans le Bulletin officiel marocain n° 6374 du 15 Ramadan 1436 (02 juillet 2015), p.3174.

²¹⁹ LesEco.ma. *Oulémas africains : Une feuille de route pour 2018*. URL : <http://www.leseco.ma/maroc/62044-une-feuille-de-route-pour-2018.html> (Publié le 12 décembre 2017). [Consulté le 12 avril 2023].

l'occasion de la visite royale en février 2014 à Bamako²²⁰.

Le modèle marocain de l'islam modéré basé sur le sunnisme malékite, la tolérance et l'ouverture religieuse, vise à lutter contre la montée du radicalisme wahhabite²²¹ amorcée dans les années 1970 dans la région sahélienne. Les visites royales dans les pays du Sahel jouent un rôle prépondérant dans cette lutte. D'ailleurs, le statut du Commandeur des croyants du Roi du Maroc, ainsi que le symbolisme religieux de ses visites dans les pays africains, concourent pour étendre le modèle religieux marocain dans ces pays.

La réussite de ce *soft power* religieux est très louée dans le monde entier. Les demandes de plusieurs États africains pour l'encadrement des imams par le Maroc est un exemple pertinent en la matière, à l'instar de la formation des imams du Mali, du Tchad, du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire ou encore du Nigeria. Il sera noté que l'Institut Mohammed VI de formation des imams, prédicateurs et prédicatrices au cours de l'année 2018 a accueilli quelques 205 imams Maliens, 200 Guinéens, 200 Ivoiriens, 280 Sénégalais et 40 Tchadiens²²².

Le modèle marocain de l'islam modéré lutte aussi contre l'expansion du chiisme en Afrique. Cette tendance d'expansionnisme chiite dans le continent africain est très inquiétante pour la sécurité, notamment de la région sahélo-maghrébine. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération africaine du Maroc, Nasser Bourita, a déclaré mi-janvier 2022 à la Chambre des représentants marocaine que « l'Iran tente d'entrer en Afrique de l'Ouest pour répandre la doctrine chiite », soulignant

que « la sécurité spirituelle des Marocains et du continent africain constitue une priorité face aux ambitions iraniennes sur le continent »²²³. L'Iran, pour réussir l'exportation de sa révolution « islamique » de 1979, s'efforce toujours de trouver une percée en Afrique via la conversion de la population indigène à l'islam chiite. Les exemples dans ce domaine ne manquent pas. Selon une enquête du *Pew Research Center*, publiée le 27 janvier 2011, le Nigeria, la nation la plus peuplée d'Afrique, compte environ 12 % de la population musulmane chiites. Ce taux était proche de zéro en 1980. La même enquête parle de recensement de 21 % de musulmans chiites par rapport à la population totale du Tchad, 20 % pour la Tanzanie et 8 % pour le Ghana²²⁴. Le dernier rapprochement entre la Mauritanie et l'Iran s'inscrit dans le même cadre de l'expansionnisme chiite. Ceci est prouvé par l'espoir des responsables des deux États, lors de la rencontre de 6 avril 2023 entre le ministre mauritanien des Affaires islamiques et le ministre iranien de la Culture et de l'orientation islamique, de signer un protocole d'accord pour développer les relations culturelles et religieuses²²⁵. Cette orientation iranienne vers la région sahélo-maghrébine est porteuse d'inquiétudes et de menaces contre l'intégrité territoriale du Maroc et contre sa sécurité spirituelle. D'ailleurs, l'immixtion de l'Iran dans la question du Sahara par l'entraînement des éléments du Polisario, à travers le Hezbollah chiite libanais attaché à lui et l'équipement militaire de cette entité séparatiste, a conduit le Maroc à suspendre, depuis 2018, ses relations diplomatiques avec l'Iran.

²²⁰ AtlasInfo.fr. *Le Roi du Maroc fait don de dix mille exemplaires du Coran aux mosquées du Mali*. URL :

https://www.atlasinfo.fr/Le-Roi-du-Maroc-fait-don-de-dix-mille-exemplaires-du-Coran-aux-mosques-du-Mali_a49920.html. (Publié le 21 février 2014). [Consulté le 12 avril 2023].

²²¹ Wahhabisme est un mouvement fondamentaliste de réforme se réclamant de l'Islam sunnite Hanbalite. Le prédicateur théologien de ce mouvement, Mohammed Ben Abdel Wahab (1703-1792), prône « un retour aux pratiques en vigueur dans la communauté musulmane du prophète Mahomet et ses premiers successeurs ou califes.

²²² Ahmed IRAQI. *L'articulation de la dimension sécuritaire et religieuse dans la politique étrangère du Maroc en Afrique subsaharienne : Branding religieux à double face*, p.898. URL :

<http://www.issr-journals.org/links/papers.php?journal=ijias&application=pdf&article=IJIAS-18-345-01> [Consulté le 12 avril 2023].

²²³ *Courrier international*. *Soft power religieux. Entre l'Iran et le Maroc, une concurrence accrue en Afrique de l'Ouest*. URL : <https://www.courrierinternational.com/article/soft-power-religieux-entre-l-iran-et-le-maroc-une-concurrence-accrue-en-afrique-de-l-ouest> (Publié le 05 juin 2022). [Consultée le 12 avril 2023].

²²⁴ Clément Therme, « Les ambitions iraniennes en Afrique. Une présence idéologique, sécuritaire et économique », *Notes de l'Ifri*, Ifri, décembre 2022, p.20.

²²⁵ Iranpress. Les relations culturelles entre l'Iran et la Mauritanie se développent. URL : <https://french.iranpress.com/content/75786> (Publié le 06 avril 2023). (Consulté le 14 avril 2023).

Le symbolisme religieux et la quête de la position géopolitique

Géopolitiquement, cet élan de la diplomatie spirituelle marocaine a avantagé notamment le repositionnement du Royaume en Afrique. Grâce à des actions opérées dans le cadre de ladite diplomatie, le Maroc est parvenu à être un acteur et un interlocuteur incontournable.

Dans ce cadre, on peut citer l'exemple de la gestion de la crise malienne. Le Maroc fut longtemps écarté de ce dossier jadis monopolisé par d'autres acteurs, comme l'Algérie. Aujourd'hui, par la mise en avant de la carte religieuse, le Maroc est devenu un protagoniste important dans la résolution de la crise malienne. En l'occurrence, il sied de rappeler la prière du vendredi 31 janvier 2014 à la mosquée *Koutoubia* à Marrakech accomplie par le Roi Mohammed VI, Commandeur des croyants, en présence de Bilal Ag Cherif, secrétaire général du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA)²²⁶ et Moussa Ag Attaher, porte-parole du MNLA.

Un autre exemple attestant le poids géopolitique du Maroc au sein de son continent d'appartenance, réside dans le rôle de médiation joué par le Roi Mohammed VI pour apaiser les tensions entre les trois pays de la région du fleuve Mano (Guinée, Sierra Leone et Liberia). Ainsi, le Roi Mohammed VI a réuni à Rabat, le 27 février 2002, les chefs d'État de ces pays. Cette initiative a été saluée par le Conseil de sécurité des Nations unies dans un communiqué, dans lequel il est écrit que « *s'agissant de la perspective régionale, le Conseil de sécurité continuera d'appuyer le processus de Rabat mené sous l'égide du Roi du Maroc et encouragera vivement la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria à donner suite à leurs engagements* »²²⁷.

Ce rôle marocain est le fruit du développement de relations étroites au fil de l'histoire entre le Maroc et ces pays. Dans ce cas précis et à titre d'exemple, les relations du Maroc avec la Guinée sont très amples et consolidées. Le domaine religieux ne fait pas l'exception à cette règle. Ce pays du fleuve de Mano a bénéficié des actions diplomatiques spirituelles marocaines (la formation de plus de 500 imams guinéens, dont 34 femmes prédicatrices). De surcroît, il convient de signaler que plus de 90% de la population guinéenne est de confession musulmane, de doctrine malékite, de dogme *achâarite*, avec le référentiel soufi en majorité de la confrérie *Tidjanya*²²⁸. Cette similitude des constantes religieuses entre le Maroc et la Guinée explique entre autres l'excellence des relations bilatérales entre les deux pays, empreintes de fraternité et de coopération.

La diplomatie spirituelle, aubaine de l'économie marocaine

Le partage des mêmes valeurs et des mêmes rites religieux par les États peut impacter favorablement les relations économiques entre ces États. Dans le cas du Maroc, qui a de fortes convergences spirituelles avec beaucoup d'États de son continent d'appartenance, ses échanges commerciaux avec le reste de l'Afrique ont marqué une croissance annuelle moyenne de 6,1% sur la période de 2009-2019²²⁹. Pendant la même période, les investissements directs marocains en Afrique sont passés de 3 milliards de dirhams en 2009 à 6,8 milliards de dirhams en 2019, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 8,3%²³⁰.

En 2019, le Sénégal et Djibouti sont les premiers clients du Maroc avec une valeur de 2,1 milliards de dirhams chacun. Les trois premiers pays de l'Afrique, en termes d'accueil des investissements directs marocains, sont la Côte d'Ivoire, le Tchad et le Sénégal. Il n'est pas superfétatoire de noter que le Royaume se positionne en 2^{ème} place des plus

²²⁶ C'est une organisation politique et militaire majoritairement touarègue, active au nord du Mali. Son objectif est l'indépendance du territoire de l'Azawad.

²²⁷ Aujourd'hui le Maroc. *L'ONU réitère son appui à la médiation de S.M. le Roi*. URL : <https://aujourd'hui.ma/societe/lonu-reitere-son-appui-a-la-mediation-de-s-m-le-roi-24912> (Publié le 17 décembre 2002). (Consulté le 14 avril 2023)

²²⁸ Maroc diplomatique. *SEM. Driss ISBAYENE, Ambassadeur du Maroc en Guinée, Sierra Leone et Liberia* « *La constance du soutien de la Guinée à*

notre cause nationale a toujours été exemplaire et même légendaire ». URL : <https://maroc-diplomatique.net/sem-driss-isbayene-ambassadeur-du-maroc-en-guinee/> (Publié le 28 décembre 2020). [Consulté le 14 avril 2023].

²²⁹ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. « Maroc-Afrique : une coopération renouvelée ». *AlMalya*, n°66 Novembre 2020, p.9. URL : <https://www.finances.gov.ma/Maliya%20tawassol/alimaliya66.pdf> [Consulté le 15 avril 2023].

²³⁰ *Ibid.*, p.10.

grands investisseurs en Afrique. Il est certes difficile d'établir une corrélation directe entre le renforcement des liens spirituels et économiques. Il est toutefois plausible de confirmer que les États avec lesquels le Maroc noue de fortes relations économiques sont des pays fortement fascinés par le modèle religieux marocain. En ce sens, le Sénégal, qui est un partenaire privilégié du Maroc, est le seul pays où la *Tidjaniya* dispose d'une base de masse. Il y aurait, selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie sénégalaise (chiffres de 2007), 49 % de *Tijânis*. Sur 12 millions d'habitants, cela représenterait environ 6 millions de personnes²³¹.

Malgré les avancées réalisées par la diplomatie spirituelle marocaine, il est utile de rappeler que cette dernière souffre d'un problème majeur, qui est la rivalité spirituelle de plusieurs autres acteurs en Afrique : le chiisme iranien, le wahabisme, sans oublier la rivalité spirituelle algérienne qui réclame le monopole du symbolisme de la confrérie *tidjanya*. Pour faire face à cette rivalité farouche, il est crucial pour le Maroc d'instaurer une institution nationale veillant à la coordination, la diversification et à l'intensification des actions menées par les différentes composantes de la diplomatie du Royaume, y compris la diplomatie parallèle.

²³¹ TRIAUD, Jean-Louis. « La Tidjaniya, une confrérie musulmane transnationale », *Politique étrangère*, 2010/4 (Hiver), p. 840. DOI :

10.3917/pe.104.0831. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2010-4-page-831.htm>

LE *SPORT POWER* DU MAROC : UNE STRATÉGIE AU SERVICE D'UNE DIPLOMATIE D'INFLUENCE

François Xavier NOAH EDZIMBI

PhD en science politique, CEO du cabinet LUCEM GLOBAL CONSULTING S.A.R.L

La distinction entre le culturel, le politique, l'économique et le stratégique est, depuis le *cultural turn* des années 1970-1980, difficilement perceptible²³². Dans ces différents domaines, tous les acteurs des relations internationales se retrouvent pris dans le jeu des représentations et des valeurs²³³. La nouvelle histoire diplomatique qui se concentre sur l'étude des pratiques, des réseaux et de la matérialité intègre la dimension culturelle, cherchant à comprendre le comportement des acteurs, leurs sociabilités ainsi que les valeurs, les normes et les expériences qui influent sur leurs décisions. Comme le souligne Akira Iriye, « toutes les relations internationales sont à la base des relations interculturelles²³⁴ ». Fin 2022, la conflictualité se démultiplie et la mutation de la guerre dans ses diverses acceptions se poursuit en ce « deuxième XXI^{ème} siècle », qui est circonscrit entre l'intervalle du Sras-Cov2 et celle de la guerre russo-ukrainienne²³⁵. Le choc du conflit en Ukraine a, entre autres, changé la perception du reste du monde sur les « valeurs occidentales ». Dès lors, dans un contexte de mondialisation où les rivalités

s'exacerbent, les forces armées sont scrutées, les partenariats et les alliances recherchées, bien que la primauté et la défense des intérêts nationaux²³⁶ soient de mises, comme l'a rappelé l'accord *AUKUS* en 2021. Ainsi, pour divers acteurs de l'espace mondial dont l'un des objectifs majeurs est de relever le défi du rapport de force dans le domaine des perceptions²³⁷, l'influence promeut et défend leurs intérêts et leurs valeurs respectifs. En remettant en question l'idée d'une coexistence pacifique durable en Europe, le conflit russo-ukrainien rappelle l'importance des instruments traditionnels de la politique de sécurité et de défense, que sont la puissance militaire et une pensée stratégique poussée. Elle a aussi confirmé une tendance à l'œuvre depuis plusieurs années, à savoir le rôle du *soft power* pour le positionnement des États dans la géopolitique mondiale. Ce concept renvoie à l'idée d'une influence diplomatique liée à l'« aptitude [d'un pays] à séduire²³⁸ », à inciter et à convaincre, ou encore à être apprécié, voire à se « faire des amis²³⁹ » et à tisser des alliances. Comme l'a

²³² Gillibert, Matthieu, « Diplomatie culturelle et diplomatie publique : des histoires parallèles ? » *Relations internationales*, 2017/1, N° 169, pp. 11-26.

²³³ Volker Depkat, « The “Cultural Turn” in German and American Historiography », *Amerikastudien/American Studies*, vol. 54, N° 3, 2009, pp. 425-450.

²³⁴ Akira Iriye, « Postface », in Alain Dubosclard, Laurent Grison, Laurent Jean-Pierre, Pierre Journoud, Christine Okret, Dominique Trimbur (dir.), *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 182.

²³⁵ Dufourcq, Jean, « L'influence comme 6^e fonction stratégique », *Revue Défense Nationale*, 2023/1, N° 856, pp. 49-52.

²³⁶ Un intérêt national se définit comme tout secteur, domaine ou richesse d'importance stratégique qui, en raison d'une quelconque menace ou attaque dont il ferait l'objet, conduirait un État à mobiliser des

moyens conséquents de défense et de sécurité pour le protéger.

²³⁷ Dans sa récente définition par la *Revue nationale stratégique* française, il s'agit désormais de mieux intégrer les atouts stratégiques de la France à l'expression de sa puissance en une saison où la compétition et la contestation se durcissent, et où des manœuvres offensives dégradent la personnalité stratégique de la France et entravent sa liberté d'action. Pour plus de développements, voir Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), *Revue nationale stratégique 2022*, novembre 2022, consulté le 07/04/2023 sur <http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2022/11/revue-nationale-strategique-07112022.pdf>

²³⁸ Martel, Frédéric, « Vers un “soft power” à la française », *La Revue internationale et stratégique*, N° 89, 2013, p. 67.

²³⁹ Déclaration de Jean-Yves Le Drian, ancien ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Journées du réseau de coopération et d'action culturelle, Paris, 16 juillet 2018.

démonstré Joseph Nye²⁴⁰, la société civile joue un rôle-clé dans le déploiement du *soft power*, qu'elle soit représentée par des acteurs culturels, économiques, des associations ou encore des particuliers. Avec la puissance financière et la puissance militaire, les deux piliers du *hard power*, cette forme d'influence constitue le triangle du pouvoir diplomatique contemporain. La guerre en Ukraine ne se limite pas à la dimension militaire : il s'agit aussi d'une guerre de valeurs, d'images, de mots et de modèles culturels. La diplomatie culturelle et d'influence, autre expression pour désigner le *soft power*, fait désormais l'objet d'une rivalité globale, dans laquelle les États développent des stratégies propres et investissent en conséquence.

Le Maroc dispose des plus grandes réserves du monde en phosphates mais souffre d'une pénurie de ressources énergétiques, notamment en hydrocarbures²⁴¹. Pour compenser ce manque, le Royaume déploie une diplomatie de proximité, menée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour diversifier son économie et gagner en compétitivité. Disposant d'une position géographique stratégique par sa proximité avec l'Europe, l'Afrique subsaharienne et la région Afrique du Nord et Moyen-Orient²⁴², le Maroc a pour ambition d'être une puissance régionale africaine. Pour ce faire, le Royaume chérifien s'appuie, entre autres, sur un *sport power*. Le développement du sport moderne au XX^{ème} siècle a permis le fleureissement de multiples tentatives d'instrumentalisation du sport par les États. Historiquement, le terme de diplomatie sportive renvoie à l'utilisation de compétitions sportives symboliques afin d'orchestrer un rapprochement entre pays. Les organisations internationales (ONU, OMC, OMS, etc.) étant des organisations politiques puissantes difficiles d'accès pour certains pays, le Maroc a décidé de faire du sport un instrument de projection internationale. Sa diplomatie sportive lui permet d'exercer son influence dans les rapports établis avec d'autres acteurs, traduction de sa puissance douce. Son *sport power* est conçu dans une stratégie globale du gouvernement, qui englobe les espaces politique,

économique, médiatique, touristique, culturel, public et privé. Il vise à promouvoir l'image du pays pour le rendre attractif dans une démarche qui s'inscrit dans la durée et doit contribuer également à convaincre, lorsqu'elle est ternie par une crise. À partir de l'influence, manœuvre stratégique, le Maroc s'impose peu à peu dans la « guerre des intelligences » et la guerre des perceptions en cours. Ce but ne pouvant être possible qu'avec la conception et la mise en œuvre d'une « intelligence sportive » gouvernementale.

L'« intelligence sportive » étatique : choix assumé pour garder un libre arbitre et défendre ses intérêts nationaux

Le sport, dans la diversité et la complémentarité de ses dimensions, est un facteur de bien-être et de santé²⁴³, un moyen de développement humain, une activité génératrice d'investissements, d'emplois et de création de valeur et un facteur de cohésion sociale²⁴⁴. Au Maroc, l'analyse des déclarations gouvernementales, faites entre l'Indépendance et 1981, révèle l'absence de référence explicite au sport. Bien que l'axe sportif ait été présent dans les plans économiques et sociaux élaborés de 1958 à 2004 et que d'importants projets aient été prévus, ces derniers n'ont pas été mis en œuvre et ont été reportés. En 2008, le constat d'une pratique sportive peu développée au sein de la population (un Marocain sur six qui pratiquait un sport régulier), d'un faible nombre de licenciés (moins de 1% de Marocains avait une licence sportive) et d'une régression des performances de sportifs de haut niveau a donné lieu à l'organisation des deuxièmes assises nationales du sport, quatre décennies après l'organisation des premières en 1965²⁴⁵. Organisées à Skhirat en octobre 2008, ces assises, ayant impliqué l'ensemble des parties prenantes du sport, tant nationales, régionales que locales, publiques que privées, ont abouti à l'élaboration d'une Stratégie nationale du sport. Partant des résolutions prises, les pouvoirs publics ont l'obligation de promouvoir, favoriser le développement du sport et son organisation de manière indépendante sur des bases

²⁴⁰ Joseph Nye, *Soft Power : The Means To Success In World Politics*, New York, Public Affairs Books, 2004.

²⁴¹ Noah Edzimbi, François Xavier, « La maturité stratégique comme élément d'affirmation d'un État sur la scène internationale : l'exemple du Royaume du Maroc », *Espace géographique et société marocaine*, N° 19, 2017, pp. 100-111.

²⁴² Ibid.

²⁴³ Préambule de la Loi N° 30-09, relative à l'éducation physique et aux sports au Maroc.

²⁴⁴ Message Royal aux assises nationales du sport, le 24 octobre 2008.

²⁴⁵ Le Conseil Economique Social et Environnemental, « La politique sportive au Maroc », *Rapport Saisine*, N° 26/2019, 69p.

démocratiques et professionnelles. La politique sportive est transversale et interfère dans d'autres politiques publiques (politiques sociales, culturelles, éducatives, économiques, etc.)²⁴⁶ Les conclusions de ces assises prennent force dans la Constitution de 2011. L'article 26 dispose en effet que « *les pouvoirs publics apportent (...) leur appui au développement de (...) la promotion du sport (...)* ». Selon l'article 31, « *l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits (...) à l'éducation physique et artistique* » ; et l'article 33 dispose qu'« *il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées en vue de (...) faciliter l'accès des jeunes (...) au sport (...)* ». La Constitution reconnaît ainsi l'importance des implications de la pratique sportive sociales, éducatives, culturelles, sanitaires et économiques et les préserve.

Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement a mis en œuvre la « Stratégie nationale du sport 2008-2020 ». Sous la supervision directe de la ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS) en 2019, un groupe de travail composé de représentants du MJS, du ministère de l'Intérieur, du Comité national olympique Marocain, de sponsors, d'universitaires et d'experts de sports, l'a élaboré sur la base d'un diagnostic détaillé. Cette dernière avait pour vision d'« *ancrer la pratique sportive et ses valeurs dans le quotidien de chacun, pour faire du Maroc une terre de sport et un creuset de champions*²⁴⁷ ». La Stratégie nationale présentait dix objectifs majeurs : promouvoir le droit fondamental au sport et une pratique sportive facteur d'intégration sociale ; consacrer les valeurs du sport dans l'éducation et la jeunesse ; promouvoir une

bonne gouvernance au sein des instances impliquées dans le sport ; renforcer la qualité et le maillage du réseau d'infrastructures sportives de proximité ; dynamiser les filières de formation aux métiers du sport ; améliorer les performances et la compétitivité du sport marocain ; faire du Maroc un carrefour sportif au niveau régional et international ; renforcer l'influence du Maroc au sein du mouvement sportif international ; préserver et promouvoir le patrimoine sportif national ; développer l'économie du sport. La Stratégie nationale disposait de quatre cibles quantitatives-clés : tripler le nombre de pratiquants sportifs réguliers dans la population et ramener le sport de masse au Maroc dans les standards internationaux ; quadrupler le nombre de licenciés afin de créer le vivier indispensable au développement du sport d'élite ; quadrupler le nombre d'unités sportives afin de mettre à la disposition de l'ensemble de la population les moyens adaptés à sa pratique sportive ; quintupler le nombre d'encadrants sportifs qualifiés afin d'assurer un encadrement adapté de la pratique sportive.

La polysémie du terme « sport » appelle à clarifier les différentes dimensions qu'il recèle au Maroc. En convoquant la Charte européenne du sport adoptée à Lisbonne en 2007, le sport y est défini comme « *toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux* ». Le terme « sport » regroupe trois pratiques distinctes : l'éducation physique et sportive (EPS)²⁴⁸, le sport de compétition et le sport d'élite²⁴⁹, le sport de loisir et sport pour tous appelé aussi sport de masse²⁵⁰. Si ces trois formes sont distinctes, elles constituent cependant

²⁴⁶ Bayeux, Patrick, « Le sport et les collectivités territoriales », *Que sais-je ?* PUF, 2013.

²⁴⁷ Rapport du Conseil Economique Social et Environnemental, op. cit.

²⁴⁸ L'éducation physique et sportive (EPS) est censée être prodiguée essentiellement à l'école pour favoriser le développement de l'enfant du point de vue mental et physique. L'impératif de résultat n'est qu'un corollaire des activités. Dans le même temps l'EPS est un vecteur de transmission de valeurs et un outil d'éducation civique, qui permettront aux citoyens et citoyennes dès leur plus jeune âge, et sans discrimination aucune, de développer un ensemble de capacités et de comportements favorables à leur équilibre et au vivre ensemble en société.

²⁴⁹ Le sport de compétition est une activité sportive axée sur la recherche de résultats et la quête de performance. Elle se pratique dans un cadre aux règles clairement établies et dépasse la dimension ludique de la pratique. Le sport d'élite constitue le niveau supérieur du sport de compétition (appelé aussi sport de haut niveau), et requiert une aptitude à participer à des compétitions de dimension nationale, régionale ou internationale.

²⁵⁰ Le sport de loisir ou sport pour tous (sport de masse), est la dimension non compétitive d'une pratique sportive quelconque sans pour autant exclure un certain désir de performance ou de confrontation. Dans cette forme de pratique sportive, ce sont les aspects ludiques et récréatifs qui prévalent. C'est le domaine de la solidarité, de

une unité pyramidale pour le gouvernement, en ce sens que le développement du sport de compétition et d'élite, qui répond à des standards d'efficacité et d'excellence, ne peut se développer qu'à partir d'une importante base de sportifs ayant bénéficié d'EPS ou pratiquant une activité sportive dans la catégorie « sport de masse », pour autant que des passerelles aient été mises en place entre elles. Entre autres, l'e-sport, avec sa professionnalisation, devient un enjeu économique majeur pour le Royaume chérifien. Il est porté par des équipementiers nationaux et internationaux. La valeur qu'il génère est estimée entre 600 et 900 millions de dollars annuels. En 2018, près de 100 millions de spectateurs ont suivi en ligne la finale des derniers championnats de « *League of Legends* ». Le Maroc comptait plus d'un million de « *e-gamers* » en date et l'*INWI e-league*, première ligue professionnelle du e-sport, regroupait près de 60 000 inscrits et plus de 10 millions de personnes suivant la retransmission directe des parties du jeu²⁵¹. La Marocaine des Jeux et des Sports, spécialisée dans les paris sportifs, investi la discipline à travers l'organisation de son premier grand tournoi e-sport en mars 2019²⁵². Les politiques publiques prennent en compte l'évolution rapide du e-sport, qu'elles en étudient les impacts potentiels sur les individus et la collectivité, afin d'en encadrer le développement.

Selon le bilan de la Stratégie nationale du sport 2008-2020, en matière d'intégration au sein des initiatives de développement humain, d'importantes réalisations ont eu lieu à travers l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) en 2017. Un soutien a pu être apporté à ce secteur lors de la période 2005-2010, avec 1 400 projets en relation avec le sport réalisés et lors de la période 2011-2018 avec 2 600 projets et actions touchant au domaine sportif qui ont vu le jour. Selon les données transmises par la coordination nationale de l'INDH, ces projets ont permis de contribuer, en partenariat avec les autres acteurs (MJS, élus, associations) à la construction de plus de 173 salles de sport et omnisport, 23 maisons de jeunes, 1 860 terrains de proximité et espaces de sport, 150 complexes

l'émulation et de l'entraide, qui exclut les « niveaux », la pratique n'est pas ou peu réglementée ou alors autorégulée, auto-arbitrée. Il se caractérise par la grande mixité des personnes concernées (handicap, âge, genre, niveau) et contribue au maintien et renforcement de l'état de santé et de la mixité sociale.

²⁵¹ Commission Européenne, « Study on National Sport Satellite Accounts (SSAs) in the EU-Technical

sportifs et plus de 700 actions en équipement de sport²⁵³. Dans sa troisième phase (2019-2023), l'INDH prévoit deux nouveaux programmes, « l'inclusion économique des jeunes » et « l'impulsion du capital humain et génération montante ». Le sport se trouve inclus dans le programme relatif à « l'impulsion du capital humain » au niveau du quatrième axe portant sur « l'épanouissement des enfants et des jeunes²⁵⁴ ». Il est prévu au niveau de ce programme d'appuyer les structures existantes, en se concentrant sur les structures sportives au niveau des écoles. L'action cible le niveau rural, de même que les régions qui connaissent un important déficit au niveau des services de santé et d'éducation. Dans le cadre rural, le MJS et le ministère de l'Éducation nationale (MEN) objectivent : (i) d'optimiser les ressources par l'utilisation réciproque des infrastructures sportives et de l'encadrement ; (ii) d'améliorer la coordination des cursus sportifs et scolaires des jeunes talents ; (iii) de renforcer la place du sport dans les programmes du MEN. Ainsi, la mesure de la mise en place d'un baccalauréat sport-étude²⁵⁵ a été prise par les deux ministères.

Toutefois, selon le bilan dressé par le MJS en 2017, les associations sportives au sein des universités et dans tout établissement d'éducation et d'enseignement scolaire public et privé, ou de formation professionnelle publique ou privée, qui devaient être créées, en vertu des articles 4 et 7 de la loi 30-09, ne l'ont pas été. Pour colmater cette brèche, conformément à l'article 7 de la loi organique n°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) avait été saisi par le par le Président de la Chambre des Conseillers le 25 juillet 2018, aux fins de réaliser une étude sur la politique sportive. Lors de sa 105^{ème} session ordinaire, tenue le 25 décembre 2019, l'Assemblée générale du CESE avait adopté, à l'unanimité, l'étude sur la « politique sportive au Maroc ». L'évaluation de cette politique s'effectuait sur cinq leviers : la promotion du sport, la gouvernance, la formation, le financement et « faire de la région un moteur de la stratégie ». Ceci

Support at National Level 2018 », publié en avril 2021.

²⁵² Ibid.

²⁵³ Rapport du Conseil économique, social et environnemental, *op. cit.*

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ Ibid.

sur la base du bilan dressé par le ministère de tutelle et du recueil des propos des différents acteurs du sport lors des auditions menées par le CESE.

Par cette « intelligence sportive » mise en œuvre, le Royaume chérifien entend devenir une capitale régionale du sport en accélérant la modernisation interne du pays par la construction d'infrastructures sportives rutilantes, le développement d'académie sportive spécialisée dans la formation et la médecine sportive et le développement d'un championnat professionnel de football. L'accueil de grandes compétitions sportives, autre volet de sa stratégie sportive, est rendu possible par ce développement, mais en représente également un facteur multiplicateur. La tenue de plusieurs grandes compétitions africaines dans ledit pays (la Coupe du monde des clubs FIFA en 2014, la CAN en 2015, la Coupe d'Afrique féminine en 2022, le championnat d'Afrique de Beach-Volley en 2022, le tournoi de tennis 2023 ATP 250 de Marrakech, etc.) font du Maroc une terre d'accueil du sport mondial. En tablant sur le sport plutôt que d'autres secteurs traditionnels comme la défense, le Royaume chérifien façonne son image de puissance moderne, reconnue mondialement et espère ainsi que cette reconnaissance lui assurera une protection face à d'éventuelles velléités contre son territoire, sa population et ses intérêts nationaux. En dépit de leur apparence somptuaire, ces investissements répondent à une volonté de diversification et de rentabilité économique, mais surtout à une stratégie politique réfléchie et cohérente, définie et mise en œuvre par le Souverain Mohammed VI.

La diplomatie marocaine : le sport pour atteindre « les cœurs et les esprits » et séduire sur la scène internationale

L'influence est une combinaison souple de facteurs sélectionnés et hiérarchisés. Elle vise à établir un rapport de force favorable et à engager le combat avec l'adversaire apparent, déguisé ou occulte, étatique ou non, éphémère ou permanent²⁵⁶. Elle met en évidence et valorise non pas les atouts hérités du passé, mais les réussites sociopolitiques dynamiques d'un pays et la pertinence des engagements géostratégiques qu'il effectue. Il s'agit d'adosser l'autorité stratégique du pays sur la façon efficace dont il gère ses propres vulnérabilités,

assume ses responsabilités, déploie ses atouts et fonde ses engagements sur des valeurs partagées et convergentes avec le mode d'organisation du monde. Cette démarche préventive est calibrée et corrélée avec celle des partenaires les plus engagés dans une démarche stratégique comparable. Elle se situe à un échelon global et concerne toute la communication gouvernementale. Elle est réactive et entre dans la dialectique des conflits comme fonction décisive concourant à préserver la liberté d'action d'un pays et à asseoir sa personnalité stratégique.

L'économie du sport analyse les principaux marchés mis en mouvement par les activités sportives et leur médiatisation, puis utilise des instruments tels que l'analyse économique de l'équilibre, la théorie des jeux et des éléments d'économie industrielle et d'économie du travail pour approcher l'industrie des sports professionnels. Les grandes nations du sport et pays développés se dotent aujourd'hui d'une batterie de mesures de l'incidence du développement du sport de loisir et professionnel sur l'ensemble de l'économie. Avec un poids économique représentant 2% du PIB mondial, soit environ 1 200 milliards d'euros et près de 3% du PIB et 2,2% de l'emploi, l'économie du sport est importante dans les pays de l'Union européenne (UE)²⁵⁷. Pour illustration, en France, le marché des articles de sport générait un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros pour 1 500 entreprises en 2012 et le poids économique du mouvement sportif était estimé à 21,8 milliards d'euros en 2013. En 2014, la dépense sportive des ménages en achats de biens et de services était de 17,3 milliards d'euros et de 2,3 millions d'euros pour les entreprises, en droits de retransmission des événements sportifs et *sponsoring*. La dépense des pouvoirs publics pour la même année était de 11,2 milliards d'euros pour les collectivités territoriales et de 4,9 milliards d'euros pour l'État, dont 4 milliards d'euros pour le sport scolaire et universitaire²⁵⁸. Cette économie du sport procure environ 210 000 emplois salariés dans des activités directement et indirectement liées aux sports au niveau du secteur privé et près de 100 000 emplois au niveau du secteur public²⁵⁹.

Dans le Royaume chérifien, la Stratégie nationale du sport s'était fixée de quadrupler le nombre d'unités sportives, c'est-à-dire de passer d'environ 8 000 unités sportives en 2008 à près de 32 000 en 2020.

²⁵⁶ Dufourcq, Jean, « Bombarder. Intimider », *La Vigie*, N° 93, 2018.

²⁵⁷ Rapport du Conseil économique, social et

environnemental, *op. cit.*

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ *Ibid.*

Quatre grands chantiers étaient prévus : le développement et la mise à niveau des infrastructures sportives ; la création et la mise à niveau de pôles intégrés d'excellence ; la lutte contre l'incivilité et l'insécurité dans les complexes sportifs ; la valorisation et renforcement du patrimoine géré par le ministère. Les principales réalisations ont porté sur le développement et la mise à niveau des infrastructures sportives ainsi que sur le renforcement de la sécurité dans les complexes sportifs. À la suite des assises nationales du sport de 2008 et dans le cadre du renforcement des infrastructures sportives et la professionnalisation de leurs modes de gestion, la création de la Société nationale de réalisation et de gestion des stades (SONARGES) a été actée par le décret n° 2-08-546 du 4 novembre 2008. À ce jour, la société compte dans son portefeuille d'activité cinq stades de football (Marrakech, Agadir, Tanger, Rabat et Fès) et douze terrains annexes en gazon naturel (quatre terrains à Marrakech, trois terrains à Agadir, deux terrains à Tanger et deux terrains à Fès). La Fédération royale marocaine de football a été habilitée en octobre 2015 en vertu de la loi 30-09, tandis que 364 complexes socio-sportifs intégrés et 142 salles omnisports ont été construites (27 en 2009) sur l'ensemble du territoire national²⁶⁰. Concernant les grandes infrastructures, près de 50 ont été construites entre 2009 et 2017 : trois grands stades, quinze piscines couvertes et trente-et-une pistes d'athlétisme. Des infrastructures d'athlétisme et le stade Moulay-Abdellah de Rabat ont été mis à niveau. Le complexe sportif Moulay-Abdallah a été mis en conformité selon le cahier des charges de la FIFA et l'IAAF (Fédération internationale d'athlétisme) et la quasi-totalité des objectifs prévus ont été réalisés : la mise à niveau d'une académie internationale multidisciplinaire d'athlétisme, de cinq centres régionaux de formation, d'un centre médico-sportif et de quatorze pistes d'athlétisme (sur seize pistes initialement prévues). Un marché du sport loisir se développe au Maroc avec la multiplication des salles de sport, dont le leader est un groupe d'investissement sportif avec une trentaine de salles dans huit villes et plus de 350 millions de dirhams investis. L'objectif de cette entreprise sportive est d'atteindre 150 clubs dans 56 villes avec un programme d'investissement de 2 milliards de dirhams pour cibler 1,5 millions de personnes.

Parallèlement, il y a lieu de relever l'installation d'équipementiers sportifs. Une entreprise spécialisée dans le domaine a investi 15 millions d'euros dans 26 nouveaux magasins et une plateforme logistique à Tanger Med, ce qui a quadruplé les achats au Maroc en sous-traitance et en produits finis, pour atteindre chaque année deux milliards de dirhams avec la création de 10 910 emplois directs et indirects²⁶¹. L'économie du sport est donc, au Maroc, un gisement de croissance et d'emplois mis en valeur. La Stratégie nationale du sport a procédé à l'analyse des différents segments de la chaîne de valeur aux fins de proposer des pistes pour mieux organiser, structurer et professionnaliser ce secteur et en faire une industrie à part entière, comme cela a été préconisé par le nouveau modèle de développement. Elle met en lumière un secteur à fort impact, notamment sur une population jeune et en devenir, qui contribue au processus de développement socio-économique du pays.

Dans la société mondiale actuelle où les États doivent partager le monopole de l'action stratégique avec de multiples acteurs internes et externes aux intérêts ouverts ou couverts, aux pratiques vertueuses ou délictueuses, voire parfois criminalisées, l'influence ne peut se limiter à l'étalage d'atouts hérités du monde d'hier à préserver dans le monde qui vient. Les valeurs ne s'y affichent pas comme des étendards et les intérêts ne peuvent s'y manifester que pour leur apparence impérieuse ou vertueuse. Elle ne s'impose que dans la mesure où elle peut s'afficher avec justesse et établir un rapport de force utilisant des outils appropriés²⁶². À ce titre, elle se rapproche des fonctions de la disponibilité offensive. Elle est, par nature, action permanente et bien souvent en contre, pour faire face aux menées offensives d'un compétiteur/contradicteur. Bien conduite, elle se constate, s'impose et s'entretient. L'influence s'inscrit dans le catalogue des combinaisons stratégiques nécessaires pour établir un rapport de forces avec son environnement en administrant l'image de la puissance et en contrant les atteintes à son autorité stratégique²⁶³. Le développement par Joseph Nye en 1990 de « l'habileté à séduire et attirer » montre une voie de puissance douce qui, malgré sa réussite évidente, n'empêche la double tension stratégique du XXI^{ème} siècle, celle de la rivalité américano-chinoise et celle

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² Dufourcq, Jean, « Construire un rapport de force », *La Vigie*, N° 98, 2018.

²⁶³ Dufourcq, Jean, « Pour de nouvelles combinaisons stratégiques », *Revue défense nationale*, N° 638, 2002, pp. 63-72.

de la prévalence absolue des intérêts américains. Pour s'y arrimer, la manœuvre globale d'influence du Maroc est une stratégie multimodale qui attire divers partenaires africains, européens et maghrébins.

Le sport incarne le patrimoine des peuples et la spécificité des nations. Chaque équipe nationale est épaulée par ses supporters nationaux et incarne le drapeau et l'hymne national. Face à l'effacement du fait national par la globalisation économique et technologique, le football incarne la résilience d'une nation et est un lieu de conservation du patriotisme, de la spécificité et de l'identité. L'épopée de l'équipe marocaine, lors de la Coupe du monde de football à Doha au Qatar en 2022, est un événement important dépassant la sphère du sport : elle présente l'apport qualitatif de la diaspora marocaine à l'étranger. Faisant partie de cette diaspora, les joueurs de l'équipe marocaine font la fierté du Royaume chérifien et expriment leur attachement au pays d'origine, à ses fondements, son identité et à ses valeurs²⁶⁴. L'équipe nationale est un relai essentiel du Maroc dans la globalisation du XXI^{ème} siècle par sa contribution à l'enrichissement économique²⁶⁵, scientifique et culturel du pays. La prestation de l'équipe nationale a permis aux Marocains de se retrouver autour d'elle comme un repère qui leur donne de l'espoir. Elle leur a permis de s'unir, de se rassembler, de vivre leur « Tamaghrabyt » (communion), de retrouver de la joie et de la fierté. Se référer aussi aux composantes de la culture marocaine profonde : croire à la « Nya » (intentionnalité), mettre en évidence la valeur de « Ridat al walidines » (bénédiction des parents), représentée par les mères à côté de leurs fils dans les terrains de Doha et lors de la réception de l'équipe nationale par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la Salle du Trône²⁶⁶.

Grâce à l'effort accumulé et à l'encadrement réussi, l'équipe nationale marocaine s'est hissée, entre autres, au top des équipes européennes et latino-américaines. Elle a permis au Sud, le « Tiers-monde », d'être présent parmi les grandes nations de football. Les peuples du Maghreb, de l'Afrique et du monde arabe ont, pour la cause, soutenu l'équipe

marocaine. Tous se sont approprié cette équipe qui a battu la Belgique, l'Espagne et le Portugal. Dans l'imaginaire de certaines opinions arabes et africaines, certaines équipes européennes représenteraient des métropoles néocoloniales du Nord qui perpétueraient des rapports d'échanges inégaux avec le Sud²⁶⁷. La prestation marocaine a contribué à décomplexer le Sud et montré qu'un rattrapage vis-à-vis du Nord est possible. Le droit de rattrapage représente le désir de sortir de la marginalisation et un espoir de développement. Il s'est remarqué l'attitude des Algériens qui ont accompagné l'aventure marocaine malgré les tensions diplomatiques qui existent entre les deux États. En 2019, les Marocains étaient des soutiens de l'équipe algérienne de football quand elle a remporté la CAN africaine. Cette manifestation de solidarité des Algériens démontre que la « dima khawa khawa », caractéristique des peuples du Maghreb, ne procède pas seulement de l'émotion, mais aussi de la raison qui appelle à la normalisation des rapports entre l'Algérie et le Maroc. Elle souhaite amenuiser les rapports difficiles qui existent entre les deux pays : rupture des rapports diplomatiques, arrêt du fonctionnement du gazoduc, fermeture de l'espace aérien aux avions marocains et la fermeture des frontières terrestres depuis 1994. Au-delà de l'accompagnement affectif des Maghrébins à l'équipe marocaine, il existe un désir d'aller de l'avant pour construire un Maghreb solidaire qui permette un développement économique et améliore leur capacité de négociation avec le monde du XXI^{ème} siècle. L'objectif du sport pour le Maroc est donc double : défendre l'image du Royaume chérifien et promouvoir la pratique sportive des populations défavorisées notamment les femmes. Encourager la participation des femmes sur le terrain sportif est un préalable à une plus grande présence féminine dans l'espace public, ce qui pourrait à terme avoir des répercussions dans les évolutions politiques des pays de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient. Le sport véhicule des valeurs d'égalité, de respect des règles et de mixité qui correspondent aux valeurs politiques et sociales prônées par Sa Majesté Mohammed VI. Utiliser le sport comme vecteur de changement, tel est le calcul effectué par le

²⁶⁴ Oualalou, Fathallah, « L'épopée de l'équipe marocaine de football : un événement géopolitique majeur en faveur du Maroc et du Sud », *Policy Brief*, N° 70/22, 2022, 8p.

²⁶⁵ *Ibid.* La diaspora marocaine a rapporté à la balance des paiements du Royaume Chérifien plus de 100 milliards de Dirhams en 2022. Sur le plan

qualitatif, elle est formée de travailleurs, mais de plus en plus de cadres, de médecins, d'ingénieurs, de scientifiques et d'écrivains (3 prix Goncourt) et de sportifs.

²⁶⁶ *Ibid.*

²⁶⁷ *Ibid.*

Souverain qui assume cette stratégie. Cette diplomatie sportive lui permet d'afficher un visage conciliant et doux aux yeux des populations étrangères.

En matière de diplomatie sportive, le Maroc s'efforce depuis plusieurs années à développer des stratégies innovantes afin de s'affirmer dans la concurrence mondiale. Le Royaume chérifien a gagné de la prestation de son équipe nationale en matière de prestige et de réputation. Dans la globalisation d'aujourd'hui, la réputation est une catégorie essentielle dans les relations internationales, surtout quand elle est liée à des performances sportives, devenues pour le Maroc une composante de son *soft power*, à l'image de sa gestion spirituelle de l'islam dans le sens de la tolérance et de l'ouverture. Dans un monde dans lequel des États dits autoritaires (la Chine ou de la Turquie à l'occurrence) s'appuient, eux aussi, sur le *soft power* pour promouvoir leurs valeurs, en pleine guerre des modèles culturels, le Maroc trouve indispensable de tirer profit du sport. Il capitalise la réputation produite par l'évènement sportif de 2022 au Qatar, mais aussi sa signification géopolitique, dans sa proximité et face à la globalisation pour défendre sa cause principale, l'intégrité territoriale, tout en réformant son modèle de développement et en rehaussant la place du Sud dans le monde. Le Maroc améliore ainsi ses capacités de négociation dans tous les dossiers et face à tous les défis : endettement, sous-développement, pauvreté, inégalités, santé, éducation, énergie renouvelable et réchauffement climatique. Trouvant des difficultés à s'imposer comme une voix qui compte et à peser sur les décisions internationales, l'élite politique africaine, dont le but est d'améliorer les conditions de vie des populations du continent, pourrait s'inspirer de cet exemple et se le réapproprier car il existe une interdépendance entre émancipation stratégique et développement.

LE MAROC : UNE PUISSANCE EN DEVENIR PAR LE TOURISME CULTUREL ?

Vanilla Star Danielle KAMPOER BAIKA RAYMONDE POSSI
Doctorante, département d'Histoire, FLSH, Université de Douala.

Rétrospective historique du tourisme culturel au Maroc

Le tourisme culturel existait au Maroc bien avant le XIX^{ème} siècle. Mais il était limité en raison de l'absence des routes et structures hôtelières qui allaient accueillir les visiteurs²⁶⁸. Ce n'est qu'à partir des années 1912 que les français y exerçant un protectorat vont mettre en œuvre des stratégies visant à le développer. Hubert Lyautey a notamment permis la construction de plus de 2700 km de routes au Maroc au cours des années 1920²⁶⁹. C'est également en droite ligne avec l'administration française que la Compagnie générale transatlantique s'attelait à organiser des voyages en vue de la découverte de cette entité. Par le biais de ses nombreux paquebots, elle transportait les étrangers et une fois arrivé en terre promise, elle leur faisait visiter de nombreux circuits qu'elle avait au préalable tracé²⁷⁰. Allant dans ce sens, elle fondait en 1925 la Société des voyages et des hôtels nord-africains. De nombreux hôtels étaient construits dans les villes de Marrakech, Fedhala, Rabat, Meknès, Fès, Taza, Oujda, etc.²⁷¹

En 1918, toujours dans cette logique de faire évoluer le tourisme au Maroc, était mis en place par

l'administration française le Comité central du tourisme²⁷². Une évolution était observée :

Les séjours touristiques au Maroc français s'étendaient sur quinze jours. « Pour les touristes, il y avait trois attractions générales. L'une était les villes impériales fortifiées, avec leurs ruelles étroites, leurs marchés colorés, leurs quartiers d'activité humaine intense, leurs sanctuaires, leurs mosquées et leurs cimetières. Le Maroc a également jugé important pour les voyageurs de voir le "nouveau" Maroc, c'est-à-dire les lieux de travail et d'activité commerciaux, industriels et agricoles français. La pièce maîtresse du "nouveau" Maroc était les "villes nouvelles" européennes, où se trouvaient les hôtels, les restaurants et les autres établissements sur place pour les touristes. Le troisième type d'attraction pour les touristes de Hachette était la campagne marocaine, avec ses ruines et ses excellentes perspectives »²⁷³.

À partir des années 1950, les séjours touristiques incluaient des séjours balnéaires, de montagne et de désert. Les chiffres étaient donc évolutifs, si bien que le nombre de touristes est passé de 150.000 à 253.000 entre les années 1949 et 1953²⁷⁴.

État des lieux et développement du tourisme culturel au Maroc

Depuis son indépendance, le Maroc développe de nombreuses politiques d'investissement afin de faire évoluer le secteur touristique. Les secteurs public et

²⁶⁸ N. Raffali, « Le développement du tourisme au Maroc : une perspective historique », *in* Études caribéennes (en ligne), 51 | avril 2022, <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/24043#:~:text=Au%20Maroc%2C%20les%20premier%20touristes,bord%20de%20navires%20%C3%A0%20vapeur>, consulté le 22 avril 2023.

²⁶⁹ F. Abécassis, « La mise en place du réseau routier marocain : Aperçu historique », *in* HAL SHS (Sciences de l'Homme et de la Société), 2009, p. 4, <https://shs.hal.science/halshs-00435869>, Consulté le 16 avril 2023.

²⁷⁰ N. Raffali, « Le développement du tourisme au Maroc : une perspective historique », *in* Études caribéennes (en ligne).

²⁷¹ Anonyme, « Société des voyages et hôtels nord-africains (SVHNA) », *in* Les entreprises coloniales française - Afrique du Nord / Maroc, p. 14, <https://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SVHNA.pdf>, mis en ligne le 26 février 2017,

consulté le 24 avril 2023.

²⁷² Il avait pour objectif d'étudier toutes les questions ayant trait au tourisme, sur le plan national et international. Il développait des stratégies l'amélioration du transport, de la circulation et du séjour des touristes. Il a été remplacé par l'Office chérifien du tourisme en 1937. Cet office créait, gérait, et contrôlait les organismes d'accueil. Elle collectait également les renseignements touristiques et s'assurait de préserver les monuments historiques. En 1946, cette charge était remise à l'Office national marocain du tourisme (ONMT). Enfin lors de son indépendance en 1956, le ministère du Tourisme sera créé au Maroc pour assurer ces fonctions.

²⁷³ Anonyme, « Histoire du tourisme au Maroc », *in* ESLSCA, <https://www.eslsc.ma/blog/histoire-du-tourisme-au-maroc>, mis en ligne le 04 juin 2021, consulté le 16 avril 2023.

²⁷⁴ Anonyme, « Histoire du tourisme au Maroc »...

privé travaillent étroitement afin d'augmenter progressivement la capacité d'hébergement et d'acquisition d'un personnel qualifié dans les diverses structures de tourisme. La construction des routes dans chaque ville est en constante évolution afin de faciliter la tenue des visites dans les divers circuits. Cela permettra notamment l'amélioration des liaisons téléphoniques, des adductions d'eau, de l'énergie électrique, l'embellissement des villes et la mise en valeur des monuments. Tout est mis en œuvre pour améliorer la qualité du service afin que les touristes soient à leur aise.

La vision 2020, lancée en novembre 2010, avait pour objectif d'œuvrer pour la valorisation de chaque ville du Maroc en fonction de leur potentiel d'ordre naturel, patrimonial et culturel. Elle avait également pour objectif de permettre au Maroc de se hisser au rang des vingt plus grandes destinations mondiales à l'horizon 2020. Ceci à travers la politique d'aménagement territoriale des sites suivants :

- « Sous-Sahara atlantique », qui rassemble les sites d'Agadir (y compris l'arrière-pays), de Laâyoune et de Guelmim,
- « Maroc méditerranée », qui réunit les sites de Saïdia, Marchica et Cala Iris,

Quatre autres territoires ont été positionnés sur une offre mixte, culturelle et balnéaire :

- « Marrakech Atlantique », ancré sur les sites de Marrakech, du Toubkal et d'Essaouira,

²⁷⁵ Anonyme, « Stratégie du secteur du tourisme : la Vision 2020 », in Portail Sud Maroc, <https://portailsudmaroc.com/actualite/vision-2020-maroc>, consulté le 17 avril 2023.

²⁷⁶ Construite en 859, elle est considérée comme étant la plus ancienne université dans le monde encore en activité par l'UNESCO et le livre Guinness des records.

²⁷⁷ Érigé entre 1986 et 1993, il s'agit du deuxième plus haut monument religieux de la planète. Doté d'une capacité d'accueil de plus de 100 000 fidèles, elle a le mérite d'être ouverte également aux non-musulmans.

²⁷⁸ Il se situe à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Meknès. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, il présente les vestiges d'une ancienne cité romaine

²⁷⁹ Située à 14 km à l'ouest de Tanger, il s'agit de grottes naturelles ouvertes sur la mer. Selon la mythologie, Hercule en serait à l'origine, et s'y serait retiré lorsque ses exploits furent accomplis.

²⁸⁰ Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, son architecture est en adéquation entre les principes

- « Maroc Centre », destination de voyage aux sources de la culture et de l'histoire et du bien-être, grâce à une complémentarité forte entre les sites de Fès, Meknès et Ifrane,
- « Cap nord » réunissant les sites de Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Asilah et Larache,
- « Centre Atlantique », incluant Casablanca, Rabat et El Jadida.

Enfin, deux territoires sont destinés à devenir les vitrines du Maroc en matière de développement durable :

- « Grand Sud Atlantique », centré autour du site exceptionnel de Dakhla,
- « Atlas et Vallées », ancré sur Ouarzazate, les vallées et les oasis ainsi que le Haut Atlas²⁷⁵.

Ce projet a porté ses fruits, notamment à l'aune des divers circuits touristiques que propose le Maroc aujourd'hui : l'université Al-Qarawiyyin à Fès²⁷⁶, la Mosquée Hassan II à Casablanca²⁷⁷, le site archéologique de Volubilis²⁷⁸, les Grottes d'Hercule²⁷⁹, la vieille ville (Médina) d'Essaouira²⁸⁰, la place Jemaa al-Fna à Marrakech²⁸¹ ou encore le Ksar d'Aït-Ben-Haddou à Ouarzazate²⁸², entre autres²⁸³.

Le Maroc s'est d'ailleurs associé à l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) pour soutenir la numérisation de 10 000 micro-entreprises et petites

de l'architecture militaire européenne de l'époque et de l'urbanisme arabo-musulman. Durant plusieurs siècles, elle était le port de commerce international de premier plan reliant le Maroc et l'Afrique subsaharienne à l'Europe et au reste du monde.

²⁸¹ Il permet à la découverte de la culture marocaine, car on y trouve divers repas locaux, des spectacles de rue, de la musique traditionnelle et bien d'autres. C'est le plus grand espace de rencontre entre marocains et touristes à Marrakech.

²⁸² Il s'agit d'un ensemble de maisons construites en terre brune, collées les unes aux autres, possédant toutes un toit droit et entourées de hauts murs. Les rues en pentes sont horizontales, et parallèles au pied de la colline. Elles représentent valablement l'architecture présaharienne. Ce site, qui permis à la réalisation de plusieurs films orientaux, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1987.

²⁸³ S. Wendlandt, « Les 21 plus belles attractions touristiques du Maroc », in Tourlane, <https://www.tourlane.fr/afrique/maroc/sites-touristiques/>, consulté le 18 avril 2023.

et moyennes entreprises locales dans l'industrie du tourisme²⁸⁴.

Perspectives d'une nouvelle puissance

Gérard Dorel définit une puissance comme étant « un État qui dans le monde se distingue non seulement par son poids territorial, démographique et économique mais aussi par les moyens dont il dispose pour s'assurer d'une influence durable sur toute la planète en termes économiques, culturels et diplomatiques »²⁸⁵. Selon cette conception, bien que le Maroc ne soit pas le plus grand sur les plans territorial, démographique et économique²⁸⁶, il est avéré qu'il met en place des moyens pour acquérir une influence durable à l'échelle culturelle. Ceci par le biais de l'élaboration constante de diverses politiques de mise en valeur de son patrimoine culturel et de ses ressources naturelles. Ce qui constitue à long terme un facteur de développement, autrement dit un levier économique de manière durable.

Les visiteurs des sites touristiques, pour la plupart étrangers, porteurs de devises monétaires, contribuent à la fluctuation financière et la stimulation de l'activité économique du Maroc. Par leur arrivée, est observée une baisse du taux de chômage car leur présence génère des emplois dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du transport, de l'ingénierie, de l'artisanat et du commerce notamment. Les nombreux aménagements territoriaux contribuent à l'urbanisation des villes mais aussi à la restauration des divers monuments historiques.

Si entre 1949 et 1953 le Maroc comptait environ 253.000 touristes, son affluence au premier trimestre de l'année 2023 est d'environ 2,9 millions. Soit une progression de 17% par rapport à l'année 2019.²⁸⁷

²⁸⁴ Anonyme, « UNWTO and Morocco partner to support 10,000 tourism MSMEs Go Digital », in UNWTO, <https://www.unwto.org/news/unwto-and-morocco-partner-to-support-10000-tourism-msmes-go-digital>, mis en ligne le 29 novembre 2022, consulté le 24 avril 2023.

²⁸⁵ Anonyme, « Puissance », in Géoconfluences, [http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/puissance#:~:text=Une%20puissance%20est%20C2%AB%20un%20C3%89tat,diplo%20matiques%20C2%BB%20\(G%C3%A9%20Dorel\).,](http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/puissance#:~:text=Une%20puissance%20est%20C2%AB%20un%20C3%89tat,diplo%20matiques%20C2%BB%20(G%C3%A9%20Dorel).,) Consulté le 24 avril 2023.

²⁸⁶ En Afrique, il est le 2^{ème} État le plus développé industriellement et exportateur de 21,2% des biens manufacturés du continent ; il est la 3^{ème} meilleure

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) mentionne que :

En 2018, le PIB généré par le tourisme a augmenté de 6.2 % pour s'établir à 76.9 milliards MAD, contre 72.4 milliards MAD en 2017. La contribution du secteur au PIB national a atteint 6.9 %, une valeur en hausse par rapport à l'année précédente (6.8 %). Le tourisme joue un rôle important dans l'économie marocaine de par sa capacité à créer des emplois, à participer au développement économique et social du pays et à apporter des devises. En effet, en 2018, les recettes générées par les visiteurs internationaux s'étant rendus au Maroc se sont élevées à près de 89 milliards MAD (transport international compris). Ces recettes représentaient près de 51 % des exportations de services en 2018. À l'origine de 548 000 emplois directs en 2018 soit près de 5 % de l'emploi total, le secteur est un excellent pourvoyeur d'emplois²⁸⁸.

Face à cette progression statistique, il peut être affirmé que le tourisme culturel au Maroc est l'un des attributs pouvant le hisser au rang de puissance mondiale.

destination touristique ; le 5^{ème} pays le plus riche ; le 11^{ème} le plus peuplé ; le 23^{ème} plus grand territoire avec une superficie de 446 550 km².

²⁸⁷ Rédaction Medias24, « À fin mars 2023, hausse de 17% des arrivées touristiques au Maroc par rapport à 2019 », in Medias24, <https://medias24.com/2023/04/13/a-fin-mars-2023-hausse-de-17-des-arrivees-touristiques-au-maroc-par-rapport-a-2019/>, mis en ligne le 13 avril 2023, consulté le 25 avril 2023.

²⁸⁸ Anonyme, « Maroc : place du tourisme dans l'économie », in OECD iLibrary, <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/f2d71142-fr/index.html?itemId=/content/component/f2d71142-fr>, consulté le 27 avril 2023.

LE MAROC : SAGESSE CONTRIBUTIVE POUR UN FUTUR MONDE MULTIMODAL ET INTERCONNECTÉ ?

Christian VICENTY

Chercheur associé à l'Institut d'études de géopolitique appliquée.

Les fondements de la sagesse contributive du Maroc

Le Maroc est considéré comme l'un des plus vieux États au monde, avec une monarchie constituée depuis le VIII^{ème} siècle. De tous les États musulmans actuels, le Maroc est l'un des très rares au monde à avoir préservé son indépendance pendant plus d'un millénaire, tout en reconnaissant à présent « *l'universalité des droits de l'homme* » dans le préambule de sa Constitution de 1992. Soit une nouvelle et habile forme éclairée de l'islam traditionnel du *juste milieu*, faisant écho à celui des Lumières des VIII^{ème} au XIV^{ème} siècles de notre ère et qui s'étend progressivement au fil du parcours islamique des nouvelles routes de la soie.

Le royaume revendique ainsi le caractère modéré et tolérant de son identité islamique suivant sa Constitution actuelle de 2011, mettant en avant la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe, saharo-hassani, africaine, andalouse, hébraïque et méditerranéenne.

Cette convergence contribue à la définition de son identité religieuse fondée sur le soufisme, le rite malékite (école juridique majoritaire au Maghreb) et la doctrine ash'arite (école théologique de l'islam sunnite, fondée par Abu Al-Hasan al-'ASH'ARI (873-935), descendant d'Abu Musa al-'ASH'ARI, compagnon de Mahomet).

De ce fait, personne ne conteste aujourd'hui la validité du choix du roi du Maroc, Mohammed VI (au pouvoir depuis 1999), en faveur concomitante du libéralisme économique et de la sauvegarde des traditions et des talents (artisanat et gastronomie renommés, patrimoine historique et touristique

attractif, excellence sportive, islam consensuel *du juste milieu*). Il a bien été relayé en cela par des ministres et jeunes technocrates conscients de la nécessité d'une modernisation économique, diplomatique et culturelle du pays, portant à présent ses fruits et poursuivant son élan.

La modernité des dividendes acquis

Plus prospère et industrialisé, disposant d'une économie plus forte et diversifiée (par l'attraction des investissements directs à l'étranger (IDE) et l'amélioration de la compétitivité externe de l'industrie)²⁸⁹, le Maroc a atteint une maturité lui permettant de réaliser une croissance régulière (taux de croissance annuel moyen de 3,5% sur la dernière décennie 2010-2020, 5,7 % en 2021, mais 1% en 2022 et 3,5% prévisible en 2023) et une intégration plus durable dans la modernité multimodale et interconnectée de l'économie mondiale.

Les manifestations les plus marquantes de cette intégration plus durable du Maroc dans l'économie mondiale peuvent être ainsi résumées :

- accords et partenariats stratégiques avec l'Inde, la Chine, la Russie et intérêts vers la zone latino-américaine ; le Maroc a également conclu des accords de libre-échange et/ou des protocoles d'accord avec l'Égypte, la Jordanie, la Tunisie, la Turquie, les Émirats arabes unis (EAU), Israël, les États-Unis et a un statut commercial avancé avec l'Union européenne,
- adhésion au projet chinois *Belt and Road Initiative* depuis le 5 janvier 2022,
- mise en place d'une stratégie d'émergence industrielle au milieu de la décennie 2000 générant un tissu industriel ancré sur de

²⁸⁹ Références COFACE actualisées à février 2023, relativement honorables à travers le lien <https://www.COFACE.com/Economic-Studies->

[and-Country-Risks/Morocco.](#)

grandes entreprises multinationales implantées au Maroc (secteurs automobile, aéronautique, télécommunications, électronique, exportation de produits agricoles, de phosphate [deux tiers des réserves mondiales détenues]), soit de vraies bases industrielles pour les grands donneurs d'ordres et équipementiers européens, asiatiques, américain tissant, à leur tour, des liens en amont avec des structures productives domestiques de plus petite taille,

- investissements conséquents dans les énergies renouvelables,
- mise en place du Plan d'Accélération Industrielle (PAI 2014-2020),
- mise en œuvre d'une nouvelle stratégie 2021-2030 concernant le secteur minier (notamment phosphates, fer, manganèse, zinc, charbon),
- application d'une stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030,
- réalisation du port de Tanger Med, saisissant ainsi l'importance du transport maritime international et de la logistique (à l'instar du Japon, de la Corée du Sud, de la Chine) pour à la fois améliorer la compétitivité de l'économie marocaine et se positionner dans ce secteur comme pivot incontournable entre l'Europe de l'Ouest et du Nord et l'Asie, en plus de l'ancrage du Maroc à l'espace euro-méditerranéen.

Même encore déficitaire, le commerce extérieur du pays accomplit malgré tout des percées intéressantes en termes de réseau mondialisé, jusqu'en Amérique latine.

Ainsi, les exportations chinoises vers l'Afrique se sont élevées à 164,49 milliards de dollars en 2022, tandis que les importations ont atteint 117,51 milliards de dollars, la Chine ayant pour objectif d'augmenter les importations africaines à 300 milliards de dollars d'ici 2025. Le Nigeria est désormais le plus gros importateur africain de Chine, tandis que l'Afrique du Sud est le plus gros exportateur, suivi de l'Angola et de la République démocratique du Congo. Les exportations marocaines vers la Chine ont atteint en 2022 un niveau record de 910 millions de dollars (+9,41% par rapport à 2021 avec 824 millions de dollars).

Dans la vision géopolitique du Maroc en Asie, deux types d'acteurs sont incontournables : les « grands pays » (Chine, Japon, Inde, Vietnam, Indonésie, Corée du Sud et Philippines) et les « petits pays, nouveaux Émirats pétroliers, gaziers et miniers » (Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Malaisie, Brunei, Mongolie, Azerbaïdjan). La stratégie marocaine pour tisser des liens économiques avec ces pays consiste à intégrer les forums interrégionaux avec l'Orient et l'Asie (FOCAC, ASEAN).

À travers cette stratégie, le Maroc espère devenir une plateforme africaine et moyen-orientale pour les pays investisseurs, comme c'est déjà le cas avec le Japon à travers l'accord TICAD. Sur le plan politique, il attend un soutien sur la question du Sahara. Si le Maroc est disposé à promouvoir les investissements chinois, c'est parce que les deux pays se soutiennent mutuellement dans leur politique « *d'intégrité territoriale* ». Le Maroc considère Taïwan comme une province chinoise et la Chine ne reconnaît pas la République arabe sahraouie démocratique (RASD).

Toutefois, l'importance de la Chine au Maroc reste faible, en comparaison de l'Algérie voisine qui accueille près de 1 000 entreprises chinoises, 35 000 résidents chinois et dispose d'une ligne directe avec Pékin, tandis que le Maroc n'en accueille que 3 000, une conséquence directe des alliances héritées de la première guerre froide mais qui risque fort de s'estomper, notamment à la suite de l'adhésion du Maroc au projet *Belt and Road Initiative* le 5 janvier 2022, notamment à travers l'implantation de constructeurs automobiles chinois majeurs (China Railway Major Bridge Engineering Group et BYD dès 2016 et 2017, Nanjing Xiezhong en 2019, Citic Dicastal, Dongfeng Automobile Corporation en mai 2022). Le Maroc a pour objectif de produire un million de voitures (y compris électriques) par an d'ici 2025.

D'autres atouts économiques marocains peuvent être signalés. Le Maroc est le 34^{ème} pays le plus connecté au monde (taux de pénétration Internet dépassant 63%, soit 22,56 millions de Marocains connectés, essentiellement par téléphone mobile). Il y a lieu de mentionner que le Maroc a élaboré une stratégie numérique et une nouvelle marque *Morocco Tech*, visant à valoriser le secteur du numérique et promouvoir le *Made in Morocco*. Aussi, l'année 2022 fut marquée par le lancement de

la seconde phase de la Stratégie nationale de développement durable. Il est également utile de mentionner la forte implication des établissements de formation en matière d'innovation et de technologie : école d'ingénieurs, universités. Le Maroc est classé 7^{ème} mondial en 2021 en termes de nombre de designs d'applications par unité de PIB (selon l'OMPI). Il a été classé 50^{ème} sur 190 en 2020 pour l'amélioration du climat des affaires (69^{ème} à présent), puis classé 20^{ème} rang mondial, 1^{er} en Afrique (devant l'Égypte et l'Afrique du Sud), selon l'*Agility Emerging Markets Logistics Index 2022* (Index classant les 50 principaux marchés émergents du monde selon des critères de compétitivité globale, des atouts logistiques, de l'évolution du climat des affaires et le degré de préparation). Le royaume chérifien a par ailleurs été classé 55^{ème} puissance militaire sur 140 pays recensés dans le monde en 2022 et 4^{ème} puissance militaire africaine après l'Égypte, l'Algérie et le Nigeria. Ces résultats se traduisent par une augmentation constante du budget général de la défense nationale, passant de 3,5 milliards de dollars américains en 2019 à 4,5 milliards de dollars américains en 2022.

En matière d'énergie, le Maroc a recours au projet de gazoduc Nigeria-Maroc traversant 14 pays pour connecter les ressources gazières nigérianes aux pays de l'Afrique de l'Ouest et au Maroc. Ce projet, en cours de gestation, permettra au Maroc, entre autres, de diversifier ses sources d'approvisionnement en gaz, surtout dans un contexte marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et ses conséquences sur les exportations énergétiques russes. Le projet de gazoduc Maghreb-Europe (GME) approvisionnera également environ 15 pays africains, l'Espagne et d'autres États européens.

Les préférences stratégiques des États du Golfe, inquiets pour leur sécurité au lendemain des « Printemps arabe », ont conduits ces derniers à se rapprocher du Maroc : aide qatarie de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans, faisant partie d'un programme qatari d'aide aux pays d'Afrique du Nord pour résister aux menaces du Printemps arabe. Au total, quatre États du Golfe (Qatar, Arabie saoudite, Koweït, Émirats arabes unis) ont signé un accord d'une aide de 5 milliards de dollars, sur la période

2012-2017, pour que le Maroc puisse développer ses infrastructures et consolider son économie.

Par ses atouts géopolitiques, géostratégiques et géographiques, son nouveau modèle de développement (NMD à horizon 2035) et sa diplomatie dynamique (définie dans le discours royal de Riyad d'avril 2016), le Maroc aspire à devenir une véritable puissance régionale à horizon 2035-2040 (selon le NMD, cf. illustrations ci-après) et inscrit ses actions dans cette perspective.



Source :

https://www.ege.fr/sites/ege.fr/files/media_files/Rapport%20ATLAS-Maroc%20puissance%20r%C3%A9gionale.pdf

Sans cela, et sans les perfectionnements structurels à venir, le Maroc risquerait de subir diverses pressions sur son économie, voire même sur sa souveraineté territoriale, dans un monde en quête de ressources naturelles et en pleins défis cumulés (économiques, environnementaux, militaires, financiers, démographiques notamment).

Les perfectionnements structurels à venir

Diverses lacunes et vulnérabilités structurelles sont relevées et doivent être résorbées. Si la corruption demeure un sujet primordial, il convient également de citer le pic d'inflation à 8,3% constaté à la fin de l'année 2022 (6% en moyenne annuelle, 5% prévisibles en 2023), induisant une faiblesse du pouvoir d'achat (+0,7% seulement en 2022), ainsi qu'un taux de chômage élevé (11,8% en 2022).

La balance des paiements courants en pourcentage du PIB a été détériorée (-1,2% en 2020, -2,3% en 2021, -4,3% en 2022, -4,1% prévisibles en 2023). Une assez forte dette publique est constatée (70% du PIB annuel en 2022, même niveau prévisible en 2023), ainsi que des pénuries d'eau et une hausse des prix alimentaires, impliquant de repenser l'agriculture du pays. Cela implique également d'accélérer la numérisation de l'administration tout en renforçant la sécurité numérique, puis renforcer l'esprit de l'innovation ainsi que l'esprit entrepreneurial. Les chantiers de la régionalisation du pays doivent également être accélérés, tout en renforçant les capacités des jeunes talents.

Le Maroc va également devoir remédier au développement inégal du tissu économique des différentes régions (seules quelques régions marocaines contribuent à 50% du PIB) et remédier à l'absence d'une flotte moderne de pêche à même de permettre de profiter pleinement des richesses halieutiques du pays. L'État chérifien est également confronté au défi de sa forte dépendance aux importations.

Par ailleurs, la logique d'écosystème promue par le PAI (2014-2020) avait comme défi majeur l'accroissement des relations industrielles (production, formation, technologie) entre les TPME/PME locales et les grandes entreprises à participation étrangère leaders des chaînes de valeur mondiales (CVM). La pandémie liée au Covid-19 a placé l'industrie marocaine face à des défis majeurs, dont sa dépendance aux chaînes de valeurs mondiales et sa faible intégration dans ces dites chaînes, plus le déficit chronique de sa balance commerciale et des paiements courants ; d'où la stratégie de relance industrielle et la banque de projets comme alternative de substitution à l'importance de l'industrie marocaine.

Plus précisément, le Maroc affiche jusqu'à présent « une structure industrielle à deux vitesses, dont les composantes évoluent en sens opposé » (OCDE, 2017), suggérant une transformation productive comparable à celle du Mexique aux années 2000. D'un côté, des segments d'activités très dynamiques, tirés par des grandes entreprises leaders orientées vers les marchés mondiaux et construisant des positions compétitives pour profiter des accords de

libre-échange et, de l'autre côté, des secteurs traditionnels déclinants, historiquement connectés aux sphères du pouvoir, dont les entreprises, faiblement compétitives, sont en perte de performance alors qu'elles continuent d'absorber une part importante de l'emploi industriel.

Les performances des premières activités, faiblement reliées au reste de la structure productive marocaine, sont annulées par les contre-performances des seconds (secteurs traditionnels), provoquant la désarticulation de la structure productive et un manque de liaisons technologiques entre secteurs d'activités évoluant dans des mondes de production différents. Le modèle exportateur marocain (déficitaire) présente donc de nombreuses limites qui freinent le processus d'émergence industrielle et rendent encore hypothétique la promesse d'emplois au centre du contrat politico-économique du Maroc.

Sur le plan des investissements et du commerce extérieur, les résultats obtenus restent en-deçà des ambitions gouvernementales, en dépit de tous les efforts accomplis. Le Maroc ne peut suffisamment faire face à la concurrence de la Turquie, de l'Inde, du Brésil ou de la Chine. Afin de pallier ses faiblesses, il tente de mettre en place des accords de coopération économique tripartite, avec pour ambition de devenir un hub pour les investisseurs occidentaux, latins ou asiatiques, vers l'Afrique, ou encore de faire bénéficier l'Afrique de son expertise. La coopération tripartite est envisagée soit avec des pays, soit avec des bailleurs de fonds.

D'autres réformes structurelles sont envisagées. À travers les comparaisons marocaines établies avec le Japon (également avec la Corée du Sud, la Turquie), l'industrie marocaine constitue un levier majeur de puissance et il est vraisemblable que le royaume, conscient de l'importance de ce secteur pour le renforcement de sa compétitivité et le positionnement en tant que plateforme compétitive pour l'Europe et hub régional vers l'Afrique, devrait oser des réformes structurelles, notamment dans le climat des affaires et traiter du sujet relatif aux coûts des facteurs de production (en l'occurrence, l'accès au foncier industriel). La création de liens entre le monde académique et le monde professionnel pour permettra un environnement plus propice à l'innovation ainsi que la préparation des générations

futures pour les besoins du marché, sans omettre l'importance de la convergence des politiques publiques ainsi que les partenariats avec le secteur privé pour faire émerger une industrie solide à même de permettre une certaine souveraineté industrielle et une industrie exportable de rang mondial.

Plus précisément, une alternative pour la politique industrielle consisterait à la réassocier aux objectifs de long terme d'une politique de développement visant l'éducation, la formation, l'amélioration du capital humain, l'innovation et la R&D, le développement des infrastructures et l'approfondissement des capacités institutionnelles. En cherchant à articuler plus systématiquement les deux processus d'industrialisation et de développement, la politique industrielle pourrait alors bénéficier d'une base de soutien élargie, économiquement plus efficace que celle qui prévaut dans la relation traditionnellement établie entre pouvoirs centraux et milieux d'affaires.

QUELQUES ENJEUX GÉOPOLITIQUES DU NUMÉRIQUE : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DES CITOYENS ET SOUVERAINETÉ INFORMATIONNELLE DES POPULATIONS

Omar SEGHROUCHNI

Président de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel - CNDP (Maroc) et de la Commission du droit d'accès à l'Information - CDAI (Maroc).

Le numérique ouvre la voie vers un nouveau monde. Ceci est une lapalissade. Il est plus complexe de définir simplement les invariants et les valeurs qui doivent porter ce nouveau monde. Les différentes étapes de l'histoire humaine ont contribué à la mise en place d'une convergence vers les valeurs modernes de liberté, démocratie et progrès. Comment définir les valeurs du monde numérique et si possible, sans disruption majeure ? Depuis la nuit des temps, l'Homme a créé la civilisation de ses outils : l'âge de la pierre, du cuivre, du bronze, du fer... et au travers des âges, la maîtrise de plus en plus technique du feu, entre autres.

Aujourd'hui, nous sommes entrés, de plain-pied, dans l'âge du numérique, comme déjà dénommé par beaucoup. Le numérique n'est pas une religion. Il s'agit d'un matériau, comme la pierre, le cuivre, le bronze ou encore le fer. Avec un matériau, l'Homme crée des outils qui ouvrent la voie à des usages. L'arme à feu est une « chose » appréciée différemment selon que l'on vive dans un pays comme les États-Unis, où le port d'arme est largement autorisé, ou que l'on vive dans des pays européens. La « chose » à considérer n'est pas l'arme à feu et son efficacité pour inhiber le méchant truand, mais plutôt le « permis de port d'armes » ainsi que les modalités d'usage tolérées et recommandées pour manier cet outil.

La « chose » à considérer n'est pas l'outil de géolocalisation et son efficacité à identifier le compatriote positif au virus Covid-19, mais plutôt le « permis de géolocalisation » ainsi que les modalités d'usage qui sont tolérées et recommandées. À quelle information a-t-on le droit d'accéder ?

Aujourd'hui, pour simplifier, quatre mondes au moins sont identifiés :

- Le monde du réel, celui des faits et gestes.
- Le monde des capteurs et de la donnée, monde des outils numériques ou autres, qui permettent de déceler et transformer en traces (ou en données) les faits et gestes en créant l'économie, la société et le monde de la donnée. Il pourrait être rebaptisé monde des traces de la traçabilité.
- Le monde des calculs qui permettent d'analyser et de prendre des décisions à la lumière des données ayant tracé les faits et gestes. S'y trouvent différents paradigmes de traitement des données, entre autres celui de l'intelligence artificielle.
- Le monde de l'interprétation des décisions et de leurs conséquences politiques, économiques et sociétales. Il s'agit en définitive du monde des politiques, des citoyens et des humains qui boucle sur le monde du réel.

Il est préférable pour appréhender au mieux la nouvelle vie dans l'ère du numérique, de ne pas se limiter à la réflexion sur les seuls outils et applications et leurs impacts immédiats, mais de se projeter sur les usages induits et leurs conséquences économiques, politiques, sociétales et stratégiques.

Comment gérer ce nouveau monde de la traçabilité et comment veiller à ne pas se laisser envahir par des décisions automatiques non maîtrisées humainement, risquant d'être en décalage avec certaines de nos valeurs ? L'aide à la décision devrait assister au mieux l'être humain en renforçant ses capacités et ne devrait pas se substituer à son acceptation responsable, le rendre aveugle ou le soustraire à toute reddition des comptes.

C'est donc plutôt la « société de la traçabilité » qu'il faut penser et pour laquelle il convient de définir les principes de droit et de « civilisation ». Il ne faut pas s'arrêter au bien-être de température offert par le feu, mais veiller à ce que le feu n'emporte pas la demeure commune. Ce ne sont pas les facilités offertes par Chat-GPT qu'il faut considérer, mais étudier les impacts pédagogiques sur les capacités d'apprentissage et d'analyse intellectuelle des jeunes et moins jeunes.

L'Humanité a fait des pas de géant depuis la nuit des temps en termes de droits et de valeurs. Il s'agit de réussir la transposition, la transformation et l'enrichissement de ces droits et valeurs lors du passage à l'ère du digital. La transformation numérique en cours, au Maroc, est concernée par cette réflexion et plusieurs briques de confiance sont ainsi déployées.

La position articulatoire entre plusieurs mondes (l'Europe, l'Afrique et l'Orient) fait du Maroc un laboratoire créateur de valeurs ajoutées et d'idées innovantes relativement au monde numérique de demain.

Entre figure de style et réalité, la nécessaire émergence d'une *réglementation de la traçabilité*

Qu'entend-on par respect de la vie privée ?

La définition du respect de la vie privée est intimement liée au niveau de traçabilité fourni par les solutions numériques adoptées par les secteurs privé et public, consenties et acceptées par la société.

L'Un des principes retenus au Maroc est de ne pas stocker au même endroit les données d'authentification et les données d'usage. Ceci est un premier garde-fou contre toute architecture d'État de surveillance. Pour accéder aux services numériques, il est important de s'authentifier afin de définir les habilitations et savoir à quels services nous pourrions avoir droit, tout en évitant toute velléité à centraliser les usages du consommateur citoyen.

Ainsi, notre commission a défendu, par moments, sans s'aligner sur la vision de certains bailleurs de fonds, le principe de la mise en place d'un tiers de confiance national pour l'authentification. Ce qui permet de réduire la multiplication au niveau de chaque fournisseur de services (banques, assurances, administrations) de base de données

biométriques avec éléments liés à l'iris, la reconnaissance faciale, etc.

Le tiers de confiance national pour l'authentification a été déployé par la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Celle-ci n'a aucunement accès aux usages que le citoyen consommateur a auprès de sa banque, de son assurance ou auprès d'une administration quelconque. L'identité numérique offerte a, de ce fait, une valeur probante et est protégée dans un contexte régalien (au même titre que votre carte d'identité, votre passeport, etc.)

Au-delà d'une simple loi réglementant les traitements granulaires de données à caractère personnel, le respect de la vie privée au sein du numérique en construction requiert des choix particuliers d'architecture. Il ne s'agit pas d'empiler des applications informatiques, mais de les organiser, de les urbaniser et éviter de développer des bidonvilles digitaux.

Le tiers de confiance national pour l'authentification est une des briques de confiance nécessaire pour le déploiement d'un digital de confiance. D'autres briques sont à l'ordre du jour, comme le dossier Patient dans le secteur de la santé et de la protection sociale. Ce dossier Patient doit répondre à des exigences d'authentification qui puissent allier différentes exigences allant de la fluidité et confidentialité de la circulation de l'information médicale avec ses différentes sensibilités selon les pathologies concernées (une des sensibilités les plus critiques est liée à l'information génomique). Par exemple, le système de facturation de l'établissement de santé n'a pas à connaître le détail des pathologies pour lesquelles un citoyen se soigne.

Au même titre que les travaux qui ont permis d'aboutir au tiers de confiance nationale pour l'authentification, des actions sont actuellement menées avec le ministère de la Santé pour définir l'architecture de cette autre brique de confiance que sera le dossier Patient.

Qu'entend-on par préservation de la souveraineté informationnelle ?

Le numérique est un outil d'ouverture sans précédent, favorisant l'accès aux services et à l'information. Il est ainsi important de favoriser l'accès par les citoyens aux informations nécessaires pouvant leur permettre de faire les bons choix de gouvernance et d'éviter de subir, sans possibilité de recours, les mauvaises influences des fausses

informations et diverses attaques informationnelles négatives.

Chaque société doit disposer de ses propres moyens d'appréciation et éviter de prendre pour argent comptant tout ce qui peut être relaté à son encontre. Il ne s'agit pas de ne pas croire l'autre, mais de disposer des moyens pour vérifier ce que dit l'autre et d'en débattre.

Un des exemples criants est le traitement médiatique, ces derniers mois, du sujet des spywares et en particulier, entre autres, celui de Pegasus. Le traitement informationnel de ce sujet biaise le vrai débat.

L'usage des outils de surveillance doit être incontestablement réglementé. Il n'est pas question d'interdire certains pays d'y recourir et de monopoliser leurs usages par d'autres. Par ailleurs, il est civique d'en réglementer les utilisations et de veiller à ce que cela se fasse dans le cadre de la loi et du respect de la vie privée des citoyens. Cela ne s'applique pas qu'aux États. Cela doit également être considéré par les grandes organisations commerciales détentrices de plateformes techniques mondiales. Elles doivent s'y plier et ne pas revendiquer un statut au-dessus de la loi. Il serait dommageable que toute cette campagne médiatique accompagne le simple transfert des compétences techniques de surveillance des États vers quelques plateformes internationales privées (les GAMMA d'aujourd'hui ou celles à venir).

Le débat actuel semble structuré en trois couches :

- une couche technique, illustrée par le laboratoire canadien Citizen Lab,
- une couche traitant des droits humains, illustré par des organisations comme Amnesty International,
- une couche médiatique, fonctionnant en couche de résonance, illustrée par des consortiums comme Forbidden Stories.

La couche médiatique s'appuie sur la couche des droits humains qui s'appuie sur la couche technique.

La couche médiatique impacte les citoyens et les opinions alors que la vérification de la couche technique n'est pas finalisée et partagée. Toute tentative de le faire semble générer une nervosité sans précédent des acteurs de la couche médiatique et de celle relative aux droits humains.

Pourtant, les enseignements de toutes les civilisations humaines prônent la vérification

indépendante des prétendues accusations avant que tout verdict ne soit prononcé. Cela revient à ne pas respecter la souveraineté informationnelle d'un pays et surtout, ce serait insulter l'intelligence de ses citoyens que de vouloir leur imposer les conclusions d'un supposé raisonnement sans leur permettre de vérifier, de façon objective, rationnelle et indépendante, les hypothèses sous-jacentes au supposé raisonnement.

L'objectivité scientifique requiert éthique et rigueur. Les contextes nouveaux créés par le numérique et les réseaux sociaux requièrent attention et vigilance. La gouvernance du monde moderne ne peut se faire avec l'émotion, la peur et la colère. S'y limiter, sans raison et raisonnement, peut ouvrir la voie à des approches fascisantes. Le 27 janvier 2023, la CNDP a appelé, lors d'une réunion à Tanger, à la création du réseau REUT (Reglementations for an Ethical Use of Technologies). Le Maroc se positionne dès lors à l'avant-garde de ces nouvelles réflexions.

Les valeurs du Siècle des Lumières, celles de la Déclaration des droits de l'Homme, ainsi que tous les acquis citoyens sont, encore plus que par le passé, à l'ordre du jour de ce monde du numérique.

La numérisation ne peut être associée à une opération technique. Il s'agit davantage d'un projet de transformation sociétale qui, de plus, reconfigure les frontières terrestres et doit nous projeter dans un monde de paix rempli d'échanges positifs et de synergies.

Les usages des technologies doivent être réglementés et l'usage déloyal d'une connaissance technique partielle misant sur la non maîtrise des concepts doit être banni. Nous avons besoin, encore plus que par le passé, de partage des connaissances, d'ouverture d'esprit et de débat, sans tentative d'embrigadement ou de manipulation.

Le numérique doit en définitive constituer une chance universelle de développement humain sincère et loyal et non un outil unilatéral de domination. C'est à Tanger, à proximité des Grottes d'Hercule, que le réseau REUT est né. Le digital éthique : treizième travail du fils de Zeus ?

LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER : ACTEURS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU MAROC ?

Antoine LEBRET

Analyse au sein du département Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient de l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).

Le Maroc, « grand émetteur d'émigrés depuis le milieu du XXe siècle »²⁹⁰, peut aujourd'hui compter sur des communautés marocaines étrangères (ou d'origine marocaine) pesant entre 10 et 20% de la population du pays. Pour 37 millions d'habitants, on estime qu'au moins 4 millions de Marocains résident actuellement à l'étranger ; la « diaspora » du royaume pouvant être portée, à travers la descendance des primo-arrivants, à 6 ou 7 millions d'âmes.

Pour autant, le terme de « diaspora » pose question. Techniquement, tout groupe national ou ethnique occupant un territoire qui n'est pas son territoire d'origine peut être qualifié ainsi. Il ne fait aucun doute que les communautés marocaines résidant en France, en Espagne ou en Israël remplissent ce critère. Pour autant, dans une perspective plus constructiviste et politique, ce terme cache aussi autre chose. « Si toute diaspora résulte d'une migration, toute migration internationale n'aboutit pas forcément à une diaspora »²⁹¹ ; celle-ci pouvant aussi renvoyer à une communauté créée et transformée en groupe d'intérêt et permettant de relayer, d'asseoir, ou de participer à une politique d'influence ou de rayonnement.

Historiquement, certains États, assis sur une émigration imposante, ont assumé leur implication dans une « politique de diaspora » contribuant à un tel objectif d'influence. La Turquie ou l'Azerbaïdjan, par exemple, sont régulièrement cités au rang des pays ayant constitué hors de leur sol des « groupes

d'intérêt » d'émigrés, influents et pouvant peser en faveur des positions de leur pays d'origine²⁹².

Ainsi, le rôle de l'émigration marocaine dans la politique internationale du royaume reste à évaluer. Le Maroc dispose-t-il d'une « politique diasporique » à la hauteur de ses ambitions de puissance ? Cette question se pose avec une acuité accrue depuis la crise des « visas » dont les plaies, vraisemblablement toujours vivaces, continuent de peser sur les relations franco-marocaines. La décision du gouvernement français de restreindre l'octroi de visas aux citoyens Marocains avait alors soulevé d'importantes critiques et mis en lumière le très grand attachement du régime de Rabat pour la thématique migratoire. Plusieurs récentes affaires ont, par ailleurs, révélé la forte implication du Maroc dans des démarches d'influence, notamment en Europe, sur le terrain politique et religieux. Aussi, les imposantes communautés marocaines installées à travers le monde participent-elles des ambitions mondiales du royaume ?

Quel visage des migrations marocaines ?

« Le Maroc est tardivement entré dans l'histoire des migrations internationales à l'époque contemporaine »²⁹³ : on estime qu'un nombre infime de ses ressortissants se trouvait à l'extérieur du pays en 1956. L'émigration n'est devenue massive que dans la foulée de l'indépendance et restait majoritairement liée au travail. Dans les années 70-80, le manque de perspectives, la pression politique, les difficultés économiques et les « désillusions » de

²⁹⁰ VERMEREN, P. (2019). Le royaume du Maroc a lié son destin aux migrations, *Hérodote*, vol. 174, no. 3, p. 209.

²⁹¹ ALAOUI, R. (2013). Peut-on parler de diaspora marocaine ?, *Hommes & migrations*, vol. 1303, p. 14.

²⁹² RIAUX, G. (2013). La diaspora, un instrument de la politique étrangère de la République d'Azerbaïdjan, *Revue internationale et stratégique*, vol. 92, no. 4, pp. 28-39.

²⁹³ VERMEREN, P. (2019). *Ibid.*

l'indépendance conduiront ces flux à s'intensifier, à s'étendre aux pays voisins de la France et à donner naissance à de véritables « communautés durables » d'émigrés, dont le retour au Maroc n'est plus au programme.

Ces migrations touchent progressivement une centaine de pays du monde et révèlent, à travers les dynamiques historiques, géographiques et socio-politiques qu'elles dessinent, les fractures internes du pays, recomposées en autant de contrastes dans le monde entier. Les régions les plus pauvres sont naturellement très touchées par les départs vers l'étranger, cette tendance s'exprimant parfois par des réalités localisées. La région de l'Oriental, par exemple, est « directement connectée au Bénélux et au Nord-Pas-de-Calais », par exemple. Pour autant, dans le Maroc des « années de plomb », les causes et les raisons des vagues migratoires ne sont pas seulement économiques²⁹⁴...

Les communautés marocaines à l'étranger : quel intérêt pour Rabat ?

Plusieurs raisons expliquent l'intérêt historique pour ces communautés en expansion et dont l'installation a été progressivement considérée et acquise comme « irréversible » par les autorités marocaines.

D'abord, le Maroc s'est montré réceptif au risque de radicalisation religieuse émanant de ses propres populations en interne, mais aussi à l'étranger ; celui-ci pouvant conduire aussi bien à des attaques sur son propre sol qu'à un risque image élevé en cas d'actions sur un sol étranger. La promotion d'un islam marocain « du juste milieu » à l'intérieur du pays et à l'international s'est accompagnée d'une posture plus pro-active sur le terrain de l'influence

religieuse à l'étranger²⁹⁵. Cette démarche permet naturellement de faire avancer les intérêts du clergé marocain par-delà les frontières du royaume.

Mais surtout, l'action à l'égard de la « diaspora » marocaine a pris sens au vu des intérêts économiques qu'elle soulève. La manne représentée par les transferts monétaires (officiels et officieux) depuis l'étranger vers le Maroc s'élevait en 2010, pour les seuls chiffres « officiels », à 7,4 milliards d'euros ; soit 6,5% du PIB. Dépassant l'exploitation des phosphates, ces transactions représenteraient la deuxième source de devises du pays, après les recettes touristiques, « elles-mêmes alimentées par des expatriés marocains venus passer l'été au Maroc »²⁹⁶. Par ailleurs, les transferts, en large partie informels, pourraient être bien plus élevés que ne le suggèrent les estimations officielles²⁹⁷.

De ce point de vue, l'émigration marocaine contribue activement au développement du pays : à la fois dans son ensemble, mais aussi à travers des réalités territoriales différenciées selon les populations et les ressources puis les pays d'accueil. La région du Rif, par exemple, bénéficie largement des revenus liés aux transferts des « MRE », mais aussi des revenus du trafic de drogue, du tourisme et de l'ensemble des activités et investissements précisément générés par la connexion de la région avec l'étranger. De manière générale, on estime que « la vie de plusieurs régions marocaines est inextricablement liée à ces transferts et donc aux conditions économiques qui prévalent dans les pays d'accueil »²⁹⁸. L'intérêt porté à ces communautés n'est donc pas seulement financier : le Maroc a aussi prêté attention aux activités scientifiques, technologiques ou industrielles portées par sa diaspora et pouvant être rapatriées sur le sol national.

récente affaire, concernant l'ingérence d'agents marocains au sein du Conseil français du culte musulman.

²⁹⁴ ALAOUI, R. (2013), *Ibid.*

²⁹⁵ VERMEREN, P. (2019). *Ibid.*

²⁹⁶ ALAOUI, R. (2013), *Ibid.*

²⁹⁴ VERMEREN, P. (2016). VI. D'Ahmed Dlimi à Driss Basri, le Maroc des « années de plomb » (1975-1990). Dans : Pierre Vermeren éd., *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, pp. 69-85.

²⁹⁵ L'implication du Maroc dans des démarches d'influence a d'ailleurs été exemplifiée par une

De la construction historique d'une « Stratégie d'État »

À l'existence d'une « dépendance à l'émigration »²⁹⁹ a répondu une « stratégie d'État » pensée et adressée spécifiquement aux ressortissants d'origine ou de nationalité marocaine à l'étranger. Déjà amorcée par Hassan II dès 1990 (avec la création de la fondation homonyme), cette stratégie a pris la forme d'une « véritable affaire d'État »³⁰⁰ sous le règne de Mohammed VI. Si la fondation Mohammed VI pour la Solidarité est créée en 1999 et le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger en 2007, cette démarche a connu son plein essor à partir des réformes de 2010. Notamment, la loi constitutionnelle de 2011 fait des Marocains résidant à l'étranger un statut clairement défini sur le plan légal et une priorité claire de la diplomatie du pays. L'émergence du statut de « Marocains du Monde », depuis quelques années, participe et confirme la centralité des Marocains étrangers dans la formulation de la politique étrangère du pays.

Dans ce cadre, les « politiques de connexion »³⁰¹ à destination des MRE se sont multipliées. De quelques programmes avant 1990, on trouve aujourd'hui d'importantes mesures, attribuées à des institutions dédiées et destinées à renforcer l'insertion des MRE dans le tissu économique : guichets bancaires uniques, infrastructures de transport et de tourisme, dispositifs de soutien aux investissements, multiplication des sociétés de transferts de fond...

²⁹⁹ VERMEREN, P. (2019). *Ibid.*

³⁰⁰ VERMEREN, P. (2019). *Ibid.*

³⁰¹ ABOUSSI, M. (2013). Les politiques de connexion avec la diaspora marocaine. *Hommes & migrations*, vol. 1303.

³⁰² BOUSSOUF, A. (2021). Une vraie politique publique à l'égard des Marocains du Monde est une nécessité stratégique, *Maroc.Ma*, 9 août 2021 [En ligne : [https://maroc.ma/fr/actualites/m-](https://maroc.ma/fr/actualites/m-boussouf-vraie-politique-publique-legard-des-marocains-du-monde-est-une-necessite)

La relation du Maroc à sa diaspora dispose-t-elle, pour autant, d'un véritable volet politique ?

Le lien entretenu entre Rabat et ses MRE, « métaphysique »³⁰² selon certains, est souvent considérée comme incomplet par d'autres sur certains volets. Elle est, d'abord, largement pensée dans des termes économiques³⁰³, là où « le Maroc doit également avoir pour ambition de bénéficier des apports de toutes ses composantes en termes de rayonnement extérieur »³⁰⁴. Par ailleurs, et même d'un point de vue économique, « l'utilisation très insuffisante de la présence de Marocains résidant à l'étranger constitue une limite des actions d'influence entreprises par le pays »³⁰⁵. En d'autres termes, la politique diasporique du Maroc satisfait prioritairement une démarche de puissance « intérieure ». Aussi, les MRE ont-ils un rôle à jouer dans la politique internationale du royaume ? Quelle est la nature de la relation entretenue entre Rabat et ces communautés ?

Il est indéniable que le Maroc a pu poursuivre une politique d'influence, élaborée selon des termes bien particuliers. Certains cas historiques et contemporains indiquent, par exemple, que le Maroc prête attention aux figures émergentes d'origine marocaine à l'étranger, et a pu chercher à s'assurer le soutien « d'agents d'influence » pouvant servir de « relais politiques » sur certaines thématiques stratégiques³⁰⁶. Ces élites, très en vue sur le plan politique, économique, mais aussi culturel, sportif, universitaire, ou artistique, peuvent parfois bénéficier de la sollicitude du royaume et se voir accéder à nombre de privilèges, moyennant leur contribution

[boussouf-vraie-politique-publique-legard-des-marocains-du-monde-est-une-necessite](https://maroc.ma/fr/actualites/m-boussouf-vraie-politique-publique-legard-des-marocains-du-monde-est-une-necessite)]. Consulté le 29 avril 2023.

³⁰³ BOUSSOUF, A. (2021). *Ibid.*

³⁰⁴ Cité par : ABOUSSI, M. (2013). *Ibid.*

³⁰⁵ Dafir, A. (2015). La diplomatie d'influence au service des intérêts économiques : le cas du Maroc, *Géoéconomie*, vol. 75, no. 3, pp. 159-168.

³⁰⁶ VERMEREN, P. (2019). *Ibid.*

plus ou moins active à une politique de « soft power à la marocaine »³⁰⁷. Toutefois, la contribution de ces figures à une réelle démarche « d'influence » sur des sujets politiques est très difficile à estimer et est vraisemblablement très individualisée.

Pour autant, sur un plan résolument « politique », rien n'indique qu'une relation homogène et de confiance a pu être établie avec les communautés marocaines à l'étranger, dans une politique qui manque encore d'un volet « global ». La diaspora marocaine en Europe connaît un réseau associatif et syndical dense et assez ancien, qui fut longtemps très politisé, notamment après l'indépendance du Maroc. Mais la mobilisation des communautés émigrées s'est, depuis, largement tournée vers des thématiques touchant à l'intégration des populations marocaines dans leur pays d'accueil et restant généralement distante des thématiques internationales. Le développement, les droits sociaux et humains, la justice ou l'égalité, font aujourd'hui partie des thématiques mises en avant par ces communautés, aussi bien dans leurs pays d'accueil que dans la relation complexe qu'elles entretiennent avec le royaume³⁰⁸.

³⁰⁷ VERMEREN, P. (2019). *Ibid.*

³⁰⁸ Entretien avec Mustapha MERIZAK, professeur à l'université Moulay Ismail de Meknès. Voir également : MERIZAK, M. (2009). Origines et

évolutions des luttes de l'immigration marocaine en France. *Migrations Société*, vol. 123-124, pp. 51-64.

LE MAROC : UN PARTENAIRE POUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE, RADIOLOGIQUE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Col(r) Claude LEFEBVRE

Expert en technologies de défense NRBC, chercheur associé à l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega).

En cas de catastrophe naturelle ou d'incident de type nucléaire, radiologique, biologique ou chimique et explosif (NRBC-E), la sécurité des populations repose essentiellement sur la réactivité des premiers intervenants et sur l'efficacité de leur action. Former les professionnels de la protection civile ou les pompiers est donc une priorité en matière de gestion de crise et de prévention des risques. Expertise France développe une stratégie d'intervention transversale et durable pour répondre aux objectifs internationaux de coopération pour la prévention et la gestion des crises.

15% du trafic mondial, tous produits et tous modes de transport confondus, concerne les marchandises classées dangereuses. Le transport de ces marchandises dangereuses (TMD) porte sur trois grandes familles de produits : les produits pétroliers liquides (75 %), les produits chimiques divers (20 %) et les gaz (5 %).

Le projet 71 (ou SECTRANS FAA) des Centres d'excellence nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) de l'Union européenne vise à assurer un transport plus sûr des marchandises dangereuses, par route et par voie ferrée, dans la région de la façade atlantique africaine.

Le Maroc participe très activement à la mise en place d'un centre d'excellence NRBC qui vise à prendre en compte les risques et menaces de ce genre. À ce titre, le Bureau régional de prévention des risques

nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques pour les pays riverains de la façade atlantique de l'Afrique a été inauguré au siège de la direction générale de la protection civile à Rabat en 2022.

S'inscrivant dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence de l'Union européenne visant à atténuer les risques NRBC, ce bureau régional a pour mission la coordination des activités liées à cette initiative en travaillant en liaison avec les points focaux nationaux des pays qui y sont associés mais également entre les autres donateurs et les organisations internationales.

Lancée en mai 2010, cette initiative européenne vise à développer une approche commune de la prévention des risques NRBC, qu'ils soient d'origine criminelle (prolifération, vol, trafic etc.), accidentelle (catastrophe industrielle, traitement et transport des déchets) ou naturelle (pandémies) et à structurer l'assistance technique de l'UE dans ce domaine, par l'intermédiaire d'un réseau mondial de centres d'excellence régionaux et le financement et la mise en œuvre de nombreux projets à destination des pays tiers.

Cette initiative constitue aujourd'hui une étape importante dans la consécration du partenariat stratégique entre le Maroc et l'Afrique et une contribution substantielle au renforcement des efforts internationaux pour l'atténuation des risques NRBC.

La création de ce bureau régional répond parfaitement aux recommandations du rapport transmis à la Commission européenne en août 2021 et qui a été présenté en mai 2022 à la sous-commission de la défense et de la sécurité du Parlement européen. L'ouverture de ce bureau intervient à un moment nommé où le trafic illicite des matières et des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires représente pour les pays africains un défi sécuritaire qui nécessite une réponse concertée et globale en vue de garantir une stabilité politique des États et leur développement économique.

L'initiative de la conférence ministérielle des États africains riverains de l'Atlantique « *reflète l'intérêt porté par S.M. le Roi Mohammed VI au développement des relations du Maroc avec l'Afrique particulièrement les pays riverains de la façade atlantique qui partagent les mêmes spécificités et particularités et font face aux menaces grandissantes liées à la sécurité et la sûreté* » selon le ministre marocain délégué aux Affaires étrangères et à la coopération.

Les enjeux sécuritaires au sein de l'espace atlantique africain, au demeurant complexes et multidimensionnels, nécessitent la conjugaison des efforts à travers des démarches concertées, des mécanismes appropriés et des actions stratégiques sachant que le Maroc estime que ce centre sera un mécanisme flexible et volontaire pour faciliter l'échange d'informations, d'expertises, des bonnes pratiques entre les pays de la même région.

Le chef de la Délégation de l'UE au Maroc a salué l'initiative marocaine de créer ce centre d'excellence à Rabat qui est destiné à fédérer les efforts de plusieurs pays, avec le financement de l'UE, pour diminuer les risques des produits nucléaires, chimiques, radiologiques dus à des catastrophes naturelles ou survenus accidentellement. Cette

initiative symbolise la collaboration entre l'Union européenne et le Maroc.

Mise en œuvre conjointement par le Centre commun de recherche (JRC) et l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), l'initiative des centres d'excellence NRBC est placée sous l'égide de la Direction générale de la Commission européenne pour le développement et la coopération EuropeAid (DG DEVCO) et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Elle se déploie avec le soutien technique des organisations régionales et internationales compétentes, les États membres de l'Union et d'autres parties prenantes, grâce à une coopération cohérente et efficace au niveau national, régional et international.

Parallèlement dans le cadre de la coopération entre le Maroc et les États-Unis, les Forces armées royales (FAR) et l'armée américaine viennent de conclure un accord pour des exercices de formation dans la lutte contre les menaces nucléaires radiologiques et chimiques.

Ce programme de formation conjoint est une composante essentielle du partenariat stratégique étroit entre les deux pays. À ce titre, des diplomates américains ont affirmé que les Forces armées royales sont désormais un leader régional dans la lutte contre les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Les FAR sont capables de se déployer rapidement à l'intérieur du Maroc et à travers la région pour faire face à ce genre de menaces, notamment la prolifération des armes de destruction massive, les accidents industriels et les catastrophes naturelles, ont fait savoir les autorités américaines. Abondant dans le même sens, le capitaine Yassine El Khadiri, commandant la compagnie NRBC de l'USS des FAR a assuré que les FAR disposent d'entités spécialisées dans la protection NRBC dotées de moyens technologiques plus avancés.

Le Maroc affiche donc une volonté de se doter de moyens adaptés et de performant afin de mieux préparer ses unités à faire face à des événements majeurs à caractère NRBC, qu'ils soient d'origine accidentelle ou malveillante. Nul doute que ce centre d'excellence NRBC permettra aux pays de la façade atlantique de l'Afrique de bénéficier de ce centre de formation.



Institut
EGA

JE M'ABONNE EN
CLIQUANT ICI



www.institut-ega.org